UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES STATUTS DE TRAVAILLEUR ET DE RETRAITÉ DANS DES COHORTES DE PERSONNES ÂGÉES ENTRE 50 ET 64 ANS : UNE APPROCHE DU PARCOURS DE VIE

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR

STÉPHANE CRESPO

FÉVRIER 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Une thèse est l'aboutissement d'un long et parfois pénible parcours. Mais la joie d'avoir complété ce parcours compense largement les difficultés, les incertitudes, et les revers rencontrés. C'est cette joie que je veux partager avec ceux et celles qui m'ont si généreusement aidé. Je veux les remercier pour leur soutien et leurs encouragements.

En premier lieu, je remercie très sincèrement mes deux directeurs de recherche : Frédéric Lesemann, pour son appui indéfectible et ses conseils éclairés pendant toutes ces années, et Benoît Lévesque qui, par la qualité de son encadrement, a autant contribué à mener à terme mes études doctorales.

Je remercie tous les collègues et amis qui m'ont permis, par leur confiance et leurs encouragements, d'arriver à bon port. Je pense particulièrement à Julie Beausoleil, avec qui les conversations sur des thématiques de recherche partagées m'ont été très fructueuses, surtout dans les moments où les Muses brillaient par leur absence... Je pense aussi à mes autres collègues du groupe TRANSPOL, dont Yvan Tourville pour ses encouragements des derniers miles.

Je remercie aussi Hervé Gauthier et la *Direction des statistiques économiques et sociales* de *l'Institut de la statistique du Québec*, pour une intéressante offre d'emploi ayant déclenché tout un combat pour terminer à temps ! Sans cette offre, je suis convaincu que la procrastination dans l'écriture aurait perduré.

Mes parents m'ont bien supporté aussi pendant ces années, et je les remercie particulièrement pour leur assistance au niveau de l'édition et l'impression des manuscrits à la toute fin du processus, alors que l'échéance du dépôt se calculait en terme d'heures.

Je veux enfin remercier pour leur appui financier les organismes suivants : le *Conseil de la recherche en sciences humaines* (CRSH), l'ancien *Fonds consolidé d'aide à la*

recherche (FCAR), l'ancien *Conseil québécois de recherche sociale* (CQRS), le *Fonds québécois de recherche sur la société et la culture* (FQRSC), le *Centre interuniversitaire québécois de statistique sociale* (CQISS) et Statistique Canada, sans lesquels cette thèse aurait été difficilement achevée.

AVANT-PROPOS

Cette thèse par articles est le fruit de plusieurs années de travail, réparties entre 1999 et 2005, en tant qu'étudiant et professionnel de recherche au *Groupe de recherche sur les transformations du travail, des âges et des politiques sociales* (TRANSPOL), dirigé par Frédéric Lesemann, et rattaché à *l'Institut national de la recherche scientifique* (INRS), section *Urbanisation, culture et société* (UCS).

Elle se veut une contribution aux trois pôles de recherche suivants : la *sociologie de l'emploi et du travail*, la *sociologie de la protection sociale*, et la *sociologie des âges (et du parcours de vie)*. C'est autour de l'un ou l'autre de ces pôles de la recherche disciplinaire que gravite chaque membre du groupe.

Les institutions faisant l'objet de ces pôles ont été profondément transformées au cours des dernières décennies. Le premier pôle, emploi (marché du travail) et travail, se rattache à deux ordres de phénomènes qui se conçoivent comme des conséquences des mutations économiques récentes. Premièrement, on assiste à une reconfiguration des formes d'emploi sur le marché du travail, avec un recul de l'emploi « typique » au profit de formes d'emploi « atypiques ». L'emploi statutairement permanent, salarié et à temps plein est en recul au profit d'emplois qui se caractérisent soit par une réduction du temps de travail (emploi à temps partiel), par une instabilité du contrat de travail (emploi temporaire) ou par l'absence du statut de salarié (emploi indépendant). Deuxièmement, on assiste au développement de nouvelles formes d'organisation du travail, dans le dépassement du fordisme. Le contenu du travail est dorénavant plus immatériel, plus diversifié, plus individualisé, plus intense, plus flexible. Les nouvelles formes d'organisation du travail sollicitent davantage les ressources des travailleurs – les « compétences » plutôt que les « qualifications » –, de même que leur initiative et leur autonomie.

Le second pôle, la protection sociale, renvoie aux modalités institutionnelles de prise en charge des risques professionnels et sociaux. Dans le contexte de « plein emploi » de la société salariale, ces risques étaient limités au chômage de courte durée, à la maladie, à la retraite à l'âge normal et à l'invalidité. Or, avec le recul de l'emploi typique et plus généralement avec la fragilisation de la relation salariale, on assiste non seulement à une individualisation des risques, qui deviennent l'affaire de multiples arrangements au niveau sectoriel, mais aussi à l'émergence de nouveaux risques, que les programmes classiques de protection sociale ne sont plus en mesure de prendre adéquatement en charge. Il peut s'agir de risques qui se traduisent dans des difficultés d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail, et qui compromettent l'accumulation du revenu de retraite.

Le troisième pôle, les âges (et le parcours de vie), se donne comme la conséquence des deux pôles précédents. Les « âges » ont été transformés, autrement dit l'organisation des étapes de la vie en fonction des âges s'est transformée, parce que le marché du travail et la protection sociale ont été eux-mêmes transformés. Du côté du marché du travail, la perte de prévalence de l'emploi typique a contribué à la diversification des parcours professionnels. Par exemple, l'emploi à temps partiel et l'emploi temporaire impliquent des parcours caractérisés par une variation des heures de travail et par une alternance potentielle entre l'emploi, le chômage et l'inactivité. L'insertion plus tardive de certains jeunes sur le marché, de même que la retraite plus hâtive de certains travailleurs âgés, témoignent aussi de cette réorganisation du parcours en fonction des âges. Du côté de la protection sociale, le cas de la retraite, traditionnellement conçue comme un salaire différé avec un nombre donné d'années d'activité continue, est également illustratif de cette évolution des parcours de vie, comme le sont l'ensemble des mesures de protection sociale, conçues en référence à la « société salariale » (Castel, 1995).

Cette thèse par articles a comme objet les *statuts de travailleur et de retraité dans des cohortes de Canadiens âgés de 50 ans et plus*, étudiés à partir des dimensions empiriques de *l'activité sur le marché du travail*, de même que des *sources et niveaux de revenu*. Elle se base sur une *approche du parcours de vie*, dans sa tradition anglo-américaine. Elle exploite les données de trois enquêtes de Statistique Canada, qui traitent de ces deux dimensions empiriques.

Dans la préparation de cette thèse, nous avons bénéficié de l'apport du groupe de

recherche à partir d'échanges avec des collègues qui travaillaient sur le versant des transformations soit de l'emploi et du travail, soit de la protection sociale, soit de l'âge (et du parcours de vie). À notre tour, nous avons contribué au groupe, à partir de nos compétences spécifiques en sociologie empirique et statistique, particulièrement en ce qui a trait à l'évolution de la protection sociale et, plus spécifiquement, aux fins de carrière.

Cette thèse prétend apporter une contribution à la connaissance de ces trois pôles. D'abord, elle se veut une contribution à la sociologie de l'emploi et du marché du travail, par une analyse du parcours d'activité sur le marché du travail de seniors en fin de carrière, – un parcours qui, pour une minorité croissante, est scandé par des épisodes d'emplois atypiques (emplois à temps partiel, emplois temporaires, emploi autonomes) et par des formes tout aussi atypiques de transition travail-retraite : retraite partielle, retour en emploi postcarrière ou postretraite, etc. Ensuite, elle se veut une contribution à la sociologie de la protection sociale, par une analyse des sources et des niveaux de revenu des seniors, montrant que leur revenu est traversé par des inégalités relativement importantes au niveau de la protection sociale, notamment en matière de prestations de retraite. Finalement, et plus généralement, cette thèse se veut une contribution à la sociologie du parcours de vie (*Life Course*), dans la droite ligne de la sociologie empirique et statistique anglo-américaine.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS iv
LISTE DES FIGURES xiii
LISTE DES TABLEAUX xvi
RÉSUMÉ xvii

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I 16
POURQUOI ETUDIER LES STATUTS DE TRAVAILLEUR ET DE RETRAITE DES SENIORS ? UN ESSAI DE POLITIQUE SOCIALE PROSPECTIVE 16
1.1 Introduction 16
1.2 La bombe démographique amorcée : les scénarios pessimistes d'anticipation des conséquences négatives du vieillissement 17
1.2.1 Le vieillissement : pronostic d'un « problème » à partir de quelques indicateurs démographiques 18
1.2.2 Les conséquences négatives du vieillissement : scénarios pessimistes 22
1.3 La bombe démographique désamorcée : les scénarios optimistes d'anticipation des conséquences du vieillissement 31
1.3.1 Révision du pronostic : la « dépendance » ne serait pas aussi élevée… 32
1.3.2 Les conséquences du vieillissement : scénarios optimistes 35
1.4 La bombe démographique à intercepter : des scénarios pragmatistes de réforme pour modérer (et ultimement contrer) les conséquences négatives du vieillissement 38
1.4.1 Les études de projection : un aperçu 40
1.4.2 Effets modérateurs, sur les conséquences négatives du vieillissement, de scénarios de réforme des régimes de retraite publics et du relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite 41
1.4.3 Quelques résultats des études de projection sur les effets modérateurs 42

1.4.4 Limites de ces résultats : les relations potentielles entre les réformes et les personnes concernées non prises en compte 46
1.5 Conclusion : de la pertinence d'étudier les statuts de travailleur et de retraité des seniors en prenant en compte le parcours de vie 49

CHAPITRE II 58
COMMENT ÉTUDIER LES STATUTS DE TRAVAILLEUR ET DE RETRAITÉ DES SENIORS ? L'APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU PARCOURS DE VIE 58
2.1 Introduction 58
2.2 L'approche sociologique du parcours de vie 59
2.2.1 Formalisation nord-américaine de l'approche 59
2.2.2 Les principes de l'approche sociologique : énonciation et proposition d'agencement logique 60
2.2.3 Les principes de l'approche du parcours de vie : explicitation et revue de littérature générale 63
2.2.3.1 Le principe du temps et du lieu 63
2.2.3.1.1 Parcours de vie et temps (époques) 64
2.2.3.1.2 Parcours de vie et lieu (géographie) 67
2.2.3.2 Le principe du développement 68
2.2.3.3 Le principe du *Timing* 69
2.2.3.4 Le principe de multidimensionnalité 70
2.2.3.5 Le principe de connexité (*linked lives*) 71
2.2.3.6 Le principe de réflexivité 72
2.3 L'approche sociologique du parcours de vie, appliquée à l'étude des statuts de travailleur et de retraité des seniors 73
2.3.1 Une grille d'étude 75
2.3.2 Revue de la littérature 79
2.3.2.1 Le principe du temps et du lieu 79
2.3.2.1.1 Le temps 80
2.3.2.1.1.1 Tendances centrales : évolution historique du *timing* moyen de la transition travail-retraite 80
2.3.2.1.1.2 Tendances de dispersion : évolution historique de la variabilité du *sequencing* et du *timing* de la transition travail-retraite 82
2.3.2.1.2 Le lieu 92

2.3.2.1.3 Principe du développement et principe du *timing* 94
2.3.2.1.3.1 Histoire de carrière et formes alternatives de transition travail-retraite 95
2.3.2.1.3.2 Différenciation intracohorte du revenu 97
2.3.2.1.3.3 *Timing* 99
2.3.2.1.4 Le principe de multidimensionnalité et le principe de connexité 100
2.3.2.1.5 Note sur le principe de réflexivité : le chaînon manquant 104
2.4 Résumé et conclusions 106

CHAPITRE III 110
LA COMPOSITION DU REVENU EN PÉRIODE DE RETRAITE ANTICIPÉE : LE CAS DES CANADIENS ÂGÉS DE 55 À 64 ANS ENTRE 1982 ET 1997 110
3.1 Introduction 110
3.2 Sources de données et méthodologie 114
3.3 Évolution de l'emploi et de la retraite anticipée au point de vue des bénéficiaires des sources de revenu 117
3.4 Contribution des sources à la variation du revenu 121
3.5 Contribution des sources à l'inégalité de revenu 126
3.6 Conclusion 132

CHAPITRE IV 134
LES « NOUVEAUX PARCOURS » DE FIN DE CARRIÈRE : LA PART DES « NOUVEAUX PARCOURS » DE FIN DE CARRIÈRE DANS LA RÉCENTE REPRISE DE L'EMPLOI DES HOMMES ÂGÉS DE 55 À 64 ANS AU QUÉBEC 134
4.1 Introduction 134
4.2 La part des emplois postcarrière 141
4.3 La part de la combinaison des revenus 147
4.4 Conclusion 150

CHAPITRE V 153
FORMES DE TRANSITION TRAVAIL-RETRAITE DANS UNE COHORTE DE CANADIENS ÂGÉS DE 50 À 64 ANS 153
5.1 Introduction 153
5.2 Problématique et questions 154

5.3 Données et méthodologie 161
5.4 Quelles sont les formes de transition travail-retraite et à quels patterns de revenu correspondent-elles ? 165
5.5 Peut-on relier des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi à des formes de transition ? 177
5.6 Résumé et conclusions 185

CHAPITRE VI 191
RÉSUMÉ DE TROIS CONTRIBUTIONS À L'ÉTUDE DES STATUTS DE TRAVAILLEUR ET DE RETRAITÉ DES SENIORS, DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU PARCOURS DE VIE 191
6.1 Introduction 191
6.2. La composition du revenu en période de retraite anticipée : le cas des Canadiens âgés de 55 à 64 ans entre 1982 et 1997 192
6.2.1 Sommaire de la contribution, et position dans la grille d'étude 192
6.2.2 Problématique, hypothèses ou questions 193
6.2.3 Données et méthodologie 194
6.2.4 Résultats, interprétation des données et conclusion 195
6.3 Les « nouveaux parcours » de fin de carrière : la part des « nouveaux parcours » de fin de carrière dans la récente reprise de l'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec 200
6.3.1 Sommaire de la contribution, et position dans la grille d'étude 201
6.3.2 Problématique, hypothèses ou questions 202
6.3.3 Données et méthodologie 205
6.3.4 Résultats, interprétation des données et conclusion 207
6.4 Formes de transition travail-retraite dans une cohorte de Canadiens âgés de 50 à 64 ans 210
6.4.1 Sommaire de la contribution, et position dans la grille d'étude 210
6.4.2 Problématique, questions ou hypothèses 211
6.4.3 Données et méthodologie 213
6.4.4 Résultats et interprétation 216

CONCLUSION 220
7.1 Contribution de l'approche du parcours de vie aux connaissances 222

7.2 Contribution de l'approche du parcours de vie à l'élaboration de la politique sociale.228
7.3 Contribution des articles aux connaissances empiriques 232
7.4 Contribution des articles à l'élaboration de la politique sociale....240
7.5 De la production de connaissances empiriques à l'élaboration de programmes et de mesures....242

LISTE DES APPENDICES 247
APPENDICE A....248
DÉCOMPOSITION L'INDICE DE GINI SELON LES SOURCES DE REVENU : MÉTHODOLOGIE ET APPLICATION (CHAPITRE III) 248
APPENDICE B....252
CONCENTRATIONS DES SOURCES ET PARTS DES SOURCES DANS LE REVENU NET (CHAPITRE III) 252
APPENDICE C....254
L'ÉTUDE EMPIRIQUE DES FORMES DE PARCOURS : DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉES (CHAPITRE V) 254
C.1 Introduction 255
C.2 Première étape du traitement des données : sélection des répondants en vue de la constitution de l'échantillon....256
C.2.1 Le commencement des parcours de transition travail-revenu : un aperçu 257
C.2.2 Deux impératifs méthodologiques contradictoires : minimiser la troncature à gauche vs. maximiser la taille de l'échantillon 258
C.2.3 Deux impératifs méthodologiques contradictoires : minimiser la troncature à droite vs. maximiser la taille de l'échantillon 267
C.3 Deuxième étape du traitement des données : comparaison et classification des parcours....269
C.3.1 La comparaison des parcours : l'analyse d'appariements optimaux (Optimal Matching)....271
C.3.2 La classification des parcours : l'analyse de classification ascendante hiérarchique 279
C.4 Conclusion 280
APPENDICE D....282
L'ANALYSE D'APPARIEMENTS OPTIMAUX : PRÉSENTATION ILLUSTRATIVE ET FORMELLE DE L'ALGORITHME DE BASE (CHAPITRE V) 282

APPENDICE E.....290
LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE DE WARD (1963) (CHAPITRE V)
.....290
RÉFÉRENCES 300

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1
Part des aînés (%) dans la population, Canada et comparaisons internationales (1950-2050).....p. 18

Figure 1.2
Espérance de vie à la naissance, selon le genre, Canada (1950-2050)..... p.19

Figure 1.3
Taux de fertilité total (i.e. nombre d'enfants par femme), Canada (1950-2050)...p.19

Figure 1.4
Ratio de dépendance des aînés, Canada et comparaisons internationales (1950-2050) p.20

Figure 1.5
Conséquences négatives du vieillissement, « scénarios pessimistes » (Basé sur Mérette, 2002) p.26

Figure 1.6
Ratio de dépendance totale (aînés et 0-14 ans), Canada et États-Unis (1950-2050)..... .....p.33

Figure 3.1A
Bénéficiaires des sources de revenu, en pourcentage de la population, hommes (55-64 ans), 1982-1997.....p.119

Figure 3.1B
Bénéficiaires des sources de revenu, en pourcentage de la population, femmes (55-64 ans), 1982-1997.....p.119

Figure 3.2A
Revenu net réel moyen, et revenu réel moyen des sources de revenu, hommes (55-64 ans), 1982-1997.....p.122

Figure 3.2B
Revenu net réel moyen, et revenu réel moyen des sources de revenu, femmes (55-64 ans), 1982-1997.....p.122

Figure 3.3

Contribution des sources de revenu à la croissance du revenu réel net moyen, hommes et femmes (55-64 ans), 1982-1997.....p.123

Figure 3.4A
Revenu réel moyen des bénéficiaires d'un revenu, selon la source, hommes (55-64 ans), 1982-1997.....p.125

Figure 3.4B
Revenu réel moyen des bénéficiaires d'un revenu, selon la source, femmes (55-64 ans), 1982-1997.....p.125

Figure 3.5A
Contributions absolues des sources de revenu à l'inégalité du revenu net, hommes (55-64 ans), 1982-1997.....p.128

Figure 3.5B
Contributions absolues des sources de revenu à l'inégalité du revenu net, femmes (55-64 ans), 1982-1997... .....p.128

Figure 3.6
Contributions absolues des sources de revenu à l'inégalité du revenu net, femmes ayant eu un revenu (55-64 ans), 1982-1997.....p.131

Figure 4.1
Taux d'emploi (1982-2001), selon les niveaux d'ancienneté et les formes d'emploi, hommes âgés de 55 à 64 ans (Québec) p.144

Figure 4.2
Taux d'emploi (1982-1999), selon la présence ou l'absence d'une combinaison de revenus et selon les formes d'emplois, hommes âgés de 55 à 64 ans (Québec).p.148

Figure 5.1
Moyennes mobiles des catégories de l'activité sur le marché du travail et principales sources de revenu pendant 4 années suivant le commencement de la transition (groupe 1, classes 1.1 à 1.2). Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001.....p.166-167

Figure 5.2
Moyennes mobiles des catégories de l'activité sur le marché du travail et principales sources de revenu au fil des quatre années suivant le commencement de la transition (groupe 2, classes 2.1 à 2.3). Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001. .....p.168

Figure 5.3
Moyennes mobiles des catégories de l'activité sur le marché du travail et principales sources de revenu au fil des quatre années suivant le commencement de la transition (groupe-classe 3). Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001.....p.170

Figure 5.4.

Moyennes mobiles des catégories de l'activité sur le marché du travail et principales sources de revenu au fil des quatre années suivant le commencement de la transition (groupe 4, classe 4.1 à 4.5). Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001. .....p.171-172

Figure B.1A
Concentration du revenu, selon les sources, hommes (55-64 ans).....p.253

Figure B.1B
Concentration du revenu, selon les sources, femmes (55-64 ans).....p.253

Figure B.2A
Revenu moyen des sources de revenu, en pourcentage du revenu net, hommes (55-64 ans), 1982-1997.....p.253

Figure B.2B
Revenu moyen des sources de revenu, en pourcentage du revenu net, femmes (55-64 ans), 1982-1997.....p.253

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4.1
Part des parcours à la reprise de l'emploi entre 1995 et 2001, hommes âgés de 55 à 64 ans (Québec). Parcours distingués selon le niveau d'ancienneté et les formes d'emplois. p.145

Tableau 4.2
Part des parcours à la reprise de l'emploi entre 1995 et 1999, hommes âgés de 55 à 64 ans (Québec). Parcours distingués selon la présence ou l'absence d'une combinaison de revenus d'emploi et de retraite, et selon les formes d'emplois.....p.149

Tableau 5.1
Évolution du cumul entre les gains et les prestations de retraite basées sur les gains, pendant l'année de commencement de la transition, et pendant les quatre années suivantes, selon les classes. Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001. .....p.174

Tableau 5.2
Évolution du niveau de revenu total personnel moyen avant impôt (* 1000), à l'année de commencement d'une transition travail-retraite, et pendant les quatre années suivantes, selon les classes. Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001. .....p.176

Tableau 5.3
Coefficients de régression logistique, caractéristiques reliées aux formes de transition.....p.182-183

Tableau C.1
Événements ou conditions relatifs au commencement de la transition travail retraite.....p.260

Tableau C.2
Scénarios de sélection des répondants en fonction d'une combinatoire d'événements et de conditions.....p.261-262

Tableau C.3
Quelques caractéristiques démographiques de l'échantillon sélectionné, en comparaison de l'échantillon de tous les répondants âgés de 55 à 64 ans.....p.267

Tableau E.1
Tableau de calcul de la distance entre deux séquences.....p.289

RÉSUMÉ

Depuis que les *Trente Glorieuses* (1945-1975) sont révolues, c'est-à-dire depuis le passage à l'époque postindustrielle, on assiste à un effritement de la société salariale, de ses institutions du marché du travail comme de protection sociale. Il en a résulté des transformations dans le parcours de vie des personnes. Parmi les transformations les plus fondamentales de ce parcours, qui ont abouti à une diversification des expériences, on compte celles des *statuts de travailleur et de retraité des seniors*.

L'objet de cette thèse par articles consiste dans ces statuts, tels qu'abordés à partir des dimensions empiriques de *l'activité sur le marché du travail*, des *sources et niveaux de revenu*, et pour des cohortes de Canadiens âgés entre 50 et 64 ans. Nous convenons que l'étude de ces statuts implique en même temps l'étude de la transition travail-retraite, puisque cette transition est le phénomène par lequel ces statuts se succèdent. Cette transition s'est de plus en plus assimilée à un *parcours* qui se déroule dans la durée. Elle peut certes consister dans un événement par lequel le statut de retraité succède abruptement et irréversiblement au statut de travailleur, comme c'était typiquement le cas lors de l'époque industrielle (de la société salariale). Mais elle peut aussi et surtout consister dans une *période* de la biographie au cours de laquelle ces statuts de travailleur et de retraité peuvent être *combinés* ou *alternés*, ce que l'on observe plus fréquemment depuis l'époque post-industrielle.

Un tel objet est au carrefour des transformations du *marché du travail*, de la *protection sociale*, et du *parcours de vie* à l'époque postindustrielle. Par ailleurs, son étude s'inscrit dans une réflexion à caractère prospectif sur les conséquences macroéconomiques et macrosociales du vieillissement, compte tenu d'éventuelles réformes de la politique sociale. En effet, dans le contexte du vieillissement, les connaissances empiriques sur les statuts de travailleur et de retraité – à partir des dimensions de l'activité sur le marché du travail et du revenu – sont susceptibles d'informer le processus de réforme de la politique sociale, par exemple au niveau de l'âge de la retraite (i.e. l'activité sur le marché du travail) et des régimes de retraite (i.e. les sources et les niveaux de revenu). Or, de telles connaissances sont d'autant plus informatives que l'on distingue les parcours de différentes catégories de seniors, afin de rendre compte des inégalités dans la possibilité de maintenir une activité, tout comme des inégalités du revenu de retraite.

C'est dans ce cadre que cette thèse propose trois articles, qui se veulent une contribution aux connaissances empiriques sur les statuts en question, et par le fait même une contribution à l'élaboration de la politique sociale du marché du travail et de la protection sociale des seniors. Ces articles s'appuient sur une démarche inductive de statistique sociale compatible avec l'approche sociologique anglo-américaine du *parcours de vie* (*Life course*).

Dans un premier article, intitulé « *La composition du revenu en période de retraite anticipée : le cas des Canadiens âgés de 55 à 64 ans entre 1982 et 1997* », nous avons analysé l'évolution historique par laquelle l'incidence du statut de retraité anticipé a augmenté au détriment du statut de travailleur chez les 55 à 64 ans pendant cette période. Or, nous avons critiqué qu'une telle évolution a été peu examinée en regard de la dimension du

revenu, incluant les sources et les niveaux. En l'examinant à partir de cette dimension, plutôt qu'avec la dimension courante de l'activité (taux d'activité ou taux d'emploi), nous sommes parvenu à documenter que cette évolution a été globalement plus favorable aux femmes, bien que le revenu de ces dernières soit demeuré largement inférieur à celui des hommes.

Dans un second, intitulé « *Les nouveaux parcours de fin de carrière : la part des nouveaux parcours de fin de carrière dans la récente reprise de l'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec* », nous nous sommes efforcé de dépasser les analyses courantes portant sur l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite à partir des séries chronologiques du taux d'activité ou d'emploi des 55 à 64 ans. Ces analyses ne tiennent généralement pas compte de la contribution des formes de transition travail-retraite à ces taux. Les résultats ont montré que ce sont de « nouveaux parcours de fin de carrière », entendus comme des séquences par lesquelles les statuts de travailleur et de retraité se combinent ou s'alternent, qui auraient contribué principalement au relèvement du taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec à partir du milieu des années 1990. La combinaison et l'alternance des statuts de travailleur et de retraité est définie ici respectivement par le cumul des gains et des prestations de retraite, et par l'accès à l'emploi postcarrière.

Enfin, dans un troisième article, intitulé « *Formes de transition travail-retraite dans une cohorte de Canadiens âgés de 50 à 64 ans* », nous avons voulu complexifier l'étude des formes de transition travail-retraite, dans la mesure où l'on dispose de peu d'études, au Canada, telles que ces formes sont dégagées au moyen d'analyses de séquences, et telles qu'elles intègrent les dimensions de l'activité et du revenu. Nous avons constaté principalement une variabilité de ces formes, qui s'exprime par des différences dans la propension à maintenir un emploi dans le cadre d'une retraite partielle, à maintenir ou à reprendre une activité sur le marché du travail après la cessation d'un emploi, et enfin par une inégalité dans les sources et niveaux de revenu, dans la mesure où après une cessation d'activité, des prestations de retraite privées ne sont pas accessibles à tous, tout comme un revenu adéquat et bien maintenu au fil des années. Nous avons aussi identifié des caractéristiques personnelles et professionnelles associées aux différentes formes de transition, et telles qu'elles permettent de cerner des catégories de seniors plus ou moins avantagées en regard de l'activité sur le marché du travail et du revenu.

MOTS-CLÉS : PARCOURS DE VIE ; SENIORS ; TRAVAIL, EMPLOI ET RETRAITE ; ACTIVITÉ ; REVENU

INTRODUCTION

On se représente l'époque industrielle, plus précisément celle des décennies d'après-guerre ou *Trente Glorieuses* (1945-1975), comme un âge d'or, où un arrimage sans précédent entre les institutions du *marché du travail* et de la *protection sociale* s'est réalisé. D'un côté, le marché du travail, dans le cadre d'une économie en pleine croissance et d'une organisation du travail fordiste, assurait l'emploi pendant la période du parcours de vie consacrée à la vie active; l'emploi statutairement permanent, salarié et à temps plein représentait une norme. Dans ce contexte de « plein emploi », une protection sociale privée, mais encadrée par des normes publiques, s'est systématiquement développée. Cette protection s'est appuyée sur des contrats de travail visant à bonifier et à protéger la relation d'emploi dans de vastes marchés internes, en fixant les barèmes de progression des salaires au fil de l'ancienneté et selon les qualifications, en réglementant les licenciements, et en assurant un revenu privé adéquat aux futurs retraités, etc.

D'un autre côté, le développement considérable, à partir de cette époque, de programmes publics de protection sociale et de services collectifs comme la santé et l'éducation, a permis de compléter les fondations de l'édifice de protection sociale privée. Au niveau spécifique de l'emploi, l'État est intervenu pour prévenir ou couvrir une gamme limitée de risques : le plein emploi faisait en sorte que ces risques ne dépassaient pas le chômage de courte durée, la maladie, les accidents du travail, la retraite à l'âge normal et l'invalidité.

L'arrimage entre les institutions du marché du travail et de la protection sociale était qualifié de « vertueux ». Autrement dit, de telles institutions se renforçaient, au bénéfice de la sécurité économique et de l'intégration sociale de l'ensemble. Avec une économie en croissance, la production s'est élevée à un niveau de masse, ce qui a permis au salariat d'être généralisé, majoré, puis redistribué. La consommation s'est à son tour élevée à un niveau de masse. La protection sociale et les services publics ont pris leur essor grâce aux

fruits de cette croissance économique. Une telle « pourvoyance » a exercé en retour des effets bénéfiques sur la population, profitant à la productivité des travailleurs.

Aussi, cet arrimage a comporté des conséquences majeures sur l'organisation d'une troisième institution, soit le *parcours de vie*. Le parcours de vie renvoie à la structuration sociale des étapes de la vie selon les âges, chaque étape correspondant à un statut, garant de droits et d'obligations. À l'époque industrielle des *Trente Glorieuses* (1945-1975), les étapes étaient définies de manière standard. Comme à cette époque les hommes représentaient les principaux pourvoyeurs des ménages – les *breadwinners* –, le parcours d'une majorité s'organisait selon un cycle dit « ternaire », c'est-à-dire scindé en trois étapes, soit une étape de « préparation » (études), une étape « d'activité » (travail) et une étape de « retraite » (Kohli, 1986), correspondant respectivement aux statuts d'étudiant, de travailleur et de retraité. Aussi, les transitions d'une étape à l'autre étaient assujetties à des âges rigides, et étaient de nature plutôt abruptes et irréversibles. Quand aux femmes, elles ont d'abord échappé à ce cycle, puisque la division domestique du travail les « assignaient » plutôt au rôle de mère au foyer; il arrivait cependant qu'elles occupent des emplois en guise d'appoint au revenu du ménage. Il faudra attendre les années 1970 pour que leur insertion sur le marché soit massive, et donc pour que leur parcours commence à être structuré systématiquement en fonction de ces mêmes étapes. Par ailleurs, les programmes de protection sociale privée et publique ont joué un rôle décisif dans la consolidation des étapes de ce parcours, en particulier la retraite, en spécifiant les âges d'ouverture des droits à prestations (Cf. Kohli, 1986; Guillemard, 1995).

On doit certes éviter de surestimer la prévalence de cette forme de société. Par exemple, le plein emploi et la pleine protection sociale, au sens littéral, n'ont bien sûr jamais existé pour tous, car les exclus ont toujours continué d'exister. Quoi qu'il en soit, cette société porte à juste titre la désignation de « société salariale » (Castel, 1995). Elle a représenté un énorme progrès vers une plus grande intégration sociale par le travail. Celui-ci était qualifié de « grand intégrateur », vecteur de l'identité individuelle et collective, voire d'une citoyenneté, assise sur des droits.

On assiste néanmoins, depuis quelques décennies, c'est-à-dire depuis que les *Trente Glorieuses* sont révolues, à un effritement progressif de cette société salariale, de ses

institutions du marché du travail comme de protection sociale : tant la relation salariale que les programmes de protection sociale ont été fragilisés.

En premier lieu, les mutations économiques des années 1970 ont favorisé une « remarchandisation » du travail, c'est-à-dire une réinsertion de la logique marchande au sein de la relation de travail, laquelle avait été jusqu'alors « démarchandisée » (Gautié, 2003). On peut distinguer deux ordres de conséquences de ces mutations, ayant fragilisé la relation salariale. Les premières conséquences ont consisté dans une diversification des formes d'emploi, avec un recul de l'emploi « typique » au profit de formes d'emploi « atypiques ». L'emploi typique renvoie à l'emploi statutairement permanent, salarié et à temps plein. En contrepartie, les formes atypiques d'emploi ont proliféré. De telles formes – emploi indépendant, emploi temporaire (contractuel ou saisonnier), emploi temps partiel, etc. – ont comme dénominateur commun un affaiblissement des protections garantes de l'emploi salarié typique. Même si les emplois typiques ont continué à former une part majoritaire de l'ensemble de l'emploi, les emplois atypiques, pour leur part, en sont venus à former une part majoritaire des emplois récemment créés. La part des travailleurs atypiques dans l'ensemble des travailleurs a augmenté en fin de compte.

Mais une telle augmentation ne constitue pas le seul fait corroborant que la relation salariale a été fragilisée; la part des « exclus » dans l'ensemble de la population a aussi augmenté. Ces exclus sont formés de chômeurs de longue durée, de chômeurs découragés, mais aussi d'inactifs sur le marché du travail bien qu'en âge d'activité, comme les travailleurs jeunes aux prises avec des problèmes d'insertion en emploi, ou les travailleurs vieillissants en retraite involontaire précoce.

Un autre ordre de conséquences de ces mutations économiques a consisté dans la diversification des formes d'organisation du travail, dans le dépassement du fordisme : groupes autonomes ou semi autonomes, élargissement ou rotation des tâches, spécialisation flexible, cercles de qualité, groupes de résolution de problèmes, etc. Le contenu du travail s'est transformé, pour devenir plus immatériel, plus relationnel. Tout s'est passé comme si l'on sollicitait davantage les ressources de capital humain – les « compétences » plutôt que les « qualifications » –, de même que l'effort, l'initiative et l'autonomie des travailleurs.

Ces deux ordres de conséquences se sont combinés pour remettre en cause les termes classiques de la relation salariale, qui équivalaient à *la subordination contre la sécurité*. Désormais, il s'agit davantage, pour les travailleurs, de faire preuve d'autonomie dans un contexte d'insécurité croissante (Gautié, 2003, pp. 11-12).

En parallèle avec ces évolutions dans les formes d'emploi et les formes d'organisation du travail, et avec cette remise en cause de la relation salariale, les risques à caractère économique se sont intensifiés, diversifiés, et ont été de plus en plus reportés sur les travailleurs. Tel est le cas du *risque d'entreprise* (pannes de production, mévente, etc.) qui a augmenté avec l'intensification de la concurrence sur le marché des produits et l'instabilité des marchés. Tel est le cas d'autres risques, liés de plus près à l'emploi. Il s'agit du *risque d'emploi* proprement dit, qui consiste dans le chômage et les risques dus à la charge nerveuse ou à l'intensification du travail; du *risque lié au capital humain*, qui repose sur la perte de l'employabilité ou la désuétude des connaissances; du *risque de la variabilité du temps*, induit par la volatilité de la demande et par une augmentation de la demande d'emploi, et des *risques sociaux*, issus de la restriction des possibilités d'accéder à la sécurité d'emploi (Gazier, 2004).

Les mutations économiques et leurs conséquences ont par ailleurs révélé l'insuffisance de plusieurs programmes classiques de protection sociale, lesquels n'avaient pas été conçus pour leur prise en charge. Par exemple, les principaux programmes qui forment le « filet de sûreté », et dont plusieurs datent de l'après-guerre, sont fondés sur le principe selon lequel les personnes sont insérées dans une carrière où l'activité est soutenue, où le chômage est accidentel et de courte durée, et où la protection privée en matière de revenu de retraite est disponible et adéquate. C'est sur ce principe que certains programmes canadiens dont l'*Assurance-emploi,* le *Régime de pensions du Canada* (RPC) et le *Régime des rentes du Québec* (RRQ), ont opéré dès leur mise en place. Les règles de l'*Assurance-emploi*, en effet, présupposent que l'épisode de chômage est de courte durée, tandis que celles du RPC/RRQ présupposent que les principales sources de revenu à la retraite sont privées – ce dernier programme se voulant un complément financier aux *Régimes de pension agréés* (RPA) et aux *Régimes enregistrés d'épargne-retraite* (REER). Par conséquent, ces programmes ne sont pas en mesure de prendre en charge les risques se traduisant dans un chômage de longue durée, ou dans des difficultés chroniques

d'insertion / réinsertion sur le marché – risques qui compromettent l'accès à un revenu de retraite adéquat, et qui se sont accrus ces dernières décennies.

Tout comme les formes d'emploi et d'organisation du travail, ainsi que les risques à caractère économique (appelant de nouvelles formes de protection sociale) se sont diversifiés, le parcours de vie s'est également diversifié. En effet, le parcours typique du cycle ternaire a subi plusieurs altérations de forme. On a parlé de « déstandardisation », de « désinstitutionnalisation » et « déchronologisation » du parcours de vie (Settersten, 2002, p. 35; Guillemard, 1995). Ce parcours s'est diversifié à toutes les étapes, et dans toutes ses dimensions : familiales, professionnelles, etc. Des analystes ont noté des phénomènes comme la désynchronisation dans les étapes d'accession au statut d'adulte, l'affaiblissement de la chronologie dans les rôles et les obligations familiales, et la discontinuité dans les parcours professionnels et familiaux (Cf. Cavalli, 2003). À l'instar du parcours familial, le parcours professionnel ou d'activité sur le marché du travail a été de plus en plus scandé de transitions, étant donné la reconfiguration des formes d'emploi. Par exemple, l'emploi à temps partiel et l'emploi temporaire impliquent des transitions reliées au temps de travail et à la présence en emploi, voire à la présence en activité sur le marché.

Parmi les transformations les plus importantes du parcours de vie, on compte celles du parcours relié à l'évolution, au fil du temps biographique, du statut de travailleur et du statut de retraité des seniors. Par le statut de travailleur, nous entendons qu'un senior[1] est actif sur le marché du travail, ultimement occupé à un ou plusieurs emplois, tandis que les gains ou leur substitut représentent généralement sa source de revenu principale voire exclusive. Par le statut de retraité, succédant au statut de travailleur, nous entendons qu'un senior est ultimement inactif sur ce marché, tandis que les prestations de retraite ou leur substitut représentent généralement sa source de revenu principale voire exclusive. Ces définitions suggèrent que les statuts de travailleur et de retraité ont comme dimensions *l'activité sur le marché du travail* et le *revenu*, notamment les *sources de revenu*. L'activité sur le marché du travail renvoie à des catégories comme l'occupation (à temps plein ou à temps partiel), le chômage et l'inactivité. Les sources de revenu consistent dans les gains (i.e. revenus d'emploi), les prestations de retraite, etc.

---

[1] Par senior, nous entendons par convention tout personne âgée de 50 ans et plus.

Une propriété fondamentale de ces statuts, bien qu'élémentaire, est qu'ils peuvent être ou ne pas être détenus par une personne à un moment donné, et que cet état de fait peut changer au fil du temps. La « transition travail-retraite » est le phénomène par lequel ces statuts se succèdent, c'est-à-dire par lequel une personne passe du statut de travailleur au statut de retraité, après une période d'exclusivité du travail et avant une période d'exclusivité irréversible de la retraite.

Depuis quelques décennies, cette transition s'est de plus en plus assimilée à un *parcours* qui se déroule dans la durée. Elle peut encore certes consister dans un événement par lequel le statut de retraité succède abruptement et irréversiblement au statut de travailleur. Mais elle peut aussi et surtout consister dans une *période* au cours de laquelle ces statuts de travailleur et de retraité peuvent être *combinés* ou *alternés*. Les formes de transition se sont diversifiées, avec l'augmentation de l'incidence de formes alternatives comme la *retraite partielle* (ou progressive), le *retour en emploi postretraite*, etc. Alors que la retraite partielle implique une combinaison entre ces statuts – une personne retraitée partielle étant à la fois au travail et à la retraite –, le retour en emploi postretraite implique leur alternance. On a documenté l'incidence de ces formes alternatives dans un certain nombre d'études américaines (Hayward, Hardy et Liu, 1994, Hardy, 1991; Parnes et Sommers, 1994; Quinn, 1996; Han et Moen, 1999) et canadiennes (Singh, 1998; Singh et Verma, 2003; Monette, 1996; Pyper et Giles, 2002). D'autres études ont appuyé l'hypothèse d'une augmentation de la variabilité des formes de transition au fil des cohortes (Hayward, Grady et McLaughlin, 1988; Elder et Pavalko, 1993). La diversification des formes s'inscrit dans une tendance générale du parcours de vie à l'augmentation de la variabilité individuelle.

L'objet de cette thèse par articles consiste dans ces statuts de travailleur et de retraité; nous visons à les étudier empiriquement, à partir des dimensions de l'activité sur le marché du travail et des sources et niveaux de revenu, dans des cohortes de Canadiens âgés de 50 ans et plus. Nous convenons que l'étude de ces statuts implique en même temps l'étude de la transition travail-retraite, et vice-versa, puisque cette transition est le phénomène par lequel ces statuts se succèdent.

Un tel objet est au carrefour des transformations des trois institutions dont nous avons retracé schématiquement l'évolution depuis les années d'après-guerre : le *marché du*

travail, la *protection sociale*, et le *parcours de vie*. En effet, premièrement, les transformations du marché du travail, découlant des mutations économiques et se traduisant notamment par une reconfiguration des formes d'emploi, ont affecté, à l'échelle individuelle, *l'activité sur le marché du travail* – une des deux dimensions empiriques considérées ici. Par exemple, le parcours d'activité a été scandé, pour un nombre croissant de travailleurs vieillissants, par des transitions au niveau des heures de travail, de la présence en emploi, et de la présence en activité. Deuxièmement, les transformations de la protection sociale, ayant notamment compromis la viabilité des régimes de retraite pour une part croissante de la population des travailleurs, ont affecté, toujours à l'échelle individuelle, l'autre dimension empirique considérée, soit les *sources et les niveaux de revenu*. Pour ne citer qu'un exemple, certains travailleurs vieillissants pris dans des situations d'emploi atypiques risquent d'effectuer des transitions travail-retraite assorties d'une insuffisance, voire d'une absence de prestations de retraite privées issues d'un régime d'un employeur, ou même de prestations tirées de *Régimes enregistrés d'épargne retraite* (REER).

L'étude empirique approfondie d'un tel objet offre donc l'opportunité d'estimer les conséquences individuelles – potentiellement négatives pour certains – autant des transformations du marché du travail que de la protection sociale. Il faut particulièrement tenir compte des conséquences individuelles sur le plan de la protection sociale, afin que soient repensés les mécanismes de redistribution et d'équité de l'État providence. Ces mécanismes sont basés sur des principes fondés et consolidés pendant les *Trente Glorieuses*. Or, dans leur facture actuelle, ces mécanismes présentent désormais des failles. On en a déjà documenté quelques unes au Canada, à propos des travailleurs âgés de 45 à 64 ans et « coincés » entre le travail et la retraite (Leblanc et McMullin, 1997). Certaines expériences eu égard au travail et à la retraite, à l'activité sur le marché du travail et au revenu pendant le processus de transition travail-retraite, en ce qu'elles entraînent des pertes que les programmes existants ne peuvent prévenir, ni compenser – du moins suffisamment – confirment ces failles.

Enfin, troisièmement, et plus généralement, cet objet offre l'opportunité, compte tenu des statuts considérés et de leurs dimensions empiriques, de traiter de l'évolution du *parcours de vie* de cohortes. Les transformations du marché du travail et de la protection sociale peuvent dès lors être analysées dans leurs gammes de conséquences sur l'organisation de ce parcours. De même, le parcours de vie est une porte d'entrée originale

pour traiter des liens entre les transformations du marché du travail et de la protection sociale, et pour repenser la politique sociale de ces deux institutions.

Ces trois opportunités constituent autant de justifications à l'étude de l'objet. Mais, dans la suite logique de ces justifications, on compte encore un autre ordre : l'étude de cet objet s'inscrit dans une réflexion à caractère prospectif sur les conséquences du vieillissement à un niveau macroéconomique et macrosocial. *Ces conséquences sont à la croisée des chemins de l'économie (incluant le marché du travail), et de la protection sociale, en tant qu'institutions qui continueront d'influer, au cours des prochaines décennies, sur le parcours de vie des cohortes de seniors, en terme d'activité et de revenu, – des dimensions qui sont génératrices d'inégalités.*

On anticipe, pour les prochaines décennies, une augmentation importante de la part des seniors dans la population. Il s'agit d'un phénomène international qui, au Canada comme ailleurs, résultera de l'avancée en âge de la populeuse cohorte du *Baby Boom*, conjuguée à l'amélioration perpétuelle de l'espérance de vie et à la diminution ou la stagnation de la fertilité. Or, une telle anticipation serait banale si elle n'était pas accompagnée d'autres anticipations, à savoir que ce vieillissement comportera des conséquences dans la société vieillissante. Les conséquences d'ordre économique font l'objet de scénarios systématiques dans le discours savant. Ces scénarios sont contrastés. Certains sont *pessimistes*, d'autres *optimistes*, et d'autres, à mi-chemin entre ces derniers, *pragmatistes*.

Les scénarios pessimistes, répandus surtout pendant les années 1990, ont considéré le vieillissement comme un problème, qui ne comporte que des conséquences négatives. Une bombe est *amorcée*, et menace d'exploser. Le pronostic du problème a résidé dans la projection selon laquelle il y aura, au cours des prochaines décennies, une augmentation de la « dépendance », qui se mesure notamment dans le rapport entre la population des inactifs sur le marché du travail et la population des actifs. Le vieillissement fera augmenter ce rapport. En tant que phénomène démographique, la dépendance sera le point de départ d'une mécanique de causalité impliquant des phénomènes économiques nombreux, dont l'augmentation des dépenses de l'État, la diminution de l'épargne, la diminution de la croissance économique, la diminution du niveau de vie des cohortes futures,

de même que l'augmentation des inéquités entre les cohortes, étant donné des transferts de ressources au désavantage des plus jeunes.

Les scénarios optimistes, par contraste radical, ne considèrent plus le vieillissement comme un problème; ses conséquences ne sont pas négatives. Ils sont en vogue depuis quelques années. La bombe démographique, après avoir été amorcée dans les scénarios pessimistes, se trouve maintenant *désamorcée*. Soit que l'on révise à la baisse le pronostic du problème, soit que l'on révise la représentation de la mécanique de causalité, pour montrer par exemple que les dépenses de l'État seront compensées par d'autres phénomènes économiques, et que la croissance économique et le niveau de vie seront en fin de compte préservés.

Si ces scénarios divergent par leur pessimisme ou leur optimisme, ils convergent sur le fait que les conséquences du vieillissement sont conçues comme relevant des opérations de l'économie et du marché du travail, quoique ces opérations soient tantôt dysfonctionnelles, tantôt fonctionnelles. Le rôle des réformes de politiques sociales, déployées par les acteurs de l'État ou de l'économie afin de modérer, voire de contrer ces conséquences, est considéré marginal. Les scénarios pragmatistes, empruntant l'inquiétude des scénarios pessimistes et les résultats positifs des scénarios optimistes, considèrent en revanche que des « scénarios de réforme » s'imposent. Il s'agit alors *d'intercepter* la bombe démographique. Or, parmi les scénarios de réforme, deux sont particulièrement reliés au « destin » des futures cohortes de seniors. Ils mettent en jeu des réformes équivalant à une diminution des prestations des régimes de retraite publics et à un relèvement de l'âge effectif de la transition travail-retraite (i.e. l'âge de la retraite).

Les études de projection publiées par des organisations comme l'OCDE ont montré que les réformes équivalant à une diminution des prestations des régimes de retraite publics, de même qu'à un relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite, comporteraient, dans différents pays membres, des effets modérateurs sur les conséquences négatives du vieillissement, à un niveau « macro ». Si tel est le cas, *il y a lieu de considérer, à un niveau « micro », les expériences des seniors de groupes d'âges donnés relativement aux dimensions cruciales du revenu (sources et niveaux) et de l'activité sur le marché du travail.*

Les expériences des seniors sur ces deux dimensions sont potentiellement influençables par de telles réformes. D'un côté, tous ne sont pas nécessairement égaux devant le revenu de retraite, de sorte que des réformes équivalant à une diminution des prestations pourraient comporter des effets socioéconomiques inégaux, c'est-à-dire conduire certains à une précarité de revenu. Certes, une telle diminution est écartée pour le moment du débat sur la réforme des régimes de retraite au Canada, comme nous le verrons. Il demeure toutefois pertinent de s'interroger sur les sources et niveaux de revenu dont ils disposent, afin de mieux anticiper les effets socioéconomiques que d'éventuelles réformes pourraient exercer sur eux dans l'ensemble, comme sur certaines catégories plus précaires parmi eux. D'un autre côté, tous ne sont pas nécessairement égaux devant l'activité sur le marché du travail, en termes de disponibilité et d'employabilité, de sorte que les réformes visant à relever l'âge effectif de transition travail-retraite, par le maintien ou la reprise de l'activité, pourraient se heurter à des obstacles opérationnels.

C'est pourquoi, afin de favoriser la compatibilité de réformes éventuelles avec des principes de sécurité du revenu de retraite, ou afin de faciliter leur succès opérationnel, encore faut-il mobiliser des connaissances empiriques à un niveau « micro », et sur les dimensions en question. Comme on le sait, ces dimensions sont constituantes de notre objet d'étude, soit les statuts de travailleur et de retraité. Donc, c'est en vertu de considérations de politique sociale prospective que nous justifions notre étude empirique des statuts de travailleur et de retraité des seniors.

Après avoir introduit les principales justifications à l'étude d'un tel objet, il convient, en dernier lieu dans cette introduction générale, de présenter l'approche sociologique qui sera utilisée. Il s'agit de l'approche du *parcours de vie* (*Life Course*). Entamée par des sociologues fonctionnalistes des années 1950, elle est beaucoup redevable de nos jours à l'Américain Glen Elder (Elder et Johnson, 2002). Cette approche a bénéficié de l'apport de sociologues européens, comme Martin Kohli, qui a mis un accent particulier sur le rôle des institutions du marché du travail et de la protection sociale dans l'organisation du parcours de vie. Ces deux institutions sont à la base de la gestion de la main-d'œuvre vieillissante.

Dans un essai fondateur intitulé *The Changing Balance of Work and Retirement*, Kohli et Rein (1991) ont considéré une transformation particulière du parcours de vie relié aux statuts de travailleur et de retraité, notamment à la transition travail-retraite. Il s'agit du

phénomène de « sortie anticipée d'activité » (*Early Exit*). Guillemard (1995) a défini ce phénomène comme « toute sortie définitive du marché du travail qui intervient avant l'âge de la retraite ». Pendant la période approximative s'étendant du début des années 1980 au milieu des années 1990, ce phénomène, dans les pays industrialisés, s'est traduit par une accentuation de la diminution séculaire du taux d'activité ou de l'âge moyen de la retraite, et s'est concentré chez les hommes âgés de 55 à 64 ans. Il a été progressivement remis en question à partir du milieu des années 1990, en raison de ses conséquences négatives sur les finances publiques et sur les entreprises, dans le cadre du vieillissement de la population (Cf. Crespo et Beausoleil, 1999, pp. 85-111).

Certes, et comme nous pourrons le montrer dans cette thèse, la sortie anticipée ne représente qu'un phénomène parmi d'autres qui est caractéristique du parcours de transition travail-retraite des seniors. La transition ne se caractérise pas seulement par son *timing*, comme c'est le cas lorsqu'on considère ce phénomène, mais aussi par son *sequencing*, c'est-à-dire par les formes par lesquelles les statuts de travailleur et de retraité peuvent être combinés ou alternés au fil du temps biographique. Même si l'approche sociologique du parcours de vie – dont nous allons introduire maintenant les grandes lignes à travers les travaux de Kohli et Rein (1991) – s'est particulièrement attachée au phénomène de sortie anticipée, qui relève du *timing*, elle peut parfaitement être appliquée à d'autres phénomènes, qui relèvent du *sequencing*.

Kohli et Rein (1991) ont proposé une approche d'économie politique accordant une place centrale aux institutions du marché du travail et de la protection sociale dans l'explication de cette transformation du parcours de vie qu'est la sortie anticipée. Leur approche se concentre sur les mécanismes de gestion de la main-d'œuvre âgée émanant de ces institutions. Les acteurs institutionnels ont délibérément rendu certains programmes de protection sociale (dont les régimes de retraite) plus accessibles ou incitatifs, afin de satisfaire des intérêts de gestion de la main-d'œuvre âgée, axés sur leur sortie. Celle-ci a été encouragée et rendue possible par des « inventions sociales », voire par des « bricolages » institutionnels. Il s'est agi, au moyen d'une panoplie de programmes de protection sociale publics et privés (régimes de retraite et de préretraite, programme d'assurance-chômage, d'assurance-invalidité, etc.), de fournir des solutions institutionnelles de gestion de cette main-d'œuvre âgée en réponse à des problèmes structurels du marché du travail, notamment à des problèmes de surplus de main-d'œuvre engendrés par les mutations

économiques. L'analyse comparative internationale (Kohli et Rein, 1991; Guillemard, 1995) a montré que l'accessibilité de différents programmes de préretraite, d'assurance-chômage et d'assurance-invalidité a été améliorée pour prendre en charge financièrement des travailleurs en instance de sortie anticipée. De tels programmes ont agi en tant que passerelles après la sortie d'activité et avant l'entrée dans les régimes de retraite publics. L'analyse a aussi montré que les régimes de retraite privés ont été modifiés de manière à inclure des incitations à la retraite anticipée.

Ces inventions sociales et ces bricolages ont évolué au gré des intérêts des acteurs face à cette sortie, compte tenu de l'évolution des problèmes structurels en question et de l'apparition d'effets indésirables sur les finances publiques comme l'escalade anticipée des coûts de la protection sociale en raison du vieillissement démographique des prochaines décennies, et d'effets indésirables sur les entreprises comme des pénuries anticipées de main-d'œuvre et la dilapidation des compétences. La sortie anticipée a été remise en question, l'analyse comparative a aussi montré que plusieurs des voies institutionnelles ont été « rebricolées » de manière à être plus restrictives.

Quoi qu'il en soit, la prégnance institutionnelle du phénomène de sortie anticipée ne fait nul doute; elle montre la nécessité d'une approche qui ne considère pas comme donnés les âges au cours desquels les personnes détiennent le statut de travailleur, le statut de retraité, et les âges de transition d'un statut à l'autre. L'approche du parcours de vie permet de contextualiser l'étude de ces statuts (comme de la transition de l'un vers l'autre) en fonction des institutions ayant préséance à une époque et dans une région donnée. Le parcours relié aux statuts de travailleur et de retraité n'est ni plus ni moins qu'une construction sociale, à laquelle contribuent des acteurs relevant d'institutions concernées par la gestion de la main-d'œuvre âgée, et par l'intermédiaire des systèmes de protection sociale qu'ils contrôlent ou influencent.

La version de l'approche du parcours de vie sur laquelle nous nous appuyons dans cette thèse reconnaît celle de Kohli et Rein (1991) au sens où nous tenons compte du fait que les institutions du marché du travail et de la protection sociale, selon les époques ou les lieux, influencent, par le biais d'une gestion de la main-d'œuvre vieillissante, le parcours relié aux statuts de travailleur et de retraité (incluant toujours la transition entre ces statuts). Mais notre version puise surtout à l'approche anglo-américaine du parcours de vie. Cette

sociologie, de nature empirique et statistique, prend en compte non seulement les institutions, qui organisent le parcours de vie selon des statuts basés sur l'âge, mais aussi les choix que les personnes exercent compte tenu des opportunités et contraintes de ces institutions, et compte tenu des influences de leurs biographies et relations.

En outre, cette approche anglo-américaine offre un ensemble diversifié de variables et de méthodologies permettant de décrire et d'expliquer le parcours; celles-ci s'organisent dans une « grille d'étude » (Cf. Elder et Johnson, 2002; Hagestad et Neugarten, 1985; Settersten, 2002; Marshall et Mueller, 2002). Les variables renvoient à des dimensions qui incluent les institutions; mais plusieurs dimensions individuelles sont également considérées : biologiques, psychologiques et sociales (dans ce dernier cas socioprofessionnelles, familiales, etc.). De telles variables, pour chaque dimension, peuvent s'attacher autant aux délais d'occurrence d'événements (*timing*) qu'à des séquences (*sequencing*) de statuts, telles qu'elles sont entrecoupées par ces événements. Dans le cas présent objet, il s'agit de séquences par lesquelles les statuts de travailleur et de retraité, soit sont interchangés abruptement et irréversiblement par le biais d'un événement de transition unique – la « retraite » –, soit sont combinés ou alternés au fil du temps biographique, dans le cadre de transitions alternatives. Des méthodologies statistiques permettent de repérer des caractéristique de tendance centrale et de dispersion du parcours selon qu'il s'agisse de *timing* ou de *sequencing*; elles permettent d'analyser ce même parcours entre différentes cohortes, avec accent sur le temps historique (analyse intercohorte), ou dans une seule (analyse intracohorte), avec accent sur le temps biographique.

Le corps de la thèse se divise en six chapitres. Dans un premier – *Pourquoi étudier les statuts de travailleur et de retraité des seniors ? Un essai de politique sociale prospective* –, nous reprenons la discussion sur la justification de l'objet à travers une discussion approfondie des divers types de scénarios quant aux conséquences du vieillissement au niveau « macro » : pessimistes, optimistes, puis pragmatistes. Nous proposons que l'étude de ces statuts peut répondre à un besoin de connaissances destiné à informer la politique sociale prospective du marché du travail et de la protection sociale des seniors. Plus généralement, nous suggérons, en nous appuyant sur des initiatives récentes de recherche canadiennes en matière de politique sociale (PRP, 2004), que la prise en compte du *parcours de vie* de ces personnes peut contribuer particulièrement à satisfaire ce besoin de connaissances.

Dans un second chapitre – *Comment étudier les statuts de travailleur et de retraité des seniors ? L'approche sociologique du parcours de vie* –, nous capitalisons sur l'importance du concept de parcours de vie posée dans le chapitre précédent. Ceci nous amène à expliciter en détail l'approche sociologique (anglo-américaine) utilisée dans la thèse, qui porte comme on le sait le même nom (approche du *parcours de vie*). Nous montrons en quoi une telle approche a pu être appliquée à l'étude des statuts de travailleur et de retraité, en passant en revue la littérature dans le cadre d'une grille d'étude compatible avec cette approche.

Les trois chapitres suivants consistent respectivement dans un article, représentant une contribution à l'étude de l'objet. Ces articles s'appuient sur une démarche inductive de statistique sociale compatible avec l'approche du parcours de vie. Dans le chapitre III, intitulé « *La composition du revenu en période de retraite anticipée : le cas des Canadiens âgés de 55 à 64 ans entre 1982 et 1997* », nous avons examiné l'évolution historique, sur la période 1982-1997, des statuts de travailleur et de retraité anticipé, en regard d'une dimension relativement négligée dans la littérature, soit le *revenu*, notamment les sources et les niveaux de revenu.

Dans le chapitre IV, intitulé « *Les nouveaux parcours de fin de carrière : la part des nouveaux parcours de fin de carrière dans la récente reprise de l'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec* », nous avons tenté de dépasser les analyses courantes portant sur l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite à partir des séries chronologiques du taux d'activité ou d'emploi des 55 à 64 ans.

Dans le chapitre V, intitulé « *Formes de transition travail-retraite dans une cohorte de Canadiens âgés de 50 à 64 ans* », nous avons voulu complexifier l'étude du formes de transition travail-retraite, compte tenu du fait qu'on dispose de peu d'études sur ces formes, au Canada, générées à partir d'analyses de séquences, tout en intégrant les dimensions de l'activité sur le marché du travail, de même que le revenu.

Dans le chapitre VI, à caractère synthétique, nous montrons en quoi chaque article contribue à l'étude de l'objet, et en quoi cette contribution s'inscrit dans l'approche du parcours de vie. Ainsi, pour chacun, nous énonçons le sommaire de sa contribution à l'étude

de l'objet, sa position dans la grille d'étude utilisée; ensuite, nous développons sa problématique et explicitons ses questions ou hypothèses; mais encore, nous rapportons les données sur lesquelles il s'appuie et esquissons sa méthodologie, et enfin, nous résumons ses principaux résultats, avant de conclure.

En conclusion générale, après une rétrospective de la démarche de la thèse, nous proposons une discussion d'ensemble sur les thèmes de la *contribution aux connaissances empiriques*, et de la *contribution à l'élaboration de la politique sociale*. Dans chaque cas, nous distinguons la contribution de l'approche du parcours de vie en général, de la contribution plus spécifique de nos articles, compte tenu de limites qu'il convient d'énoncer, ce qui pave la voie à des suggestions pour d'autres recherches. Nous terminons par une ouverture sur un exemple de débouché concret des connaissances de la thèse en terme de politique sociale.

CHAPITRE I

POURQUOI ETUDIER LES STATUTS DE TRAVAILLEUR ET DE RETRAITE DES SENIORS ? UN ESSAI DE POLITIQUE SOCIALE PROSPECTIVE

1.1 Introduction

Comme nous l'avons rapporté dans l'introduction, on anticipe, pour les prochaines décennies, une augmentation importante de la part des seniors dans la population, ce qui comportera des conséquences dans la société. Les conséquences d'ordre économique font l'objet de scénarios systématiques dans le discours savant. Ces scénarios sont contrastés. Certains sont *pessimistes*, d'autres *optimistes*, et d'autres, à mi-chemin entre ces derniers, *pragmatistes*.

Les scénarios pessimistes, répandus surtout pendant les années 1990, ont considéré le vieillissement comme un problème, qui ne comporte que des conséquences négatives. Une bombe est *amorcée*, et menace d'exploser. Les scénarios optimistes, par contraste radical, ne considèrent plus le vieillissement comme un problème; ses conséquences ne sont pas négatives. Ils sont en vogue depuis quelques années. La bombe démographique, après avoir été amorcée dans les scénarios pessimistes, se trouve maintenant *désamorcée*. Les scénarios pragmatistes, empruntant l'inquiétude des scénarios pessimistes et les résultats positifs des scénarios optimistes, considèrent en revanche que des « scénarios de réforme » s'imposent.

Si les scénarios pragmatistes apparaissent préférables au laisser-faire des scénarios pessimistes et optimistes, les connaissances qui s'y rattachent se bornent toutefois à un niveau « macro ». Tel est le cas des scénarios de réforme des régimes de retraite

publics équivalant à une diminution des prestations et au relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite. Les études de projection ont montré que ces scénarios de réforme permettraient de modérer les conséquences du vieillissement dans l'ensemble de la société. Mais de tels scénarios sont reliés, et de manière potentiellement inégale, aux expériences des seniors à un niveau « micro », et sur les dimensions du revenu et de l'activité sur le marché du travail. Il importe donc de produire des connaissances empiriques sur ces expériences, afin de favoriser la compatibilité des réformes éventuelles avec des principes de sécurité du revenu de retraite, ou afin de faciliter leur succès opérationnel.

Le présent chapitre est divisé en trois parties. Dans une première partie (1.2), consacrée aux scénarios pessimistes, nous décrivons, à l'aide des données démographiques, le pronostic du vieillissement comme problème, et décrivons la mécanique de causalité responsable des soi-disantes conséquences négatives du vieillissement. Ces conséquences sont documentées à partir des résultats d'études de projection. Dans une seconde partie (1.3), consacrée aux scénarios optimistes, nous décrivons comment le pronostic a été révisé à la baisse, et décrivons la nouvelle mécanique de causalité, où l'on se représente désormais des conséquences moins négatives, sinon positives. Dans une troisième partie (1.4), consacrée aux scénarios pragmatistes, nous passons en revue les résultats des études de projection ayant estimé les effets modérateurs, sur les conséquences, de réformes équivalant à une diminution des prestations et à un relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite, et énonçons quelques limites des résultats de ces études. C'est afin de palier ces limites que nous justifions en conclusion (1.5) la pertinence de l'étude des statuts de travailleur et de retraité des seniors, et la pertinence particulière que le concept de *parcours de vie* y détient.

1.2 La bombe démographique amorcée : les scénarios pessimistes d'anticipation des conséquences négatives du vieillissement

Les scénarios pessimistes considèrent le vieillissement comme un problème, dont le pronostic réside dans la projection selon laquelle il y aura, au cours des prochaines décennies, une augmentation de la « dépendance », qui se mesure notamment dans le rapport entre la population des inactifs sur le marché du travail et la population des actifs. Le vieillissement fera augmenter ce rapport. En tant que phénomène démographique, la dépendance sera le point de départ d'une mécanique de causalité impliquant des

phénomènes économiques nombreux. Nous commençons d'abord par décrire le pronostic à partir de quelques indicateurs démographiques. Ensuite, nous décrivons cette mécanique de causalité, qui consiste dans des conséquences négatives du vieillissement.

1.2.1 Le vieillissement : pronostic d'un « problème » à partir de quelques indicateurs démographiques

Les données démographiques[2] permettent d'anticiper, au Canada comme ailleurs, le phénomène du vieillissement de la population, de même que la « dépendance » qui en découle. La « dépendance », en tant que concept technique, se définit comme l'importance relative de la population d'âge inactif ou la population effectivement inactive sur le marché du travail, par rapport à la population d'âge actif ou la population effectivement active. Pour projeter l'évolution du vieillissement, on a examiné la part des aînés dans la population, et pour projeter l'évolution de la dépendance, on a utilisé des indicateurs comme le ratio de dépendance des aînés, et le ratio de dépendance économique.

Figure 1.1
Part des aînés (%) dans la population, Canada et comparaisons internationales (1950-2050)

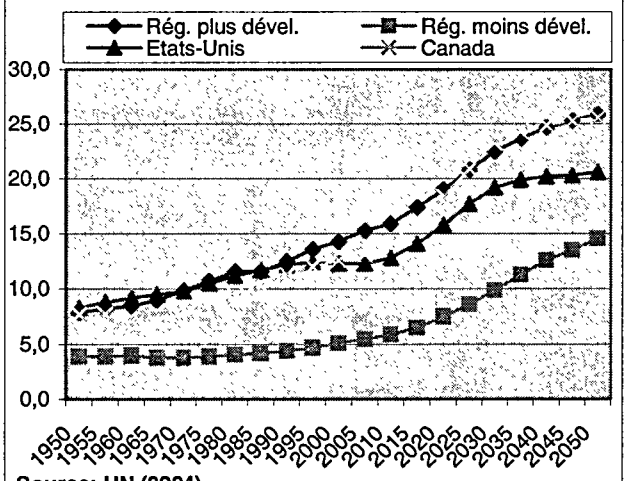

Source: UN (2004)

À l'instar de la plupart des populations du monde, la population canadienne vieillira au cours des prochaines décennies, ce que l'on constate en observant l'évolution de la part des aînés dans la population, c'est-à-dire la part des personnes âgées de 65 ans et plus (Cf. Figure 1.1). Ainsi, entre 1950 et 2005, cette part est passée de 7,7% à 13,1%, et elle passera de 13,1% à 25,6% entre

[2] Les données à la base des figures 1.1 à 1.4, de même que la figure 1.6, ont été extraites de la source *World Population Prospect* de l'ONU, selon la révision de 2004. Toutes les projections ont été basées sur le scénario *medium variant*.

2005 et 2050. Par ailleurs, les aînés Canadiens, comparativement à ceux des États-Unis, ont représenté une part moins importante de la population au cours de la seconde moitié du 20ème siècle, mais ils en représenteront une part plus importante au cours de la première moitié du présent siècle. Aussi, cette part a été et sera plus importante au Canada que dans l'ensemble des régions moins développées,[3] bien que moins importante que dans l'ensemble des régions plus développées,[4] du moins jusqu'aux 20 prochaines années, après quoi il y aura convergence. Le vieillissement au Canada, en tant que pays développé, a été et sera donc relativement moins accentué.

Figure 1.2
Espérance de vie à la naissance selon le genre, Canada (1950-2050)

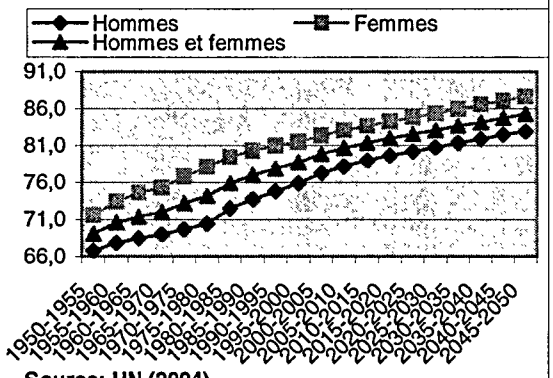

Source: UN (2004)

Figure 1.3
Taux de fertilité total (i.e. nombre d'enfants par femme), Canada (1950-2050)

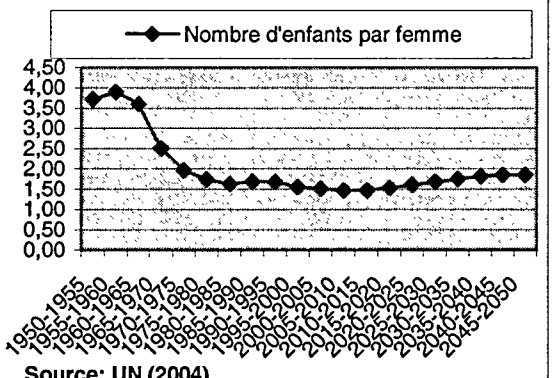

Source: UN (2004)

Le vieillissement de la population canadienne est lié à deux phénomènes, soit une amélioration de la longévité, conjuguée à une diminution, puis une stagnation de la fertilité. L'espérance de vie à la naissance, tant pour les hommes que pour les femmes, a fortement augmenté depuis 1950, et continuera d'ailleurs d'augmenter presqu'au même rythme d'ici 2050 (Cf. Figure 1.2). Les Canadiens vivaient en moyenne 69,1 ans (66,8 ans pour les hommes contre 71,6 ans pour les femmes) sur la

[3] Les régions « moins développées », telles que définies par UN (2004), comprennent toutes les régions de l'Afrique et de l'Asie à l'exception du Japon, et comprennent également l'Amérique Latine, les Caraïbes, la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie.

[4] Ces régions « plus développées », toujours selon UN (2004), comprennent toutes les régions de l'Europe et de l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon.

période 1950-1955, mais ils vivront jusqu'à 85,3 ans sur la période 2045-2050 (83,0 ans contre 87,7 ans). En 2000, l'espérance de vie des Canadiens était la sixième plus élevée parmi les pays de la zone OCDE, soit de 79,4 ans (OCDE, 2005a, p. 33). De plus, si le taux de fertilité total, défini par le nombre d'enfants moyen par femme, a fortement décliné entre 1955-1960 et 2005-2010, passant de 3,9 au minimum record de 1,47, il ne se redressera que faiblement au cours des prochaines décennies, pour n'atteindre que 1,85 entre 2045 et 2050 (Cf. Figure 1.3).

Mais le fait que le vieillissement au Canada, en tant que pays développé, a été et demeurera moins accentué, est lié aussi à des taux d'immigration historiquement et prospectivement élevés. L'effet de l'espérance de vie et de la fertilité sur le vieillissement ont été et seront partiellement compensés par ce taux. En 2005, celui-ci s'établissait à 0,8% par année, soit le huitième plus élevé de la zone OCDE, tandis que le Fédéral projette de le majorer graduellement à 1% (OCDE, 2005b, dans OCDE, 2005a, p. 34).

Figure 1.4
Ratio de dépendance des aînés, Canada et comparaisons internationales (1950-2050)

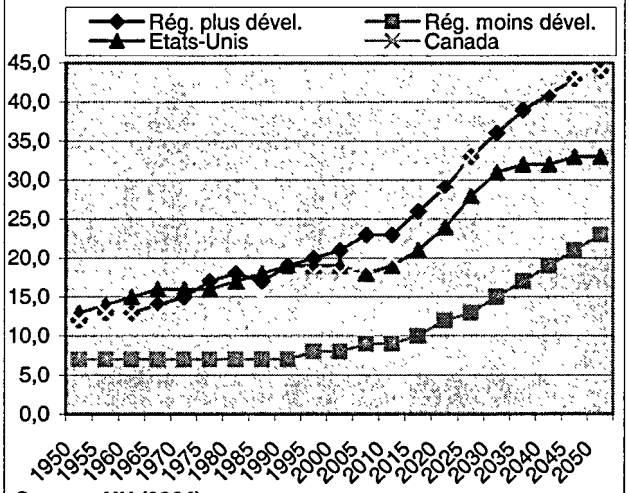

Source: UN (2004)

On a abondamment dégagé les implications du vieillissement sur le concept technique de « dépendance », quantifié à l'aide de deux indicateurs.[5] Le premier est le *ratio de dépendance des aînés,* qui se définit par le rapport entre la population des aînés et la population d'âge actif, formées respectivement des personnes âgées de 65 ans et plus et de 15 à 64 ans. En présumant que les premières sont inactives sur le marché du travail et les secondes

[5] Signalons qu'on a utilisé des indicateurs complémentaires pour pronostiquer la dépendance découlant du vieillissement. Si ces indicateurs ne consistent pas dans des ratios de dépendance, jusqu'à un certain point ils leur sont reliés arithmétiquement. Par exemple, d'autres projections (non montrées mais disponibles sur demande à l'auteur) réalisées à partir de UN (2004) montrent que le taux de croissance de la population d'âge actif sera inférieur au taux de croissance de la population totale.

actives, cet indicateur suggère que la population des inactifs relativement à celle des actifs augmentera. Ainsi, de manière logiquement conforme à ce nous avons constaté concernant la part des aînés dans la population, le ratio de dépendance des aînés a été plus faible au Canada qu'aux États-Unis jusqu'à nos jours, mais il sera plus élevé à l'avenir (Cf. Figure 1.4). Il a été et sera nettement plus élevé que dans l'ensemble des régions moins développées. Enfin, il a été depuis 1960 légèrement plus faible que dans l'ensemble des régions plus développées, une tendance qui devrait perdurer jusqu'en 2025, pour ensuite s'inverser, mais sans créer d'écarts importants. Donc, la dépendance au Canada, par rapport à l'ensemble des régions plus développées, sera relativement moins élevée, même si elle le sera plus qu'aux États-Unis.

Le second indicateur est le *ratio de dépendance économique,* et se définit comme le rapport entre la population des inactifs et des actifs sur le marché du travail. L'indicateur mesure donc la dépendance non pas à partir d'une relation présumée entre l'activité et des groupes d'âge, mais à partir de cette activité proprement dite. Des projections réalisées par l'OCDE (2005a) ont montré qu'encore une fois, la dépendance au Canada sera moins accentuée relativement à d'autres pays ou régions plus développés. Ainsi, le ratio projeté en 2025 et en 2050 sera toujours plus faible au Canada que dans l'ensemble de la zone OCDE, soit d'environ 1,1 contre 1,22 en 2025 et d'environ 1,2 contre 1,36 en 2050. Par contraste, cette dépendance ne sera pas plus élevée qu'aux États-Unis, alors que les ratios coïncideront presque.

Un phénomène ayant contribué, au cours de la plupart des vingt cinq dernières années, à l'augmentation de la dépendance économique – du moins telle que techniquement définie par ce ratio – est la « sortie anticipée d'activité » des travailleurs âgés surtout de 55 à 64 ans. Guillemard (1995) a défini ce phénomène comme « toute sortie définitive du marché du travail qui intervient avant l'âge de la retraite ». Historiquement, ce phénomène s'est traduit par une diminution sur des indicateurs comme le taux d'activité ou l'âge moyen de la retraite, et s'est concentré chez les hommes âgés de 55 à 64 ans. L'analyse comparée a montré cependant que le Canada a été dans une situation intermédiaire en ce qui concerne ce phénomène. Par exemple, la diminution du taux d'activité a été moins prononcée que dans les pays ayant poussé le plus loin la logique de la mise à l'écart des travailleurs âgés, dont la France et les Pays-Bas, bien que plus prononcée que dans les pays ayant poussé le plus loin la logique de leur rétention, dont le Japon et les États-Unis. Au Canada, sur la

période 1978-1997, le taux d'activité des hommes de 55 à 64 ans est passé de 76,4% à 60,6%, pour une diminution de 15,8 points de pourcentage. Les diminutions ont été de 24,4 points en France et de 25,6 points aux Pays-Bas, contre une stabilité du taux au Japon et une diminution modeste de 5,7 points aux États-Unis[6] (OCDE, 1998a, dans Crespo et Beausoleil, 1999).

Même si le Canada a été dans une situation intermédiaire, et même si le taux d'activité des travailleurs âgés, dans ce pays comme ailleurs, est à la hausse depuis quelques années,[7] suggérant une remise en question du phénomène, une diminution de l'offre de travail surviendra néanmoins au cours des prochaines décennies. En tenant compte du vieillissement, et en se basant sur les comportements observés dans un passé récent relativement à l'âge de la retraite, on a projeté que le nombre moyen d'heures de travail par personne, incluant les inactifs, diminuera durablement au Canada, pour passer d'un sommet d'environ 980 heures en 2011 à environ 880 heures en 2050 (PRI, 2004, p. 6).

En définitive, le pronostic du vieillissement et de la dépendance au Canada est moins défavorable en comparaison de l'ensemble des régions développées, bien que globalement plus défavorable en comparaison des États-Unis. Mais les conséquences de ces phénomènes n'ont pas été sous-estimées pour autant. La prise de conscience de cet avantage relatif n'a pas empêché les instances publiques canadiennes d'échapper à l'air du temps des anticipations pessimistes, et de considérer le vieillissement et la dépendance qui techniquement en résulte comme un *problème* dont les conséquences sont essentiellement *négatives*. Le Canada a eu un débat sur la crise du vieillissement au cours des années 1990, lequel a été partiellement importé, partiellement créé sur place (Hicks, 2003, p. 14).

1.2.2 Les conséquences négatives du vieillissement : scénarios pessimistes

---

[6] En France, sur la même période, ce taux est passé de 66,4% à 42,0%, pour une diminution de 24,4 points de pourcentage. Au Pays-Bas, il est passé de 69,8% à 44,2%, pour une diminution de 25,6 points. Au Japon, il est demeuré stable à 85%; plus précisément, il est passé de 85,0 à 85,1%. Enfin, aux États-Unis, il est passé de 73,3% à 67,6%, pour une légère diminution de 5,7 points.

[7] Au Canada, le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans est passé de 58,4% à 65,9% entre 1996 et 2003.

À partir des années 1980 et surtout 1990, les instances publiques des pays industrialisés incluant le Canada, vivent des inquiétudes devant les résultats des simulations fondés sur les indicateurs précédents. Tout se passe comme si le vieillissement représente l'amorce d'une bombe menaçant d'exploser, selon un *timing* et une gravitude variable d'un pays à l'autre, bien qu'apparemment inévitable. Les finances publiques des régimes de retraite et de santé représentent le vecteur de ces inquiétudes au sein des instances publiques comme les organismes internationaux et les gouvernements nationaux. Par exemple, un rapport de la Banque mondiale publié en 1994 et intitulé « *Averting the Old Age Crisis* » fige les inquiétudes accumulées pendant les années 1980[8] à l'effet que le financement des régimes de retraite publics, fondé sur le principe de répartition, n'a pas tenu compte des pressions qui seront engendrées par le départ à la retraite de la cohorte du *Baby Boom* (Cf. Hicks, 2003, pp. 12-13). Selon ce principe, ce sont principalement les impôts des personnes au travail à un moment donné qui financent les prestations de ceux qui sont à la retraite à ce même moment. Comme les projections des ratios de dépendance révèlent que la population des retraités (inactifs) relativement à celle des travailleurs (actifs) ira en augmentant, le fardeau fiscal qui pèsera sur cette dernière en ira donc de même, ce qui est anticipé comme une conséquence négative du vieillissement.

Dans un prospectus présentant les grandes lignes d'un projet de l'OCDE intitulé « *Maintenir la prospérité dans la société vieillissante* » et datant de 1998, l'Organisation va jusqu'à s'interroger sur la question de savoir si, dans le cadre du vieillissement, les ressources entre actifs au travail et inactifs à la retraite pourront continuer à être partagées à l'abri de tout conflit social ou intergénérationnel inacceptable[9] (Cf. OCDE, 1998b, p. 1). Ce projet est bien sûr motivé par des inquiétudes concernant les finances publiques. De nombreux articles lui attenant, et parus à la fin des années 1990 dans *l'Observateur de l'OCDE*, s'ouvrent sur la même stance, c'est-à-dire en évoquant les pressions, dans les

---

[8] Par exemple, déjà en 1988, l'OCDE (1988, dans Mérette, 2002, p. 6) mettait en garde à l'effet que « dans le cadre des régulations actuelles, l'évolution des schèmes de pension publics est propice à imposer une charge lourde et croissante sur la population des travailleurs dans les prochaines décennies » (traduction libre).

[9] À la première page du prospectus, on peut lire l'interrogation suivante : « *Will it continue to be possible to share societies' resources between the working generation and its dependent non-working members in ways that do not give rise to unacceptable societal and intergenerational conflicts ?* »

décennies à venir, qui seront exercées sur les finances publiques, notamment sur les systèmes de protection sociale des retraites et de santé.[10]

Dans les organismes internationaux, les réformes proposées pour modérer, voire contrer ces conséquences, opposent des idéologies sur les rôles respectifs du marché et de l'État. Par exemple, la Banque mondiale, dans *Averting the Old Age Crisis,* propose des réformes pour augmenter le rôle des régimes de retraite privés avec financement par capitalisation, c'est-à-dire à l'avance (*advance funding*). L'Organisation internationale du travail (OIT) ne partage pas alors ce point de vue, et défend que le financement des régimes de retraite incombe à l'État et qu'il y a des mérites à préserver le rôle plus important des régimes fondés sur la répartition (Hicks, 2003, pp. 12-13). Selon Queisser (2000), les débats sur les réformes des régimes de retraite, du moins les débats initiaux,[11] sont caractérisés par l'acharnement et un penchant idéologique.

Il n'est pas surprenant que ces débats se caractérisent ainsi, étant donné le climat des inquiétudes qui prévaut. Ces dernières se transmuent parfois même en paniques, à partir desquelles des bousculades se déclenchent, pointant les seniors comme boucs émissaires. Malgré des pronostics relativement moins défavorables, le Canada n'a pas échappé à l'anticipation du vieillissement comme problème économique découlant de la dépendance. Dans un article visant à dénoncer et déconstruire de ce qu'elle nomme la « démographie voodo » ou apocalyptique, Gee (2000) a remarqué à quel point les médias et l'opinion publique nous affublent d'images qui font de ces personnes les responsables d'une prétendue faillite de la société canadienne, notamment en raison de leur pression continue sur les retraites publiques et les soins de santé. Curieusement, et en contraste avec un pessimisme normal, la faillite n'est pas seulement anticipée, elle prévaut déjà. Pour l'auteure, cette forme de démographie constitue une idéologie, au sens d'un ensemble de croyances qui légitiment des actions. Alors que les croyances consacrent l'effet catastrophique du

---

[10] Par exemple, Hicks (1998, p. 7) a affirmé que « l'évolution démographique conjuguée à la tendance aux retraites précoces soumettront les systèmes de protection sociale à de fortes pressions financières ». Vanston (1998) a rajouté que « Dans la mesure où les personnes âgées utilisent les ressources médicales de manière plus intensive que les citoyens plus jeunes, le vieillissement de la population entraînera des pressions additionnelles sur les finances publiques, dans la mesure où l'on comptera davantage de personnes âgées » (traduction libre).

[11] Toutefois, les positions de ces organismes sont devenues par la suite plus conciliantes, avec l'accent partagé sur un pragmatisme en lien avec les besoins nationaux (Cf. Queisser, 2000, dans Hicks, 2003, p. 13).

vieillissement sur les ressources de la société, les actions ont pour but le démantèlement de l'État providence afin de contrer la soi-disante catastrophe. Le vieillissement équivaut donc à un problème social et plus particulièrement un problème de politique sociale, dont l'antidote est vendu à la pharmacie néo-conservatrice.

Au delà de cette forme d'idéologie, que l'on peut considérer comme une manifestation extrême et intéressée de pessimisme, on s'est efforcé, dans une littérature spécialisée, de débattre des conséquences négatives du vieillissement dans un registre plus savant. La science futurologique repose sur des modèles de projection dont la fonction est d'estimer les conséquences du vieillissement, à travers les décennies du 21ème siècle.

Mérette (2002) a repris les principales thèses s'alignant sur ce qu'il qualifie de « scénarios pessimistes » des conséquences. Dans la Figure 1.5, nous avons schématisé, en nous basant sur les propos de l'auteur, la mécanique de causalité entre différents phénomènes démographiques et économiques. Dans une démarche complémentaire et majoritairement indépendante de l'auteur, nous avons documenté empiriquement les phénomènes économiques en question. La mécanique engendre finalement la conséquence négative qu'est la *diminution de la qualité de vie des cohortes futures* et l'augmentation des *inéquités intercohortes* en raison d'une répartition désormais déséquilibrée des ressources entre des inactifs-dépendants et des actifs-indépendants.

Les scénarios partent des données démographiques et des données socioéconomiques additionnelles sur la sortie anticipée d'activité, documentées dans la section précédente. L'augmentation de l'espérance de vie, combinée à la diminution de la fertilité (ou à la stagnation dans le cas du Canada), contribueront au vieillissement de la population. Une dépendance économique en résultera, à plus forte raison parce que le phénomène de sortie anticipée d'activité pourrait encore être accentué (et même si ce phénomène est remis en question depuis quelques années).

L'augmentation du ratio de dépendance entraînerait une diminution à la fois de *l'épargne publique* et de *l'épargne privée*. La diminution de l'épargne publique s'explique par le fait que la base de taxation serait amputée. En effet, comme les actifs sur le marché du travail seront relativement moins nombreux, leur salaire agrégé imposable et leur revenu agrégé pour la consommation taxable seront moindres. Elle s'explique aussi par une

augmentation des dépenses publiques liées au vieillissement, soit des régimes de retraite publics (incluant les régimes d'assurance basés sur les gains antérieurs, et les régimes d'assistance aux aînés) et des soins de santé.

Figure 1.5
Conséquences négatives du vieillissement, «scénarios pessimistes" (Basé sur Mérette, 2002)

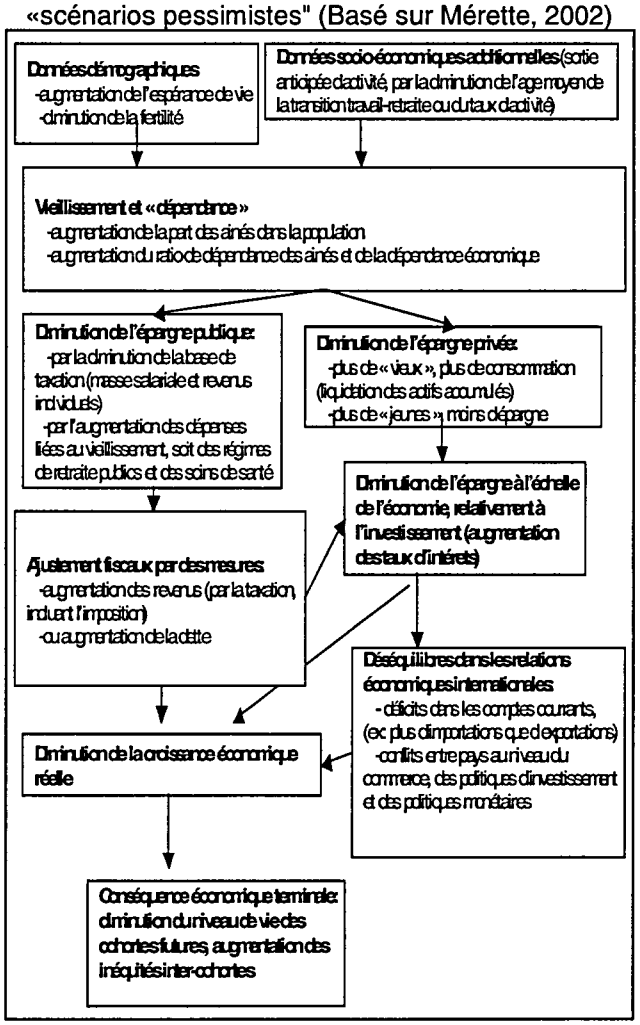

Dans une étude de l'OCDE, Dang *et al.* (2001) ont projeté les augmentations des dépenses publiques qui pourraient survenir dans diverses catégories de dépenses reliées à l'âge sur la période 2000-2050, pour une vingtaine de pays dont le Canada. Les résultats pour ce pays montrent que les dépenses reliées à tous les régimes de retraite publics représentaient 5,1% du PIB en 2000, contre 7,4% dans l'ensemble des pays. Or, elles pourraient augmenter de 5,8 points de pourcentage sur la période, contre 3,4 points dans cet ensemble. Par ailleurs, l'augmentation du ratio de dépendance des aînés pourrait expliquer à lui seul 80% de cette augmentation.[12] Aussi, les dépenses reliées aux soins et santé et de longue durée

[12] Une étude semblable de l'OCDE parue quelques années avant prévoyait cependant pour le Canada une augmentation plus modeste de 3,7 points de pourcentage du PIB sur la période (pour ces dépenses liées aux pensions), soit de 5,0% en 2000 à 8,7% en 2050 (Roseveare *et al.*, 1996).

pourraient augmenter de 4,2 points, contre 3,3 points dans l'ensemble.[13]

Une étude antérieure de l'Organisation (Roseveare *et al.* 1996, p. 17) a montré qu'en l'absence de changements dans le principe et les règles de financement des régimes de retraite publics, les dépenses, en pourcentage du PIB, qui sont affectées aux régimes de retraite, augmenteraient progressivement au cours des prochaines décennies.[14] L'augmentation des dépenses serait inégale selon les pays du G7.[15] En 1995 les pourcentages les plus bas (dans le G7) étaient enregistrés au Canada de même qu'aux États-Unis (5,2% contre 4,1%). En 2050, les pourcentages varieraient entre 4,1% et 20,3% du PIB, mais le Canada et les États-Unis auraient tout de même les pourcentages les plus bas (8,7% contre 7,0%) et les augmentations les plus basses (3,5 points contre 2,9 points de pourcentage), à l'instar du Royaume-Uni. Il s'agit d'un pronostic moins défavorable pour le Canada que celui calculé par Dang *et al.* (2001), puisque non seulement ce pays avait un des pourcentages les plus bas au départ, mais il subirait une augmentation parmi les plus basses pendant la période. D'autres études ont projeté pour le Canada des augmentations des dépenses publiques de retraite en pourcentage du PIB (Office of the Auditor General of Canada, 1998[16]; King et Jackson, 2000, p. 25[17]).

Avec des données du Québec, Henripin (1994) avait estimé il y a environ une décennie que peu importe les scénarios de fertilité, et en présumant le *statu quo* sur des

---

[13] On a toutefois remarqué que les projections de ces dernières dépenses sont considérablement plus incertaines, étant donné l'incertitude dans la modélisation de la relation entre vieillissement et dépenses (Casey *et al.*, 2003, p. 9).

[14] Ces prévisions de dépenses ont été estimées à partir de prévisions sur le montant des cotisations. Les scénarios de cotisations sont stables dans tous les pays, à l'exception du Canada, où l'on prévoit que les cotisations augmenteront graduellement de 1995 à environ 2025.

[15] La variabilité de ces dépenses prévues s'explique notamment par des différences nationales dans les ratios de retraités aux actifs et par le niveau de « générosité » des régimes.

[16] Les projections montrent que les dépenses des trois composantes du régime public (*Régime des pensions du Canada / Régime des rentes du Québec* (RPC/RRQ), *Sécurité de la vieillesse* (SV) et *Supplément de revenu garanti* (SRG)) passeraient d'environ 5,5% du PIB en 2005 à environ 8,25% en 2031.

[17] Les projections montrent que les dépenses de la SV à elles seules passeraient d'environ 2,25% du PIB en 2005 à environ 3% de ce PIB en 2040. Par contraste, en excluant les effets du vieillissement, ces dépenses se fixeraient à moins de 2% du PIB en 2040.

indicateurs relatifs au marché du travail et à la qualité de la provision gouvernementale,[18] les dépenses combinées des régimes de retraite et des soins de santé augmenteraient. En pourcentage du PIB net, cette augmentation dépendrait du scénario de fertilité, mais serait d'autant plus élevée que la fertilité serait faible. Selon ses résultats, l'augmentation des dépenses publiques des régimes de retraite et des soins de santé *ne serait pas* compensée par une diminution des dépenses en éducation et en allocations pour enfants qui résulterait d'une faible fertilité.

Les scénarios pessimistes prévoient que face à une augmentation de ces dépenses, et afin de limiter la diminution de l'épargne publique, les gouvernements effectueraient des *ajustements fiscaux*, par des réformes permettant l'augmentation des revenus par la taxation (incluant l'imposition).[19] Concernant cette taxation, une étude de simulation pour sept pays de l'OCDE dont le Canada a montré qu'une augmentation à ce chapitre serait inévitable comme conséquence du vieillissement, même après avoir tenu compte de tous les scénarios de réforme testés[20] (Hviding et Mérette, 1998, p. 28). Par ailleurs, toute difficulté à réaliser ces ajustements fiscaux se traduirait par un endettement public supplémentaire.

Quant à elle, la diminution de l'épargne privée s'explique, pour reprendre les termes de Mérette (2002, p. 5), à partir du fait que le « comportement individuel en fonction du cycle de vie forme la base microéconomique de l'effet macroéconomique potentiel du vieillissement ». Lorsque les personnes sont plus jeunes, elles empruntent sur les marchés des capitaux, investissent dans le capital humain par l'éducation. Lorsqu'elles sont d'âge mûr, elles acquièrent, par le fruit de l'activité, des actifs physiques (comme une maison), et

---

[18] L'auteur a présupposé un *statu quo* au niveau de certains indicateurs du marché du travail (taux de participation au marché du travail, niveau de l'emploi à temps partiel et taux de chômage qui demeurent constants), de la qualité et de la productivité des services de santé, de la qualité des services éducatifs, et du taux de remplacement des prestations de retraite publiques, fixé à 25% de la moyenne du salaire (pour le travailleur à temps plein à vie éligible).

[19] Mérette (2002, p. 6) a évoqué rapidement la stratégie fiscale consistant dans la diminution des dépenses. Nous reviendrons plus loin sur les mesures qui émanent de cette stratégie, notamment celles qui sont à la base des scénarios de réformes des régimes de retraite.

[20] Ces scénarios sont les suivants : 1) démantèlement graduel des régimes de retraite publics; 2) diminution de 20% dans les prestations; 3) consolidation fiscale, par une diminution du ratio de la dette au PIB de 20 points de pourcentage sur une période de 20 ans (couplée à une augmentation temporaire de la taxation du revenu salarial); 4) élévation de l'âge (effectif) de la retraite de 64 à 68 ans (pp. 16-17).

accumulent des actifs financiers (comme des placements et des cotisations à des régimes de retraite) de manière à permettre une consommation future. Par contraste, lorsqu'elles sont plus âgées, et étant donné une préférence plus marquée envers le temps libre compte tenu de la retraite, elles liquident progressivement les actifs physiques et financiers accumulés lors de l'épargne antérieure. Quand la pyramide des âges s'inverse, comme c'est le cas dans une population vieillissante, l'effet macroéconomique résultant de l'agrégation de ces comportements individuels différenciés selon l'âge, engendre une diminution de l'épargne privée. En effet, puisque, par le vieillissement, la part des personnes plus âgées augmente, et puisque les personnes plus âgées consomment davantage qu'elles n'épargnent, survient alors une diminution du volume global de l'épargne. Cet effet macroéconomique est d'ailleurs empiriquement attesté sur le plan international.[21]

La diminution de l'épargne publique et les ajustements fiscaux qui en découleraient, notamment l'augmentation de la taxation (incluant l'imposition), de même que la diminution de l'épargne privée, feraient diminuer *l'épargne à l'échelle de l'économie, relativement à l'investissement.* Autrement dit, le ratio épargne / investissement diminuerait, ce qui entraînerait une augmentation des taux d'intérêts. On a projeté que si l'on préservait une épargne élevée, les taux d'intérêts resteraient plus bas sur la période 2010-2100 (Turner *et al.,* 1998, p. 67). Mais on a montré aussi que la diminution de l'épargne nationale est inévitable, et comparativement à d'autres conséquences négatives du vieillissement,[22] relativement peu limitable (Hviding et Mérette, 1998, p. 28).

Des déséquilibres suivraient alors dans les *relations économiques internationales.* En effet, les variations nationales dans l'épargne et l'investissement comporteraient d'importants effets sur les flux internationaux de biens et de services, avec pour conséquence des changements dans les taux de change et dans la balance des paiements (Turner *et al.*, 1998, p. 5). Par exemple, des déficits surviendraient dans les comptes courants des pays dont la cadence du vieillissement est plus accentuée. Dans ces pays, qui

---

[21] La grande majorité des études passées en revue par Meredith (1995, dans Turner *et al.* 1998, p. 46) ont montré la relation négative entre le ratio de dépendance des aînés et le taux d'épargne privée. Toutefois, les estimés de sensibilité du taux au ratio varient d'une étude à l'autre, en fonction du type de données (microéconomiques ou macroéconomiques, transversales ou de séries chronologiques).

[22] Il s'agit de la taxation des gains.

seraient moins propices à l'investissement, les importations pourraient dépasser les exportations. Des conflits entre les pays pourraient survenir, touchant les politiques commerciales et d'investissement à l'étranger, de même que les politiques monétaires (Cf. Mérette, 2002, p. 7).

Tous ces phénomènes (ajustements fiscaux, diminution de l'épargne relativement à l'investissement, déséquilibres dans les relations économiques internationales) engendreraient à leur tour une diminution de la *croissance économique réelle.* Hviding et Mérette (1998, dans Mérette, 2002, p. 7) ont montré que le PIB par habitant au Canada, en conséquence du vieillissement, pourrait décliner de 20% sur la période 2000-2050. Denton et Spencer (2000) ont décrit une fonction qui conduirait à anticiper une décroissance du PIB résultant du vieillissement. Fondée sur une théorisation simplifiée, cette fonction stipule que le taux de croissance de l'output (i.e. le PIB) est fonction des taux de croissance de la main-d'œuvre (i.e. de la population active) et du capital,[23] de même que du taux de croissance de la productivité. Or, d'un côté, le taux de croissance de la main-d'œuvre sera plus faible étant donné le vieillissement. D'un autre côté, le taux de croissance du stock de capital sera plus faible, ceci s'expliquant par un investissement moins élevé, lui-même s'expliquant par un taux d'épargne moins élevé étant donné qu'une proportion substantielle de la population, à la retraite, liquidera ses actifs. Toutefois, une augmentation du taux de croissance de la productivité pourrait nuancer les conséquences négatives des facteurs de production sur le taux de croissance du PIB.

Les conséquences finales du vieillissement découlent de celles d'une diminution du taux de croissance économique : la *diminution du niveau de vie des cohortes futures* (laquelle peut être mesurée par une diminution du PIB par habitant), et l'augmentation des *inéquités intercohortes.*

Dans une étude sur l'interdépendance des générations utilisant un indicateur de « bilan social des générations », et qui représente « *la différence entre ce que va recevoir*

---

[23] Dans la fonction décrite par les auteurs toutefois, les taux de croissance de ces deux facteurs (main-d'œuvre et capital) sont pondérés par leur contribution relative à l'output.

une génération au cours de sa vie et ses contributions au système social »[24], Gauthier (1998, p. 206) a établi, pour le compte du Québec, que les cohortes nées sur la période 1966-1971 pourraient profiter d'un surplus, avec 39% plus de bénéfices que de contributions. Mais celles nées après 2001 connaîtraient plutôt un déficit, pouvant aller jusqu'à 5% pour celles nées après 2016. Pour le compte du Canada, Oreopoulos et Kotlikoff (1996, p. 36) avaient soutenu il y a une décennie que la politique fiscale canadienne actuelle était insolvable. Si le *statu quo* de cette politique en venait à persister, le déséquilibre entre les cohortes serait important, alors que le taux de taxation net et à vie des cohortes futures pourrait plus que doubler par rapport à celui des cohortes actuellement nées. Ils avaient aussi montré que peu importe le scénario de prévision des dépenses gouvernementales considéré dans l'étude,[25] un déséquilibre subsisterait.

Selon les scénarios pessimistes, ce sont les futures cohortes qui « souffriraient » d'une manière disproportionnée des conséquences négatives du vieillissement, avec un fardeau de taxation plus élevé et des salaires plus faibles étant donné une diminution de la croissance économique.

1.3 La bombe démographique désamorcée : les scénarios optimistes d'anticipation des conséquences du vieillissement

Depuis quelques années, on assiste à une transformation des attitudes et des arguments. Il semble qu'un certain optimisme ait succédé au pessimisme, voire au catastrophisme des années 1990. Au terme d'une critique méthodologique ayant permis de construire des indicateurs de ratio plus sophistiqués, on a révisé à la baisse le pronostic de la dépendance. Plus généralement, dans des scénarios plus optimistes, on a révisé la conception des conséquences du vieillissement, montrant qu'il y aurait finalement peu à craindre.

---

[24] Le calcul de ce que va recevoir une cohorte correspond aux dépenses sociales, selon un ensemble de programmes sociaux incluant les régimes de retraite.

[25] Selon le premier scénario, les dépenses réelles par habitant en soins de santé sont maintenues constantes après l'an 2000. Selon le second, la croissance des achats du gouvernement est le tiers moins élevée que la croissance de la productivité après l'an 2000. Le troisième scénario combine les deux premiers (Cf. Oreopoulos et Kotlikoff, 1996, p. 23).

Avant d'entrer dans le détail de ce processus de révision, on peut d'emblée se demander jusqu'à quel point il a été vécu particulièrement au Canada. Le fait que le pronostic du vieillissement et de la dépendance dans ce pays est moins défavorable que dans l'ensemble des régions développées, ne peut pas être négligé comme élément déclencheur. De plus, si, comme nous le verrons, certains arguments invoqués par les promoteurs d'une révision reposent sur des conceptions générales et pourraient s'appliquer à d'autres pays, d'autres sont appuyés sur des données ou un cadre réglementaire spécifiquement canadien. Ce serait le propre d'une étude comparée que d'établir dans quelles mesures et pour quelles raisons les différents pays ont désamorcé la bombe démographique. Pour notre part, nous nous restreignons au Canada.

1.3.1 Révision du pronostic : la « dépendance » ne serait pas aussi élevée...

Les indicateurs clés du pronostic du problème, les ratios de dépendance, ont été critiqués. Ces ratios reposent sur des associations ou dissociations contestables entre groupes d'âge et « dépendance » ou « indépendance », et ne permettent aucune nuance dans les niveaux de dépendance et d'indépendance. Or, la projection de ratios plus sophistiqués a permis d'anticiper des niveaux de dépendance moins élevés, du moins au Canada, ce qui a stimulé l'optimisme.

On a critiqué dans la littérature canadienne l'association entre le groupe d'âge des 65 ans et plus et la dépendance (Gee, 2000; McDaniel, 2003). Plus précisément, on a contesté le seuil d'âge à partir duquel les personnes sont classées comme aînées. Ce seuil est encore fixé à 65 ans, ce qui est anachronique puisque l'espérance de vie s'allongeant sans cesse, les aînés des cohortes futures seront, à un même âge, comparativement *plus jeunes* que celles d'aujourd'hui et d'hier, donc en meilleure santé, possiblement plus actives et ultimement moins « dépendantes ». Les valeurs projetées de la part des aînés dans la population et du ratio de dépendance des aînés, en étant basées sur ce seuil trop bas, sont ainsi exagérément élevées, et à plus forte raison lorsqu'elles portent sur un avenir lointain, alors que les membres des cohortes de 65 ans et plus vivront *encore plus* longtemps.

Tout aussi critiquable est la dissociation entre le groupe d'âge des enfants et cette dépendance (Ibid.). Une telle dissociation s'opère lorsqu'on anticipe la dépendance – et qu'on la débat en recherche et en politique sociale – uniquement à partir des aînés, c'est-à-

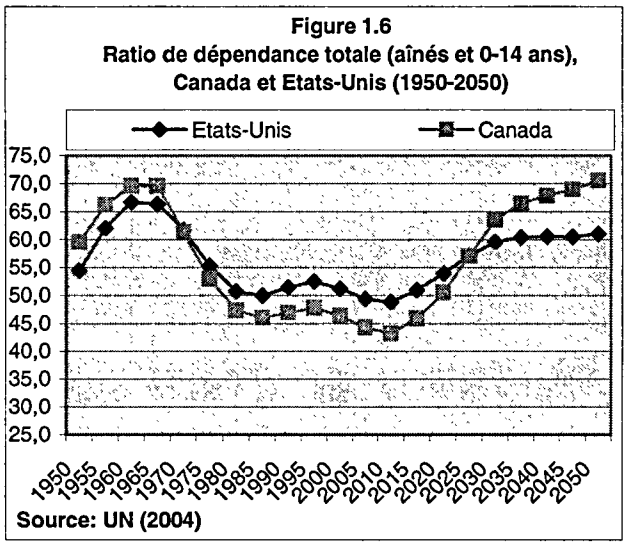

dire en ne comptabilisant pas la population des enfants au numérateur du ratio. Elle a de quoi exacerber le pessimisme, puisque les valeurs projetées se révèlent alors d'une ampleur nettement inégalée, en comparaison avec les valeurs historiques (Cf. Figure 1.4). Or, il faut se souvenir que la dépendance était très élevée lorsque la populeuse cohorte du *Baby Boom* n'avait pas encore atteint l'âge de l'activité. La Figure 1.6 présente la série chronologique du ratio de *dépendance totale*, dans lequel à la fois les 65 ans et plus et les 0 à 14 ans sont comptabilisés au numérateur. On constate qu'il faudra attendre 2050 pour qu'au Canada, le ratio de dépendance totale dépasse à peine celui des années 1960. Donc, étant donné qu'un tel niveau de dépendance ne sera pas sans précédent (ou sera à peine sans précédent), les raisons sont pertinentes pour afficher un optimisme face au défi qui se réimposera plus tard. Par ailleurs, le temps ne manquera pas pour s'y préparer, d'autant plus qu'au cours de la prochaine décennie, jamais le ratio de dépendance n'a été et ne sera aussi peu élevé.

On a aussi reproché aux ratios classiques de dépendance de reposer sur une dichotomie entre la dépendance et l'indépendance, en l'absence de toute nuance dans les niveaux relatifs de l'une comme de l'autre. Par exemple, on ne considère pas le fait que les aînés sont *plus ou moins* actifs sur le marché du travail, *plus ou moins* impliqués dans des activités de bénévolat ou de *caring*, ce qui atteste généralement de niveaux variables de dépendance, et plus généralement de santé et d'autonomie (Gee, 2000, p. 12). Aussi, on ne considère pas le fait que les aînés sont *plus ou moins* indépendants dans leur propension à s'appuyer sur leurs capitaux ou épargnes accumulés en cours de vie active (Cf. Denton et Spencer, 2000, p. 7). Inversement, on ne considère pas le fait que les personnes d'âge actif sont *plus ou moins* actives, et que même lorsque actives, elles sont *plus ou moins* occupées et enfin productives au travail.

Les estimés des ratios de dépendance sont donc maximalement erronés lorsque la dépendance et l'indépendance dans une population sont dichotomiques, ce qui se produit lorsqu'on utilise les populations de groupes d'âge au numérateur comme au dénominateur, soit respectivement les aînés (i.e. les 65 ans et plus) et les personnes d'âge actif (i.e. les 15 à 64 ans). Tel est donc le cas du ratio de dépendance des aînés, qui considère *tous* les aînés comme « dépendants », et *tous* ceux d'âge actif comme « indépendants ». À cet égard, les ratios de dépendance économique ne corrigent que partiellement le problème. Bien que l'on gagne en précision à considérer les dépendants et les indépendants comme les personnes formellement inactives et actives sur le marché, la dichotomie continue de prévaloir.

On a mis cependant au point des versions plus sophistiquées de ces ratios. Il s'agit de donner une idée plus réaliste de la dépendance (comme de l'indépendance) dans leur relativité. Pour y parvenir dans des dimensions économiques, une stratégie consiste à pondérer des segments de la population en fonction de leurs niveaux de consommation de biens et services, ou de leurs niveaux de contribution à la production. Quelques efforts dans cette optique ont été déployés sur des données canadiennes. Par exemple, Foot (1989) s'est efforcé de pondérer des groupes d'âge en fonction de différences (théoriques) dans le montant des services publics reçus. Il a assigné un poids plus élevé au segment des 65 ans et plus qu'au segment des 0 à 14 ans, sur la base que les dépenses publiques par habitant des premiers (régimes de retraite et soins de santé, etc.) sont en principe plus élevées que celles des seconds (éducation, etc.). Il a trouvé que les valeurs projetées du ratio de dépendance totale étaient plus élevées en tenant compte de cette pondération qu'en son absence. Denton, Feaver et Spencer (1997, 1998, dans Denton et Spencer, 2000, pp. 8-9) ont projeté les valeurs d'un nouveau ratio de dépendance totale en tenant compte d'une pondération[26] des groupes d'âge selon leur niveau de consommation totale, soit privée et publique. Ils ont trouvé que les valeurs projetées ne dépasseraient jamais les valeurs historiquement les plus élevées, enregistrées pendant les années 1950 et 1960. Dans leur article de 1998, ils ont plus particulièrement trouvé qu'il faudrait que la consommation par personne soit au moins *trois fois plus* élevée chez les aînés que chez les jeunes pour que les

---

[26] Dans leur article de 1998 (Cf. Denton et Spencer, 1998, dans Denton et Spencer, 2000), la pondération a été théorique, et s'est fondée sur des niveaux hypothétiques de consommation selon le groupe d'âge. Dans leur article de 1997 (Cf. Denton et Spencer, 1997, dans Denton et Spencer, 2000, pp. 18-19) par contraste, cette pondération a été déterminée empiriquement, à partir des niveaux réels de consommation par personne.

valeurs projetées du ratio autour de 2050 dépassent ces valeurs historiquement les plus élevées; en présumant qu'il serait improbable que la différence de consommation soit aussi élevée, ils ont conclu que la dépendance de la population ne sera donc jamais aussi élevée. Cette conclusion, du moins pour le Canada, peut être interprété dans un sens optimiste.

1.3.2 Les conséquences du vieillissement : scénarios optimistes

Mais l'attitude optimiste des analystes du Canada n'est pas uniquement provenue d'une révision des pronostics de la dépendance, au terme d'une sophistication méthodologique des ratios de dépendance. Nous venons de voir en effet que les nouveaux calculs effectués pour le Canada empêchent d'anticiper un affrontement sans précédent du problème de la dépendance.[27]

Cette attitude optimiste a trouvé sa source aussi dans des études nationales qui permettent d'anticiper une croissance des dépenses publiques n'ayant somme toute rien d'inquiétant, du moins par rapport aux études internationales publiées par l'OCDE (Roseveare *et al.*, 1996; Dang *et al.* 2001). Ces études nationales ont reposé sur des calculs plus exhaustifs, nuancés selon les catégories de dépenses et les catégories démographiques. Par exemple, Denton et Spencer (1997, dans Denton et Spencer, 2000, pp. 18-19) ont projeté les dépenses des régimes de retraite publics (SV/SRG et RPC/RRQ) et de santé sur la période 1986-2031, en présumant une « qualité constante » de la provision, c'est-à-dire en présumant que les dépenses par habitant, selon diverses catégories démographiques, demeurent fixées à l'année initiale (1986). Ils ont d'abord établi que les dépenses réelles des régimes de retraite et de santé tripleront et doubleront respectivement, alors que la population totale n'augmentera que de 50%. Bien qu'il s'agisse d'un effet important du vieillissement, ils ont cependant montré qu'en considérant la diminution attendue des dépenses en éducation due à la dénatalité, et en considérant d'autres catégories de dépenses publiques (comme les services gouvernementaux généraux, la défense nationale, les services correctionnels et de réhabilitation, l'assurance-emploi et les compensations aux travailleurs), le taux de croissance des dépenses totales

---

[27] Il serait intéressant, bien que cela dépasse le cadre du présent exposé, de documenter jusqu'à quel point, dans les pays développés où l'on anticipe un vieillissement et une dépendance plus élevée, l'utilisation de tels ratios plus sophistiqués a autorisé des révisions à la baisse des pronostics initiaux, et un nouvel optimisme.

sera équivalent à celui de la population. Mais encore, ils ont trouvé que le taux de croissance de ces dépenses totales demeurera *inférieur* au taux de croissance du PIB (puisque celles-ci, en pourcentage du PIB, diminueront sur la période).

Mais aussi, on a révisé à la baisse l'anticipation des conséquences plus larges du vieillissement. Par exemple Mérette (2002) a présenté la « face brillante » de l'économie du vieillissement, soit une image plus optimiste de ses conséquences. Selon lui, il n'y aurait pas à craindre une décroissance économique et une diminution du niveau de vie. Deux phénomènes, dont le premier peut s'appliquer à l'ensemble des pays développés, alors que le second se restreint aux pays dont la fiscalité des régimes de retraite privés ressemble à celle du Canada, pourraient contrer ces conséquences.

Ces deux phénomènes sont les suivants : 1) un rendement accru du capital humain dans un contexte de raréfaction de la main-d'œuvre, ce qui incite à un investissement plus élevé dans cette forme de capital et une perte d'importance du capital physique comme source de croissance économique; 2) une augmentation importante des retraits imposables effectués dans les régimes de retraite privés à imposition différée, dès que la cohorte du *Baby Boom* prendra sa retraite. Ces phénomènes, considérés ensemble, contreraient, du moins au Canada, les conséquences négatives du vieillissement sur l'épargne nationale, la croissance économique et le niveau de vie. Fougère et Mérette (2000, dans Mérette, 2002, pp. 12-13) ont estimé que ces deux phénomènes augmenteraient la richesse des cohortes nées en 1995 ou plus tard.[28]

En premier lieu, l'auteur a soutenu que la diminution de la croissance de la population d'âge actif relativement à la population totale qui résulte du vieillissement – autrement dit la raréfaction de la main-d'œuvre – serait un moteur d'innovations technologiques qui augmenteraient le rendement du capital humain. Il a invoqué le cas de la ressource pétrolière. En réaction aux chocs pétroliers des années 1970, qui ont raréfié cette ressource, on a amélioré l'efficacité énergétique de la combustion, et donc le rendement de la ressource. Dans cette ordre d'idées, la raréfaction du capital humain entraînerait, par le biais d'innovations, une augmentation du rendement de cette forme de capital relativement

---

[28] Par exemple, la cohorte de 1995 sera enrichie de 5% et celle de 2010 de presque 7,5%, alors que celles nées avant 1965 seront appauvries (Cf. Fougère et Mérette, 2000, dans Mérette (2002, pp. 12-13).

au capital physique. Par conséquent, l'investissement en capital humain augmenterait alors que celui en capital physique diminuerait, car on aurait moins « besoin » de cette dernière forme. De même, si la diminution de l'investissement en capital physique en venait à être plus élevée que la diminution de l'épargne (attendue du vieillissement) – ce qui est suggéré dans la littérature citée (Cf. Mérette, 2002, p. 9) –, alors les taux d'intérêts diminueraient au lieu d'augmenter comme le stipulent les scénarios pessimistes. Ce faisant, le ratio des salaires relativement aux taux d'intérêts augmenterait, et les Canadiens des prochaines cohortes seraient définitivement plus incités à investir dans le capital humain plutôt que dans le capital physique. Ils seraient par ailleurs conscients des salaires plus élevés qu'ils obtiendraient étant donné leur rareté (due au plus faible effectif de leur cohorte[29]) et acquérraient dans une plus grande mesure des formations postsecondaires, dans un pays faisant bonne figure à ce niveau. L'investissement en question, par ailleurs, se traduirait par une activité accrue, c'est-à-dire par une augmentation du taux d'activité et d'emploi, et un allongement de la vie active.[30]

Les augmentations combinées de la productivité (i.e. le rendement) et de l'investissement du capital humain, entraîneraient une croissance du PIB et du niveau de vie, ce qui modérerait en définitive les conséquences sur les finances publiques, notamment en élargissant la base de taxation. Fougère et Mérette (1999, dans Mérette, 2002, p. 10) ont montré que les nouveaux investissements dans le capital humain augmenteraient la croissance économique de 0,1 à 0,6 points de pourcentage supplémentaires dans sept pays de l'OCDE dont le Canada, comparativement à un scénario de non vieillissement. Enfin, ces augmentations pourraient se révéler finalement bénéfiques sur les relations internationales, en favorisant une circulation du capital et des transactions financières. Les pays « âgés » bénéficieraient du rendement plus élevé du capital physique que l'on trouve dans les pays « jeunes » en y investissant davantage, tandis que ces derniers bénéficieraient de balances

---

[29] La littérature a d'ailleurs montré que dans les segments plus qualifiés de la main-d'œuvre, où les qualifications des cohortes contemporaines sont moins substituables, la taille d'une cohorte varie en raison inverse de son salaire. C'est beaucoup moins le cas dans les segments moins qualifiés de cette main-d'œuvre, où la taille d'une cohorte varie plutôt en raison inverse du salaire moyen de l'ensemble des cohortes contemporaines. Consulter à ce sujet les études citées par Mérette (2002, pp. 10-11).

[30] En outre, l'allongement de la vie active, qui équivaut à un report de l'âge de le retraite, sera possible car il n'y a pas d'évidences empiriques à l'effet que la productivité des travailleurs décroît avec l'âge. S'il y avait eu de telles évidences, l'allongement en question aurait été compromis, car les employeurs n'auraient pas intérêt à maintenir les travailleurs âgés en emploi.

commerciales positives, avec un plus grand volume d'exportations (vers les pays âgés) que d'importations (Cf. Kenc et Sayan, 2001, p. 696).

En deuxième lieu, le débat sur les conséquences négatives du vieillissement a, du moins au Canada, largement négligé les effets modérateurs qui découleront de la masse des retraits imposables à partir des *Régimes de pension agréés* (RPA) et des *Régimes enregistrés d'épargne retraite* (REER). Ces retraits sont attendus au cours des prochaines décennies, alors que la cohorte du *Baby Boom* prendra sa retraite et liquidera ses actifs. Pour l'instant, les exonérations fiscales dont font l'objet les cotisations dans ces régimes, de même que les intérêts des placements, représentent une perte de revenu importante pour les gouvernements. Ainsi, en 1998, on a estimé que le coût net de ces exonérations (soit les retraits moins les cotisations, en plus des intérêts qui s'ajoutent) s'évaluait, aux deux paliers de gouvernement, à 2,3% du PIB. Or, ces coûts devraient diminuer, et même, selon une projection présentée dans l'article (Cf. Mérette, 2002, pp. 18-21), s'inverser autour de 2027-2030. Il faudra d'ici là que les régimes – et plus particulièrement les REER – parviennent à maturité, et que les départs à la retraite massifs des *Baby Boomers* génèrent, dans l'ensemble des cohortes participantes, des retraits supérieurs aux cotisations et aux intérêts combinés. Les revenus tirés de l'impôt sur ces retraits contribueront à gérer l'augmentation des dépenses des régimes de retraite publics et des soins de santé.

1.4 La bombe démographique à intercepter : des scénarios pragmatistes de réforme pour modérer (et ultimement contrer) les conséquences négatives du vieillissement

Quelles que soient les humeurs futurologiques affichées dans les scénarios précédents, on constate que ceux-ci reposent principalement sur les anticipations des opérations de l'économie.[31] Selon que l'on soit pessimiste ou optimiste, ces opérations sont considérées respectivement dysfonctionnelles ou fonctionnelles. Quant aux réformes que les acteurs de l'État ou de l'économie pourraient déployer, elles ont un rôle tout au plus marginal, se limitant à renforcer les opérations en question.

---

[31] Mais ils reposent aussi sur les opérations de la fiscalité. En effet, le phénomène de rentrée massive de revenus lorsque les *Baby Boomers* liquideront leurs fonds de retraite imposables, repose sur une anticipation des opérations de la fiscalité en vigueur au Canada; celle-ci permet l'exonération temporaire des revenus de retraite.

Par exemple, nous avons vu, en vertu des scénarios pessimistes, que les réformes d'ajustement fiscal comme l'augmentation de la taxation (incluant l'imposition), si elles ont pour but de redresser l'épargne publique, jouent négativement sur le niveau d'épargne à l'échelle de l'économie (relativement à l'investissement), ce qui joue aussi négativement sur la croissance économique. En ce sens donc, ces réformes renforcent des opérations dysfonctionnelles. Aussi, bien qu'en vertu des scénarios optimistes, le phénomène de rendement et d'investissement accru du capital humain représente une adaptation fonctionnelle de l'économie, les gouvernements auront certes un rôle à jouer pour inciter les jeunes à acquérir des formations postsecondaires et pour contre-inciter les travailleurs âgés à la retraite anticipée. Mais il ne s'agira alors que de renforcer cette adaptation, en favorisant les opportunités d'investissement dans le capital humain, et de recouvrement du fruit de cet investissement le plus longtemps possible pendant le cycle de vie.

Dans le même ordre d'idées, on a argumenté que les appareils publics devront s'adapter à une demande plus élevée en services liés à la vieillesse – surtout les soins de santé – et moins élevée en services éducatifs (Cf. Denton et Spencer, 2000, pp. 19-20; Mérette, 2002, pp. 19-20). Même s'il ne faut pas sous-estimer les réformes à déployer pour que ces appareils s'adaptent, elles représentent un moindre mal, du moins au Canada, puisque le pire sera évité : une croissance des dépenses totales supérieure à celle du PIB. Autrement dit, l'économie fera la majeure partie du travail d'adaptation, il s'agira de le compléter.

Revenons aux scénarios pessimistes. Pour les besoins de la cause, on constate que ces scénarios sont dramatiques. Le fait que les réformes tout au plus renforcent des opérations dysfonctionnelles de l'économie, accentue le caractère dramatique du problème. Mais en réalité, et dans une attitude pragmatiste, on a délibéré sur des réformes pour modérer et ultimement contrer les conséquences négatives du vieillissement. Cette attitude pragmatiste a été exercée dans les laboratoires de la science futurologique. Des études de projection,[32] souvent effectuées dans un cadre de comparaison internationale, ont permis d'estimer jusqu'à quel point les conséquences pourraient être modérées selon des scénarios de réformes surtout économiques, mais aussi démographiques.

---

[32] L'OCDE a développé une expertise dans ce champ d'études, compte tenu de son statut d'institut de recherche, et afin de conseiller les pays membres.

1.4.1 Les études de projection : un aperçu

Ces études font une distinction – cruciale pour la politique sociale – entre des *scénarios de référence* et des *scénarios de réforme*. Les scénarios de référence représentent les projections des valeurs de certains indicateurs compte tenu du *statu quo* d'une mesure. Par exemple, si les règles de cotisation et de prestation des régimes de retraite publics observées à une année donnée restaient inchangées, à quelle augmentation sur l'indicateur « dépenses publiques en pourcentage du PIB » devrait-on s'attendre au cours des prochaines décennies compte tenu du vieillissement ? Par contraste, les scénarios de réforme représentent les projections des valeurs de ces indicateurs compte tenu d'une mesure réformatrice.[33] Pour reprendre l'exemple, si les règles des régimes de retraite devenaient plus restrictives selon telle ou telle modalité, à quelle augmentation sur cet indicateur devrait-on s'attendre en revanche ? Les *effets modérateurs* d'une mesure réformatrice sur les conséquences négatives du vieillissement se calculent par la différence entre les scénarios sur les indicateurs. Du point de vue pragmatique, les instances publiques auront avantage à mettre en œuvre les mesures les plus viables, impliquant des différences maximales et interprétables positivement, entre les valeurs alternatives (scénario de réforme) des indicateurs et celles du *statu quo* (scénario de référence).

Les effets modérateurs de plusieurs scénarios de réforme ont été estimés dans ces études. Certains sont démographiques. Par exemple, on a estimé les effets modérateurs du relèvement de la fertilité, de l'augmentation de l'immigration, et les conclusions pour le Canada ont montré qu'ils seraient modestes.[34] D'autres sont économiques. On a estimé cette fois-ci les effets modérateurs de scénarios touchant par exemple les régimes de retraite publics, les soins de santé, la dette publique, le chômage, l'efficacité ou la longévité du

---

[33] Celles-ci pourraient entrer en vigueur abruptement (i.e. lors d'une année donnée) ou graduellement (i.e. au cours d'une période de plusieurs années), ce dont les projections ont tenu compte.

[34] Les études canadiennes ont douté de la viabilité à long terme de toute politique d'augmentation massive de l'immigration et de relèvement de la fertilité. L'immigration, en effet, n'est viable qu'à court terme, car si les immigrants, en étant recrutés jeunes adultes, font diminuer les ratios de dépendance, ils finissent tôt ou tard par les faire remonter lorsqu'ils vieillissent. Quand à la fertilité, il faudrait qu'elle redevienne très élevée, ce qui est peu probable compte tenu des combinaisons actuelles de circonstances matérielles et culturelles (Cheal, 2000, p. S110). Même avec le retour à une fertilité élevée, les effets sur la réduction des ratios se feraient attendre, le temps que les cohortes naissantes, enrichies en effectif, parviennent à l'âge actif ou à l'activité.

travail, etc. Dans un cas ou un autre, les effets ont pu être estimés sur une batterie d'indicateurs.[35]

Une revue exhaustive des scénarios de réforme, tant démographiques qu'économiques, dépasse toutefois le cadre de notre exposé. Une telle revue permettrait de mettre en évidence les relations entre les indicateurs, leurs effets additifs et soustractifs, leurs sensibilités variables les uns par rapport aux autres, leurs sensibilités variables à des scénarios de réforme, et en définitive l'interdépendance des conséquences du vieillissement et des effets modérateurs. Cette revue montrerait en outre qu'aucune réforme considérée isolément ne pourrait *contrer* les conséquences sur le niveau de vie (Cf. Turner *et al.*, 1998, p. 8). Autrement dit, seule une combinaison adéquate permettrait de le faire.

1.4.2 Effets modérateurs, sur les conséquences négatives du vieillissement, de scénarios de réforme des régimes de retraite publics et du relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite

Cependant, nous considérons ici deux catégories de scénarios ayant fait l'objet d'un intérêt particulier dans les études de projection. La première concerne les *régimes de retraite publics*, avec une diminution des prestations, que ce soit par le ciblage à des catégories spécifiques de personnes, par la diminution du taux de remplacement des prestations, par le relèvement de l'âge normal d'ouverture de ces prestations, et enfin par la diminution des prestations moyennes. On s'y est intéressé dans ces études vraisemblablement parce que l'augmentation anticipée des dépenses de ces régimes, à l'instar des dépenses en soins de santé, a été à l'origine des inquiétudes exprimées dans les instances publiques comme la Banque mondiale et l'OCDE, et dramatisées dans les scénarios pessimistes. La seconde concerne *l'activité sur le marché du travail* des seniors, avec le *relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite.* Par âge effectif, nous entendons l'âge concret, par contraste avec des âges abstraits ou normatifs, tels que les âges d'ouverture des prestations en vertu de régimes de retraite.

---

[35] On distingue des indicateurs de l'économie domestique, comme l'épargne privée ou publique, la balance primaire des revenus et des dépenses publiques, la productivité d'un facteur ou l'autre, la productivité totale, les taux d'intérêts, le PIB, etc. On distingue aussi ceux de l'économie internationale, comme les actifs et passifs à l'étranger, le taux de change, les taux d'intérêts, la balance des comptes courants, etc.

De tels scénarios sont reliés au « destin » de la société vieillissante dans son ensemble, car les résultats des études de projection montrent que sur des indicateurs « macro », les conséquences pourraient être modérées si elles étaient mise en œuvre.

1.4.3 Quelques résultats des études de projection sur les effets modérateurs

Commençons par documenter ces effets modérateurs au niveau « macro » dans les études de projection. Ainsi, Roseveare *et al.* (1996, p. 17) ont projeté différents scénarios de réforme des régimes de retraite publics jusqu'en 2075, pour une vingtaine de pays dont ceux du G7. Trois scénarios ont été présentés, qui s'inscrivent dans une politique d'ajustement fiscal dont la mise en œuvre mènerait à une diminution des prestations : 1) le *ciblage*, réservant les prestations aux catégories de personnes économiquement les plus défavorisées; 2) la *maîtrise des coûts*, impliquant une révision à la baisse du taux de remplacement des prestations et des formules d'indexation; 3) le *relèvement de l'âge normal d'ouverture des prestations* à 70 ans.[36] Tous ces scénarios, qui supposent une évolution donnée de l'économie,[37] ont révélé que, par rapport au scénario de référence (i.e. le *statu quo* des régimes), des diminutions du pourcentage du PIB affecté aux régimes de retraite publics pourraient survenir. En excluant le scénario de ciblage, qui conduit aux diminutions maximales, le scénario de relèvement se révèle le plus performant à cet égard. Les diminutions maximales seraient réalisées au cours d'années variables selon les pays du G7, mais ce serait au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada qu'elles seraient les plus modestes.[38] Même si tel est le cas, les auteurs ont projeté que le États-Unis et le Canada

---

[36] Le premier scénario suppose que le taux d'éligibilité (i.e. le ratio des retraités à la population en âge de retraite) sera diminué à 30% graduellement entre 2015 et 2030, alors que le taux de remplacement sera gelé à son niveau de 2010. Le deuxième scénario suppose que les dépenses des régimes, en pourcentage du PIB, sont gelées à compter de 2015. Le troisième scénario suppose que l'intéressé continuera de payer des cotisations tant que le nouvel âge de la retraite ne sera pas atteint, et suppose aussi un rythme de relèvement de l'âge à raison de six mois par année à compter de 2005.

[37] Ces scénarios présupposent les caractéristiques suivantes : 1) toutes les économies retournent à leur sentier de croissance à moyen terme et il n'y a pas de chômage cyclique; 2) la croissance économique à moyen terme est déterminée par le taux de croissance projeté de la population d'âge actif et par un taux de croissance de la productivité du travail de 1,5% par année; 3) les taux d'activité demeurent constants et en particulier, dans le scénario de relèvement de l'âge normal de la retraite, on présuppose que ceux qui auraient été autrement éligibles aux prestations ont le taux d'activité moyen de l'ensemble des travailleurs du même genre.

[38] En excluant le scénario de ciblage, de loin le plus économe à long terme, les économies qui seraient réalisé par les deux scénarios restants auraient tendance à converger à long terme, plus particulièrement au Canada.

seraient les mieux placés parmi les pays du G7 pour affronter les conséquences négatives du vieillissement. En effet, tout comme au Royaume-Uni, les dépenses en prestations y augmenteraient plus modestement en l'absence de réformes, et les positions budgétaires de ces pays sont considérées avantageuses.

Dang *et al.*, (2001, pp. 28; 40-43) ont déterminé, dans un « pays type » (*stylised country*),[39] les niveaux de diminution des prestataires et des prestations des régimes de retraite publics, qui seraient nécessaires afin qu'en 2050, la dette, en pourcentage du PIB, demeure la même qu'en 2000. En présumant que tous les revenus et autres dépenses de l'État demeureraient constants en pourcentage du PIB, et en présumant une évolution donnée de l'économie,[40] les résultats ont montré qu'il faudrait, pour maintenir cette dette constate, une diminution moins grande (par année) du pourcentage des prestataires que du pourcentage des prestations moyennes. La diminution des prestataires serait donc plus viable du point de vue de la politique sociale. La stabilisation de la dette en pourcentage du PIB résulterait de l'effet combiné non seulement d'une diminution des dépenses des régimes, mais aussi d'une augmentation des taxes perçues et de l'output de l'économie, dans ce cas en présumant que les non prestataires se maintiennent en activité.

Un résultat plus ou moins explicitement postulé dans la plupart des scénarios de réforme des régimes de retraite publics est l'augmentation du taux d'activité des travailleurs âgés, et plus généralement le relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite. Par exemple, la diminution des prestations ou encore la diminution du taux de remplacement ou de l'indexation réduiraient les incitations à la retraite anticipée (Cf. Turner *et al.*, 1998, p. 21).

Certaines études ont considéré plus directement des scénarios de réforme impliquant un relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite, derrière l'hypothèse que les conséquences négatives du vieillissement pourraient être modérées par un tel relèvement. Turner *et al.* (1998) ont procédé, notamment pour trois régions de l'OCDE

---

[39] Il s'agit d'un pays hypothétique dont les valeurs sur des indicateurs individuels correspondent aux médianes des pays Membres de l'OCDE.

[40] Des évolutions précises du taux d'activité ont été présupposées pour différents groupes démographiques. De plus, on a présupposé que le taux de chômage convergera à son niveau structurel en 2005, et demeurera constant par la suite. Enfin, on a présupposé une productivité du travail qui convergerait à un taux de croissance de 1,75% entre 2020 et 2030.

(États-Unis, Japon et Union européenne), à plusieurs projections selon un scénario de réforme impliquant un relèvement de cinq ans de cet âge effectif. Les résultats ont montré qu'un tel scénario, par rapport aux scénarios de référence[41] et en présumant une stabilisation de la dette, améliorerait l'équilibre financier des États dans toutes les régions à l'étude, et plus particulièrement aux États-Unis. Ce scénario comporterait aussi des avantages macroéconomiques comme l'augmentation du PIB, la diminution du taux d'intérêt réel, l'augmentation des actifs à l'étranger en pourcentage du PIB.[42] Mais encore, il ferait augmenter le niveau de vie, tel que mesuré par le niveau de consommation par habitant et par le PIB par habitant. En outre, il est intéressant de constater qu'à travers les prochaines décennies, la grande majorité de l'augmentation du PIB par habitant proviendrait de l'augmentation du taux d'activité agrégé, explicable par le report de l'âge effectif de transition travail-retraite d'une main-d'œuvre de plus en plus composée de travailleurs vieillissants. Quant au résidu de cette augmentation du PIB par habitant, il proviendrait des termes de l'échange, de l'approfondissement du capital, et du revenu de l'investissement.[43]

D'autres études ont comparé les effets modérateurs du relèvement de l'âge effectif aux effets modérateurs découlant de scénarios de réforme des régimes de retraite publics. Ainsi, Hviding et Mérette (1998), dans un ensemble de sept pays dont le Canada, ont confronté ces effets à ceux des trois scénarios de réforme suivants, dont les deux premiers concernent directement ces régimes : 1) la diminution du niveau des prestations; 2) l'abolition graduelle du principe de financement par répartition; 3) une diminution générale des dépenses publiques. Les effets sur quelques indicateurs (dont le PIB réel par habitant) ont été examinés. Il est ressorti notamment que le scénario de relèvement de l'âge effectif serait le plus efficace pour améliorer à court et à moyen terme – c'est-à-dire dans un horizon

---

[41] Selon les régions considérées, ces scénarios de référence présupposent une augmentation graduelle plus lente de l'âge effectif de transition travail-retraite, sinon une fixité de cet âge. Ils peuvent aussi différer selon les hommes et les femmes (Cf. Turner *et al.* 1998, p. 53). Les autres caractéristiques démographiques et économiques qui forment les scénarios de référence sont trop complexes pour être rapportées de manière concise ici, mais elles sont détaillées dans l'annexe du rapport. Ceci étant dit, ces scénarios de référence « illustrent ce qui pourrait aller mal, compte tenu de la nature des tensions cumulatives et des pressions domestiques et internationales qui pourraient se former » (traduction libre, p. 6).

[42] En particulier, l'augmentation du PIB serait plus élevée que dans un scénario de réforme alternatif où seule la dette serait stabilisée.

[43] Signalons que d'autres variantes de ce scénario de réforme, présumant par exemple une diminution de la dette au lieu d'une stabilisation, ou présumant un relèvement graduel plutôt qu'abrupt de l'âge effectif de transition travail-retraite, ont été projetés par les auteurs.

temporel qui ne dépasse pas 2050 – la performance des indicateurs considérés. Ce résultat est particulièrement vérifié dans le cas du PIB réel par habitant. Mais à cet égard, le Canada serait dans une position intermédiaire dans le G7.

Dans d'autres études, on a estimé les effets modérateurs de combinaisons entre des scénarios de l'âge effectif et de l'âge normal par ouverture des prestations publiques. Par exemple, Verma et Rix (2003), à partir de données américaines sur la période 2001-2029, ont défini trois scénarios de réforme dans lesquels des taux d'activité des 65 ans et plus sont combinés à des âges d'ouverture des prestations de la *Social Security* : 1) les taux d'activité sur les années de la période sont tels qu'anticipés par le gouvernement, et l'ouverture des prestations est reportée à 70 ans; 2) les taux d'activité de ces années reviennent à celui (beaucoup plus élevé) de 1950 (26,7%) et l'ouverture des prestations continue de survenir à l'âge normal[44]; 3) les taux d'activité reviennent à celui de 1950, et l'ouverture des prestations est reportée à 70 ans. Le scénario de référence présuppose que les taux d'activité sont tels qu'anticipés et que l'ouverture des prestations continue de survenir à l'âge normal. Les effets de ces scénarios sur les valeurs projetés de plusieurs indicateurs[45] ont été dégagés. Les résultats ont montré que plus les scénarios combinent des âges élevés d'ouverture des prestations (i.e. 70 ans plutôt que l'âge normal supposé) à des taux d'activité élevés (i.e. celui de 1950 plutôt que ceux anticipés par le gouvernement), plus les prestations à verser diminueraient et plus la performance de l'économie sur les indicateurs augmenterait, relativement au scénario de référence. Le scénario de réforme le plus radical à ces égards (taux de 1950 et prestations à 70 ans) ferait diminuer les dépenses en prestations, en pourcentage du PIB, d'un point de pourcentage, et ferait augmenter le PIB réel d'environ 12% en 2029.

Dans une étude spécifiquement canadienne, et à partir du constat que peu d'études se sont attachées à quantifier les bénéfices économiques d'une extension de l'activité, Fougère *et al.* (2005) ont montré que le coût économique serait élevé si l'âge effectif

---

[44] Selon un échéancier établi lors d'une réforme survenue en 1983, cet âge normal sera porté progressivement de 65 à 66 ans, puis de 66 à 67 ans.

[45] Ces indicateurs sont les suivants : dépenses en prestations de la *Social Security*, dépenses de prestations en pourcentage du PIB, revenus du fonds en fiducie de ce régime de retraite, output par heure, PIB réel, taux d'épargne brut, revenu réel disponible par habitant, indice des prix à la consommation.

n'était pas relevé. Leurs projections ont révélé par exemple qu'en 2050, un relèvement d'une année de l'âge effectif observé en 2001 (lequel s'établissait à 61,2 ans) permettrait d'augmenter le PIB réel par habitant d'environ 3,5%, tandis qu'un relèvement à 65 ans permettrait de l'augmenter d'environ 12%. Des effets positifs pourraient se manifester aussi sur le taux d'épargne national et le taux de salaire réel après impôt. En mettant les résultats en contexte, les auteurs ont affirmé que l'effet du relèvement de l'âge effectif serait substantiel, compte tenu qu'au cours des 20 dernières années, cet âge s'est abaissé, faisant augmenter le coût de la sous-utilisation des capacités productives de l'économie. En l'absence d'un relèvement, ce coût serait d'autant plus élevé au Québec et dans l'Atlantique qu'on observe dans ces régions une main-d'œuvre plus âgée ainsi que des âges effectifs plus bas.

Enfin, Henripin (1994), avec des données du Québec, avait estimé qu'un relèvement de l'âge effectif, impliqué par des années supplémentaires de travail à temps plein autant chez les hommes que chez les femmes, diminuerait les dépenses des régimes de retraites publiques en pourcentage du PIB.

1.4.4 Limites de ces résultats : les relations potentielles entre les réformes et les personnes concernées non prises en compte

En somme, les résultats de ces études sont concluants sur le fait que les scénarios de réforme des régimes de retraite publics, et de relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite, permettraient, au Canada comme ailleurs, de modérer les conséquences négatives du vieillissement sur les finances publiques et sur d'autres indicateurs critiques de l'économie. Ceci étant dit, les résultats soulèvent une importante problématique, qui n'a pas été traitée dans ces études. En effet, si ces études ont estimé, au niveau « macro », les effets modérateurs des scénarios de réforme sur les conséquences, elles très peu traité, au niveau « micro », des relations potentielles entre les réformes et les personnes concernées.

À cet égard, on peut craindre que les réformes équivalant à une diminution des prestations comportent des effets socioéconomiques inégaux, c'est-à-dire conduisent certains à une précarité de revenu. Certes, au Canada cette crainte n'est pas réellement fondée, du moins depuis 1998, où un équilibre politique temporaire a été atteint, au terme d'un débat. Les réformes équivalant à une diminution des prestations comme le relèvement

de l'âge normal d'ouverture du RPC/RRQ, avaient été écartées alors par les gouvernements (Baldwin, 2004, p. 21). Même si formellement de telles réformes ont été introduites,[46] leur portée n'est pas majeure. La stratégie adoptée a consisté plutôt à constituer un fonds de réserve, avec l'augmentation du taux de cotisation et d'autres mesures aboutissant à élargir la base de cotisation (RRQ, 2004).

Quoi qu'il en soit, il demeure pertinent de s'interroger sur les sources et niveaux de revenu dont ils disposent, afin de mieux anticiper les effets socioéconomiques que d'éventuelles réformes pourraient exercer sur eux dans l'ensemble, comme sur certaines catégories plus précaires par eux, telles les moins scolarisés, etc. En tant qu'elles s'inscrivent souvent dans une refonte des systèmes de revenu de retraite accordant un rôle plus élevé aux régimes privés par capitalisation, ces réformes pourraient menacer les principes normatifs de la sécurité sociale, comme le caractère prédictible et garanti du revenu de retraite (Cf. Gillion, 2000, p. 61). Ces principes pourraient être transgressés dans certaines catégories de travailleurs. Par exemple, les propositions de privatisation partielle de la *Social Security* américaine, basées sur des comptes individuels, conduiraient les femmes à porter une part disproportionnée du fardeau des nouveaux risques qu'ils impliquent (Williamson et Rix, 1999, p. 1). Les femmes ont été plus perdantes que les hommes suite aux réformes des années 1990[47] liant plus étroitement les prestations aux gains antérieurs, comme c'est le cas des réformes axées sur les contributions définies (Fultz, 2003, p. 18). La diminution des prestations comporterait des effets sérieux pour les seniors dont le revenu de retraite est déjà faible, d'où la nécessité que les réformes s'appliquent sélectivement ou soient complétées par des réformes de protection des plus pauvres (Auer et Fortuny, 2000, p. 26).

Plus généralement, les réformes équivalant à une diminution des prestations apparaissent moins désirables socialement que d'autres. Le fait qu'une majorité de travailleurs demandent aux États-Unis des prestations anticipées de *Social Security* suggère qu'inversement, ils n'aimeraient pas se faire imposer de devoir travailler plus longtemps pour

---

[46] On note, dans le cadre par exemple d'une réforme de 1998 du RRQ, certaines mesures comme la rente calculée sur la moyenne du maximum des gains assurables de cinq ans plutôt que trois, le gel de la prestation de décès, et une rente réduite pour les personnes invalides qui atteignent 65 ans (RRQ, 2004, p. 103).

[47] L'auteure se réfère aux réformes mises en œuvre dans les pays d'Europe ayant récemment accédé à l'indépendance.

accéder aux pleines prestations (Verma et Rix, 2003, p. 2). De fait, le relèvement de l'âge normal d'ouverture des prestations est impopulaire chez les électeurs américains (Burtless, 1998). En revanche, les réformes incitant à l'activité des travailleurs âgés,[48] et donc au relèvement de l'âge effectif de transition, sont considérées plus prometteuses par les analystes (Auer et Fortuny, 2000, p. 26) et vraisemblablement par les travailleurs.

Non seulement les études de projection n'ont pas considéré, à un niveau « micro », les effets socioéconomiques des réformes équivalant à une diminution des prestations, mais elles ont très peu considéré les « causes » qui assureraient le succès opérationnel du relèvement de l'âge effectif. Si un tel relèvement constitue un scénario privilégié, comment favorise-t-on le maintien ou la reprise d'activité ? Les seniors ne sont pas tous égaux devant l'activité, en terme de disponibilité et d'employabilité. Par exemple, on sait que l'accès à un revenu de retraite privé et adéquat défavorise la disponibilité. Or, dans les études de projection, cette activité semble plutôt considérée comme acquise, tandis que la question problématique des moyens pour la favoriser est évacuée. Certains scénarios étonnent d'ailleurs par leur invraisemblance pratique. Il peut apparaître inusité que Verma et Rix (2003) aient supposé, du moins dans un avenir immédiat, que les taux d'activité américains des 65 ans et plus puissent revenir à celui de 1950, avoisinant 25%, d'autant plus que celui de 2004 se chiffrait à 14,4% en 2004 (BLS, 2006).[49]

Le fait que cette activité semble considérée comme acquise transparaît aussi dans certaines présuppositions des études de projection. Par exemple, dans leur scénario de relèvement de l'âge normal d'ouverture des prestations, Roseveare *et al.* (1996, p. 6) ont présupposé que les seniors autrement admissibles aux prestations auraient des taux d'activité équivalents au taux moyen de l'ensemble de la main-d'œuvre de même sexe. Une telle présupposition revient à une relation « automatique » entre des scénarios de réforme des régimes publics et l'activité sur le marché du travail des seniors. Or, les évidences

---

[48] Parmi ces mesures on doit aussi compter celles qui ne relèvent pas des régimes de retraite publics, comme les programmes de formation et de recyclage.

[49] Il peut être tentant, pour rentabiliser les projections selon des scénarios de réforme, de dramatiser l'optimisme des scénarios. Or, si la science futurologique constitue un exercice utile à la prise de décision en politique sociale, il y a lieu de questionner le réalisme des scénarios.

empiriques suggèrent que ce n'est pas nécessairement le cas.[50] Ces suppositions risquent enfin d'entraîner la surestimation des effets modérateurs des scénarios.[51]

Étant donné ces considérations, le programme d'étude projective, qui se concentre uniquement sur les effets modérateurs des conséquences négatives du vieillissement au niveau « macro », aurait avantage à être renforcé par des études qui aborderaient, à un niveau « micro », les expériences des seniors, relativement à leurs statuts de travailleur et de retraité, tels qu'abordés à travers les dimensions empiriques de l'activité et du revenu (sources et niveaux). Il s'agirait notamment dans ces études d'identifier pour quels seniors et pour quelles raisons l'activité est plus souvent maintenue ou reprise, les sources de revenu de retraite sont plus ou moins précaires, etc.

Peut-on identifier des orientations souhaitables de telles études ? La réponse est positive : il s'agirait qu'elles prennent en compte le concept de *parcours de vie*. C'est ce que nous tenterons de développer en conclusion de ce chapitre, au terme d'un résumé de son contenu.

1.5 Conclusion : de la pertinence d'étudier les statuts de travailleur et de retraité des seniors en prenant en compte le parcours de vie

---

[50] Cette relation empirique n'est pas en effet automatique. D'un côté, Bosworth et Burtless (2004) ont projeté, sur la période 2010-2040, les taux d'activité qui résulteraient de diminutions de prestations de la *Social Security*, par extrapolation des patterns observés dans les années d'après-guerre. Ils ont conclu que l'effet de scénarios de réformes éventuelles sur l'offre de travail pourrait être plus faible que supposé. Dans le même ordre d'idées, Burtless (1998, dans Verma et Rix, 2003, p. 1), en se basant sur la littérature, était d'avis que tout relèvement de l'âge normal d'ouverture des prestations de ce régime ne serait probablement que faible, bien que plus élevé si combiné à un relèvement de l'âge d'ouverture des prestations anticipées (fixé pour le moment à 62 ans). D'un autre côté, Keuschnigg et Keuschnigg (2004), bien qu'en se fondant sur des données autrichiennes, ont établi qu'une diminution du taux de remplacement ainsi qu'un relèvement de l'âge d'ouverture des prestations pourraient exercer d'importants effets sur le marché du travail, en augmentant l'offre de travail par le biais d'une intensification de la recherche d'emploi – ceci diminuant le taux de chômage – et en augmentant les heures travaillées. On peut interpréter ce dernier résultat comme supportant la relation entre une scénario de réforme des régimes de retraite et le relèvement de l'âge effectif de la retraite. Certes, des différences nationales dans les données et les modèles de projections, et d'autres différences dans la facture méthodologique de ces modèles, contribuent au manque de clarté empirique documentée pour cette relation.

[51] En effet, si l'on considère que les scénarios de réforme des régimes de retraite publics se traduisent *ipso facto* par un relèvement du taux d'activité des travailleurs âgés, on ajoute alors, aux effets modérateurs de ces scénarios consistant dans la diminution des dépenses publiques, les effets modérateurs consistant dans l'augmentation du PIB par l'emploi et même dans l'augmentation des taxes (i.e. revenus de l'État) qui pourrait résulter de cette augmentation.

On distingue trois catégories de scénarios d'anticipation des conséquences du vieillissement, rédigés dans le discours savant, et qui semblent entretenir entre eux une relation dialectique : les scénarios pessimistes, les scénarios optimistes, et entre les deux, les scénarios pragmatistes. Les deux premiers sont antithétiques, et reposent des représentations essentiellement fatalistes, laissant peu de place pour une attitude pragmatiste.

Les scénarios pessimistes sont partis du pronostic selon lequel, au Canada comme ailleurs, le vieillissement de la population et le ratio de « dépendance » – le rapport entre la population des inactifs et celle des actifs – augmenteront au cours des prochaines décennies. Dans leurs versions non savantes et idéologiques, ces scénarios ont pu verser dans le catastrophisme, en se représentant les seniors comme les responsables des problèmes futurs – et même actuels – de l'État providence, et en prescrivant des politiques néo-conservatrices ayant pour but de réduire les engagements pris par cet État.

Dans leurs versions plus savantes, ces scénarios ont considéré les faits démographiques du vieillissement et du ratio de dépendance comme le point de départ d'une mécanique de causalité, qui engendrerait au cours des prochaines décennies un cortège de conséquences négatives comme la diminution de l'épargne publique et privée, la diminution de l'épargne relativement à l'investissement, des déséquilibres dans les relations économiques internationales, la diminution de la croissance économique, et en fin de compte la diminution du niveau de vie des cohortes futures et l'augmentation des inéquités intercohortes. Ces conséquences relèvent d'opérations dysfonctionnelles de l'économie. Le rôle réservé aux réformes que les acteurs de l'État ou de l'économie pourraient déployer est marginal, et tout aussi dysfonctionnel. Tel est le cas des ajustements fiscaux de l'État au moyen de l'augmentation de la taxation ou de la dette (et en réponse à la diminution de la base de taxation et à l'augmentation des dépenses liées au vieillissement). En effet, ces réformes ont un rôle dysfonctionnel dans les scénarios pessimistes puisqu'elles contribuent à diminuer à plus forte raison l'épargne nationale.

Les scénarios optimistes, par contraste radical, sont partis d'une révision à la baisse du pronostic de la dépendance. Cette révision résulte de la mise au point de ratios méthodologiquement plus sophistiqués. La projection de ces ratios a révélé que la dépendance ne serait pas aussi élevée dans la société vieillissante canadienne qu'on a pu le

prétendre à partir des ratios classiques. On a aussi proposé d'autres projections de la croissance des dépenses publiques au Canada, pour aboutir à la conclusion que celles-ci n'auront finalement rien d'inquiétant. On a généralement révisé les conséquences négatives du vieillissement, dans l'anticipation de deux phénomènes bénéfiques : 1) le rendement accru du capital humain dans un contexte de raréfaction de la main-d'œuvre, ce qui incite à un investissement plus élevé dans cette forme de capital et une perte d'importance du capital physique comme source de croissance économique; 2) une augmentation importante des retraits imposables effectués dans les régimes de retraite privés à imposition différée, dès que la cohorte du *Baby Boom* prendra sa retraite. Ces phénomènes, considérés ensemble, contreraient, du moins au Canada, les conséquences négatives du vieillissement sur l'épargne nationale, la croissance économique et le niveau de vie.

Les opérations d'adaptation de l'économie sont cette fois-ci beaucoup plus fonctionnelles. Mais encore une fois, ces scénarios ne réservent qu'un rôle marginal aux réformes. Par exemple, il faudrait, afin de renforcer le phénomène de rendement et d'investissement accru du capital humain – phénomène d'adaptation d'une économie qu'on considère pour l'essentiel autorégulée – que les gouvernements tout au plus favorisent les opportunités d'investissement dans le capital humain, et de recouvrement de ses fruits le plus longtemps possible pendant le cycle de vie. Ces gouvernements y parviendraient d'autant plus que les jeunes seraient incités à acquérir des formations postsecondaires et que les travailleurs âgés seraient contre-incités à la retraite anticipée. Ce rôle des réformes, s'il est marginal, est cependant fonctionnel.

Enfin, les scénarios pragmatistes, et par contraste avec les scénarios précédents, ont accordé un rôle central aux réformes. Ils sont dans une position intermédiaire entre les scénarios pessimistes et optimistes. Ils empruntent aux scénarios pessimistes l'inquiétude que le vieillissement comporterait des conséquences négatives, mais sans l'assortir de fatalisme. Ils empruntent aux scénarios optimistes le caractère positif des résultats anticipés, bien que ces résultats dépendent non pas de la « main invisible » de l'économie, mais des « mains visibles » des réformateurs.

Les laboratoires de la science futurologique ont représenté des lieux de prédilection de ces scénarios. Des études de projection, souvent effectuées dans un cadre de comparaison internationale, ont permis d'estimer jusqu'à quel point les conséquences

pourraient être modérées selon des scénarios de réforme démographiques et économiques. Nous avons considéré, dans le cadre d'une revue de littérature, deux catégories de scénarios ayant fait l'objet d'un intérêt particulier dans ces études. La première concerne les *régimes de retraite publics*, avec des réformes équivalant à une diminution des prestations, que ce soit par le ciblage de catégories spécifiques de personnes, par la diminution du taux de remplacement des prestations, par le relèvement de l'âge normal d'ouverture de ces prestations, et enfin par la diminution des prestations moyennes. La seconde concerne *l'activité sur le marché du travail* des seniors, avec des réformes comme le *relèvement de l'âge effectif de transition travail-retraite.*

De telles réformes sont d'abord et avant tout reliées au « destin » de la société vieillissante dans son ensemble. Les résultats des projections ont montré que les conséquences négatives du vieillissement pourraient être modérées si de telles réformes étaient effectivement mise en œuvre. Elles amélioreraient, relativement au *statu quo*, la performance de l'économie sur plusieurs indicateurs de l'économie dont les dépenses ou l'équilibre financier de l'État, la réduction de la dette, le PIB ou le niveau de consommation par habitant.

Les scénarios pragmatistes présentent donc des alternatives viables du point de vue de la politique « macro » du vieillissement, du moins en comparaison avec le *laisser-faire* des scénarios optimistes. Il pourrait en effet être risqué de prétendre que la « main invisible » de l'économie se chargera à elle seule de modérer, voire de contrer les conséquences. C'est du ressort du pragmatisme que de continuer à envisager des réformes pour modérer / contrer ces conséquences, en dépit du fait que le pronostic de la dépendance est moins défavorable au Canada, et que le discours savant canadien est parvenu plus généralement à l'optimisme, en anticipant des opérations d'adaptation de l'économie pour le meilleur.

Mais ces scénarios pragmatistes présentent-ils des alternatives tout aussi viables du point de vue de la politique « micro » ? On constate que les études de projection ont très peu traité des relations entre les réformes et les personnes concernées. Nous avons soutenu que les effets socioéconomiques de réformes équivalant à une diminution des prestations pourraient s'avérer inégaux, puisque tous les seniors ne sont pas nécessairement égaux devant le revenu de retraite. Certains pourraient donc être davantage défavorisés. Les études de projection ont aussi très peu traité des « causes » individuelles derrière le succès

opérationnel du relèvement de l'âge effectif de la transition travail-retraite, c'est-à-dire derrière le maintien ou la reprise d'activité. Or, les seniors ne sont pas tous nécessairement égaux devant cette activité, en terme de disponibilité et d'employabilité.

Pour ces raisons, nous considérons en définitive que le programme d'étude projective aurait avantage à être renforcé par des études qui aborderaient, à un niveau « micro », les expériences des seniors, relativement à leurs statuts de travailleur et de retraité, tels qu'abordés à travers les dimensions empiriques de l'activité et du revenu (sources et niveaux). De cette manière, la poursuite d'objectifs de politique sociale visant à modérer les conséquences négatives du vieillissement, serait rendue compatible avec la poursuite d'objectifs préservant la sécurité du revenu de retraite ainsi qu'une activité accrue sur le marché du travail.

Une orientation souhaitable de telles études consisterait dans la prise en compte le parcours de vie. En 2004, le *Projet de recherche sur les politiques* du gouvernement fédéral (PRP, 2004) a publié un document de recherche intitulé *Vieillissement de la population et flexibilité des parcours de vie* : *Le rôle pivot de l'augmentation des choix dans la décision de la retraite*. Dans ce document, on a exploré une hypothèse de politique sociale très intéressante qui pourrait accompagner le relèvement de l'âge de la transition travail-retraite : celle d'une réorganisation globale des statuts (et des activités) à tout âge :

> « *L'hypothèse selon laquelle le remaniement des politiques de manière à prendre en compte la répartition du temps dans la trajectoire de vie laisserait entrevoir d'importants gains économiques et sociaux. L'hypothèse de départ était qu'en raison de la retraite imminente de la génération du baby-boom, le moment serait bien choisi pour considérer des changements stratégiques qui permettraient d'avoir le choix de repousser la retraite et de pouvoir répartir à leur guise au cours de leur vie le temps alloué au travail, aux loisirs, à l'apprentissage, et à la prestation de soins.*
>
> *Une retraite plus tardive pour ceux qui désirent continuer à travailler (c'est-à-dire plus de temps passé au travail et l'utilisation plus productive du temps sans cesse grandissant passé à la retraite) aurait d'importantes retombées macroéconomiques et pourrait être partie intégrante d'un train de mesures stratégiques qui donneraient lieu à une foule d'avantages sociaux.*
>
> *Cette plus grande flexibilité ne s'applique pas uniquement à la retraite tardive ou graduelle (flexibilité accrue pour établir un juste équilibre entre le travail et les loisirs durant les années précédant la retraite complète), mais également à l'utilisation*

d'une partie du temps supplémentaire passé au travail en fin de carrière comme compensation pour le temps consacré à d'autres activités (p. ex. formation ou prestation de soins) en début de carrière. »[52] *(PRP, 2004, p. 1).*

L'hypothèse est d'autant plus intéressante que, – nous rappelle le document –, l'imminence du départ à la retraite des Baby-boomers impliquera une diminution de la croissance économique à compter de 2011, à moins que l'âge de la retraite ne soit repoussé. Le document insiste sur la contribution des ressources de capital humain dans toute prévention du fléchissement de cette croissance économique. Trois types de politiques, concernant plus ou moins directement le capital humain, auraient un rôle à jouer. Or, ce qui s'avère fort intéressant, c'est que toutes ces politiques impliquent une réorganisation des statuts (et des activités) dans le parcours de vie. Il s'agit de politiques favorisant la formation continue, le développement de la petite enfance, et plus généralement une répartition plus équilibrée du temps accordé à l'activité sur le marché du travail et à l'activité « hors marché », dans le parcours de vie.[53]

En effet, de telles politiques sont liées de près à une réorganisation des statuts. Dans le premier cas, il s'agit du statut d'étudiant, qui ne serait plus concentré au début de la vie active. Dans le second cas, il s'agit des statuts de travailleur et de parent qui, grâce à des mesures comme des congés parentaux, pourraient être mieux articulés, de manière à ce que les parents disposent de plus de temps pour prodiguer les soins nécessaires à leurs enfants lorsqu'en bas âge, au bénéfice de leur futures ressources de capital humain. D'où des préoccupations en matière de conciliation entre le travail et la famille, qu'on peut étendre plus généralement, dans le troisième cas, à la conciliation entre les statuts d'actifs sur le marché du travail et l'ensemble des statuts hors marché à toute étape du parcours de vie. Cette conciliation est d'autant plus nécessaire que si l'activité sur le marché du travail continue d'être trop concentrée sur une période du parcours qui présente en même temps d'autres responsabilités (en l'occurrence la responsabilité parentale), le risque de surcharges pourrait continuer de s'accroître, affectant négativement la santé et le bien-être, donc le capital humain des parents, et par ricochet le futur capital humain des enfants, etc.

---

[52] L'extrait a été souligné par nos soins.

[53] Dans les termes de Gaullier (1997), il s'agirait d'une politique de « pluriactivité » à tout âge.

Une telle hypothèse s'avère fort intéressante, dès lors qu'il s'agit d'étudier prospectivement les effets de réformes visant la flexibilité du parcours, justement au moyen de ces réorganisations des statuts. Dans le document du PRP (2004), on s'est penché particulièrement sur le « rôle pivot de la retraite différée ». On s'est demandé par exemple en quoi différents scénarios de réforme touchant la formation continue ou le congé parental pourraient, en interaction avec des réformes visant le relèvement de l'âge de la transition (i.e. la retraite différée), générer des retombées positives dans l'avenir.

Au moyen d'un modèle de projection intitulé *LifePaths*, on a d'abord estimé des aspects socioéconomiques, comme le nombre d'années supplémentaires que les travailleurs devraient consacrer pour qu'au cours des prochaines décennies – du moins jusqu'en 2020 –, les conséquences économiques négatives du vieillissement soient contrecarrées[54]; comme l'effet sur le maintien accru en activité de l'abolition de tel ou tel obstacle législatif ou institutionnel, à caractère dissuasif; comme les groupes de travailleurs et les secteurs qui seraient perdants ou gagnants de réformes visant le prolongement de l'activité (ce qui revient, dans nos termes, à la question des « obstacles opérationnels » de toute réforme équivalant à un relèvement de l'âge effectif de la transition travail-retraite).

Les estimations, au moyen du même modèle de projection, de scénarios de réforme touchant la flexibilité du parcours, ont montré par exemple que l'octroi d'un congé de formation d'un an à tous les travailleurs pendant qu'ils sont âgés entre 25 et 50 ans, et tel que le temps de travail sacrifié serait récupéré en fin de carrière, n'aurait rigoureusement aucun effet, à partir de 2017 jusqu'à la fin de la période de projection (2025), sur le nombre moyen annuel d'heures travaillées par personne (Cf. PRP, 2004, p. 29). Par contre, le bénéfice macroéconomique découlant du surcroît de capital humain serait important.[55] Aussi, en maintenant en activité pendant une année supplémentaire l'ensemble de la main-d'œuvre, tout en accordant une réduction d'environ 10% de l'effort de travail à des parents de jeunes enfants, l'impact direct sur l'offre de travail de toute la main-d'œuvre serait faible (Cf. PRP,

---

[54] Les données du document montrent notamment qu'en prolongeant de trois ans la période d'activité par rapport à un scénario de référence, « *on réussirait, pendant les 20 prochaines années, à compenser largement la diminution de la main-d'œuvre due au vieillissement de la population et, par conséquent, les effets macroéconomiques négatifs* » (PRP, 2004, p. 13).

[55] Ce bénéfice n'a cependant pas été chiffré.

2004, p. 27). Encore une fois, le bénéfice découlant d'un surcroît de soins aux enfants serait important.[56]

Que ces quelques exemples suffisent pour montrer le considérable apport analytique qui découle de la prise en compte du parcours de vie. Différents scénarios de réformes en matière de réorganisation des statuts (et des activités) pendant le parcours de vie, et dans le contexte du vieillissement démographique, comporteraient des conséquences positives d'ordre « macro » au cours des prochaines années et décennies. La politique sociale prospective s'en trouve d'autant plus informée.

On peut aussi s'interroger sur l'apport du parcours de vie à la politique sociale prospective des seniors en particulier. Cette politique, bien sûr, peut concerner l'objet de cette thèse, soit les statuts de travailleur et de retraité, à partir des dimensions de l'activité et du revenu. Par exemple, on pourrait imaginer de nouveaux modèles de projection, qui mettraient en jeu des scénarios dynamiques, axés sur la modélisation du parcours dans le temps biographique, plutôt que des scénarios statiques comme c'est le cas de la littérature passée en revue dans ce chapitre. En effet, les paramètres des études de projection courantes (Cf. section 1.2.2) sont le plus souvent spécifiés pour une seule année à la fois de la période de projection, dans une conception du temps essentiellement historique, par opposition à une conception biographique; le relief (biographique) des vies se trouve alors perdu.

Appliqués au revenu et à l'activité des seniors, ces nouveaux modèles de projection pourraient estimer les effets de réformes mettant en jeu une réorganisation du parcours eu égard aux statuts de travailleur et de retraité. Par exemple, si telle ou telle nouvelle « séquence normative » des catégories de l'activité sur le marché du travail (emploi, chômage, inactivité), ou des sources et des niveaux de revenu se profilait dans les futures cohortes de seniors entre l'âge de 55 et de 75 ans, quelles conséquences pourraient être attendues sur des indicateurs macro économiques et macro sociaux habituels ? À l'inverse, quelles conséquences, sur les éventuelles « séquences empiriques » de l'activité et du revenu, comporteraient différents scénarios de réforme encourageant le maintien en activité,

---

[56] Cf. note précédente.

ou modifiant les régimes de retraite ? Bien sûr, conformément à notre critique des modèles de projection classiques, les séquences normatives et empiriques en question gagneraient à être nuancées en fonction de catégories de seniors, afin de tenir compte de leur inégalité potentielle devant l'activité et le revenu.

Cette thèse ne prétend pas recourir au concept de parcours de vie pour mettre au point des modèles de projection de cette envergure. Notre orientation dynamique (i.e. axée sur le parcours de vie) et différenciée (i.e. axée sur la prise en compte de la double inégalité des seniors : devant l'activité et le revenu) ne relève pas de la projection. Au contraire, à l'aide d'une approche correspondante – l'approche sociologique du parcours de vie –, nous recourons au concept plutôt pour décrire et expliquer des parcours qui se sont déroulés dans un passé plus ou moins récent, et qui ont été gravés dans des bases de données issues d'enquêtes auprès de particuliers. Ces parcours sont reliés, bien sûr, à notre objet. Mais à une étude formellement prospective, nous substituons une étude formellement rétrospective. Toutefois, nous n'évacuons nullement nos préoccupations de politique sociale prospective : il n'est certes pas « interdit » de s'interroger sur les relations que tel ou tel scénario de réforme discuté dans le corps de ce chapitre pourrait entretenir avec l'activité et le revenu des prochaines cohortes de seniors, en extrapolant à partir de données et d'analyses empiriques basées sur des cohortes passées ou contemporaines, comme ce que nous faisons pour notre part.

Qu'il nous suffise ici de réitérer pour conclure que l'étude de ces statuts de travailleur et de retraité peut répondre à un besoin de connaissances destiné à informer la politique sociale prospective du marché du travail et de la protection sociale des seniors. La prise en compte du parcours de vie peut contribuer particulièrement à satisfaire ce besoin de connaissances.

Cependant, on doit quand même noter que le concept s'avère non seulement capable d'enrichir toute discussion de politique sociale prospective, axée sur la prévention, mais aussi d'enrichir toute discussion de politique sociale « curative », axée sur la « réparation » des problèmes expérimentés dans les cohortes contemporaines.

CHAPITRE II

COMMENT ÉTUDIER LES STATUTS DE TRAVAILLEUR ET DE RETRAITÉ DES SENIORS ? L'APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU PARCOURS DE VIE

2.1 Introduction

Nous avons justifié et introduit au chapitre précédent l'objet de cette thèse, soit les statuts de travailleur et de retraité des seniors. Dans le présent chapitre, nous proposons en quoi l'approche du « parcours de vie » (*Life Course Approach*) contribue à son étude.

Dans un premier temps (partie 2.2), nous donnons une vue d'ensemble de l'approche, telle qu'elle a été développée en sociologie; il s'agit d'abord de faire une brève historique de ses origines académiques dans cette discipline, d'introduire ensuite un de ses outils théoriques les mieux connus : une liste de *principes* du parcours de vie. Il s'agit enfin de recourir à une revue de littérature générale sur le parcours de vie afin d'expliciter ces principes.

Dans un deuxième temps (partie 2.3), au cœur du chapitre, nous rappelons d'abord les définitions de l'objet, posées dans l'introduction de la thèse, avant de présenter une grille pour son étude. Cette grille intègre non seulement les principes, mais aussi des variables et des méthodologies typiques de l'approche. En fonction de cette grille, nous passons ensuite en revue une littérature concentrée sur l'étude des statuts de travailleur et de retraité des seniors, et plus particulièrement sur la transition travail-retraite, à partir des dimensions de l'activité et du revenu.

Nous concluons (partie 2.4) sur un rappel de la grille d'étude, puisque ce sera dans son cadre que nous inscrirons ensuite la contribution des trois articles présentés dans la thèse.

2.2 L'approche sociologique du parcours de vie

On doit l'émergence de l'approche du « parcours de vie » à la prise de conscience selon laquelle le développement humain et le vieillissement sont des processus qui perdurent tout au long de la vie, et qu'ils sont influencés par des contextes sociaux et individuels potentiellement changeants. Pour expliquer adéquatement ces processus, on a pris en compte les institutions, qui structurent le parcours de vie selon des statuts basés sur l'âge. On a aussi pris en compte les choix que les personnes exercent compte tenu des opportunités et contraintes de ces institutions, et compte tenu des influences de leurs biographies et relations.

2.2.1 Formalisation nord-américaine de l'approche

Au cours des premières décennies du vingtième siècle aux États-Unis, des projets pionniers d'enquête longitudinale, ainsi que des contextes comme la récession des années 1930 et les grandes guerres, ont contribué à cette prise en compte. À partir des années 1960, des projets d'enquête longitudinale majeurs, et le développement de modèles statistiques d'étude des événements, ont propulsé la recherche se rattachant à cette approche dans plusieurs disciplines dont la psychologie et la sociologie. Bien qu'il soit reconnu dans ces deux disciplines que les processus de développement humain et de vieillissement perdurent tout au long de la vie, c'est plus particulièrement à l'approche sociologique qu'il revient de porter une attention aux « *contextes changeants des vies, et sur les conséquences de ces contextes sur le développement et le vieillissement* » (Elder et Johnson, 2002, p. 7).[57]

---

[57] Par contraste, l'approche psychologique de ce parcours (Life-Span Psychology) est davantage centrée sur les processus intrapsychiques inhérents à ces processus.

Cette nuance étant faite, l'étude du parcours de vie relève moins d'une *théorie* intégrée que d'une *approche*[58] (George, 2003, p. 671) au sens d'une collection de « prémisses centrales » (Riley, 1979), de « principes paradigmatiques » (Elder et Johnson, 2002), ou encore de « propositions » (Settersten, 2002). Les racines de l'approche en sociologie sont redevables à une sociologie de l'âge, entamée par des sociologues fonctionnalistes des années 1950,[59] eux-mêmes influencés par l'ethnologie. Son programme a été pour la première fois formalisé par Cain (1964, p. 278), qui a défini le parcours de vie comme les « *statuts successifs que les individus sont appelés à occuper, au fil de leur avancée en âge, dans différentes cultures et selon différents modes de vie. Ces statuts, en outre, renvoient aux systèmes développés par les cultures pour donner de l'ordre et de la prédictibilité au cours de vie suivi par les individus* ». On a reconnu par la suite à Bernice Neugarten, Mathilda Riley et Glen Elder les principales tentatives de formalisation de l'approche sociologique en Amérique du nord (Marshall et Mueller, 2003). Ces tentatives, chez Riley et Elder, se sont traduites par la formulation de principes,[60] capitalisant sur les connaissances accumulées dans le champ multidisciplinaire du développement humain et du vieillissement.

2.2.2 Les principes de l'approche sociologique : énonciation et proposition d'agencement logique

Elder et ses collaborateurs (Elder, Johnson et Crosnoe, 2003), reprenant certains principes de Riley,[61] en a proposé cinq, dont la formulation est considérée comme la plus

---

[58] De fait, les occurrences « *Life-Course Approach(es)* » ou « Life Course Perspective(s) » sont environ 100 fois plus élevées sur l'Internet que les occurrences « *Life-Course Theory(ies)* ».

[59] Par exemple, les hypothèses d'Eisenstadt posaient que les sociétés utilisent des moyens variés pour socialiser les jeunes et les préparer à leur rôle d'adulte. Dans le même ordre d'idées, Linton remarquait que les sociétés ont exploité des échelles de choix considérables dans le développement des systèmes de statuts d'âge, en ce qui concerne l'âge d'entrée dans les statuts, la durée d'exercice de ces statuts, et en ce qui concerne le prestige qui leur est rattaché (Cf. Cain, 1964).

[60] Nous utiliserons par convention dans le reste du texte le terme « principe », employé par Elder.

[61] Les principes du temps (excluant le lieu), du développement et de la multidimensionnalité (Cf. liste de principes débutant à la page suivante) sont redevables en premier lieu à Riley.

systématique (Marshall et Mueller, 2003, p. 9).[62] Ils répondent de sa définition générale du concept de « parcours de vie » : « *patterns de vie basés sur l'âge (*age-graded life patterns*), qui sont inscrits dans les institutions sociales et sujets aux changements historiques* » (Elder et O'Rand, 1995). Nous les reprenons, mais en ajoutons un autre, proposé exclusivement par Riley (1979).

Pour notre part, nous en proposons l'agencement logique suivant. Le premier, soit le *principe du temps et du lieu* (#1) se donne comme une « variable explicative » du parcours de vie individuel qui relève de la dimension *institutionnelle* :

> 1) Le principe du temps et du lieu : « *le parcours de vie des personnes est ancré (*embedded*) et façonné par les temps historiques et les lieux dont ils font l'expérience* ».

Comme nous le verrons, la dimension institutionnelle renvoie au « parcours institutionnel ». Les quatre principes suivants se donnent comme des « variables explicatives » de ce parcours, qui relèvent plutôt de dimensions *individuelles*. Ces dimensions sont biologiques, psychologiques et sociales (et dans ce dernier cas elles peuvent être socioprofessionnelles, familiales, etc.).

Dans une optique diachronique, le *principe du développement* (#2) et le *principe du* timing (#3) traitent, sur une dimension individuelle donnée, de l'influence du parcours antérieur sur le parcours présent et ultérieur :

> 2) Le principe du développement : « *le développement humain et le vieillissement sont des processus qui perdurent tout au long de la vie* ».

---

[62] Si Neugarten et Riley demeurent des figures de proue de l'approche et ne doivent pas être omis de sa généalogie, on les réfère moins de nos jours, en comparaison à Elder. L'approche de Neugarten, en particulier, a été critiquée pour le caractère déterministe conféré aux structures sociales dans l'interprétation du parcours de vie. Marshall et Mueller (2003) ont cité un passage de Neugarten (1970, dans Marshall et Mueller, 2003, p. 8) où l'on peut lire que « Pour chaque groupe social, il peut être démontré que les normes et les attentes basées sur l'âge agissent en tant que système de contrôle social, en tant qu'accélérateur et frein du comportement » (traduction libre).

3) Le principe du *timing* : « *(...) les conséquences des transitions de vie, des événements et des patterns comportementaux, varient selon le moment où ils surviennent* ».

Dans le cadre du deuxième principe, le caractère permanent du développement et du vieillissement fait en sorte qu'on ne peut les comprendre adéquatement à une étape donnée en omettant les autres étapes : bien qu'unique, un tel développement (et vieillissement) est expérimenté dans le contexte du passé, du présent et du futur. D'où l'influence du parcours antérieur sur le parcours présent et ultérieur. Plus particulièrement, le troisième principe spécifie le deuxième en montrant que le *timing* des événements, transitions ou étapes du parcours antérieur influence particulièrement le parcours (présent et ultérieur). Par exemple, on conçoit non seulement que le parcours socioprofessionnel antérieur (i.e. le niveau de stabilité de l'histoire de carrière, le niveau d'avantage des emplois occupés, etc.) influence le parcours actuel ou futur (i.e. la possibilité de prendre une retraite anticipée pour cause d'éligibilité à un régime de retraite) mais encore que le *timing* d'événements, de transitions ou d'étapes de ce parcours antérieur (i.e. le *timing* de l'insertion tardive en activité des femmes avec enfants) l'influence particulièrement.

Dans une optique synchronique, le *principe de multidimensionnalité* (#4) et le *principe de connexité* (#5) énoncent que le développement et le vieillissement surviennent sur plusieurs dimensions et que le parcours sur une dimension donnée influence celui sur une autre et vice-versa; en d'autres termes, il existe des « interactions systématiques » (Riley, 1979) entre les dimensions :

4) Le principe de multidimensionnalité : « *le développement et le vieillissement surviennent sur des dimensions biologiques, psychologiques et sociales (...) ces trois processus interagissent systématiquement dans le parcours de vie* » (Riley, 1979).

5) Le principe de connexité (*linked lives*) : « *les vies sont vécues de manière interdépendante, alors que les influences sociohistoriques sont exprimées à travers un réseau de relations partagées* ».

Plus particulièrement, le cinquième principe spécifie le quatrième en isolant les dimensions qui relèvent particulièrement des relations avec d'autres personnes (comme la

famille), de celles qui n'en relèvent pas (comme les dimensions biologiques et psychologiques du parcours, et d'autres dimensions sociales comme les dimensions socioprofessionnelles). Par exemple, le parcours familial (i.e. le fait d'avoir des enfants en bas âge) influence le parcours socioprofessionnel d'une femme (i.e. l'activité sur le marché du travail).

Enfin le *principe de réflexivité* (#6) relève du rapport de la personne à la dimension institutionnelle, comme à l'ensemble des dimensions individuelles (incluant les dimensions relationnelles). Ce rapport est exprimé par ses choix et actions compte tenu d'opportunités et de contraintes[63] :

> *6)* Le principe de réflexivité (*agency*) : « *les personnes construisent leurs parcours de vie à travers les choix et les actions qu'elles exercent compte tenu des opportunités et des contraintes de l'histoire et des circonstances sociales* ».

2.2.3 Les principes de l'approche du parcours de vie : explicitation et revue de littérature générale

Explicitons maintenant plus en détail chacun de ces principes en les rapportant à quelques études générales sur le parcours de vie.

2.2.3.1 Le principe du temps et du lieu

« *Le parcours de vie des personnes est ancré (*embedded*) et façonné par les temps historiques et les lieux dont ils font l'expérience* ». Le temps et le lieu constituent deux variables explicatives du parcours de vie individuel relevant de la dimension institutionnelle. Nous entendons par là que les sociétés, à *chaque* époque et dans *chaque* lieu, disposent d'institutions structurant le parcours individuel de manière potentiellement différente. Les parcours de vie de cohortes, c'est-à-dire d'ensembles de personnes d'un groupe d'âge défini,

---

[63] Ces opportunités et contraintes dépendent largement des institutions, mais dans l'entendement d'Elder, elles peuvent aussi dépendre d'événements historiques plus indirectement reliés aux institutions, comme par exemple une guerre ou une récession.

diffèrent potentiellement selon les périodes de l'histoire. Aussi, les parcours de personnes appartenant à une même cohorte diffèrent potentiellement selon des unités géographiques comme la nation.

Ceci nous amène à une distinction cruciale de l'approche, effectuée entre le « parcours institutionnel » et le « parcours individuel ». Le parcours institutionnel est virtuel. Les institutions, par l'intermédiaire de normes et de règles, codifiées ultimement en lois, influencent les statuts détenus par une personne au cours de sa vie. Le parcours individuel, en revanche, est réel. Il représente une expérience concrète, correspondant à une séquence de statuts et de transitions entre statuts, à reconstituer par l'observation empirique; ce parcours individuel est plus ou moins conforme aux cédules du parcours institutionnel.

2.2.3.1.1 Parcours de vie et temps (époques)

Suivant le principe du temps, un programme d'étude a porté sur les régimes de parcours institutionnel selon les époques de l'histoire. Kohli (1986) a donné une explication structurelle des changements historiques survenus dans le parcours de vie, en distinguant trois régimes successifs : 1) un régime associé à l'époque « préindustrielle », qui correspond à une absence de standardisation du parcours; 2) un associé à l'époque « industrielle » ou moderne, qui correspond à une standardisation; 3) un dernier associé à l'époque « postindustrielle », et qui correspond à une déstandardisation.

Il a décrit qu'une batterie de phénomènes interreliés ont concouru à standardiser le parcours à l'époque industrielle : « l'institutionnalisation », « l'individualisation », et la « chronologisation ».[64] Chez les hommes surtout, un « système de travail » a scindé le parcours en trois étapes, soit une étape de « préparation » (études), une étape « d'activité » (travail) et une étape de « retraite ». Les transitions d'une étape à l'autre étaient assujetties à des âges rigides, et étaient de nature plutôt abrupte et irréversible.[65] Bien que Kohli (1986) a

---

[64] Avec la modernisation, qui est synonyme d'époque industrielle, il y a eu institutionnalisation. Les attaches traditionnelles du statut, de la localité et de la famille se sont relâchées, et l'individu est devenu l'unité de base de la vie sociale : il y a eu individualisation. Et c'est en vertu de l'âge, et de son découpage en étapes, que cette vie sociale a été structurée : il y a eu chronologisation.

[65] Les transitions étaient abruptes parce que les étapes étaient mutuellement exclusives, elles ne se combinaient pas dans le cadre de transitions graduelles. Elles étaient irréversibles parce que les étapes étaient

insisté sur le rôle des institutions d'emploi dans cette batterie de phénomènes, d'autres on insisté sur celui de l'État providence (Mayer et Schoepflin, 1989). Le relâchement des attaches traditionnelles a en effet permis une centralisation de l'autorité par l'État; les droits et obligations des individus ont été consignés dans une rationalité légale, réduisant le caractère aléatoire (et donc non standard) du parcours de vie.[66]

Depuis le tournant des années 1970, avec l'époque qualifiée de « postindustrielle », le régime de l'époque industrielle, notamment le système de travail en trois étapes entrecoupées de transitions abruptes et irréversibles, a été progressivement remis en question. On a parlé de « déstandardisation », de « désinstitutionnalisation » et de « déchronologisation » (Settersten, 2002, p. 35; Guillemard, 1995). En se gardant de conclure que le parcours s'est désinstitutionnalisé,[67] Kohli (1986) en avait remarqué cependant les transformations multiples : discontinuité dans les parcours professionnels et familiaux, désynchronisation dans les étapes d'accession au statut d'adulte, affaiblissement de la chronologie dans les rôles et les obligations familiales (Cf. Cavalli, 2003). Il y aurait eu une progressive « biographisation », c'est-à-dire un processus par lequel le parcours serait devenu l'œuvre de projets personnels autonomes par rapport aux institutions.

Les régimes de parcours institutionnel ont influencé le niveau de variabilité du parcours individuel des cohortes selon les époques. Ainsi, la variabilité aurait été relativement plus élevée à l'époque préindustrielle, plus faible à l'époque industrielle, en raison de la standardisation (et des phénomènes interreliés), et de nouveau plus élevée depuis l'époque postindustrielle, en raison de la déstandardisation (idem.). Les comparaisons

---

définitives et qu'il n'y avait pas de retour à l'école chez les travailleurs, ou de retour au travail ou à l'école chez les retraités.

[66] Ce parcours est devenu de moins en moins aléatoire grâce au développement de programmes couvrant les risques principaux de l'existence, dont les programmes de revenu. Ces programmes, par le biais de normes régulatrices, ont aboutit à une stratification des âges, une standardisation des périodes et des transitions de la vie autour de droits universels et de devoirs afférents.

[67] Il est difficile de déterminer si les changements en cours constituent une interruption temporaire dans la tendance séculaire à la chronologisation, ou plutôt le début d'une nouvelle transformation structurelle (Cavalli, 2003, p. 9). Même si la rhétorique consacrant la venue d'une nouvelle ère – postmoderne, posthistorique – est prégnante, il semble que le régime institutionnel du parcours de vie soit toujours en vigueur. Ce régime est encore celui de la société salariale. Kohli a affirmé récemment (Kohli, 2002, dans Cavalli, 2003, p. 9) que le parcours de vie institutionnalisé demeure toujours prégnant, alors que les seuils d'âge – classiques, rajoutons-nous – dans l'entrée et la sortie du marché du travail font encore partie des structures et des mentalités, même si la réalité a changé. En définitive, une déstandardisation peut survenir sans qu'il y a ait nécessairement désinstitutionnalisation.

intercohortes en ont attesté empiriquement. Par exemple, Modell *et al.* (1976) ont établi que la transition à la vie d'adulte est devenue plus ordonnée et prédictible au cours 20ème siècle, à l'apogée de l'industrialisation. Mais elle serait devenue récemment moins systématique, avec une scolarisation prolongée, une dépendance économique accrue envers les parents, la nature complexe des décisions de début de carrière. Ces faits indiquent que le *timing* et le *sequencing* des événements menant à la vie d'adulte sont devenus moins clairement prescrits. D'autres résultats d'études sur la transition à l'âge adulte,[68] quoique centrés sur l'époque industrielle, recouvrent les conclusions de Modell. *et al.*, 1976 pour cette époque (Uhlenberg, 1974, 1978; Cherlin, 1981; Hogan, 1981, dans Hagestad et Neugarten, 1985). À propos du Canada, Ravanera, Rajulton et Burch (2004) ont montré que la variabilité du *timing*, en terme d'âge, d'événements comme le départ du foyer, la première union, le premier mariage, la première et la dernière naissance d'enfant, a d'abord diminué chez les cohortes nées au vingtième siècle et jusqu'au début des années 1940. Ensuite, cette variabilité du *timing* a augmenté chez les cohortes nées après 1945.

L'influence des régimes de parcours institutionnel sur le parcours individuel a été surtout traitée en terme de variabilité. Cela n'est pas surprenant, étant donné l'importance accordée par les analystes au phénomène de standardisation (et à son contraire, la déstandardisation). La contrepartie empirique de ce phénomène, en effet, réside dans la variabilité du parcours individuel : plus la standardisation est élevée, plus la variabilité est faible, et vice-versa. Cependant, il faut signaler que cette influence des régimes ne porte pas seulement sur la variabilité, qui relève de tendances de dispersion. Elle porte aussi sur la moyenne (ou la médiane), qui relève de tendances centrales. Par exemple, Ravanera *et al.* (2002) ont montré qu'entre la cohorte des Canadiens de sexe masculin de 1916 et de 1975, le *timing* en terme d'âge de la fin des études et du commencement de l'emploi régulier a augmenté. Nous verrons plus loin que le *timing* moyen de la transition travail-retraite s'est abaissé séculairement au cours de l'époque industrielle et d'une partie de l'époque

[68] Par exemple, Uhlenberg (1974, 1978, dans Hagestad et Neugarten, 1985) a étudié le pourcentage de différentes cohortes ayant suivi un pattern précis de transitions. La proportion des femmes dans un parcours de vie « normal », caractérisé par le mariage et la paternité, a augmenté vivement entre 1870 et 1930, à une époque où l'industrialisation s'est accélérée.

postindustrielle, en raisons de politiques particulières de gestion de la main-d'œuvre vieillissante et de protection sociale par les régimes de retraite.[69]

2.2.3.1.2 Parcours de vie et lieu (géographie)

Un autre programme d'étude a porté sur les régimes de parcours institutionnel selon les lieux. Dans ce programme, on a examiné en quoi les actions de l'État (par les politiques, les programmes, etc.) façonnent le parcours de vie, en définissant les étapes, les transitions, les statuts sociaux, etc. Par exemple, Mayer (2001) a adopté une perspective d'économie politique, dans laquelle le parcours est défini en référence à l'emploi. Il a examiné les conséquences que comportent différentes configurations institutionnelles dans des États classés selon les mondes du capitalisme d'Esping-Anderson (1990). Ainsi, dans les « États de marché libéraux » (ex : États-Unis), où l'unité du parcours est l'individu, le parcours est déstandardisé. Les inégalités des gains et des couvertures sociales sont élevées, et s'amplifient avec le temps. Par contre, l'intégration élevée des femmes sur le marché du travail réduit les inégalités de genre. Par contraste, dans la plupart des regroupements « d'États conservateurs », le parcours est plus standardisé, tandis que les inégalités sont soit réduites entre les genres, soit sont stabilisés avec l'âge, au moyen de la redistribution.[70]

Leisering (2003) a adopté une perspective de politique sociale, où le parcours est défini plutôt en référence à l'ensemble des domaines de la politique sociale, incluant le *Welfare* et les pensions de vieillesse, etc. Il a abordé la relation entre régimes d'État providence et régimes de parcours, par le biais de domaines de la politique sociale

---

[69] Autre exemple, quoique sans rapport avec l'influence des institutions : le *timing* moyen du décès des parents, en terme d'âge des enfants, a augmenté tout au long de l'époque industrielle et postindustrielle, en raison de l'amélioration continuelle de l'espérance de vie.

[70] Dans les « États providence conservateurs continentaux », où l'unité du parcours de vie est la famille nucléaire, le parcours est standardisé. Les inégalités de revenu augmentent entre, d'une part, les personnes intégrées dans les marchés internes et, d'autre part, celles ayant eu de la difficulté à s'intégrer ou étant sorties précocement du marché (par la retraite anticipée), sinon ayant exclues de ce marché dès le départ (femmes). Les inégalités de genre décroissent jusqu'à un certain point. Le parcours est aussi standardisé dans les « États providence social-démocratiques scandinaves », où l'unité est l'individu. La standardisation du parcours est élevée, grâce aux hauts niveaux de protection sociale. Les inégalités augmentent, mais elles sont stabilisées et égalisés par la redistribution. Par contraste, dans les « États providence de l'Europe du sud », où le risque du chômage et du vieillissement est reporté sur la famille, la configuration du parcours dépend de l'aptitude des familles à supporter ce risque; la conséquence est que les inégalités du parcours sont élevées.

(éducation, gestion du risque et sécurité de la vieillesse) et de modes d'influence (« structuration », « intégration » et « normativité »[71]) sur le parcours de vie.[72]

2.2.3.2 Le principe du développement

Le principe du développement stipule que « *le développement humain et le vieillissement sont des processus qui perdurent tout au long de la vie* ». Ce principe suggère que le parcours de vie *antérieur* est une variable explicative du parcours de vie *actuel* et *ultérieur*. Plusieurs dimensions du vieillissement ont pu être expliquées dans le cadre de ce principe. Par exemple, il est établi que la mortalité et la morbidité diffèrent selon les catégories socioprofessionnelles (Touranchet, Derriennic et Volkoff, 1992), et donc selon l'histoire de carrière, telle qu'elle s'est développée. Aussi, les synthèses des recherches psychométriques expérimentales (Cf. Warr, 1994, 1998) ont montré que le vieillissement entraîne une déclin de l'intelligence « fluide »[73], reliée au traitement de l'information. Un manque d'apprentissage au cours des années, limitant la base de connaissances et l'éventail des stratégies cognitives (Warr, 1998, p. 42) en serait partiellement responsable. D'où l'existence de différences d'âge dans le fonctionnement intellectuel chez les travailleurs ne recevant pas beaucoup d'éducation et de formation. Par contraste, ces différences d'âge sont

---

[71] La structuration renvoie à la création de statuts (« écolier », « pensionné », etc.), qui sont liés à des statuts vis-à-vis les programmes de l'État. L'intégration consiste dans les connections que les systèmes de politique sociale établissent entre les différentes étapes du parcours, chacune de ces étapes étant liée à des statuts vis-à-vis les programmes. La normativité renvoie à la politique sociale implicite, au « curriculum caché », qui façonne le parcours de vie de groupes sociaux de genre, de classe et d'ethnicité.

[72] En ce qui concerne les domaines de la politique sociale, il a trouvé par exemple que les États-Unis favorisent l'éducation, alors que l'Allemagne favorise la sécurité de la vieillesse. En ce qui concerne les modes d'influence, il a constaté que la structuration et l'intégration est moins forte aux États-Unis, puisque les connexions entre les étapes du parcours sont plus faibles. Par exemple, le systèmes de prestations publiques accordent une faible importance aux cotisations passées, en contraste avec l'Allemagne. Aussi, la normativité, aux États-Unis et en Suède, est centrée sur le travail, ce qui est moins le cas en en Allemagne, puisque les individus entrent tard sur le marché du travail et le quittent tôt.

[73] La vitesse cognitive et la mémoire diminuent avec l'âge (Schooler, Caplan et Oates, 1994) et, dans cette mesure, l'ensemble du mécanisme de traitement de l'information s'en trouve détérioré (Warr, 1998, p. 30) à plus forte raison lorsque la complexité des tâches augmente et que les délais de réalisation diminuent. Cette même détérioration explique par ailleurs le fait que les seniors apprennent moins efficacement et plus lentement que les plus jeunes (Kubeck *et al.*, 1996; Park, 1994 dans Hansson *et al.*, 1997). Plus particulièrement, les seniors prennent plus de temps que les plus jeunes à atteindre un objectif d'apprentissage particulièrement lorsque les délais de réponse aux demandes cognitives se raccourcissent (Warr, 1998, p. 24), et ils apprennent moins au cours d'une même période de temps.

minimes chez ceux en recevant, et oeuvrant dans un environnement stimulant (Robertson et Tracy, 1998).

De ce principe du développement, découle donc un phénomène de différenciation intracohorte du parcours individuel, pouvant aboutir à une augmentation de l'inégalité avec le temps biographique. Ce phénomène a été qualifié d'effet « Matthieu », en référence à un passage de la Bible.[74] Dannefer (1987) a développé en quoi ce phénomène opère au niveau macro de la population à travers des processus de mobilité ascendante qui diffèrent selon des catégories socioprofessionnelles, au niveau intermédiaire des organisations à travers des processus de sélection et de promotion apparentés au jeu du tournoi (Cf. Rosenbaum, 1984), et au niveau micro des interactions à travers des processus de discrimination. Ce phénomène découle du principe du développement, puisque toute différenciation entre personnes se ramène à la manière dont leurs parcours se développent, et donc aux « directions » que prennent ces parcours à travers le temps biographique.

2.2.3.3 Le principe du *Timing*

Dans un article précurseur sur la relation entre le changement social et la différenciation intercohorte, Ryder (1965) a proposé que l'identité de chaque cohorte est issue de sa « rencontre avec l'histoire » à l'âge – ou l'étape du développement – où ses membres effectuent des transitions de vie critiques. Cette rencontre a des effets durables sur leurs parcours ultérieurs, façonnant ainsi l'identité particulière de la cohorte. Par exemple, le parcours socioprofessionnel des membres d'une cohorte dépendra de l'état du marché du travail au moment de la transition critique de l'insertion sur le marché du travail. Le fait que cette insertion se réalise à un moment de prospérité ou de difficulté économique, de guerre ou de paix, est très conséquent. Son approche montrait que le changement social comporte des conséquences sur le parcours de vie, qui diffèrent selon l'âge ou l'étape du développement.

---

[74] Le nom est inspiré d'un passage de l'Évangile selon Matthieu, où il est écrit : « Car on donnera à celui qui a et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a » (Matthieu, XXV, 29).

Il s'agit du fondement du principe du *timing* formalisé plus tard par Elder. Pour lui en effet, le *timing* est le principe selon lequel « *(...) les conséquences des transitions de vie, des événements et des patterns comportementaux, varient selon le moment où ils surviennent* ». Dans son étude sur les enfants de la récession des années 1930 (Elder, 1974), il a montré que l'âge d'un enfant au moment des privations économiques et des désorganisations familiales engendrées par la récession, constituait une variable critique de son parcours subséquent.[75] Dans le même ordre d'idées, Elder, Sanahan et Clipp (1994, dans Marshall, Clarke et Ballantyne, 2001) ont trouvé que le *timing* du service militaire de la seconde guerre mondiale comportait des conséquences sur la santé. Plus ce service était survenu à un âge élevé, plus ses conséquences sur la santé étaient négatives en raison notamment de la dislocation d'une carrière professionnelle ayant eu le temps de s'établir avant la guerre.

Le principe du *timing* peut être considéré comme une spécification du principe du développement. Alors que ce principe du développement montre que le parcours de vie antérieur est une variable explicative du parcours actuel et ultérieur, le principe du *timing* spécifie l'explication en montrant que c'est par exemple le *timing* d'événements du parcours antérieur qui influence la suite (du parcours).

2.2.3.4 Le principe de multidimensionnalité

« *Le développement et le vieillissement surviennent sur des dimensions biologiques, psychologiques et sociales* » (Riley, 1979, p. 4). Ils sont donc multidimensionnels. Ce principe, formulé par Riley (1979) mais sur lequel Elder n'a pas insisté, n'est guère surprenant, compte tenu que le champ de la gérontologie s'est établi sur une tradition multidisciplinaire (Marshall et Mueller, 2002, p. 7). Ce principe stipule aussi que « *ces trois processus interagissent systématiquement dans le parcours de vie* » (Ibid.). Il en

---

[75] Pour les membres d'une première cohorte, l'enfance était survenue durant les années prospères (années 1920), alors que pour ceux d'une autre cohorte, elle était survenue en pleine crise économique (années 1930). Or, les premiers n'avaient pas été autant affectés par les risques de difficulté économique et d'éclatement familial que les seconds; aussi, les premiers étaient encore trop jeunes pendant la récession pour être sur le marché du travail, et donc pour subir les conditions de travail difficiles d'une économie en crise. La récession a donc été plus conséquente sur les plus jeunes (i.e. ceux de la cohorte des années 1930) parce qu'elle est survenue à l'étape critique de l'enfance. C'est en effet à cette étape que les conséquences développementales des carences sont les plus élevées.

découle que le parcours sur une dimension est une variable explicative du parcours sur une autre et vice-versa. Par exemple, la mauvaise santé, de même que les handicaps et invalidités qui leurs sont associés, constituent des variables de dépression chez les personnes âgées (Prince *et al.* 1997, dans Karlsen et Blanchard, 2002), tandis que la dépression augmente le risque de maladie cardiaque (Hippisley-Cox *et al.*, 1998).

En complémentarité au principe de multidimensionnalité, et dans le cadre exclusif des dimensions sociales, on a identifié un sous-principe de « multisphéralité » (Settersten, 2002, p. 17). Ce sous-principe stipule que le parcours de vie survient sur différentes sphères de l'activité : socioprofessionnelle, familiale, etc. Aussi, le parcours sur une sphère est une variable explicative du parcours sur une autre et vice-versa.

2.2.3.5 Le principe de connexité (*linked lives*)

Le principe de connexité spécifie le principe précédent en isolant les dimensions – ou plutôt les sphères – qui relèvent des relations. Ce principe stipule notamment que les « *vies sont vécues de manière interdépendante (...)* ». Les relations d'une personne, de la famille à la communauté, sont une variable explicative de son parcours. Par exemple, le parcours socioprofessionnel est influencé par le parcours familial, à plus forte raison chez les femmes, étant donné la relation classique, en forme de « U », entre l'activité sur le marché du travail et le moment du cycle de vie familial (Sorensen, 1983). L'âge du plus jeune enfant a un effet important sur leur activité (Ogawa et Ermisch, 1996, p. 698), bien qu'affaibli dans les plus récentes cohortes.[76]

Non seulement les relations d'une personne avec ses enfants mais aussi avec son conjoint sont une variable explicative. Par exemple, le mariage homogénéise les parcours de conjoints ou renforce un comportement non criminel comme la poursuite d'une carrière (Sampson et Laub, 1993, dans Elder, Johnson et Crosnoe, 2003, p. 13). La transmission intergénérationnelle des valeurs représente un autre vecteur d'homogénéisation du parcours entre membres d'une même famille, bien connu dans les études de mobilité sociale (Cuin,

[76] Par exemple, les femmes d'aujourd'hui, comparativement à celles d'il y a au moins 30 ans, sont plus susceptibles de travailler durant les stades plus avancés de la grossesse, et de retourner au travail au cours de l'année suivant l'accouchement (Johnson et Downs, 2005, p. 17).

1993). Or, certaines relations parents-enfants étant plus fortes que d'autres, comme la relation mère-fille, cette homogénéisation dépendrait du lien de parenté et du genre (McGray et Walker, 2004). Enfin, en considérant autant la famille que les réseaux plus larges de la communauté, la recherche a montré que l'influence des relations s'exerce à de multiples niveaux, dénotant tantôt l'opportunité, tantôt la contrainte. Par exemple, un environnement scolaire adéquat peut, dans le développement de l'enfant, compenser un environnement résidentiel et familial inadéquat.

2.2.3.6 Le principe de réflexivité

Le principe de réflexivité (*agency*) stipule que « *les personnes construisent leurs parcours de vie à travers les choix et les actions qu'elles exercent compte tenu des opportunités et des contraintes de l'histoire ainsi que des circonstances sociales* ». Par ailleurs, « *quelle que soit l'influence des normes d'âge, les individus de même âge ne se déplacent pas de concert durant leur parcours de vie* » (Elder et Johnson, 2002). Ce principe, sous-entendu dès les premières études d'histoires de vie (Thomas et Znaniecki, 1920), implique que la relation entre les institutions et les personnes, donc entre le parcours institutionnel et le parcours individuel, peut être relâchée (*loose coupling*) ou rompue. Une rupture peut survenir notamment lors de transitions majeures ou de « points tournants » (*turning points*), qui consistent en une « *redirection du parcours de vie et une redéfinition de l'identité* » (Rutter 1996, dans Elder et Johnson, 2002, p. 20). Cette rupture peut impliquer une résistance, voire une défiance des institutions.

Le parcours individuel ne peut donc être expliqué que partiellement par le parcours institutionnel. Or, cette « partialité » aurait varié selon les époques. La biographisation, par laquelle le parcours serait devenu, à l'époque postindustrielle, l'œuvre de projets personnels autonomes par rapport aux institutions, peut être reliée à un niveau de réflexivité plus élevé. Dans le même ordre d'idées, Heinz (1996, dans Marshall, 2000, pp. 13, 14) a anticipé une époque de « modernité réflexive », une suite logique de l'époque postindustrielle.[77] D'autres

[77] Les nouveaux parcours de vie, selon cet auteur, résulteront des efforts « d'autosurveillance » des personnes qui, pendant les transitions et les points tournants de leur vie, géreront de plus en plus le risque inhérent à l'action. Les transitions de statut deviendront de moins en moins assujetties à des cédules, et de plus en plus sujettes à des négociations entre les « gardiens » des institutions et les personnes.

ont anticipé que cette plus grande autonomie entraînera une insécurité et donc une nouvelle demande d'institutionnalisation (Cf. Settersten, 1999, dans Leisering, 2003).

Dans une critique du principe de réflexivité telle que développée par Elder et manifeste dans la recherche sur le parcours de vie, Marshall (2000), de même que Dannefer et Uhlenberg (1999, dans Marshall, 2000) ont déploré son faible pouvoir explicatif. En effet, ce principe demeure non problématique, dans la mesure où l'on se contente de présumer que l'action est basée sur la réflexivité, sans mettre en évidence les processus par lesquels elle se manifeste. Elle jouerait le même rôle dans la théorie sociale que la variance inexpliquée (Elder et Johnson, 2002; Marshall, 2000) dans la théorie statistique. Par ailleurs, nous rajouterons qu'on ne peut pas excuser ce faible pouvoir explicatif par le fait que la réflexivité est difficilement mesurable car sujette à l'idiosyncrasie de l'intentionnalité humaine, et effectivement peu mesurée dans les enquêtes longitudinales.

2.3 L'approche sociologique du parcours de vie, appliquée à l'étude des statuts de travailleur et de retraité des seniors

Nous venons de présenter l'approche sociologique du parcours de vie, principalement au moyen de six principes, qui se donnent comme des variables explicatives du parcours de vie individuel. Dans cette partie, nous présentons à nouveau cette approche, mais en l'appliquant à l'objet de cette thèse, soit les statuts de travailleur et de retraité.

Au préalable, il convient de rappeler les définitions d'un tel objet, données dans l'introduction de la thèse. Par le statut de travailleur, nous entendons qu'un senior est actif sur le marché du travail, ultimement occupé à un ou plusieurs emplois, tandis que les gains ou leur substitut[78] représentent généralement sa source de revenu principale voire exclusive. Par le statut de retraité, succédant au statut de travailleur, nous entendons qu'un senior est ultimement inactif sur ce marché, tandis que les prestations de retraite ou leur substitut[79] représentent généralement sa source de revenu principale voire exclusive.

---

[78] Par exemple, nous concevons que pour une personne dont le statut est le travail mais qui est en chômage, des prestations d'assurance-emploi représentent un revenu d'emploi substitut.

[79] Par exemple, nous concevons également que pour une personne dont le statut est la retraite mais qui n'est pas éligible ou pas encore éligible à des prestations de retraite, le revenu d'autres sources de revenu, comme le revenu de placement, représente un substitut aux prestations de retraite.

Ces définitions suggèrent effectivement que les statuts de travailleur et de retraité ont comme dimensions *l'activité sur le marché du travail* et le *revenu*, notamment les *sources de revenu*.[80] L'activité sur le marché du travail renvoie à des catégories comme l'occupation (à temps plein ou à temps partiel), le chômage et l'inactivité. Les sources de revenu consistent dans les gains (i.e. revenus d'emploi), les prestations de retraite, etc. Ces catégories et sources permettent donc d'établir si l'un ou l'autre de ces statuts est détenu par une personne.

Une propriété fondamentale de ces statuts, bien qu'élémentaire, est qu'ils peuvent être ou ne pas être détenus par une personne à un moment donné, et que cet état de fait peut changer au fil du temps. La « transition travail-retraite » est le phénomène par lequel ces statuts se succèdent, c'est-à-dire par lequel une personne passe du statut de travailleur au statut de retraité, après une période d'exclusivité du travail et avant une période d'exclusivité irréversible de la retraite. Or, l'approche du parcours de vie se démarque par la définition dynamique qu'elle accorde à cette transition : la transition d'un statut à l'autre constitue potentiellement un *parcours* qui se déroule dans la durée. Cette transition peut certes consister dans un événement, par lequel une personne passe abruptement et irréversiblement du statut de travailleur au statut de retraité, mais ne s'y borne pas pour tous. Conformément au parcours déstandardisé de l'époque postindustrielle et comme nous le verrons, cette transition, pour une minorité croissante, correspond à une période au cours de laquelle ces statuts de travailleur et de retraité peuvent être *combinés* ou *alternés* selon des formes variables. On gagne en somme à définir la transition comme *parcours*, et c'est naturellement le type de définition privilégié dans une telle approche.

Bien que notre objet d'étude, tel qu'identifié, consiste dans les statuts de travailleur et de retraité (à travers les dimensions sus-mentionnées), ces statuts renseignent nécessairement sur l'état d'avancement de la transition travail-retraite. Par exemple, le fait de détenir le statut de travailleur sans le statut retraité suggère que la transition n'est pas encore entamée, ou a régressé. Le fait de détenir le statut de retraité sans détenir le statut de travailleur suggère que la transition est terminée, bien qu'elle puisse toutefois régresser.

---

[80] Ces dimensions sont courantes dans la littérature sur la retraite, à l'instar de dimensions plus subjectives comme le fait de se définir retraité (O'Rand et Henretta, 1999, pp. 102-105).

Enfin, le fait de détenir à la fois les deux statuts suggère que cette transition est en cours. C'est pourquoi nous conviendrons que l'étude des statuts de travailleur et de retraité implique en même temps l'étude de la transition travail-retraite, et vice-versa. Autrement dit, l'objet « statuts de travailleur et de retraité des seniors » est indissociable de l'objet « transition travail-retraite ».

Plus formellement, la transition renvoie aux séquences des catégories de l'activité sur le marché du travail et des sources de revenu, telle que ces séquences indiquent une progression plus ou moins abrupte et irréversible, de l'emploi vers le chômage et l'inactivité, et des gains vers des sources de revenus hors gains comme les prestations de retraite. En outre, cette progression est jalonnée par des événements, qui consistent dans un changement de catégorie (de l'activité) ou dans un changement de sources (de revenu). Puisque ces événements surviennent selon des *timings* plus ou moins rapides, les séquences dénotent donc une succession plus ou moins rapide de catégories et de sources.

Mais la transition renvoie aussi à la séquence du *niveau* de revenu, telle que cette séquence indique, sur une période, une variation plus ou moins importante et graduelle. Les événements clés de la transition au niveau des catégories de l'activité (par exemple, la sortie d'activité) et des sources de revenu (par exemple, le passage des gains aux prestations de retraite) sont en même temps des événements clés dans le niveau de revenu; aussi ces événements entraînent généralement une chute de revenu, bien que plus ou moins élevée et échelonnée selon les personnes.

2.3.1 Une grille d'étude

Nous proposons dans cette section une grille pour l'étude de cet objet, ainsi défini de manière détaillée. Cette grille est compatible en tous points avec une approche sociologique du parcours de vie : elle intègre non seulement les six principes – que nous avons qualifiés de « variables explicatives » – mais aussi des « variables à décrire » ou « à expliquer » typiques de l'approche, et enfin des méthodologies typiques pour parvenir à la description ou à l'explication.

Ainsi, dans le cadre d'une telle approche, et compte tenu des définitions précédentes, l'étude empirique des statuts de travailleur et de retraité, notamment de la

transition travail-retraite, peut porter sur deux types principaux[81] de variables (à décrire ou à expliquer), qui sont plus ou moins dynamiques, c'est-à-dire correspondant plus ou moins formellement à la notion de parcours. Le première variable est le *sequencing*. Il s'agit donc des séquences des catégories de l'activité, et des sources ou niveaux de revenu, telles que mesurés à des unités successives du temps biographique, et telles qu'indiquant une progression vers l'inactivité et vers des sources de revenu hors gains. Cette variable correspond formellement à la notion de parcours, plus précisément au parcours de transition travail-retraite. La deuxième variable est le *timing*. Il s'agit de l'âge auquel un événement survient, consistant dans une transition d'une catégorie à une autre ou d'une source ou niveau à un autre. Souvent, dans l'étude du *timing* de la transition, on présuppose un événement abrupt et irréversible, par lequel une personne passe du statut de travailleur au statut de retraité[82]; le *timing* renvoie alors à l'âge où cet événement survient.

Il est important de mentionner d'emblée, afin d'éviter toute confusion, que le *timing* en tant que variable à *décrire* ou à *expliquer*, ne doit pas être confondu avec le *timing* en tant que variable *explicative*, laquelle renvoie au principe selon lequel les « *conséquences des transitions de vie, des événements et des patterns comportementaux, varient selon le moment où ils surviennent* » (Elder et Johnson, 2002). Si ces deux variables portent exactement la même étiquette, leur place dans la chaîne des événements du parcours, et dans le schéma analytique, diffère. Ainsi, alors qu'on peut décrire le *timing* d'un événement quelconque du parcours de vie, on peut aussi l'expliquer en ayant recours à d'autres variables, dont une concerne le *timing* d'événements, de transitions ou d'étapes antérieures à cet événement.

On constate que la variable *timing* ne correspond pas formellement à la notion de parcours, mais plutôt à un événement de ce parcours. Cependant, on s'accorde sur le fait que l'étude du *timing* relève d'une approche du parcours de vie. À l'instar du *sequencing*, le

---

[81] On distingue cependant d'autres types de variables étudiées empiriquement dans le cadre de l'approche du parcours de vie : l'espacement (*spacing*) et la densité. L'espacement concerne la durée qui sépare deux événements. La densité concerne la durée totale au cours de laquelle une série d'événements est expérimentée. Une séquence de transitions peut ainsi être plus ou moins compressée ou dilatée dans le temps (Settersten, 2002, p. 25), ce qui dénote de niveaux de densité variables.

[82] Il s'agit d'une lacune méthodologique, puisque, comme nous le verrons, la transition travail-retraite est pour une minorité croissante une séquence (d'événements) et non un seul événement (donc abrupt et irréversible).

timing constitue une variable faisant typiquement partie de la quincaillerie de l'approche (Hagestad et Neugarten, 1985; Settersten, 2002; Marshall et Mueller, 2002). Il peut paraître ironique qu'une approche qui porte le nom « parcours de vie » ne considère pas toujours formellement ce parcours, mais cela se justifie en outre par les limites des données, qui ne permettent pas toujours la reconstitution (de ce parcours) en terme de *sequencing*.

Traitons maintenant des méthodologies. L'étude empirique consiste plus précisément à décrire des *tendances* relatives à ces variables, ou à les expliquer au moyen d'un travail d'interprétation, basé le cas échéant sur l'analyse par variables. À ces égards, l'approche offre différentes méthodologies de description et d'explication. En regard de la description, certaines statistiques synthétisent les *tendances de dispersion* et les *tendances centrales* des variables dans une population. Les tendances de dispersion se rapportent à la variabilité du *sequencing*. Lorsqu'il s'agit des séquences de l'activité sur le marché du travail et des sources de revenu, la variabilité renvoie idéalement au nombre de séquences distinctes ou au nombre de classes distinctes regroupant des séquences semblables : plus ce nombre est élevé, plus la variabilité est élevée. Lorsqu'il s'agit de la séquence du niveau de revenu, la variabilité peut être synthétisée au moyen d'indices de dissimilarité comme l'indice de Gini, dont on peut étudier l'évolution dans une population tout au long de la séquence, c'est-à-dire au fil des unités du temps biographique. Ces tendances se rapportent aussi à la variabilité du *timing* d'événements (de ces séquences). Les tendances centrales se rapportent quant à elles à la moyenne du *timing* seulement. En effet, comme le *sequencing* constitue une variable nominale – des séquences ne pouvant pas correspondre à des quantités ordonnées – la notion statistique de moyenne ne s'applique pas.

La population de référence à partir de laquelle ces statistiques sont calculables est la *cohorte*, un ensemble de personnes qui appartiennent à un groupe d'âge défini. On peut alors procéder à la comparaison *intercohorte* ou *intracohorte* de ces statistiques, telles que rassemblées en séries chronologiques, où chaque mesure correspond respectivement à une unité du temps historique (ex : l'année) ou une unité du temps biographique (ex : l'âge). Par exemple, est-ce que la variabilité ou la moyenne du *timing* de la transition – du moins si on la présuppose comme événement abrupt et irréversible – a augmenté historiquement à travers les années, c'est-à-dire a été plus élevée dans les cohortes récentes que les cohortes plus anciennes (comparaison intercohorte) ? Autre exemple : est-ce que la variabilité du revenu, c'est-à-dire son inégalité, se maintient, augmente ou diminue avec l'avancée en âge et la

transition, et dans quels segments d'une cohorte, tels que définis par exemple par des variables sociodémographiques, ce revenu se maintient-il, augmente-t-il ou diminue-t-il le plus (comparaison intracohorte) ?

En regard de l'explication, il s'agit d'invoquer les principes de l'approche – qui se donnent donc comme des variables explicatives du parcours individuel – au moyen d'un travail d'interprétation des données. Ainsi, on peut relier les tendances de dispersion et les tendances centrales du parcours de cohortes à l'influence de régimes de parcours institutionnel au moyen de l'analyse historique ou comparée, et selon le principe du temps et du lieu.[83] Par exemple, des études de comparaison intercohorte, que nous passerons plus loin en revue, ont établi l'augmentation récente de la variabilité du *timing* de la transition – toujours si on la présuppose comme événement abrupt et irréversible – , la diminution séculaire de son *timing* moyen par l'âge, puis le relèvement récent de ce *timing*. C'est le propre du travail d'interprétation selon le principe du temps, que de relier l'évolution historique des politiques de gestion de la main-d'œuvre vieillissante et des politiques de protection sociale par les régimes de retraite, à l'évolution intercohorte de ce *timing,* décelable dans les séries chronologiques. De telles politiques forment la charpente du régime de parcours institutionnel relatif aux statuts de travailleur et de retraité des seniors.

D'autres études de comparaison intercohorte ont établi que les travailleurs en fin de carrière des cohortes plus récentes sont devenus plus mobiles sur le marché du travail, ou ont combiné plus souvent des revenus de retraite à des revenus d'emploi, ce qui s'apparente à une augmentation de la variabilité des formes de transition travail-retraite en terme de *sequencing*. C'est aussi le propre de ce travail d'interprétation (toujours selon le principe du temps) que de relier l'évolution de ces politiques à l'évolution du *sequencing*.

On peut aussi relier, grâce à l'analyse par variables et à l'intérieur d'une même cohorte, le *sequencing* ou le *timing* à des variables qui se rapportent à d'autres principes ou variables explicatives, soit au parcours antérieur (principe du développement), au *timing* de ses événements, transitions ou étapes (principe du *timing*), au parcours sur d'autres dimensions (principe de multidimensionnalité) ou aux relations (principe de connexité). Par

---

[83] Ajoutons que ces influences sont susceptibles de retreindre plus ou moins la capacité réflexive des personnes (principe de réflexivité).

exemple, dans d'autres études que nous passerons plus loin en revue, on a testé des modèles d'analyse par variables, avec comme variables dépendantes soit le fait d'accéder à des formes de transition alternatives à un événement abrupt et irréversible (i.e. formes de *sequencing*), soit le *timing* de cette transition,[84] et avec comme variables indépendantes l'histoire de carrière (principe du développement), le *timing* d'événements de cette histoire comme l'âge de la cessation d'un emploi de carrière (principe du *timing*), d'autres dimensions importantes du parcours individuel comme la santé ou toute disposition physique ou psychologique (principe de multidimensionnalité), et enfin les relations avec le conjoint dans la coplanification de la retraite (principe de connexité).

Dans le cadre de cette grille d'étude, la littérature d'une approche du parcours de vie, telle qu'appliquée à l'étude des statuts de travailleur et de retraité et de la transition travail-retraite, est passée en revue dans la section qui suit. Les résultats des études que nous allons résumer s'inscrivent dans l'un ou l'autre des six principes, nonobstant les variables considérées (*timing* ou *sequencing*) et les méthodologies utilisées (tendances centrales ou de dispersion, analyse intercohorte ou intracohorte, analyse historique ou comparée, analyse par variables). C'est pourquoi nous avons jugé commode de structurer une seconde fois la revue en fonction de ces principes.

2.3.2 Revue de la littérature

2.3.2.1 Le principe du temps et du lieu

En nous basant sur Henretta (2002), nous considérons qu'une approche du parcours de vie, telle qu'appliquée à l'étude des statuts de travailleur et de retraité, consiste à montrer en quoi ces statuts font l'objet d'une structuration institutionnelle basée sur l'âge (*age-based institutional structuring*). Nous avons vu par ailleurs dans la section précédente que le temps et le lieu se donnent comme deux variables explicatives du parcours individuel relevant de la dimension institutionnelle. Par conséquent, pour expliquer le parcours individuel se rapportant aux statuts de travailleur et de retraité, force est de considérer le

---

[84] Il s'agit encore une fois du *timing* de la transition en présumant qu'il s'agit d'un événement abrupt et irréversible.

parcours institutionnel concernant ces statuts. Ce parcours institutionnel dépend des politiques de gestion de la main-d'œuvre vieillissante et de politiques de protection sociale par les régimes de retraite. Or, l'influence de ces politiques sur le parcours individuel a été plus ou moins structurante selon le temps et le lieu, les époques et les pays.

2.3.2.1.1 Le temps

L'influence du parcours institutionnel sur le parcours individuel, selon les époques, s'est manifestée dans deux ordres de tendances : les tendances centrales et les tendances de dispersion. Les tendances centrales concernent le *timing* moyen de la transition travail-retraite considérée comme événement abrupt et irréversible. Les tendances de dispersion concernent la variabilité du *sequencing* et du *timing* de cette transition. Il est revenu à une approche du parcours de vie de documenter empiriquement l'évolution historique de ces tendances au moyen de comparaisons intercohortes; il lui est revenu aussi et surtout de rapporter ces tendances à des régimes de parcours institutionnel, dans ses influences plus ou moins structurantes.

2.3.2.1.1.1 Tendances centrales : évolution historique du *timing* moyen[85] de la transition travail-retraite

À l'époque préindustrielle, alors que les prestations de retraite étaient rares, la retraite demeurait très souvent inaccessible étant donné des contraintes de subsistance. La transition avait tendance à survenir en moyenne à des âges très élevés, ou ne survenait pas étant donné la mort. Par exemple, lorsque l'agriculture constituait la principale source de travail, plusieurs continuaient à travailler jusqu'à la mort ou l'apparition de problèmes de santé graves (Rowe et Nguyen, 2003). Mais au cours de l'époque industrielle, une diminution séculaire de l'âge moyen de la transition – donc une augmentation de son universalité[86] –

---

[85] Notons qu'on a aussi utilisé le *timing* médian comme indicateur de tendance centrale pour la transition travail-retraite. Nous considérerons ici le *timing* moyen, puisque la moyenne représente la principale statistique de tendance centrale.

[86] L'universalisation, au sens d'Henretta (1992), repose sur une augmentation de l'incidence de la transition dans la population. Or, l'augmentation de cette incidence a coïncidé avec la diminution de son âge moyen. Cette augmentation de l'incidence a fait baisser l'âge moyen parce qu'elle est allée de pair avec son accessibilité accrue.

s'est produite, en lien avec le développement des politiques de gestion de la main-d'œuvre et les politiques de protection sociale par les régimes de retraite. Comme nous le verrons un peu plus loin, dans la mesure où la gestion de la main-d'œuvre s'est axée, à l'époque industrielle, sur une relation d'emploi impliquant une compensation différée à l'employé, il est devenu dans l'intérêt de l'employeur de mettre fin à cette relation à un moment donné. Cet intérêt a pu être mis de l'avant d'autant plus facilement que des régimes de retraite privés, assurant un revenu adéquat aux travailleurs mis à la retraite, ont été développés. En fin de compte, une telle gestion de la main-d'œuvre et de tels régimes de retraite ont permis une diminution séculaire du *timing* moyen de la transition.

O'Rand et Henretta (1999) ont documenté une portion historique de cette tendance aux États-Unis, au moyen du taux d'activité personnes âgées de 45 ans et plus à partir de 1957. L'analyse de ces taux constitue une méthode fréquente pour montrer empiriquement la diminution de l'âge moyen de la transition chez les hommes. En effet, puisque l'âge moyen de la transition à diminué de cohortes en cohortes, un pourcentage moins élevé d'hommes vieillissants s'est trouvé actif sur le marché du travail. Aux États-Unis, la diminution entre 1957 et 1977 a surtout touché les hommes âgés de 60 à 69 ans.[87]

Sur la période approximative s'étendant du début des années 1980 au milieu des années 1990, une accentuation de cette tendance séculaire est survenue, en raison du phénomène de « sortie anticipée d'activité ». Cette sortie s'est concentrée surtout sur les travailleurs âgés de 55 à 64 ans, et a été modérée au Canada (Crespo et Beausoleil, 1999; Cf. Chapitre I, section 1.2.1). Elle a découlé des politiques de gestion de la main-d'œuvre, et a été facilitée par les régimes de retraite. Les entreprises, avec l'assentiment plus ou moins explicite des pouvoirs publics selon les pays, ont choisi de concentrer sur les travailleurs âgés le fardeau des restructurations industrielles à partir de la récession des années 1980. Ainsi, sous la pression à réduire les coûts de main-d'œuvre (lesquels s'élèvent avec l'ancienneté et la sous-scolarisation relative des travailleurs âgés des cohortes précédentes),

---

[87] Dans la population des femmes de 45 ans et plus, l'analyse du taux d'activité est une méthode plus problématique pour montrer empiriquement la diminution de l'âge moyen de la transition, car le taux a augmenté. Dans leur cas, l' « effet de cohorte », soit l'arrivée dans ce groupe d'âge des premières cohortes à s'être intégrées massivement au marché du travail dans les années de croissance économique de l'après-guerre, a été plus élevé sur le taux que l'effet de la diminution de l'âge moyen.

bon nombre ont été tirés (*pulled*) ou poussés (*pushed*) à la sortie, en étant principalement incités à la retraite anticipée, mais parfois licenciés et à risque de chômage de longue durée.

Toutefois, depuis le milieu des années 1990, on assiste à un renversement de la tendance séculaire, alors que l'âge moyen de la transition se relève,[88] ce qu'on a pu détecter par le relèvement du taux d'activité (ou d'emploi) des hommes âgés de 55 à 64 ans. Au Canada, leur taux d'activité est passé de 58,4% à 65,9% entre 1996 et 2003. Ce relèvement résulte d'une reprise de la demande économique postérieurement à la récession de 1991-1992, doublée d'une remise en question du phénomène de sortie anticipée dès lors qu'on a pris conscience de ses conséquences négatives, dans le cadre du vieillissement de la population (Cf. Crespo et Beausoleil, 1999, Fiche 4, pp. 85-111).

2.3.2.1.1.2 Tendances de dispersion : évolution historique de la variabilité du *sequencing* et du *timing* de la transition travail-retraite

Le parcours relatif aux statuts de travailleur et de retraité des seniors représente un segment du parcours de vie global. C'est pourquoi il ne serait pas abusif de se représenter l'histoire de ces statuts, et plus particulièrement l'histoire de la transition travail-retraite, à l'image de l'histoire du parcours de vie global. L'époque industrielle aurait correspondu à une forme de transition standardisée, impliquant une variabilité plus faible, avec un *sequencing* simple, voire simpliste – le passage abrupt et irréversible du statut de travailleur au statut de retraité – et un *timing* rigide en terme d'âge. Par contraste, l'époque postindustrielle aurait correspondu à une transition moins standardisée, impliquant une variabilité plus élevée,

---

[88] Par relèvement de l'âge moyen de la transition, on doit entendre idéalement le relèvement de l'âge moyen de la transition terminale (i.e. définitive) au statut du retraité. Au Canada et au Québec, le calcul de l'âge moyen officiel de la transition (i.e. l'âge de la retraite dit autrement) à partir de *l'Enquête sur la population active* (EPA), ne distingue pas le rang de la transition, qu'il soit initial, intermédiaire ou terminal. Pourtant, une minorité croissante des seniors des cohortes récentes est susceptible de retourner sur le marché du travail après une période d'inactivité ou de non emploi; il est désormais possible de transiter du travail à la retraite plus d'une fois. Le calcul officiel empêche de rendre compte du relèvement de l'âge moyen de la transition terminale, où une personne transite la dernière fois de sa vie. Cet âge nous semble plus pertinent pour documenter le renversement de la tendance séculaire (par le relèvement de l'âge moyen). Car l'âge moyen, selon le calcul officiel (qui confond donc les rangs, et qui pourrait même être biaisé en faveur du rang initial), a de la peine à se relever, et en dépit du fait que la sortie anticipée d'activité est remise en question au Canada. En effet, entre 1996 et 2004, cet âge moyen (du calcul officiel) est demeuré stationnaire à 61,8 ans, après avoir baissé entre-temps (Statistique Canada, 2006, CANSIM, tableau 282-0051). Mais l'âge moyen de la transition terminale pourrait s'être relevé sensiblement, ce qu'on ne peut vérifier avec les données actuelles de l'EPA. Toutefois, le fait que le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans ait augmenté sensiblement depuis 1996 le suggère. Au Canada, il est passé de 58,4% à 65,9% entre 1996 et 2003.

c'est-à-dire où, pendant la transition, les statuts de travailleur et de retraité se combinent ou s'alternent pour former des séquences plus complexes et selon des *timings* plus souples.

Auparavant, à l'époque préindustrielle, plus précisément au cours du dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle, le parcours n'avait rien de standard et les influences du parcours institutionnel n'étaient pas structurantes. Comme la gestion de la main-d'œuvre était peu codifiée, les entreprises ne disposaient pas de règles systématiques de gestion de la main-d'œuvre. Il arrivait cependant que les employeurs et les employés consentent à des arrangements facilitant la transition. Or, certains de ces arrangements s'apparentaient à une retraite graduelle. De nature *ad hoc* et ponctuelle, ils consistaient par exemple dans la réduction des salaires, l'assignation à des tâches moins exigeantes, ou le passage à une rémunération à la pièce. Il arrivait aussi qu'un équivalent de revenu de retraite soit possible pour quelques travailleurs grâce au support économique des enfants, aux actifs accumulés par le travail indépendant, ou grâce enfin à une épargne personnelle (O'Rand et Henretta, 1999, pp. 99-100). Quoiqu'il en soit, le parcours contigu à la transition, en terme d'activité sur le marché du travail et de sources de revenu, était relativement variable, car non assujetti à une structuration institutionnelle basée sur l'âge. Si l'on reprend l'exemple de l'agriculture, force est de conclure, avec Fisher (1978, dans Henretta, 1992, p. 268), que l'univers familial, auquel sont assujettis les fermiers, est plus susceptible de suivre des cédules individualisées (donc variables) que l'État et les entreprises.

Peu à peu, les politiques de gestion de la main-d'œuvre se développant avec l'époque industrielle, les arrangements se sont régularisés. Parmi ceux-ci, on compte les régimes de retraite d'employeurs à prestations définies. De tels régimes, comme l'ensemble des modes de rémunération différée (Cf. Lazear, 1979) incluant le salaire à l'ancienneté, ont acquis une importance stratégique pour l'employeur en tant qu'ils incitaient la main-d'œuvre à demeurer loyale jusqu'en fin de carrière, minimisant ainsi le coût fixe engendré par le roulement. Le roulement représente en effet un coût fixe que l'employeur a intérêt à minimiser dès lors que l'organisation de la production repose sur la constitution de marchés internes, basés sur l'accumulation du capital humain spécifique. Ces régimes tendent, par leurs incitations, à effectuer une structuration institutionnelle par l'âge. Du côté du *sequencing*, ils favorisent une carrière de travail à plein temps pour le compte d'un même employeur, suivie d'une transition travail-retraite abrupte et irréversible. La transition est abrupte car toute diminution du temps de travail à la fin de l'emploi de carrière ferait

augmenter le roulement (car le nombre moyen de travailleurs par heure de travail augmenterait) et présenterait donc un coût fixe résiduel. Aussi, la transition est irréversible notamment parce que les prestations de retraite sont suffisantes et que la retraite survient à l'âge normatif de 65 ans, ce qui est tard compte tenu de l'espérance de vie à l'époque industrielle. Du côté du *timing*, ils favorisent un âge standard de transition, ou du moins incitent cette transition à partir d'un seuil d'ancienneté donné. Si tel est le cas, c'est parce que l'employeur n'a pas intérêt à retarder indéfiniment la relation d'emploi, car lorsque le salaire augmente avec l'ancienneté, il devient de plus en plus supérieur à la productivité.

Dans la foulée de ces politiques, la transition a continué à se standardiser. Selon les descriptions de Graebner (1980, dans Henretta, 1992), le comportement des employeurs est devenu moins variable, et un consensus sur la retraite à 65 ans s'est développé. La retraite, par ailleurs, est devenue de plus en plus une étape distincte du parcours de vie, soutenue par un revenu adéquat. Tout au long de l'époque industrielle, et particulièrement après la seconde guerre mondiale, ces politiques se sont généralisées, et ont été renforcées par les politiques de protection sociale des États providence. Au Canada par exemple, les régimes publics de retraite, mis en place dans les années 1960, sont parvenus à maturité au tournant des années 1980[89] (Myles, 2000). Or, ces régimes, en ce qu'ils lient les prestations à des âges, effectuent aussi une structuration institutionnelle par l'âge.

L'époque postindustrielle a contribué à déstandardiser la transition. Ainsi, pour une minorité croissante de seniors des plus récentes cohortes, elle ne consiste plus dans un événement abrupt et irréversible survenant selon un *timing* rigide; elle consiste plutôt dans une période au cours de laquelle les statuts de travailleur et de retraité se combinent ou s'alternent selon un *sequencing* et un *timing* variables. Le parcours est jalonné par des événements reliés à l'activité (sortie du marché, rentrée sur ce marché, passage à temps partiel, passage au travail indépendant, etc.) et aux sources de revenu (début des prestations de tel ou tel régime de retraite, etc.), tel qu'il en résulte une variabilité. Plus particulièrement, on assiste depuis l'époque postindustrielle à l'émergence de formes alternatives de transition diverses, comme le retour en emploi après la carrière ou la retraite,

---

[89] À ce moment, les premières cohortes ayant contribué au *Régime des pensions du Canada* et au *Régime des rentes du Québec* avaient atteint 65 ans.

de même que la retraite partielle; ces formes impliquent l'alternance ou la combinaison des statuts de travailleur et de retraité.

Elles s'expliquent par des phénomène reliés à la gestion de la main-d'œuvre vieillissante comme à la protection sociale par les régimes de retraite. Par exemple, les vagues de restructuration industrielle des années 1980 et 1990 ont abouti à une variabilité sectorielle dans le risque de cessation précoce d'emploi, et dans les modes de cessation (retraite anticipée ou licenciements). Les parcours de maintien ou de reprise d'activité sont alors devenus plus variables, puisque les emplois les plus susceptibles d'être accessibles aux travailleurs vieillissants, après la cessation d'un emploi de carrière par exemple, sont de courte durée, du moins n'ont pas tendance à comporter un horizon temporel élevé, parce que l'employeur ne serait pas intéressé à investir dans le capital humain de ces travailleurs étant donné la plus petite période de recouvrement de ses fruits (Cf. Hutchens, 1986, 1988). Or, de tels emplois diversifient les séquences de l'activité sur le marché du travail en fin de carrière, et donc les formes de transition travail-retraite.

Aussi, on constate la montée récente des régimes de retraite à contribution définies (Cf. Lesemann et Beausoleil, 2004, pp. 21-22). Ces derniers tendent moins à inciter les employés à demeurer loyaux envers un même employeur, tandis qu'ils ne comportent pas d'incitations liées à l'âge et à l'ancienneté : si une augmentation du capital de ces régimes incite toujours à la retraite, ce n'est plus à des âges ni à des niveaux d'ancienneté particuliers. Il en résulte une plus grande discrétion individuelle dans les formes de transition, incluant les âges de cette transition.

Ruhm (1990), à partir d'un échantillon tiré du *Retirement History Study* (RHS) sur la période 1969-1979, composé d'hommes et de femmes non mariés et âgés de 58 à 63 ans en 1960, a documenté trois formes de transition alternatives à la forme où le statut de retraité succède abruptement et irréversiblement au statut de travailleur : « l'emploi-pont » (*bridge job*), la « retraite renversée » et la « retraite partielle ». L'emploi-pont consiste dans l'emploi postérieur à un emploi de carrière (i.e. l'emploi postcarrière), bien qu'antérieur à la retraite. La retraite renversée implique particulièrement une alternance des statuts de travailleur et de retraité, car elle consiste dans l'emploi postérieur à cette retraite (i.e. l'emploi « postretraite »), donc dans la reprise du statut de travailleur. Quant à elle, la retraite partielle implique une combinaison des statuts, en vertu par exemple d'un emploi à temps partiel

après un emploi de carrière à temps plein.[90] Le temps partiel, en effet, combine les statuts de travailleur et de retraité : une personne est « à moitié » au travail, « à moitié » à la retraite. Il a ainsi montré qu'une minorité quittait l'emploi de carrière, pour entrer dans une période de transition, caractérisée par l'occurrence de ces formes.[91]

En guise de clarification conceptuelle, notons que l'emploi postcarrière est un concept plus inclusif que l'emploi postretraite. Tous les emplois postretraite sont des emplois postcarrière, mais une partie seulement des emplois postcarrière sont postretraite. Ces deux formes d'emploi ont en commun le fait qu'elles succèdent à un emploi de carrière. Mais elles ont en différent le fait que l'emploi postcarrière survient *avant la retraite*, alors que l'emploi postretraite survient *après*. Aussi, mentionnons que dans la littérature, un emploi de carrière correspond généralement à l'emploi dont l'ancienneté accumulée soit est la plus longue parmi tous les emplois exercés à vie, soit est de 10 ans ou plus; l'occurrence des emplois de ce niveau d'ancienneté a été fréquente dans les cohortes récentes de seniors.

À la suite de Ruhm (1990), on a documenté l'incidence de ces formes alternatives, de même que les variables qui leurs sont associées, dans un certain nombre d'études américaines (Hayward, Hardy et Liu, 1994, Hardy, 1991; Parnes et Sommers, 1994; Quinn, 1996; Han et Moen, 1999) et canadiennes (Singh, 1998; Singh et Verma, 2003; Monette, 1996; Pyper et Giles, 2002). Dans d'autres études américaines, on a créé des typologies de formes alternatives, à l'aide de l'analyse de séquences. Ainsi, Mutchler, *et al.* (1997) ont établi qu'une minorité substantielle de travailleurs (soit entre 10% et 20% environ de la population selon des âges compris entre 55 et 74 ans) ont expérimenté des *patterns* de sortie dit « brouillés » (*blurred exit*). Ils ont défini ces *patterns* par opposition à des *patterns* dits « rigides » (*crisp exit*), c'est-à-dire impliquant une seule sortie du marché, et par opposition aux statuts de travailleur continuel ou de retraité continuel sur les 28 mois d'une période d'observation. Blau (1994) a considéré une cohorte d'hommes Américains âgés de 55 à 73 ans. Il a dégagé 39 séquences composées de trois catégories, soit l'inactivité, l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel. Gustman et Steinmeier (2000, dans Stone

---

[90] Il peut y avoir recouvrement entre la retraite partielle et l'emploi postcarrière ou postretraite.

[91] L'auteur a exposé que moins des deux cinquièmes (36%) ont pris une retraite après un emploi de carrière – ce qui suggère des séjours dans des emplois-ponts –, qu'environ le quart ont renversé la retraite, et enfin, que moins que la moitié ont pris une retraite partielle.

et al., 2006, pp. 50-51) ont analysé, dans une cohorte d'hommes et de femmes Américains nés entre 1931 et 1941 et tiré du *Health and Retirement Survey* (HRS), un ensemble de 25 séquences composées des catégories suivantes, subjectivement déclarées, mais renvoyant essentiellement à l'activité sur le marché du travail : « retraité », « partiellement retraité », « non retraité ».

Au Canada, on ne note pas à notre connaissance d'études qui, basées sur l'analyse de séquences, ont dégagé des typologies de formes de transition travail-retraite. Bien que Stone et Nouroz (2006), de même que Nouroz et Stone (2006) ont proposé une « nouvelle perspective à propos des processus de retraite » basée sur des « trajectoires de transitions à la retraite », leur objectif n'était pas de dégager une typologie proprement dite de formes. Ils ont procédé néanmoins à un traçage approfondi de séquences. Ils ont extrait de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) une cohorte d'hommes et de femmes âgés de 45 à 69 ans, qui avaient commencé une « trajectoire de transition » en 1996-1997 selon des critères multiples. Ils ont ensuite tracé autant de séquences correspondant à des trajectoires distinctes, à partir de 10 catégories, établies sur 12 trimestres d'observation de 1998 à 2001. Un tel traçage leur a servi à tester si le fait d'être travailleur indépendant plutôt que salarié (Cf. Nouroz et Stone, 2006), ou le fait d'œuvrer dans le secteur public plutôt que privé (Cf. Stone et Nouroz, 2006), augmentait la probabilité d'occurrence d'une séquence impliquant un score élevé sur les indicateurs suivants : 1) « vitesse de fin d'une trajectoire »; 2) « flexibilité » par des déplacements volontaires; 3) « vulnérabilité » par des déplacements involontaires; 4) retour sur le marché du travail après l'avoir quitté.

Mais plus en rapport avec le principe du temps, un certain nombre de données et d'études empiriques ont suggéré que le niveau de variabilité n'aurait pas été stable entre les cohortes, en terme de *sequencing* et de *timing* de la transition. Cependant, cette documentation ne doit pas être considérée comme un test formel de l'hypothèse d'un « retour de pendule », c'est-à-dire d'une relation entre l'époque (i.e. préindustrielle, industrielle et postindustrielle), et le niveau de variabilité (i.e. plus variable, moins variable, plus variable à nouveau). En effet, soit que les périodes étudiées sont cantonnées à quelques années,[92] soit

[92] Ce cantonnement n'a pas permis de tester l'hypothèse d'un retour du pendule entre l'époque préindustrielle (plus de variabilité) et l'époque postindustrielle (idem.), en passant par l'époque industrielle (moins de

que la variabilité du *sequencing* et du *timing* est mesurée de manière réduite, en raison de limites des données disponibles.[93] La documentation canadienne est particulièrement moins éloquente que la documentation américaine à ces égards.

- Variabilité du *sequencing* dans les données et études empiriques

Certaines données et études empiriques, quoique peu nombreuses, ont permis de montrer indirectement que le *sequencing* est devenu plus variable avec l'époque postindustrielle, dans la mesure où l'incidence de formes alternatives de transition, impliquant une combinaison ou une alternance des statuts de travailleur et de retraité, a augmenté dans des populations de seniors au fil des cohortes récentes. Ainsi, afin de documenter les changements historiques dans le processus de retraite des hommes américains, Hayward, Grady et McLaughlin (1988) ont montré, à partir du *Current Population Survey* (CPS), qu'entre 1972 et 1981, qu'une plus grande proportion d'hommes âgés de 55 ans et plus a repris l'activité après une cessation. Il s'agit d'une augmentation de l'incidence de formes impliquant l'alternance des statuts de travailleur et de retraité. Aussi, ce pattern était plus présent dans les « occupations secondaires ».[94] D'autres études ont suggéré que l'incidence de formes impliquant une combinaison des statuts a aussi augmenté. Elder et Pavalko (1993) ont montré, en étudiant deux cohortes nées entre 1900 et 1920 et tirées de l'enquête *Terman*, que les membres de la plus récente avaient tendance à prendre leur retraite plus souvent en diminuant graduellement ou sporadiquement le temps de travail. Herz (1995) a montré que le pourcentage d'hommes en emploi parmi les prestataires de retraites privées, et âgés de moins de 65 ans, a augmenté de manière notable entre 1984 et 1993; ce dernier

---

variabilité). Tout au plus, ce cantonnement a permis de tester l'hypothèse réduite d'une certaine augmentation de la variabilité à la frontière de l'époque industrielle et postindustrielle.

[93] En effet, en ce qui concerne le *sequencing*, ces données n'ont pas permis de distinguer des séquences exhaustives à partir de permutations des statuts de travailleur et de retraité au cours d'une période biographique exhaustive. Bien que l'on ait procédé dans de rares études américaines à un inventaire plus exhaustif de séquences (Blau, 1994; Gustman et Steinmeier, 2000, dans Stone et Nouroz, 2004, p. 14), il a pas été possible d'établir si le nombre de séquences avait augmenté de cohortes en cohortes, ce qui aurait consisté dans un test de l'hypothèse. En ce qui concerne le *timing*, les données n'ont pas permis non plus de distinguer si l'on avait affaire à un événement unique (i.e. un passage abrupt et irréversible du statut de travailleur au statut de retraité) ou plutôt à un événement quelconque dans une séquence (i.e. lorsque les statuts de travailleur et de retraité sont alternés). Dans le cas des personnes ayant expérimenté des formes alternatives de transition, l'estimation du *timing* bornée à un seul événement a donc été réductrice.

[94] Dans le cadre de la théorie du marché du travail dual (*dual labour market*), les occupations secondaires sont plutôt situées dans les « marchés externes », ou l'instabilité d'emploi est plus élevée.

résultat suggère aussi que l'incidence de formes impliquant la combinaison des statuts a augmenté.

Au Canada, on ne recense pas (à notre connaissance) d'études ayant fait état de l'augmentation récente de la variabilité du *sequencing* de la transition par le biais d'une incidence accrue de formes alternatives quelconques. Force est de recourir à des données plus indirectes. Le déclin de la durée complète des emplois occupés par les travailleurs dans la cinquantaine sur la période 1981-1994 (Heisz, 1996) suggère une plus grande incidence de formes impliquant une alternance, par le biais d'une mobilité en fin de carrière, et probablement d'une reprise d'activité après cessation. De même, l'augmentation entre 1976 et 2001 de la part de l'emploi à temps partiel et de l'emploi indépendant dans l'ensemble de l'emploi des 55 ans et plus, suggère une plus grande incidence de formes impliquant une combinaison, dans le cadre d'une sorte quelconque de retraite partielle, graduelle ou flexible. Ainsi, chez les 55 ans et plus, et entre 1976 et 2001, la part de l'emploi à temps partiel est passée de 7,4% à 13,7% chez les hommes et de 27,1% à 32,2% chez les femmes. La part de l'emploi indépendant est passée respectivement de 22,7% à 36,4% et de 9,6% à 19,7% (Statistique Canada, 2006).

D'autres résultats, quoique ne distinguant pas des cohortes, ont permis d'estimer la proportion de seniors ayant connu cette alternance. En effet, on a calculé l'incidence cumulative d'événements de cessations et d'acquisitions d'emploi en fin de carrière (Rowe et Nguyen, 2003), et l'incidence d'événements de retour en emploi postcarrière ou postretraite (Pyper et Giles, 2002; Monette, 1996; Singh et Verma, 2001); une minorité importante de seniors a connu de tels événements.

- Variabilité du *timing* dans les études empiriques

Henretta (1992) a systématiquement documenté aux États-Unis l'augmentation intercohorte de la variabilité du *timing* de la transition travail-retraite avec l'époque postindustrielle. Il a défini ce *timing* par l'âge de la transition au sens d'une transition (apparemment irréversible) à l'inactivité sur le marché du travail. Il s'est fondé sur une analyse des écarts d'âge entre des quartiles d'une distribution. Une telle analyse nous renseigne sur l'évolution historique de la variabilité de cet âge. Si, en effet, l'écart d'âge entre

deux quartiles a augmenté au fil des cohortes, cela signifie qu'une plus grande proportion de la population a pris sa retraite a des âges variables, dans un segment de la distribution.[95]

À partir des données des recensements et des *Current Population Surveys* (CPS) remontant jusqu'aux début des années 1960, Henretta (1992) a montré que la généralisation des régimes de retraite privés a fait augmenter la variabilité du *timing*, alors que la *Social Security* l'a réduite. D'un côté, les opportunités de retraite anticipé des régimes ont varié selon les secteurs d'activité, les professions, les entreprises, les secteurs de la main-d'œuvre, d'autant plus que les conditions économiques et les restructurations industrielles, qui favorisent ces opportunités, ont été variables. Ces facteurs privés ont, au fil des cohortes, engendré une variabilité individuelle accrue du *timing* de la transition, dans le segment ayant pris sa retraite plus tôt. D'un autre côté, les régimes publics ont favorisé plutôt une réduction de cette variabilité, en concentrant la retraite, dans le segment ayant pris sa retraite plus tard, aux âges critiques d'ouverture des prestations, soit 62 et 65 ans aux États-Unis (pp. 273-275). Son étude n'a cependant pas permis de déterminer si la variabilité du *timing* en général (i.e. peu importe l'âge et les facteurs en jeu, privés ou publics) avait augmenté. Mais on peut penser que c'est le cas, étant donné que le *timing* moyen a aussi décliné.[96] Au Canada, on ne compte pas (à notre connaissance) de données et d'études ayant comparé la variabilité du *timing* entre les cohortes.

- Mise en perspective : la transition s'est-elle désinstitutionnalisée et était-elle auparavant à ce point institutionnalisée ?

La documentation empirique que nous venons de présenter, vient appuyer l'hypothèse d'une augmentation historique de la variabilité du parcours avec l'époque postindustrielle, du moins plus explicitement aux États-Unis. Mais est-ce que cela signifie pour autant que le régime de ce parcours s'est désinstitutionnalisé avec cette époque ?

---

[95] Si l'on considère l'écart d'âge entre le premier et le deuxième quartile, c'est-à-dire l'écart entre l'âge où 75% de la population est encore active (i.e. n'a pas encore transité à l'inactivité) et l'âge où la moitié l'est encore, on se concentre donc sur le segment ayant pris sa retraite plus tôt. Inversement, si l'on considère l'écart d'âge entre le second et le troisième quartile, c'est-à-dire l'écart entre l'âge où 50% de la population est encore active et l'âge où seulement 25% l'est encore, on se concentre donc sur le segment ayant pris sa retraite plus tard.

[96] Ce déclin du *timing* moyen suggère en effet – mais sans toutefois le prouver – que les facteurs privés (agissant sur la retraite anticipée, et non retardée) ont été responsables de la retraite d'une proportion de plus en plus grande de la population. Or, ces mêmes facteurs ont été en même temps responsables d'une variabilité accrue.

Inversement, est-ce cela signifie qu'à l'époque industrielle ce régime était à ce point institutionnalisé et donc que la variabilité empirique du parcours, en terme de *sequencing* et de *timing,* était pour ainsi dire *nulle* ?

En regard de la première question, les analystes ont attiré l'attention sur le fait que si l'occurrence des formes alternatives de transition a récemment augmenté, attestant d'une plus grande variabilité, ces formes ne présenteraient pas une menace sérieuse à la forme classique de l'époque industrielle, en tant qu'événement abrupt et irréversible. Après tout, seule une minorité expérimentent ces formes alternatives. De plus, puisque d'autres études américaines ont montré que les emplois postcarrière (incluant les emplois postretraite) surviennent généralement peu de temps après l'emploi de carrière ou ne surviennent pas du tout, alors ces emplois se conçoivent mieux comme une interruption à court terme de l'étape « travail », et non comme une véritable scansion de l'étape « travail », ni même un renversement de l'étape « retraite ». Ces emplois laissent donc intact le régime de parcours institutionnel de l'époque industrielle, fondé sur l'irréversibilité de la retraite (O'Rand et Henretta, 1999, pp. 115-117) et même sur la continuité de l'emploi. Henretta (2002) a remarqué aussi qu'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure une désinstitutionnalisation se serait produite. Pour ce faire, il faudrait mettre au point un cadre d'étude global, considérant l'ensemble des institutions d'emploi et d'État agissant sur le parcours à tous âges. Les arguments sur la désinstitutionnalisation demeureront fragiles tant qu'ils se concentreront sur un seul aspect, comme la déstandardisation de la protection sociale privée par les régimes de retraite.

En regard de la deuxième question, plusieurs analystes ont nié que la forme classique de transition ait pu caractériser une immense majorité de travailleurs. Ruhm (1990) parle « d'image stylisée », et Quinn (1996) de « retraite stéréotypée ». Par ailleurs, même si les données sur l'évolution de l'ancienneté moyenne à travers les cohortes ont suggéré l'importance déclinante de l'emploi de carrière au profit de l'emploi postcarrière (incluant la postretraite), force est de réfuter le scénario selon lequel l'emploi à vie ait pu être jadis la norme du marché du travail (Ruhm, 1995, dans Cappelli, 1999; Statistique Canada, 2003).

En définitive, ces questions devraient donc nous inviter à considérer la relation entre l'époque – industrielle et postindustrielle – et le niveau de variabilité du parcours de

travail et de retraire – moins variable versus plus variable – plutôt comme tendanciel et schématique.

2.3.2.1.2 Le lieu

Au delà des époques, les politiques nationales de gestion de la main-d'œuvre vieillissante et les politiques nationales de protection sociale par les régimes de retraite, tracent les voies du parcours institutionnel relatif aux statuts de travailleur et de retraité des seniors. Sur ces voies, la circulation du statut de travailleur au statut de retraité s'effectue selon un *sequencing* et un *timing* potentiellement variables d'un pays à l'autre. Par exemple, les politiques nationales privées de gestion de la main-d'œuvre vieillissante dictent les modalités de préservation et d'abolition des emplois détenus par les travailleurs âgés, en fonction des stratégies économiques des entreprises. Les politiques nationales des régimes de retraite d'employeurs sont assujetties à ces politiques de gestion. Ces régimes se caractérisent par des incitations spécifiques à la retraite selon les âges, et il en est de même des régimes publics de l'État. On a procédé par exemple à l'étude comparée internationale des structures d'incitation des régimes publics. Un des objectifs poursuivi est d'évaluer dans chaque pays considéré le niveau de sous-utilisation du capital humain en découlant (Gruber et Wise, 1999; Baker, Gruber et Milligan, 2003).

Ces deux catégories de politiques – gestion de la main-d'œuvre vieillissante et protection sociale par les régimes de retraite – forment la charpente du parcours institutionnel en question, mais on compte d'autres catégories de politiques, bien que moins décisives en Amérique du Nord. Elles comprennent celles, de nature *active,* qui sont orientées vers la formation, le recyclage et le réemploi des travailleurs âgés. Elles comprennent aussi celles, de nature *passive,* qui sont orientées vers le soutien du revenu autrement que par les régimes normaux de retraite. Il s'agit par exemple de régimes publics de retraite anticipée, de l'assurance invalidité et de l'assurance chômage. Ces régimes ont servi de « voies institutionnelles » de sortie anticipée massive dans certains pays industrialisés européens mais beaucoup moins en Amérique du nord. Guillemard (1993,

1995), de même que Kohli et Rein (1991) ont décrit les proportions de seniors ayant emprunté ces voies dans des pays de l'OCDE.[97]

Une revue du contexte américain et canadien a montré en quoi ces deux catégories de politiques – toujours la gestion de la main-d'œuvre vieillissante et protection sociale par les régimes de retraite – influencent les statuts de travailleur et de retraité, incluant la transition de l'un à l'autre (Cf. Crespo, 2005, pp. 35-46). Aux États-Unis, alors que les politiques privées de gestion de la main-d'œuvre favorisent une mise à l'écart, via les retraites anticipées ou les licenciements, des emplois détenus par les travailleurs âgés, les politiques publiques, notamment les politiques du régime de retraite de la *Social Security,* favorisent une rétention[98] (Cf. Quinn, 1996). Le résultat de cette opposition est que les travailleurs sont incités à se maintenir en emploi, mais à travers d'autres emplois que leurs emplois de carrière, dont ils sont plus souvent des pensionnés précoces. La voie est ainsi pavée pour une diversification des formes de transition alternatives à la retraite abrupte et irréversible, dont l'emploi postcarrière, postretraite et la retraite partielle.

Toujours selon la même revue (Crespo, 2005, pp. 35-46), les politiques au Canada se caractériseraient de manière moins flagrante par cette opposition. Alors que la gestion de la main-d'œuvre favorise aussi une mise à l'écart (via les retraites anticipées ou les licenciements) des emplois détenus par les travailleurs âgés, la recherche ne permet pas de soutenir que les régimes de retraite publics favorisent une rétention. Ces régimes comporteraient des contre-incitations au maintien en emploi relativement plus importantes qu'aux États-Unis. Même si les régimes publics canadiens permettent aux travailleurs qui

---

[97] Guillemard (1993, 1995) a montré, par exemple, le rôle important de l'assurance-invalidité, et secondairement d'un dispositif de préretraite conventionnel (VUT) aux Pays-Bas; de l'assurance invalidité en Allemagne; des dispositifs de préretraite chapeautés par l'assurance-chômage en France; d'assurance-chômage et secondairement d'assurance-invalidité en Grande Bretagne.

[98] Ainsi, d'un côté, plusieurs régimes de retraite d'employeurs incitent à la retraite anticipée, et on assiste à des licenciements importants. Han et Moen (1999, p. 191) ont montré que les cohortes plus récentes avaient tendance à prendre leur retraite effectivement à un âge plus jeune. En ce qui concerne plus spécifiquement les licenciements, leur fardeau s'est déplacé des travailleurs plus jeunes aux plus âgés au cours de la période 1981-1996 aux États-Unis (Siegel, Muller et Honig, 2000). D'un autre côté, la *Social Security* s'est progressivement débarrassée de ses contre-incitations au maintien en emploi. Par exemple, elle a libéralisé l'examen des revenus en cas de combinaison entre des revenus de retraite et ses propres prestations. Plus particulièrement, à partir de 2000, elle a aboli, avec le *Senior Citizens Freedom to Work Act* (SCFW), tout examen des revenus pour les moins de 65 ans (Cf. Lesemann et Beausoleil, 2004, p. 22). Mais encore, elle a accordé une prime pour pension différée (*Delayed Pension Credit*), et enfin légiféré de manière à élever l'âge normal d'ouverture des droits à pension de 65 à 66 ans entre 2003 et 2008 (Cf. Crespo et Beausoleil, 1999, p. 50), puis de 66 à 67 ans en 2022.

retirent des prestations de travailler (quoique des examens de revenus s'appliquent dans le cas des régimes de la SV et du SRG, contrairement aux régimes du RPC/RRQ), il semble, d'après Gruber (2001) et DRHC (2001), que ces régimes, globalement, contre-incitent au maintien en emploi à partir de la soixantaine.[99]

Du fait de l'influence de ces politiques, la forme de transition caractérisée par le cumul des prestations publiques et des gains pourrait donc être moins fréquente au Canada, du moins par rapport aux États-Unis. Mais les implications des différences de politiques entre le Canada et les États-Unis sur les différences dans les formes de transition demeurent toutefois complexes à établir de manière non spéculative.

Dans les sections 2.3.2.1.3 et 2.3.2.1.4, nous passons en revue les résultats d'études basées sur l'analyse par variables, dans le cadre des principes du développement, du *timing*, de multidimensionnalité et de connexité. Ces études ont comme variables dépendantes principales soit le fait d'accéder ou non à des formes alternatives de transition – ce qui se donne comme des formes de *sequencing* –, soit le *timing* de cette transition. Quant aux variables indépendantes, elles se rapportent à ces quatre principes. Enfin, dans la section 2.3.2.1.5, nous discutons brièvement de quelques contributions de la littérature au principe de réflexivité.

2.3.2.1.3 Principe du développement et principe du *timing*

Le principe du développement, qui stipule que « *le développement humain et le vieillissement sont des processus qui perdurent tout au long de la vie* », invite à tenir compte des étapes et des événements cumulatifs d'une vie dans l'explication d'une étape donnée. Conformément à ce principe, on ne pourrait pas expliquer suffisamment la transition travail-retraite en bornant l'étude à cette étape. Dans une discussion sur le changement d'emploi en fin de carrière – changement qui n'est pas sans évoquer les formes alternatives de transition comme l'emploi postcarrière –, Henretta (2002) a attiré l'attention sur le fait que pour certains travailleurs, ce changement s'inscrit dans la continuation d'une histoire de carrière instable.

---

[99] Vallerand (2002) a cependant nuancé cette conclusion avec des avis selon lesquels ces régimes ne comporteraient pas d'influences tangibles sur le travail après la retraite.

Au contraire, pour d'autres, ayant bénéficié d'une carrière stable, il implique la perte d'avantages liés à l'ancienneté, comme un salaire et des bénéfices marginaux élevés, et le risque que les qualifications spécifiques à l'emploi antérieur ne soient pas transférables. Dans les deux cas, la signification du changement est différente, non seulement pour le travailleur, mais pour l'analyste.

L'application du principe du développement à l'explication des statuts de travailleur et de retraité des seniors, s'est concrétisée notamment à travers l'étude des effets de variables relevant de l'histoire de carrière sur des formes alternatives de transition comme l'emploi postcarrière ou postretraite, et à travers l'étude de la différenciation intracohorte du revenu.

2.3.2.1.3.1 Histoire de carrière et formes alternatives de transition travail-retraite

On a étudié les effets de variables relevant de l'histoire de carrière sur l'emploi postcarrière ou postretraite, le cas échéant à temps plein ou à temps partiel. Par exemple, Hayward, Hardy et Liu (1994) ont trouvé que l'ancienneté de l'emploi précédant la retraite – un indicateur partiel de stabilité de l'histoire de carrière[100] – diminue la probabilité d'emploi postretraite (à temps plein comme à temps partiel). L'ancienneté, en tant qu'elle reflète une accumulation du revenu et une accumulation de qualifications spécifiques à un employeur, relâcherait le besoin financier de travailler tout en entraînant des difficultés de transfert des qualifications à d'autres employeurs. Sing et Verma (2003), dans une étude portant sur le retour en emploi postretraite, ont cependant établi le résultat contraire. L'ancienneté, au lieu de refléter la suffisance des revenus et des difficultés de transfert des qualifications, refléterait plutôt la compétence, l'attachement au travail et la bonne santé, toutes caractéristiques favorisant en général l'emploi.

Par contraste, Hayward, Hardy et Liu (1994) n'ont pas trouvé que le nombre d'interruptions antérieures d'activité – un autre indicateur de stabilité de l'histoire de carrière,

---

[100] En effet, il s'agit d'un indicateur partiel de stabilité : alors qu'une ancienneté élevée dans l'emploi précédent démontre la stabilité de l'histoire de carrière, une faible ancienneté ne démontre pas le contraire. Par exemple, une personne peut se retrouver depuis quelques temps seulement dans un emploi, mais avoir été auparavant dans un même emploi pendant longtemps, donc stable en carrière.

quoique plus complet – est significativement relié à l'emploi postretraite, et ils ont conclu que le comportement sur le marché du travail (lors de la retraite) ne représenterait pas de manière prédominante une extension des *patterns* antérieurs de sortie et de réentrée sur ce marché. Han et Moen (1999) ont trouvé que les femmes ayant eu une histoire de carrière intermittente ont plus tendance à retourner en emploi postretraite; il y a alors continuation d'un pattern d'emploi instable.

De même, Singh et Verma (2003) ont trouvé que les travailleurs dont les cheminements de carrière ont été bloqués (*blocked career paths*), avec une mobilité latérale et descendante plutôt qu'une mobilité verticale, ont moins tendance à retourner en emploi postretraite. Ce résultat est contraire à leur hypothèse, qui stipule que ces travailleurs, sur la base d'une motivation à contenter des ambitions frustrées, devraient plus souvent y retourner. Les auteurs ont interprété la tendance au non retour par un « découragement chronique » résultant de ces cheminements bloqués.

D'autres variables de l'histoire de carrière comme la localisation des emplois précédents dans un marché interne ou externe, leur catégorie socioprofessionnelle, leur rémunération, leur couverture ou non par des régimes de retraite, ont été considérés dans les études. Ces variables sont habituellement corrélées aux variables de stabilité de cette histoire, puisque la gestion de la main-d'œuvre est telle que ce sont généralement les carrières les plus stables dont les emplois sont les plus susceptibles d'être « avantageux », c'est-à-dire d'être localisés dans un marché interne, de relever de catégories socioprofessionnelles plus élevées en qualification comme en autorité, de comporter une rémunération plus élevée (et plus croissante avec l'ancienneté pour une mobilité ascendante), et d'être finalement couverts par un régime de retraite d'employeur. Mais quelles que soient les variables prises en compte, les résultats sont interprétables dans le cadre du principe du développement. En effet, ces résultats montrent en quoi le stabilité de carrière, ainsi que ses corrélats, influencent les statuts de travailleur et de retraité des seniors, notamment dans les formes de transition.

Qu'en est-il des caractéristiques sociodémographiques classiques comme le genre et la scolarité ? Les hommes (Hardy, 1991; Singh et Verma, 2003) et les plus scolarisés (Singh et Verma, 2003; Parnes et Sommers, 1994; Han et Moen, 1999) ont plus tendance à accéder à l'emploi postcarrière ou postretraite. Bien que ces résultats concernent des effets

nets du genre et de la scolarité, on peut envisager qu'une partie de leurs effets bruts soient médiatisés par des variables de l'histoire de carrière. Par exemple, les femmes issues de la cohorte actuellement vieillissante ont eu des emplois généralement moins stables et avantageux que les hommes. Il pourrait en être de même des personnes moins scolarisées.

2.3.2.1.3.2 Différenciation intracohorte du revenu

Dans d'autres études, on s'est efforcé de relier l'histoire de carrière, incluant des variables de statut antérieurement détenu, à des aspects socioéconomiques de la transition travail-retraite. Une question couramment posée a consisté à savoir *jusqu'à quel point l'inégalité de revenu au sein d'une cohorte se maintient, augmente ou diminue avec l'avancée en âge, et plus particulièrement avec la transition.* La réponse à cette question a fait appel à l'une des trois possibilités suivantes : celle du maintien du statut (antérieur à la transition) dans le cas d'un maintien de l'inégalité, celle d'un avantage et d'un désavantage cumulatifs dans le cas d'une augmentation de cette inégalité, et celle d'une redistribution dans le cas d'une diminution (Pampel et Hardy, 1994a; Prus, 2000).

Cette question est pertinente pour la politique sociale car elle permet de tester l'efficacité des programmes de transferts de revenu dans leur « mission » de réduction de l'inégalité de revenu des seniors. Comme la transition implique généralement qu'une part plus grande du revenu total provient de sources publiques (qui contribuent à réduire l'inégalité de revenu total), il s'agit de déterminer jusqu'à quel point ces transferts arrivent à contrebalancer les effets des sources privées (régressives, c'est-à-dire augmentant cette inégalité) ayant opéré pendant la carrière, dont les gains.

Pour répondre à cette question, on a étudié l'effet, sur le revenu, de variables caractérisant le statut antérieurement détenu, afin de déterminer si cet effet est inchangé, augmenté ou diminué après la transition. Un effet qui se maintient, augmente, ou diminue indique respectivement un maintien, une augmentation, et une diminution de l'inégalité de revenu. D'autres chercheurs ont étudié plus directement cette inégalité, au moyen d'indices de dissimilarité comme l'indice de Gini. Il apparaît, à partir d'une revue de littérature effectuée par Prus (2000), qu'aux États-Unis, l'inégalité de revenu a tendance à augmenter ou tout au

plus à se maintenir avec l'avancée en âge et la transition, tandis qu'au Canada, elle a plutôt tendance à diminuer.

Dans une étude précurseure, Henretta et Campbell (1976) ont étudié, à partir de données américaines couvrant les années 1960 et 1970, l'effet de trois variables de statut (scolarité, occupation, état matrimonial) sur le revenu avant et après que la majorité d'une cohorte ait transité vers la retraite. À l'appui d'un modèle de maintien du statut, les résultats suggèrent plutôt une continuité dans les déterminants du revenu, puisque la relation entre ces variables de statut et de revenu demeure à peu près intacte à partir de la retraite. Pampel et Hardy (1994a) sont parvenus à une conclusion similaire en utilisant les données américaines du NLS concernant les hommes, et couvrant la période 1966-1981. Ainsi, l'effet, sur le revenu familial et les actifs, de variables de statut importantes pendant la carrière de travail, soit la race, le lieu de résidence, la scolarité et l'occupation, ne change que modestement en fonction de la progression de la retraite, telle que mesurée par l'avancée en âge et la diminution des heures de travail. Ce résultat suggère aussi une continuité dans les déterminants du revenu.[101]

Au Canada, les données de *l'Enquête sur les finances des consommateurs* (EFC) de 1973 à 1996, analysées par Prus (2000), ont montré que les inégalités de revenu, héritées des inégalités construites au long des histoires de carrière, varient avec l'avancée en âge. Ainsi, ces inégalités augmentent d'abord au cours de la cinquantaine et jusqu'à 65 ans, et ensuite diminuent après cet âge, ce qui supporte un modèle de redistribution. Alors que l'augmentation s'explique par le clivage de revenu entre les personnes qui travaillent encore et celles qui ne travaillent plus, la diminution s'explique par la fonction redistributrice des régimes publics (principalement la SV), dont les droits à pension s'ouvrent à partir de 65 ans. Les travaux de Myles (1981, dans Prus, 2000) effectués à partir de L'EFC de 1976, supportent aussi un modèle de redistribution : la politique publique canadienne contribue au nivellement des inégalités entre groupes socioéconomiques pendant la vieillesse. Les systèmes d'impôt et de transfert de revenu réduisent les différences absolues et relatives de revenu entre les groupes socioéconomiques délimités par le niveau de scolarité.

---

[101] Crystal et Waehrer (1996, dans Prus, 2000), sont parvenus à la même conclusion, à partir des mêmes données.

Par contraste, Pampel et Hardy (1994b) ont montré que l'inégalité de revenu augmente avec l'avancée en âge et la sortie du marché du travail des hommes américains, tandis que la contribution du statut occupationnel, de la scolarité et de la race demeure élevée. Les résultats supportent donc un modèle d'avantage et de désavantage cumulatifs. Même si les paiements de transfert des régimes de retraite publics favorisent une certaine redistribution du revenu, ceux-ci ne sont pas en mesure de contrer les pressions génératrices d'inégalité. À l'appui du même modèle, O'Rand et Henretta (1999) ont conclu, à partir d'une étude empirique combinant les données de plusieurs sources américaines, que la retraite comporte deux effets sur le statut postérieur à celle-ci. D'abord, elle transmet le statut antérieur : les inégalités franchissent la frontière de la retraite, et ensuite, elle crée de nouveaux *patterns* d'inégalité, puisque l'inégalité intracohorte augmente. D'autres chercheurs sont parvenus à la même conclusion au moyen d'études transversales des taux d'inégalités du revenu en fonction de l'âge aux États-Unis (Crystal, 1996 dans Prus, 2000; Crystal et Shea, 1990, idem.).

2.3.2.1.3.3 *Timing*

Le principe du *timing*, qui stipule en partie que « *(...) les conséquences des transitions de vie, des événements et des* patterns *comportementaux, varient selon le moment où ils surviennent* » invite plus particulièrement à tenir compte du *timing* des événements, transitions et étapes cumulatives d'une vie dans l'explication d'une étape donnée. Conformément à ce principe, on gagne à spécifier temporellement les variables de l'histoire de carrière dans l'explication des formes de transition (i.e. le *sequencing*) ou du *timing* proprement dit de cette transition.

Dans la mesure où les études ont rapporté les effets, sur le retour en emploi postcarrière ou postretraite, de l'âge des travailleurs au moment de leur cessation d'emploi de carrière, elles ont contribué à l'explication du parcours individuel en terme de *timing*. Il apparaît que les seniors plus âgés ont moins tendance à retourner en emploi postretraite que les moins âgés, et ce résultat est fréquemment confirmé dans les études. Certaines interprétations sont économiques. Les plus âgés ont moins besoin de travailler parce qu'ils sont éligibles à des régimes de retraite (Hayward, Hardy et Liu, 1994), parce que le revenu de retraite accumulé en carrière est suffisant (Beck, 1985) ou a atteint un sommet (Sing et Verma, 2003). D'autres ont invoqué la moins bonne santé des plus âgés, la plus grande

acceptabilité sociale de la retraite pour eux, le fait que leurs besoins psychologiques de travailler auraient été comblés (Hayward, Hardy et Liu, 1994; Singh et Verma, 2003), un plus petit horizon temporel ou une plus grande difficulté de bâtir une seconde carrière (idem.). Enfin, Hardy (1991), en trouvant que l'âge réduit la probabilité, chez les hommes, que la disponibilité sur le marché se solde par un réemploi postretraite, a donné du poids à une interprétation fondée sur leur mise à l'écart par les employeurs.[102]

Certaines études ont apporté un éclairage plus précis à la relation entre l'âge et la forme de transition. Ainsi, Singh et Verma (2003) ont trouvé que l'âge défavorise plus particulièrement le retour en emploi de la forme à temps plein ou indépendante. Elder et Pavalko (1993) ont trouvé une relation entre la distribution de l'âge et la forme de transition. Plus un travailleur est jeune, plus sa forme est sporadique, c'est-à-dire implique un retour en emploi. À l'inverse, plus il est âgé, plus cette forme implique un retrait graduel. Au milieu de la distribution, la forme a tendance à être abrupte.

On a aussi envisagé le *timing* d'événements, de transitions ou d'étapes plus distaux à la transition travail-retraite. Par exemple, l'âge de la transition au marché du travail des femmes comporte des effets à vie sur l'accumulation des revenus, qui comportent à leur tour des effets sur la transition, notamment dans son *timing* ou son *sequencing*. En ce qui concerne le *timing*, une activité chez les femmes s'étant concentrée à partir de l'âge jeune ou moyen (*early and mid-life*), est reliée à une retraite anticipée (O'Rand et Henretta, 1999, p. 125). En ce qui concerne le *sequencing*, Han et Moen (1999) ont trouvé par exemple que les femmes entrées plus tardivement sur le marché du travail ont moins tendance à retourner en emploi postcarrière; dans leur cas, une carrière courte a manifestement une fin irréversible.

2.3.2.1.4 Le principe de multidimensionnalité et le principe de connexité

Enfin, le principe de multidimensionnalité, qui stipule que « *le développement et le vieillissement surviennent sur des dimensions biologiques, psychologiques et sociales* », que « *ces trois processus interagissent systématiquement dans le parcours de vie* », et le

---

[102] Elle a trouvé toutefois que parmi les sans emplois, les plus âgés ont plus tendance à être retraités, c'est-à-dire non disponibles.

principe de connexité, qui stipule que « *les vies sont vécues de manière interdépendante (...)* », invitent à considérer d'autres dimensions du parcours individuel, ainsi que les relations entretenues par un personne, dans l'explication de son parcours de transition travail-retraite.

Les variables relatives aux dispositions physiques face au travail, comme l'état général de santé et les limitations d'activité jusqu'à l'invalidité, constituent des variables universelles des modèles de l'activité sur le marché du travail des seniors. L'effet de ces variables va de soi : un mauvais état de santé ou la présence de limitations défavorisent l'activité (Gustman et Steinmeier, 1984; Honig et Hanoch, 1985). Par conséquent, on peut s'attendre à ce que ces attributs influencent la transition, autant dans son *sequencing* par les formes que dans son *timing*.

En ce qui concerne les formes, et à part exception (Sing et Verma, 2003), la mauvaise santé défavorise le retour en emploi postcarrière (incluant la postretraite) (Beck, 1985; Hayward, Hardy et Liu, 1994; Parnes et Sommers, 1994; Han et Moen, 1999), parfois avec une intensité très significative.[103] Certaines nuances ont été effectuées sur ce thème. Les modèles ayant inclus les hommes et les femmes ont parfois permis de trouver que la relation entre la santé et l'emploi postretraite est limitée à un seul genre. Ainsi, cette relation s'est manifestée seulement chez les hommes dans le modèle de Han et Moen (1999). Aussi, on a trouvé parfois que l'effet de l'état de santé est plus élevé sur l'emploi à temps plein qu'à temps partiel (Hayward, Hardy et Liu, 1994), et plus élevé sur la « non retraite » (i.e. l'emploi à temps plein) que sur la retraite partielle (Honig et Hanoch, 1985). Il apparaît alors que l'effet de la santé sur la capacité de travail est proportionnel à l'effort de travail : un mauvais état de santé empêche davantage le déploiement d'un effort élevé (dans l'emploi à temps plein ou la non retraite) que moins élevé (dans l'emploi à temps partiel ou la retraite partielle).

Dans certaines études (Beck, 1985; Parnes et Sommers, 1994; Singh et Verma, 2003), on a vérifié, au moyen d'indicateurs variés, la relation entre les dispositions psychologiques face au travail, et l'emploi postretraite. Les dispositions ont été mesurées par l'attachement ou le dévouement au travail, ou encore par la satisfaction (intrinsèque et

---

[103] Parnes et Sommers (1994) ont cependant mis en garde contre un effet de rationalisation post-hoc, alors qu'il est possible que certaines personnes justifient le maintien de leur retraite (au détriment d'un retour en emploi postretraite) en invoquant des raisons liées à la santé.

extrinsèque). Comme on peut s'y attendre, les résultats ont montré que des dispositions favorables sont reliées positivement à l'emploi postretraite. Les résultats ont pu varier selon l'indicateur choisi[104] (Singh et Verma, 2003) ou selon que l'on ait expliqué le statut de retraité partiel plutôt que le statut « autrefois retraité » (Beck, 1985), ou enfin selon que le statut de l'emploi est à temps plein ou à temps partiel (Singh et Verma, 2003).[105]

En ce qui concerne le *timing*, on a montré par exemple que la santé influence la décision de retraite, bien qu'avec une intensité moins forte que les variables économiques (Bazzoli, 1985), tandis que l'invalidité augmente la probabilité d'une retraite anticipée (Siddiqui, 1997).

Le principe de connexité invite enfin à prendre en compte du fait que le parcours de transition travail-retraite d'une personne est influencé par ses relations avec d'autres personnes. La prise en compte de ces relations a donné lieu notamment à l'étude des effets du *caring* ou du support accordé à d'autres personnes de la famille, sur le *timing* de la transition, et à l'étude des *patterns* de *timing* de la transition entre conjoints.

Ainsi, on a montré que le *care* prodigué aux enfants, au conjoint et aux parents âgés influence le *timing* de la transition. Les femmes ayant eu une activité plus soutenue à l'âge jeune ou moyen ont plus tendance à prendre leur retraite tôt (O'Rand et Henretta, 1982; Henretta, O'Rand et Chan, 1993), ce qui est d'autant plus possible qu'elles n'ont pas eu d'enfants. Donc, le *care* aux enfants comporte des effets distaux sur le *timing* de la transition. Le fait qu'un conjoint en âge d'éligibilité aux prestations de retraite prodigue des soins à un conjoint augmente la probabilité de retraite dans le cas des femmes et la diminue dans le cas des hommes, un résultat qui montre que les pratiques de *caring* contribuent à une ségrégation sexuelle des rôles professionnels (Dentinger et Clarkberg, 2002). Par ailleurs, Henretta (2002), a soulevé l'hypothèse que le *care* aux parents âgés pourrait comporter des effets distaux sur le *timing* de leur transition. Enfin, il a signalé qu'on a peu étudié les effets

---

[104] Ainsi, dans l'étude de Singh et Verma (2003), c'est la variable « attachement au travail » (work attachment) qui joue significativement, contrairement à deux variables de satisfaction, l'une intrinsèque et l'autre extrinsèque.

[105] Les effets positifs sur le statut de retraité partiel, comme sur l'emploi à temps partiel, sont alors moindres. Aussi, l'attachement au travail défavorise le retour en emploi indépendant (Singh et Verma, 2003).

proximaux, sur ce *timing*, du support financier accordé aux enfants, lequel est fréquent à l'âge de la transition. Par exemple, est-ce que les transferts financiers aux enfants retardent cette retraite, ou est-ce que la retraite anticipée les réduit ?

L'étude des *patterns* de *timing* de la transition entre conjoints constitue une autre application intéressante du principe de connexité à l'explication du parcours de transition. Les planifications de transition des conjoints interagissent, selon un processus décisionnel qui dépend de variables reliées à aux ressources financières et personnelles, au genre, et plus largement à la configuration des investissements professionnels et familiaux à travèrs les années. Les études américaines ont montré que la synchronisation du *timing* représente un pattern répandu, qui s'explique par la complémentarité des usages du temps libre (Hurd, 1988; An *et al.*, 2004). Plus précisément, parmi les *patterns*, ont a trouvé que la synchronisation est le plus répandu, suivi du pattern où l'homme transite avant la femme (O'Rand et Farkas, 2002). Par contraste, à partir de données canadiennes, Gower (1998) a montré que le pattern où la femme transite au moins une année avant l'homme est le plus courant, suivi du pattern de synchronisation (33%) et de celui où l'homme transite au moins une année avant la femme (30%). Il a trouvé notamment que parmi les couples synchronisés, un peu plus du tiers avaient pris leur retraite au cours du même mois. Par ailleurs, les femmes avaient tendance à devancer leurs conjoints d'une période de temps plus longue que l'inverse.

Certaines variables expliquent le type de pattern. En ce qui concerne les ressources, le fait qu'aux États-Unis la conjointe ait atteint l'âge d'éligibilité à la *Social Security* et au *Medicare*, ou que les deux conjoints soient couverts par des régimes de retraite à contribution définies, favorise une synchronisation, mais le fait que l'emploi de la conjointe soit assorti d'une assurance-santé favorise sa transition après le conjoint (O'Rand et Farkas, 2002). Le fait qu'un conjoint, quel que soit son genre, ait un salaire plus bas favorise le pattern où l'autre conjoint effectue la transition plus tard que lui, tandis que le fait qu'un conjoint ne soit pas couvert par un régime de retraite favorise le pattern où ce conjoint effectue la transition plus tard que l'autre (Henretta et O'Rand, 1983). Le niveau de scolarité des conjoints et le niveau de revenu combiné n'apparaît pas relié au type de pattern au Canada (Gower, 1998).

Aussi, le genre peut constituer une variable déterminante de l'influence exercée par la planification d'un conjoint sur celle de l'autre. Les femmes ont plus tendance que les hommes à prendre en considération la planification de leur conjoint (Gower, 1998). Dans la mesure où le *timing* planifié diffère du *timing* effectif davantage chez les hommes, et dans la mesure où les femmes sont plus influencées que les hommes par leur conjoint, elles ont tendance à rajuster leur *timing* effectif à celui de leur conjoint (Marshall et Mueller, 2002, p. 21).

Enfin, Henretta, O'Rand et Chan (1993), se situant plus explicitement dans une approche du parcours de vie, ont proposé un modèle explicatif de la synchronisation du *timing* reposant sur des variables qui décrivent la configuration des investissements professionnels et familiaux à travers les années. De telles variables relèvent de ce qu'ils nomment « l'économie organisationnelle » de la famille. Un des résultats soutenus est que plus la conjointe travaille longtemps lorsque les enfants sont jeunes, plus elle a tendance à synchroniser sa transition avec celle du conjoint. Aussi, la configuration de ces investissements influence davantage le niveau de synchronisation du *timing* chez les femmes que chez les hommes.

2.3.2.1.5 Note sur le principe de réflexivité : le chaînon manquant

Lors de notre explicitation du principe de réflexivité dans une section précédente, nous avons rapporté les critiques à propos de son faible pouvoir explicatif dans les études empiriques courantes sur le parcours de vie. Ce principe demeure non problématique, dans la mesure où l'on se contente de présumer que l'action est basée sur la réflexivité, sans mettre en évidence les processus par lesquels elle se manifeste. Dans ces études, la réflexivité se donne pour ainsi dire comme le « chaînon manquant » ou la variance inexpliquée; elle se manifeste pourtant en interaction avec les autres principes. Ainsi, compte tenu de l'influence du parcours institutionnel selon le temps et le lieu, de l'influence du parcours individuel antérieur, du *timing* de ses événements, transitions ou étapes, de l'influence des autres dimensions du parcours individuel comme les dispositions physiques et psychologiques, et enfin des relations émanant de la coplanification de la retraite entre conjoints, on ne doit pas oublier que le « sujet réflexif » est à l'œuvre, et qu'il ne se réduit donc pas à ces influences.

Dans certaines études sur le *timing* de la transition travail-retraite, quoique très minoritaires dans l'ensemble des études sur ce *timing*, on s'est toutefois intéressé de plus près à cette réflexivité. Ces études ont porté sur les anticipations de retraite (*retirement expectations*). Une de leurs hypothèses les plus courantes repose sur le principe de la rationalité économique des anticipations. Selon cette hypothèse (*rational expectation hypothesis),* les personnes, compte tenu de l'information disponible, choisissent le *timing* tel que leur futur revenu de retraite soit maximisé. Les anticipations sont dites « rationnelles » puisqu'elles correspondent – en principe – à la meilleure prédiction, compte tenu de toute l'information disponible (Disney et Tanner, 1999, p. 4). Un certain nombre d'études économiques se sont attachées à expliquer le *timing* anticipé, ou la comparaison entre ce *timing* et le *timing* effectif, dans le cadre de cette hypothèse (Benita-Silves et Dwyer, 2003), ou dans le cadre de l'approche économique plus générale sur le choix revenus-loisirs, qui ne lui est pas étranger (Gunderson, 2001).

On a cependant critiqué la conception de la réflexivité basée sur cette rationalité économique. Cette conception évacue le « soi », en tant que projet réflexif s'inscrivant dans la biographie et les relations. Or, la rationalité constitue plutôt un processus décisionnel sujet aux valeurs, dans le cadre d'une information dont l'interprétation dépend nécessairement de la personne (Cf. O'Rand, 2000, p. 240). Cette information est non seulement imparfaite et partielle, mais aussi relative. C'est dans le cadre de cette conception plus sociologique que O'Rand (2000) a discuté des nouveaux risques encourus par les seniors dans la conduite de leurs vies. Par exemple, les propositions de réforme de la *Social Security* comme la diminution des prestations et l'augmentation des contributions, de même que les réformes accordant plus d'importance aux régimes de retraite à contributions définies, participent de l'individualisation des risques économiques de la retraite. Dans cette optique, les personnes seront de plus en plus responsables de leur futur – dont leur retraite – et leurs actions de planification s'avèreront désormais cruciales. Or, les résultats de certaines enquêtes[106] sur les types d'investissements réalisés par des Américains dans les régimes à contributions définies ont fait ressortir l'importance de l'aversion aux risques, et le fait que la prise de risque dépend de variables individuelles et biographiques qui confirment le caractère contingent de la rationalité économique, et plus généralement le caractère socialement inscrit de la réflexivité.

---

[106] Voir Bajtelsmit et VanDerhei (1997), dans O'Rand, 2000, pp. 235-237.

Les données empiriques courantes sur l'activité et le revenu des seniors, telles que générées par Statistique Canada, permettent beaucoup plus difficilement de tester des conceptions alternatives de la réflexivité comme celle-ci, étant donné la rareté relative des variables sur les anticipations. C'est pourquoi, dans le reste de la thèse, et notamment dans ses articles, qui reposent tous sur des données de cette agence, nous renoncerons à l'utilisation de la réflexivité comme variable explicative.

2.4 Résumé et conclusions

Dans ce chapitre, nous avons établi, principalement à l'aide d'une revue structurée de la littérature, en quoi l'approche sociologique du parcours de vie contribue à l'étude de notre objet, soit le « travail » et la « retraite » des seniors, incluant la « transition travail-retraite ».

Dans la première partie, nous avons présenté l'approche. Dans sa tradition nord-américaine telle que formalisée principalement par Glen Elder, celle-ci s'est traduite par la formulation de principes. Nous avons énoncé six principes (« le temps et le lieu », le « développement », le « *timing* », la « multidimensionnalité », la « connexité », et la « réflexivité »), dans le cadre d'une proposition d'agencement logique. Puis nous avons explicité ces principes, qui se donnent comme des variables explicatives du parcours individuel, en nous basant sur une revue de littérature générale sur le parcours de vie.

Dans une deuxième partie, nous avons repris cet exercice de présentation de l'approche, mais appliqué à l'objet. Nous avons défini en détail les statuts de travailleur et de retraité, de même que le phénomène de transition entre les deux (i.e. transition travail-retraite). Nous avons suggéré que l'étude de cette transition accompagne nécessairement l'étude des statuts de travailleur et de retraité comme objet. Aussi, nous avons défini une grille exhaustive pour son étude. Cette grille repose sur les principes en question, qui se donnent aussi comme des variables explicatives de l'approche; mais elle repose encore sur des variables typiques à décrire ou à expliquer, et enfin sur des méthodologies typiques pour ce faire.

Nous désirons insister en conclusion sur cette grille, puisque ce sera dans son cadre que nous inscrirons chacun des trois articles présentés dans cette thèse. Une manière commode de résumer sa complexité est de considérer les divers « axes » sur lesquels elle fait pivoter les connaissances. Ces axes se hiérarchisent du général au particulier, du plus simple au plus complexe. En tête de liste, on distingue l'axe général « Description / Explication ». Une approche du parcours de vie consiste à *décrire* les statuts de travailleur et de retraité, tout comme la transition de l'un à l'autre, ou à les *expliquer* au moyen d'un travail d'interprétation, basé le cas échéant sur l'analyse par variables.

Le pôle de la description recouvre lui-même un certain nombre d'axes, qui concernent tant les variables que les méthodologies. Au niveau des variables, on peut se référer à l'axe « + Dynamique / – Dynamique » pour distinguer le fait qu'on considère tantôt le *sequencing*, tantôt le *timing*. Au pôle plus dynamique, le *sequencing* renvoie aux « séquences » par lesquelles, dans le cadre de la transition, les statuts de travailleur et de retraité se succèdent abruptement et irréversiblement, ou encore s'alternent ou se combinent. Il s'agit opérationnellement des séquences des catégories de l'activité, des sources comme des niveaux de revenu, telles que mesurées à des unités successives du temps biographique. Au pôle moins dynamique, le *timing* renvoie à des événements particuliers de ces séquences. Ces événements consistent dans des changements au niveau des statuts de travailleur et de retraité, et plus opérationnellement, dans des changements de catégories d'activité, de sources ou de niveaux de revenu. Le *timing* est mesuré par l'âge auquel un événement ou un autre survient. Souvent, dans l'étude du *timing* de la transition, on présuppose que cette transition consiste dans un événement abrupt et irréversible, par lequel une personne passe du statut de travailleur au statut de retraité; le *timing* renvoie alors à l'âge où cet événement survient.

Au niveau des méthodologies, on peut considérer la description sur un pôle ou l'autre de l'axe « Tendances de dispersion / Tendances centrales ». Les tendances de dispersion se rapportent à la variabilité du *sequencing*, ou à la variabilité du *timing* d'événements (faisant partie de ces séquences). Les tendances centrales se rapportent à la moyenne du *timing*. On peut considérer encore la description sur un pôle ou l'autre de l'axe « Analyse intercohorte / Analyse intracohorte ». La population de référence à partir de laquelle les statistiques de dispersion ou centrales sont calculables est la *cohorte*, un ensemble de personnes qui appartiennent à un groupe d'âge défini. On peut alors procéder à

la comparaison *intercohorte* ou *intracohorte* de ces statistiques, rassemblées en séries chronologiques.

Quant à lui, le pôle de l'explication recouvre aussi, au niveau des variables, l'axe « + Dynamique / – Dynamique », puisque toute variable *à décrire* est en même temps potentiellement *à expliquer*. Au niveau des méthodologies, ce pôle recouvre un axe classique, soit l'axe « Qualitatif / Quantitatif », selon que le travail d'interprétation des tendances du parcours repose respectivement sur l'analyse historique ou l'analyse comparée d'une part, ou sur l'analyse par variables d'autre part.

Ainsi, au pôle qualitatif, on peut relier les tendances de dispersion et les tendances centrales du *timing* et du *sequencing* à l'influence de régimes de parcours institutionnel, selon le principe du temps et du lieu. Les études passées en revue dans la troisième partie du chapitre, et basées sur l'analyse historique (section 2.3.2.1.1), ont évalué par exemple en quoi l'évolution historique des politiques de gestion de la main-d'œuvre âgés et des politiques de protection sociale par les régimes de retraite, a été reliée à des phénomènes caractéristiques de l'époque postindustrielle comme : 1) l'augmentation de la variabilité du *timing* de la transition par l'âge; 2) l'accentuation de la diminution séculaire de son *timing* moyen puis, tout récemment, avec la remise en question du phénomène de sortie anticipée d'activité, le relèvement de ce *timing*; 3) l'augmentation de la variabilité des formes de transition en terme de *sequencing*. D'autres études ont relié les tendances centrales du *timing* à l'influence de régimes de parcours institutionnel selon le principe du lieu. Basées sur l'analyse comparée internationale, ces études ont évalué en quoi ces politiques favorisent un *timing* plus ou moins rapide de la transition, en raison d'incitations plus élevées à la retraite anticipée.

Au pôle quantitatif, on peut aussi relier statistiquement, grâce à l'analyse par variables à l'intérieur d'une même cohorte, les variables du *sequencing* ou du *timing,* à des variables explicatives qui se rapportent à d'autres principes, soit au parcours antérieur (principe du développement), au *timing* de ses événements, transitions ou étapes (principe du *timing*), au parcours sur d'autres dimensions (principe de multidimensionnalité) ou aux relations (principe de connexité). Les études passées en revue aussi dans la troisième partie du chapitre (sections 2.3.2.1.3 et 2.3.2.1.4) ont révélé que, dans le cadre du principe de développement, la stabilité de l'histoire de carrière, ainsi que des caractéristiques dénotant

des avantages des emplois (comme la localisation dans un marché interne, le fait d'appartenir à une catégorie socioprofessionnelle plus élevée en qualification comme en autorité, une rémunération plus élevée, le fait d'être couvert par un régime de retraite, etc.) sont reliés par exemple au fait d'accéder ou non à des formes de transition comme l'emploi postretraite. Il en est de même de l'âge, dans le cadre du principe du *timing*, de variables relatives aux dispositions physiques et psychologiques dans le cadre du principe de multidimensionnalité, et de variables émanant de la coplanification de la retraite entre conjoints dans le cadre du principe de connexité.

Nous présentons maintenant, dans les trois prochains chapitres (chapitre III, IV et V), trois articles, qui représentent une contribution à l'étude de notre objet, soit les statuts de travailleur et de retraité des seniors, incluant la transition de l'un vers l'autre. Tous ces articles sont inscriptibles dans la grille d'étude du présent chapitre, compte tenu des définitions apportées des statuts de travailleur et de retraité, de même que de la transition. Cette grille et ces définitions sont compatibles avec l'approche sociologique du parcours de vie. Aussi, les résultats empiriques des articles contribuent aux connaissances de l'objet, à partir des dimensions cruciales de l'activité sur le marché du travail, ainsi que du revenu (sources et niveaux). Au chapitre VI, nous montrerons de manière plus explicite, à l'occasion d'une synthèse des articles, en quoi ceux-ci représentent une telle contribution.

CHAPITRE III

LA COMPOSITION DU REVENU EN PÉRIODE DE RETRAITE ANTICIPÉE : LE CAS DES CANADIENS ÂGÉS DE 55 À 64 ANS ENTRE 1982 ET 1997 [107] [108]

3.1 Introduction

Au cours des dernières décennies, les régimes de retraite généraux et particuliers basés sur les gains ont connu un développement sans précédent au Canada. Entre 1982 et 1997 par exemple, le nombre de prestataires du *Régime de pensions du Canada* (RPC) et du *Régime de rentes du Québec* (RRQ) ayant l'âge prévu aux dispositions en vigueur pour percevoir la prestation normale a presque triplé, passant de 1 180 000 à 3 403 000. De même, la croissance a été élevée dans le cas des régimes professionnels et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER); dans ce cas, le nombre de prestataires a plus que doublé, passant de 1 051 000 à 2 255 000.

On a montré que le développement de ces régimes de retraite, en particulier du RPC et du RRQ, a entraîné une augmentation substantielle du revenu et une réduction substantielle de l'inégalité de revenu dans la population des aînés au cours des années 1980 et 1990 (Myles, 2000; Baldwin et Laliberté, 1999). À l'époque où ces régimes ont commencé

---

[107] Paru aux *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, no 1, printemps 2003, pp. 107-138.

[108] Cet article s'inscrit dans une série de travaux poursuivis grâce à une subvention du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS); cette recherche, intitulée « Travail et pluriactivité chez les 60-70 ans », est dirigée par Frédéric Lesemann. L'auteur tient à remercier le CQRS, ainsi que Frédéric Lesemann, Claudine Cyr et les évaluateurs anonymes des Cahiers, pour leurs commentaires.

à se généraliser, on ne contestait pas, au Canada ou ailleurs, que les aînés étaient « trop pauvres ». En effet, la cohorte d'aînés des années 1960 avait supporté tout au long de son existence les conséquences de la *Grande Dépression* et elle était devenue trop âgée pour profiter de la croissance économique.

Les récentes cohortes d'aînés ne sont pas les seules à avoir acquis en plus grand nombre le statut de prestataires du RPC ou du RRQ. Depuis les années 1980, une proportion croissante de travailleurs âgés de 55 à 64 ans se sont retrouvés précocement à la retraite. Les retraités sont désormais plus jeunes que jamais, puisque l'âge médian de la prise de retraite est passé de 65 à 62 ans entre 1980 et 1995 (Gower, 1997). La sortie d'activité anticipée des travailleurs âgés est un phénomène généralisé dans les pays industrialisés, et elle n'a pas manqué de toucher le Canada, mais avec une ampleur moindre que des pays comme la France et les Pays-Bas (Crespo et Beausoleil, 1999). En se dotant de dispositifs de retraite anticipée, les régimes canadiens ont joué dans cette sortie précoce un rôle évident, bien que d'importance inégale selon le secteur d'activité et le type d'entreprise. Il apparaît que les incitatifs à la retraite anticipée des régimes professionnels ont constitué une importante voie de sortie (Firbanks, 1996; Leblanc et McMullin, 1997). En 1993, la moitié des hommes retraités âgés de 55 à 64 ans recevaient une pension d'un régime de retraite professionnel, comptant pour 48 % de leur revenu total (Gower, 1995). Les mesures visant la retraite anticipée ont été les plus fréquentes, et peu d'entreprises ont mis en œuvre des pratiques innovatrices destinées à retenir les travailleurs âgés (Bellemare, Poulin-Simon et Tremblay, 1995).

Or, dans le cadre d'une politique d'adaptation minimaliste, les régimes généraux ont jusqu'à un certain point favorisé cette sortie anticipée, notamment par l'adoption du dispositif de la retraite flexible dans le RPC et le RRQ. En vertu de ce dispositif, il est devenu possible pour les travailleurs de toucher des prestations à partir de 60 ans, au lieu de 65 ans, moyennant une réduction actuarielle. Ce dispositif, au moment de son application (1984 pour le Québec, 1987 pour le reste du Canada), a entraîné une croissance d'environ 125 % du nombre de nouveaux prestataires (Bellemare *et al.*, 1998, p. 53).

Contrairement à celui des aînés, le revenu des particuliers en âge de prendre une retraite anticipée, c'est-à-dire âgés de 55 à 64 ans, est mal connu. Les facteurs ayant marqué l'évolution du revenu de cette population sont distincts de ceux qui ont influencé celui

des aînés. Le revenu des 55 à 64 ans s'est diversifié pour former un amalgame de gains et de prestations de retraite mais, contrairement à ce qui s'est passé pour les aînés, les gains ont continué d'y occuper une place prépondérante, malgré la progression des retraites. Le revenu des 55 à 64 ans a aussi été influencé par des changements structurels touchant la présence en emploi; au contraire, le revenu des aînés a plus strictement dépendu de l'accessibilité aux prestations des régimes de retraite et de la protection sociale (ainsi que de l'amélioration de ces prestations), dans un contexte où leur taux d'emploi s'est maintenu à un niveau relativement faible, entre 6,0 % et 8,1 % sur la période 1980-2000.

Non seulement on connaît mal le revenu de cette population en âge de prendre une retraite anticipée, et la contribution des différentes sources au revenu global, mais encore on doit s'attendre à de fortes différences entre les hommes et les femmes, dont la carrière n'a pas suivi la même trajectoire. Chez les hommes de 55 à 64 ans, le taux d'emploi a baissé au cours des dernières décennies, principalement en raison des retraites anticipées : il est passé de 71,3 % à 57,7 % entre 1980 et 2000. Chez les femmes du même groupe d'âge, au contraire, le taux d'emploi a augmenté, passant de 31,0 % à 39,3 % (Statistique Canada, 2002). Vraisemblablement, l'effet des retraites anticipées sur le taux d'emploi n'a pas été assez fort pour contrebalancer l'effet démographique produit par l'arrivée dans ce groupe d'âge des premières cohortes à s'être intégrées massivement au marché du travail dans les années de croissance économique de l'après-guerre.

Avec ces changements dans l'emploi et la retraite anticipée en toile de fond, nous poursuivrons ici l'objectif d'établir la contribution respective des diverses sources de revenu à l'évolution du revenu net réel au cours des années 1980 et 1990 chez les hommes et les femmes âgés de 55 à 64 ans. La variation du revenu au fil du temps sera examinée à travers deux dimensions : le niveau et l'inégalité. D'où les questions suivantes. Par exemple, est-ce que, chez les hommes, l'augmentation des revenus réels de retraite a été plus élevée que la réduction des gains réels ? Est-ce que, chez les femmes, l'augmentation des gains (réels) a été plus élevée que l'augmentation des prestations (réelles) de retraite ? Plus généralement, quelle a été la contribution de ces diverses sources de revenu à la variation du niveau de revenu ? Quelle a été leur contribution à la variation de l'inégalité dans la répartition du revenu ?

Notre hypothèse est que les transformations dans l'emploi et la retraite anticipée, qui ont modifié les taux de particuliers ayant retiré des gains[109] et des prestations de retraite, ont joué un rôle significatif dans l'évolution du revenu au cours de la période. En fait, comme nous allons le montrer, le niveau et l'inégalité des revenus ont varié de façon différente chez les hommes et les femmes. L'évolution du revenu sur la période a été plus avantageuse pour les femmes que pour les hommes, nonobstant le fait que leur revenu soit demeuré largement inférieur à celui des hommes. En effet, le revenu net a augmenté et l'inégalité a diminué légèrement pour les femmes; inversement, le revenu net a diminué et l'inégalité a augmenté légèrement pour les hommes. Les gains surtout, mais aussi les prestations de retraite, ont contribué à ces différences. Malgré une augmentation conjointe de la proportion de prestataires des régimes de retraite, une proportion moins élevée d'hommes mais plus élevée de femmes ont retiré des gains, ce qui explique en grande partie que le revenu net ait diminué pour les premiers et augmenté pour les secondes. De plus, même si une proportion moins élevée d'hommes ont retiré des gains, cette source de revenu a tout de même contribué à l'augmentation de l'inégalité du revenu net, alors qu'au contraire son effet a été plus neutre pour les femmes. Enfin, les prestations de retraite privées ont contribué à l'augmentation de l'inégalité chez les hommes, tandis qu'elles ont limité la diminution de l'inégalité chez les femmes.

Notre analyse s'organise comme suit. Après avoir présenté les données sous l'angle des sources et des méthodes utilisées, nous tracerons un portrait de l'évolution de l'emploi et de la retraite anticipée au cours de la période au point de vue des taux de bénéficiaires ayant retiré des revenus des différentes sources. Par cette description, nous entendons exprimer, en termes fiscaux, les changements survenus dans l'emploi et la retraite anticipée au sein du groupe d'âge qui nous intéresse. Nous cernerons ensuite la contribution des sources de revenu à la variation du revenu sur la période. Enfin, nous utiliserons une méthode de décomposition de l'inégalité du revenu pour établir la contribution des sources à la variation de l'inégalité.

---

[109] Ce taux (l'un des indicateurs de l'analyse à venir) ne coïncide pas nécessairement avec le taux d'emploi, qui est le taux de particuliers ayant déclaré être occupés pendant la semaine de référence de *l'Enquête sur la population active* (laquelle a lieu une fois par mois) et se donne souvent comme la moyenne annuelle des douze estimations mensuelles. Le taux de particuliers ayant retiré des gains est l'équivalent « fiscal » du taux d'emploi, mais il est opérationnellement distinct. En effet, il est fondé sur la déclaration des gains (non du fait d'avoir été occupé), mais aussi et surtout, il est toujours estimé sur une base annuelle et non mensuelle.

3.2 Sources de données et méthodologie

Les données utilisées ici sont tirées des fichiers à grande diffusion de *l'Enquête sur les finances des consommateurs* (EFC) pour les années 1981 à 1997, et de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) pour l'année 1998.[110] Nous avons retenu les particuliers âgés de 55 à 64 ans ayant eu ou non un revenu pendant l'année de référence, quelle que soit leur région de résidence au Canada. Le choix de cette tranche d'âge se justifie par l'évolution du taux d'emploi : pour les hommes, elle fournit une approximation raisonnable de la tendance à la retraite anticipée. Or, si la progression de la retraite anticipée n'a pas été aussi prononcée à tous les âges de cette tranche, il demeure qu'elle s'est imposée. Par exemple, le taux d'emploi a diminué plus légèrement chez les hommes de 55 à 59 ans que chez ceux de 60 à 64 ans : il est passé de 79,8 % à 69,0 % chez les plus jeunes et de 60,7 % à 43,6 % chez les plus vieux entre 1980 et 2000. Ces diminutions, quoique d'inégale ampleur, sont significatives. Par contre, avant 55 ans, on peut penser que la retraite anticipée a été plus marginale, car le taux d'emploi des hommes de 50 à 54 ans est seulement passé de 86,5 % à 82,1 % (Statistique Canada, 2002). Il nous a donc semblé que la population cible des retraites anticipées était essentiellement concentrée dans la tranche décennale des 55 à 64 ans.[111] D'où le choix de cette tranche.

Notre analyse est basée sur le revenu personnel, mesuré par les montants reçus par les particuliers. Notre indicateur du revenu personnel se distingue de tout indicateur correspondant au « niveau de vie » de ces particuliers, lequel est influencé non seulement par leur propres revenus, mais par ceux des personnes avec lesquelles ils font ménage le cas échéant. Le revenu personnel se calcule alors à partir du revenu du ménage, et en fonction d'échelles d'équivalence[112] qui tiennent compte de la mise en commun des revenus

---

[110] En 1997, l'EFC a été remplacée par l'EDTR.

[111] Par contre, il aurait été souhaitable de mener nos analyses sur les deux tranches quinquennales, car il demeure vrai que la retraite anticipée n'a pas été aussi prononcée chez les 55 à 59 ans qu'elle l'a été chez les 60 à 64 ans : les effets sur le revenu pourraient donc avoir été différents. Mais nous avons dû renoncer à cette possibilité pour des raisons méthodologiques. En effet, notre analyse de l'inégalité (dernière section) repose sur une partition de la population en déciles. Comme nos analyses sont déjà segmentées en fonction du sexe, la taille des échantillons correspondant à chaque décile d'une tranche quinquennale aurait été trop petite pour garantir la validité des calculs de l'indice de Gini, en raison d'une erreur échantillonnale trop grande.

[112] Les échelles d'équivalence sont des formules permettant de rendre le revenu de particuliers vivant en famille ou en ménage comparable à celui de particuliers vivant seuls.

et des économies d'échelle dans la consommation. Mais il ne s'agit pas d'un indicateur approprié dans le cas présent. En effet, puisque nous voulons cerner les contrecoups, sur le revenu, de changements structurels au niveau de l'emploi et de la retraite anticipée, c'est la situation financière objective qui est pertinente; c'est pourquoi l'indicateur du revenu personnel utilisé ici concerne les montants reçus par les particuliers. Une conséquence importante de l'utilisation de cet indicateur — dont il faudra être conscient tout au long de l'analyse — est que le revenu des femmes de notre groupe d'âge sera influencé à la baisse par le poids de celles qui n'ont retiré aucun revenu : en moyenne, 25,7 % entre 1981 et 1983 et 15,5 % entre 1996 et 1998.

Les deux enquêtes utilisées fournissent, pour chaque personne interviewée et pour chaque année, le montant des revenus tirés d'une gamme exhaustive de sources, de même que le revenu total et le revenu net. Pour les besoins de l'analyse, le revenu a été distingué selon les sources suivantes : « gains », « placements », « pensions privées », « Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec (RPC ou RRQ) », « transferts », « autres revenus », « impôt » et « revenu net ». Les « gains » comprennent les salaires et traitements, de même que le revenu total net du travail indépendant. Les « placements » comprennent les revenus totaux de placement.[113] Les « pensions privées » comprennent le revenu tiré de régimes de retraite professionnels, qu'ils émanent du secteur privé ou du secteur public[114], et de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) convertis en rentes ou en fonds de retraite. La catégorie « RPC-RRQ » comprend les prestations de retraite mais peut aussi inclure les prestations d'invalidité ou de veuvage, qu'il a été impossible de distinguer. Les « transferts » comprennent tout revenu provenant du gouvernement à l'exception des prestations du RPC ou du RRQ : prestations d'assistance sociale, d'assurance emploi, prestations en vertu des programmes provinciaux de supplément de revenu, etc. Notons que puisque notre population n'inclut pas des personnes ayant atteint 65 ans, les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti

---

[113] Cette source comprend les intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne de sources canadiennes ou étrangères, les dividendes d'actions de corporations canadiennes ou étrangères, les participations à des polices d'assurance, le revenu locatif net provenant de biens immobiliers et de fermes, les intérêts de prêts et d'hypothèques, le revenu régulier d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les autres revenus de placement.

[114] Cette catégorie peut inclure aussi des rentes de compagnies d'assurances ou d'autres sources.

(SRG) ne figurent pas dans cette catégorie[115]. Les « autres revenus » comprennent un amalgame de revenus non pertinents pour la présente étude; pour cette raison, et aussi en raison de son caractère hétérogène, cette catégorie ne fera pas l'objet de beaucoup de commentaires.[116] La catégorie « impôt » comprend l'impôt fédéral et l'impôt provincial. Enfin, le revenu net se calcule par la somme des revenus de toutes les sources précédentes, moins l'impôt.

Pour chacune de ces sources de revenu et pour le revenu net, nous avons calculé les données suivantes : taux de bénéficiaires des sources de revenu dans la population de 55 à 64 ans[117], revenu moyen tiré des sources dans la population (bénéficiaires et non-bénéficiaires), revenu moyen des bénéficiaires[118]. Nous avons aussi, pour évaluer l'inégalité dans la répartition du revenu, calculé une autre batterie de données, selon une méthode exposée dans l'appendice A.

Toutes ces données ont ensuite été rassemblées en séries chronologiques pour la période 1981-1998, et ajustées au moyen de moyennes mobiles de trois ans. Ces ajustements visaient à rendre les tendances chronologiques plus repérables, au-delà des légères fluctuations aléatoires de l'enquête[119]. Ils ont eu pour conséquence de tronquer de deux années la période d'observation, ainsi ramenée à 1982-1997. Toutes les références aux valeurs des séries à l'année initiale (1982) et terminale (1997) de la période sont fondées

---

[115] Cependant, par le truchement de la mesure de l'âge, un certain nombre de répondants âgés de 64 ans dans l'enquête peuvent avoir reçu des sommes au titre de la SV ou du SRG. La catégorie peut aussi inclure des versements de l'Allocation du conjoint (AC), qui sont accessibles aux conjoints âgés de 60 à 64 ans.

[116] Il peut s'agir de : sommes reçues pour la garde d'enfants, sommes reçues de l'étranger, bourses d'études, pensions alimentaires, droits d'auteurs et redevances, indemnités de grève et de maladie en provenance de syndicats, versements d'assurance salaire ou de régimes de salaire annuel garanti, indemnités de cessation d'emploi ou allocations de retraite versées de manière irrégulière, et enfin argent reçu de particuliers vivant à l'extérieur du ménage et relié aux dépenses du ménage.

[117] Calcul effectué seulement à partir de l'échantillon des particuliers n'ayant pas eu un revenu négatif pour la source prise en considération. Les particuliers peuvent avoir des revenus négatifs pour les gains et les placements.

[118] Idem.

[119] Bien que nous ayons ajusté les données au moyen de moyennes mobiles pour débarrasser les séries de légères fluctuations aléatoires, l'erreur aléatoire des échantillons est faible en ce qui concerne l'estimation des taux et des moyennes. Leur taille est toujours bien au-delà du seuil minimal fixé par Statistique Canada pour la diffusion des données des deux enquêtes.

sur ces moyennes mobiles. Enfin, les revenus ont été convertis en dollars de 2001; notre analyse s'attachera donc à l'évolution du revenu réel moyen sur la période.

Nous disposons d'une série de 17 années[120]. Le choix des années initiale et terminale de la période d'observation est d'importance secondaire si on utilise une série, car on peut par ce moyen repérer les tendances structurelles, au-delà des tendances cycliques liées à la conjoncture économique[121]. De plus, comme il sera possible de le vérifier, la plupart des sources de revenu ont été marquées par des tendances structurelles beaucoup plus que par des tendances cycliques pendant les années observées. Dans certaines de nos séries chronologiques, la variation a certes pu être graduelle ou ponctuée par les phases du cycle économique, mais son sens s'est rarement inversé, ce qui est typique des variations cycliques (par exemple celles du taux de chômage). Pour cette raison, il pourra être pertinent de présenter dans le commentaire des données synthétiques comme la variation absolue[122] ou relative[123] entre l'année terminale et l'année initiale, même si cette dernière (1982) a correspondu à une récession. De telles données synthétiques refléteront fidèlement les tendances structurelles à la diminution ou à l'augmentation du niveau et de l'inégalité des sources de revenu.

3.3 Évolution de l'emploi et de la retraite anticipée au point de vue des bénéficiaires des sources de revenu

La figure 3.1 présente l'évolution, dans la population des 55 à 64 ans, du taux de bénéficiaires des diverses sources de revenu entre 1982 et 1997. On constate une augmentation significative sur la période du taux de particuliers retraités, mesuré par le statut

---

[120] Exceptionnellement, l'EFC n'a pas eu lieu en 1983. Pour ne pas fausser l'ajustement par moyennes mobiles, l'année 1983 a été imputée à la moyenne de l'année 1982 et 1984.

[121] Inversement, lorsqu'une période d'observation ne repose que sur deux mesures, l'une initiale l'autre terminale, il est crucial de sélectionner deux moments qui correspondent à la même phase du cycle économique. Ce dernier influence le revenu par l'intermédiaire du taux de chômage et des taux d'intérêt. Le taux de chômage influence le revenu moyen des gains, et les taux d'intérêt le revenu moyen des placements.

[122] La variation absolue est la différence entre la valeur en fin de période et la valeur en début de période.

[123] La variation relative ou croissance est la différence entre la valeur en fin de période et la valeur en début de période, en proportion ou pourcentage de la valeur en début de période.

de prestataire des régimes généraux et particuliers de retraite. Le taux de prestataires du RPC-RRQ a crû de manière stable chez les hommes et chez les femmes, passant respectivement de 6,4 % à 25,7 % et de 10,4 % à 26,2 %. Notons que ce taux était en début de période presque deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. L'augmentation de ce taux relève en partie de la mise en place du dispositif de retraite anticipée, qui a permis le versement d'une prestation à partir de 60 ans plutôt que de 65 ans[124]. Nul doute que l'on a profité de ce dispositif dans les années suivant son entrée en vigueur (1984 au Québec et 1987 dans le reste du Canada), car les taux ont augmenté sensiblement pendant la seconde moitié des années 1980. L'augmentation de ce taux sur la période 1982-1997 s'est poursuivie tout au long des années 1990. En effet, entre 1990 et 1997, il est passé de 20,8 % à 25,7 % chez les hommes et de 20,8 % à 26,2 % chez les femmes[125].

---

[124] On constate que le taux de prestataires du RPC-RRQ était non nul avant l'entrée en vigueur de ce dispositif au Québec. Cela s'explique par le fait que le régime général du RPC-RRQ contient des modules couvrant d'autres risques sociaux. Parmi ceux qui sont susceptibles de toucher les 55 à 64 ans, on compte l'assurance invalidité.

[125] Signalons que, d'après une étude récente, ce dispositif propice à la retraite anticipée, même s'il a fait augmenter le taux de pensionnés du régime, n'aurait pas eu d'effets sur le retrait du marché du travail au moment de son entrée en vigueur : ceux qui en ont profité initialement auraient de toute manière participé faiblement au marché du travail (Baker et Benjamin, 1999). Ce dispositif ne serait donc pas la cause de l'augmentation des retraites anticipées pour la toute première cohorte admissible.

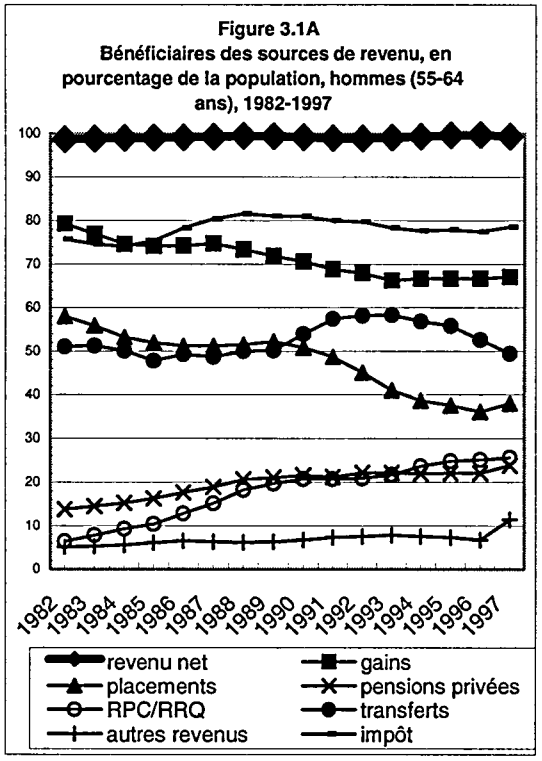

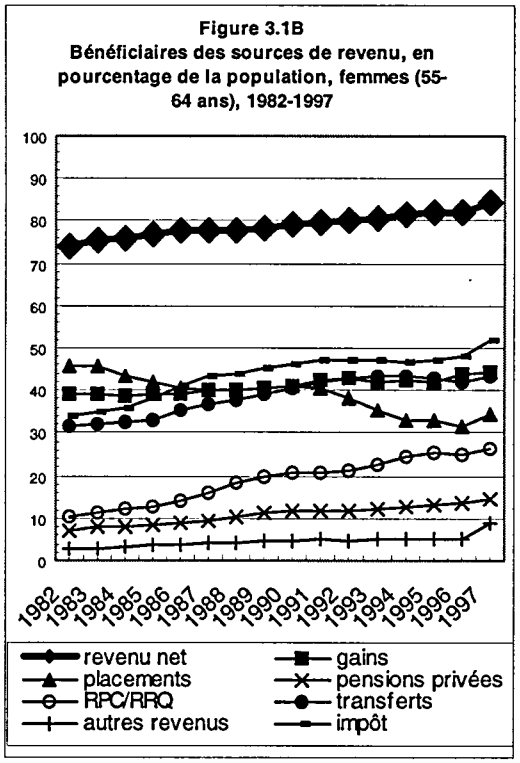

Le taux de prestataires des régimes privés de retraite a lui aussi augmenté. Il a en fait doublé, ce qui est comparativement plus modeste que les augmentations du taux de prestataires du RPC-RRQ. Il est passé de 13,8 % à 23,9 % chez les hommes, et de 7,1 % à 14,8 % chez les femmes. Cette fois, ce sont les hommes qui ont bénéficié le plus de cette forme de prestations en début de période, vraisemblablement en raison de leur meilleure couverture, due à leur histoire de carrière plus stable.

Ces faits confirment l'importance croissante des retraites anticipées pendant la période. Mais cette importance n'aurait pas été aussi grande si l'accessibilité des régimes (en particulier la possibilité d'obtenir des prestations anticipées) n'avait pas augmenté en même temps. Contrairement à celle du RPCRRQ, précipitée par la législation, l'accessibilité aux régimes professionnels a été progressive. Dix ans seulement après son instauration, en 1966, il était possible de recevoir une prestation complète du RPC-RRQ. Par contre, le taux de couverture et le nombre moyen d'années de cotisation aux régimes professionnels augmentaient encore dans les années 1980 au sein des cohortes successives de retraités (Oja et Love, 1988, cités par Myles, 2000).

L'augmentation des prestataires des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) a joué un rôle non négligeable dans celle de l'ensemble des prestataires de pensions privées, bien que les données dont nous disposons, faute de précision, ne permettent pas de le mesurer directement. Mais il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette augmentation des prestataires de REER avant l'âge de 65 ans a résulté d'une augmentation des retraites anticipées ou de changements dans les sources de revenu hors emploi des retraités. Parmi ces sources de revenu hors emploi, on compte les placements. Or, le taux de particuliers ayant retiré des placements a fortement diminué au cours de la période, et on a laissé entendre que ce changement reflétait une préférence grandissante pour les REER eu égard à d'autres formes d'épargne et de placement (Baldwin et Laliberté, 1999, p. 34). La figure 3.1 montre que la diminution de ce taux a connu deux phases : une après la récession de 1982-1983, et une autre après la récession de 1991-1992. Ces périodes ont coïncidé avec la chute des taux d'intérêt[126]. Pendant les phases de recouvrement (et de croissance) qui ont suivi ces récessions, c'est-à-dire en gros pendant la seconde moitié des années 1980 et la seconde moitié des années 1990, le taux est demeuré relativement stable, respectivement autour de 51 % et de 37,5 % chez les hommes et autour de 40 % et de 32,5 % chez les femmes. Globalement, il est passé de 58,1 % à 38,0 % chez les premiers et de 45,7 % à 34,5 % chez les secondes.

L'examen des tendances relatives aux gains[127] constitue un moyen moins ambigu d'illustrer l'importance grandissante des retraites anticipées, du moins chez les hommes. On constate chez eux une diminution du taux de bénéficiaires de gains, c'est-à-dire de revenus liés au travail. Le taux de particuliers de sexe masculin ayant reçu des salaires, traitements ou revenus d'un travail indépendant a diminué entre 1982 et 1997, passant de 79,4 % à 67,2 %. Il y a ici une preuve « fiscale » de l'augmentation des retraites anticipées.

---

[126] Par exemple, au Canada, le taux d'intérêt préférentiel est passé de 19,3 % en 1981 à 11,2 % en 1983; il a été plus stable entre 1984 et 1989, s'étant maintenu entre 9,5 % et 13,3 %. Après être remonté à 14,1 % en 1990, il a chuté pendant et après la récession de 1991-1992, pour ne jamais dépasser 8,7 % (sommet de 1995) jusqu'en 2000 (Bank of Canada Review, 2000).

[127] Le taux d'emploi et le taux de bénéficiaires de gains sont des mesures qui ne se recouvrent pas. La principale raison est que le premier (issu de *l'Enquête sur la population active*) est une moyenne de douze observations mensuelles, tandis que le second est le taux de personnes ayant reçu des salaires, des traitements ou des revenus d'un travail indépendant au moins une fois dans l'année. Donc, tout chômage et toute inactivité temporaire au cours d'une année font diverger les deux mesures. Leur divergence peut aussi s'expliquer par le fait que certains particuliers ont pu être employés dans l'année de référence mais avoir touché leur rémunération l'année suivante.

Chez les femmes, au contraire, ce taux a augmenté : il est passé de 38,9 % en 1982 à 44,2 % en 1997. Il ne peut donc pas servir de preuve de l'augmentation des retraites anticipées chez les femmes. Seule l'augmentation du taux de prestataires de régimes de retraite peut confirmer l'importance croissante des retraites anticipées chez ces dernières.

Cette augmentation du taux de bénéficiaires de gains chez les femmes a par ailleurs agi sur le taux d'imposition de la population puisque une proportion de plus en plus grande de femmes ont dû payer de l'impôt : environ le tiers (34,0 %) étaient soumises à cette obligation en 1982, environ la moitié (51,7 %) en 1997. Elle a aussi entraîné l'augmentation du taux de bénéficiaires d'un revenu, lequel est passé de 74,3 % à 84,5 %. L'augmentation nette du taux de femmes ayant reçu des gains est la somme de deux effets de sens contraire : celui, négatif et d'ordre historique, de la retraite anticipée, et celui, positif, plus fort, et d'ordre démographique, de l'arrivée dans le groupe d'âge des 55 à 64 ans des premières cohortes à s'être intégrées massivement au marché du travail dans les années de croissance économique de l'après-guerre.

3.4 Contribution des sources à la variation du revenu

Jusqu'à quel point les changements dans le taux de particuliers ayant retiré des gains et des prestations de retraite anticipée ont-ils influencé le niveau de revenu réel moyen tiré de ces sources ? Quelle a été la contribution de ces sources à la variation du niveau de revenu net réel ? La figure 3.2 présente l'évolution du niveau du revenu net réel moyen et l'évolution du revenu réel moyen des sources de revenu. Ces séries ont été calculées pour toute la population, et non pour la population des bénéficiaires des sources. Pour cette raison, la somme de toutes les séries donne la série du revenu net.

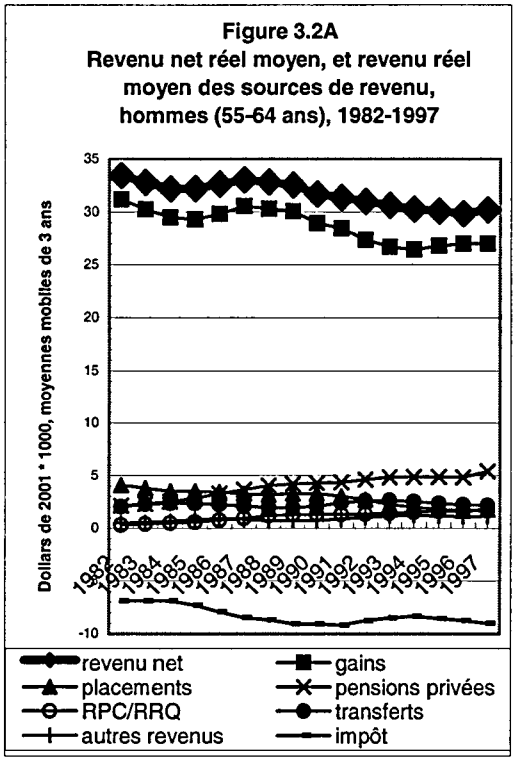

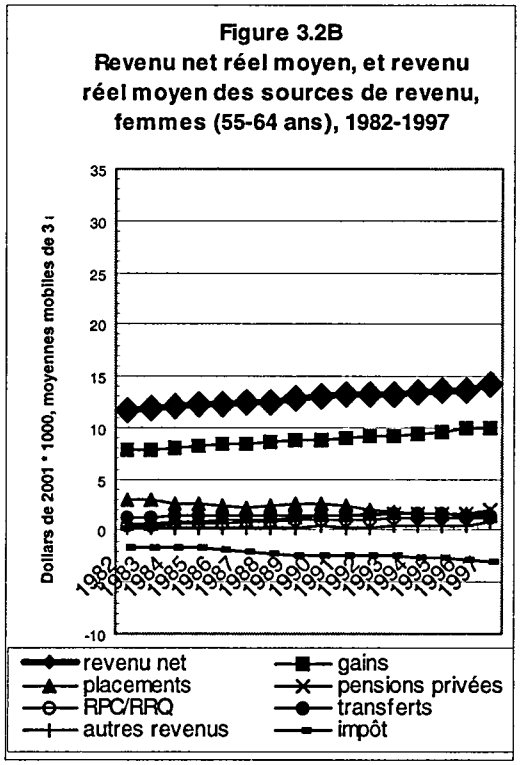

Le principal constat est le suivant : le revenu réel a diminué chez les hommes, tandis qu'il a augmenté chez les femmes. Il est en effet passé de 33 450 dollars en 1982 à 30 200 dollars en 1997 chez les hommes et de 11 800 dollars à 14 200 dollars chez les femmes. Cette évolution, dans les deux cas, a principalement reflété l'évolution des gains réels : les séries des gains sont presque parfaitement proportionnelles aux séries des revenus nets; ces gains ont donc diminué pour les hommes et augmenté pour les femmes. Ces deux séries diffèrent d'environ 3000 dollars chez les hommes et de 4000 dollars chez les femmes. En ce qui concerne les hommes, on peut discerner une composante conjoncturelle à la variation : les gains et les revenus totaux ont interrompu leur chute pendant les périodes d'expansion économique de la dernière moitié des années 1980 et d'après 1995.

Chez les hommes, on constate par ailleurs que l'augmentation du revenu moyen de retraite a été tout juste suffisante pour contrebalancer la diminution du revenu moyen des gains. Le revenu moyen de la population pour le RPC-RRQ est passé au cours de la période d'à peine 300 dollars à 1700 dollars (+ 1400 dollars), tandis que le revenu est passé, pour les pensions privées, de 2100 dollars à 5400 dollars (+ 3300 dollars). La somme de ces

augmentations, se chiffrant à 4700 dollars, a été à peu près comparable — mais supérieure — à la diminution de 4200 dollars des gains (lesquels sont passés de 31 200 dollars à 27 000 dollars). L'addition d'une forte augmentation du niveau moyen d'impôt a empêché le revenu net de préserver son niveau antérieur. Cet impôt, en effet, a crû d'environ 30 %, passant de 6900 à 9000 dollars (+ 2100 dollars). De même, le revenu de placements, en chutant de 4100 à 1800 dollars (– 2300 dollars), a contribué à la diminution du revenu net.

Les femmes de 55-64 ans ont retiré un revenu beaucoup plus faible que les hommes de leur âge, étant donné le niveau historiquement plus faible de leur taux de personnes rémunérées, et en dépit des progrès réalisés au cours des dernières décennies. Malgré tout, elles ont été davantage gagnantes au chapitre du revenu durant la période : comme celui des hommes, leur revenu de retraite a augmenté (fruit d'une meilleure accessibilité à la protection sociale offerte par les régimes de retraite) mais, contrairement à ceux des hommes, leurs gains moyens ont progressé, passant de 7900 à 10 000 dollars (+ 2100 dollars). Dans leur cas, l'augmentation des gains moyens (+ 2100 dollars) a été légèrement plus faible que celle du revenu moyen des prestations de retraite toutes sources confondues (+ 2200 dollars). Quoi qu'il en soit, l'augmentation du revenu moyen de ces sources dans l'ensemble de la population s'est traduite par une croissance sensible du revenu, qui est passé de 11 800 à 14 200 dollars (+ 2400 dollars).

Figure 3.3
Contribution des sources de revenu à la croissance du revenu réel net moyen, hommes et femmes (55-64 ans), 1982-1997

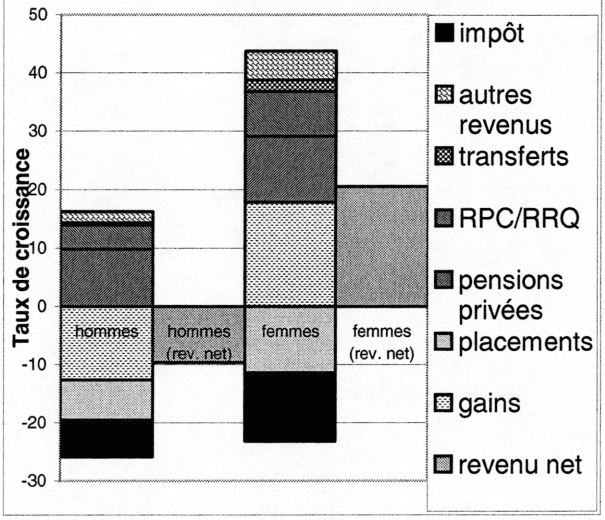

En contrepartie de la hausse de leur revenu, l'impôt payé par les femmes a augmenté, passant de 1600 à 3000 dollars; il s'agit d'une croissance très supérieure à celle qu'ont subie les hommes, même si elle est moindre en termes absolus (1400 dollars contre 2100 dollars). Enfin, signalons que le revenu de placement a baissé chez les femmes, dans les mêmes proportions que pour les hommes.

La figure 3.3 présente une décomposition de la contribution des différentes sources de revenu au taux de croissance du revenu net réel sur la période 1982-1997. Les colonnes 2 et 4 présentent le taux de croissance du revenu net, tandis que les colonnes 1 et 3 présentent les taux de croissance pondérés des sources[128].

D'abord, le taux de croissance du revenu net sur la période s'est chiffré à – 9,6 % chez les hommes et à 20,1 % chez les femmes. Dans les deux cas, on constate sans surprise que les revenus des régimes de retraite particuliers et généraux ont eu une influence positive importante. Pour ce qui est des pensions privées, ces taux ont été équivalents en termes absolus (croissance pondérée d'environ + 10 %). La croissance pondérée du RPC-RRQ a été sensiblement plus élevée pour les femmes (+ 7,7 % contre + 4,1 %). Dans les deux cas aussi, le revenu de placement et l'impôt ont influé négativement sur la croissance, bien que les taux pondérés soient plus élevés pour les femmes.

La différence entre hommes et femmes eu égard au taux de croissance du revenu net a surtout reposé sur les gains, qui ont enregistré une croissance pondérée négative de – 12,6 % pour les hommes et positive de 17,9 % pour les femmes.

Jusqu'à maintenant, nous avons examiné la contribution des différentes sources de revenu, notamment les gains et les prestations de retraite, à la variation du revenu net réel sur la période 1982-1997. Il est indéniable que ces variations dans les gains et les prestations ont été influencées par les variations dans le taux de bénéficiaires de ces sources. Mais s'est-il agi du seul facteur ? Qu'en a-t-il été de la variation des revenus versés à ces bénéficiaires ?

La figure 3.4 présente les revenus réels, à la fois des bénéficiaires d'un revenu, quel qu'il soit, et des bénéficiaires des différentes sources de revenu.

---

[128] Le taux de croissance pondéré d'une source se donne comme le taux de croissance de cette source multiplié par la part de cette source dans le revenu net en début de période. La somme des taux de croissance pondérés des sources est égale au taux de croissance du revenu net.

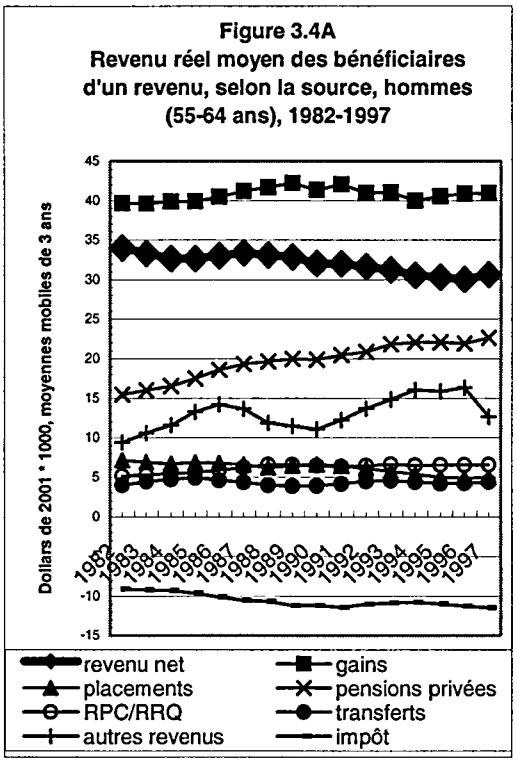

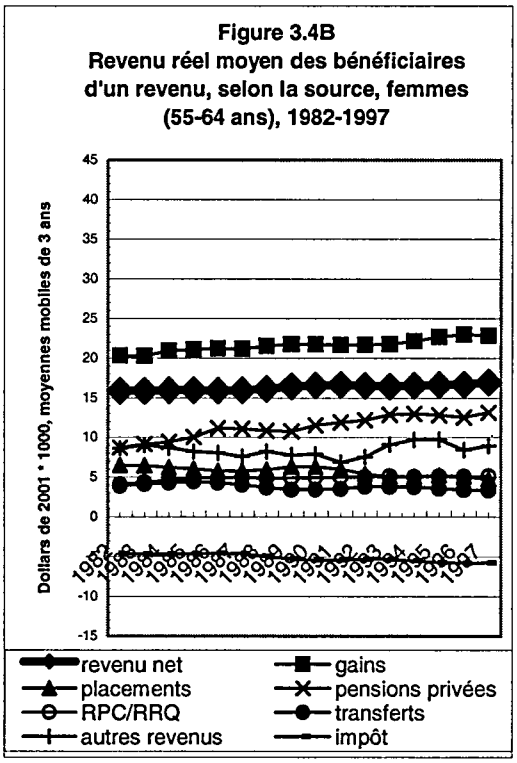

L'examen de ces nouvelles moyennes montre que les variations du revenu moyen établies plus haut n'ont pas été engendrées uniquement par les variations du taux de bénéficiaires des sources, mais aussi par les variations du revenu moyen des bénéficiaires. On constate que, dans l'ensemble, lorsqu'une augmentation du taux de bénéficiaires d'une source de revenu donnée a été enregistrée (voir la figure 3.1), elle s'est accompagnée d'une augmentation du revenu réel des bénéficiaires, et inversement en cas de diminution de ce taux.

C'est le cas pour les deux sources de prestations de retraite. Les prestations moyennes du RPC-RRQ sont passées de 5100 à 6600 dollars chez les hommes, et de 4100 à 5100 dollars chez les femmes. Quant aux prestations moyennes des pensions privées, elles sont passées de 15 500 à 22 600 dollars chez les hommes et de 8700 à 13 200 dollars chez les femmes. Il y a donc eu une hausse sensible du montant des prestations des régimes de retraite, qui n'ont pas été simplement indexées au coût de la vie. Inversement, l'impôt moyen (des contribuables) est passé de 9100 à 11 400 dollars chez les hommes et — plus modestement — de 4600 à 5700 dollars chez les femmes. En outre, la moyenne des

placements a évolué vers le bas, c'est-à-dire dans le même sens que le taux de bénéficiaires de cette source, ce qui peut s'expliquer par une désaffection liée à la diminution du rendement financier de ce mode d'épargne.

Les gains des hommes sont la seule exception notable à cette tendance. La moyenne des gains chez les hommes de toute la population des 55 à 64 ans a diminué, mais essentiellement à cause de la diminution du taux de travailleurs dans cette population, puisque le revenu réel moyen des travailleurs a augmenté, légèrement, pour passer de 39 700 à 40 900 dollars. Chez les femmes, c'est plutôt la règle générale qui s'est appliquée : les gains moyens et le taux de bénéficiaires de gains ont tous deux augmenté : les gains moyens sont passés de 20 300 à 22 900 dollars.

Hormis l'exception notée en ce qui concerne les gains chez les hommes, une conclusion générale ressort quant aux conséquences, pour le revenu, des changements survenus au cours de la période dans l'emploi et la retraite anticipée : le revenu moyen a certes été influencé par ces changements, mais pas exclusivement, car le revenu réel moyen des sources n'est pas demeuré stable.

3.5 Contribution des sources à l'inégalité de revenu

Nous avons tenté de cerner la contribution des sources de revenu à la variation du niveau de revenu sur la période. Mais l'analyse, à ce stade, n'a pas tenu compte de la contribution de ces sources à l'inégalité et à sa variation. En effet, toute analyse qui repose sur la moyenne arithmétique est par définition insensible à la répartition du revenu à travers les individus. La moyenne d'une variable dans une population n'a aucun lien nécessaire avec les mesures de dispersion et, pour cette raison, on peut s'attendre à ce que le portrait de la situation des 55 à 64 ans en ce qui concerne l'inégalité de revenu soit indépendant de celui qui concerne le niveau de revenu.

Les sources de revenu sont caractérisées par des niveaux de répartition potentiellement différents. Les gains, par exemple, ne sont pas neutres à ce point de vue. Contrairement à certains transferts gouvernementaux, qui réduisent l'inégalité parce qu'il sont ciblés par définition sur les particuliers à revenu moindre, les gains favorisent l'inégalité de revenu d'une population. Quant aux prestations des régimes de retraite, elles se situent dans

une position intermédiaire entre « gains purs » et « transferts purs ». Les prestations de régimes particuliers reproduisent les inégalités en raison de leur étroite correspondance avec les gains antérieurs. Mais les prestations du RPCRRQ pourraient ne les reproduire que partiellement : ces prestations sont certes calculées à partir des gains antérieurs, mais l'existence d'une prestation maximale fait en sorte que le régime fonctionne comme un transfert social implicite, en quelque sorte destiné à limiter la reproduction des inégalités salariales.

Nous cherchons maintenant à savoir si l'inégalité du revenu net a varié au cours de la période et, si oui, quelle a été la contribution à cette variation des sources de revenu, en particulier de celles qui nous intéressent, soit les gains et les prestations de retraite. L'inégalité est mesurée ici à l'aide de l'indice de Gini. Cet indice peut osciller entre « 0 », qui représente l'égalité parfaite, et « 1 », qui représente l'inégalité parfaite. Entre ces deux valeurs extrêmes, qui sont théoriques parce qu'inobservables dans les faits, plus l'indice prend une valeur élevée, plus une proportion élevée du revenu net agrégé d'une population tend à se concentrer dans les déciles (ou percentiles) supérieurs de la distribution.

Afin de cerner la contribution des sources à l'inégalité du revenu net, nous avons eu recours à une méthode de décomposition de l'indice de Gini (Yao, 1999). Cette méthode permet notamment de définir la contribution absolue[129] des sources de revenu à l'inégalité du revenu net. Une contribution absolue est un nombre qui est inférieur à l'indice de Gini (du revenu net), et qui représente pour ainsi dire la « contribution » d'une source de revenu à cet indice, de telle façon que la somme des contributions absolues de toutes les sources soit égale à cet indice.

Les contributions absolues des sources à l'inégalité se définissent par leurs concentrations, pondérées (c'est-à-dire multipliées) par leurs parts du revenu net. La concentration est une mesure intermédiaire qui indique jusqu'à quel point une source favorise l'inégalité du revenu net ou au contraire son égalité. L'interprétation systématique des tendances chronologiques relatives aux concentrations des sources et à leurs parts du revenu net dépasse le cadre de cette étude; ce qui nous intéresse ici, c'est le résultat du

---

[129] Cette expression n'est pas employée par Yao (1999); elle est de nous.

produit de ces deux facteurs, les contributions absolues. Toutefois, le lecteur trouvera dans les figures de l'appendice B les séries des concentrations et celles des parts. La méthode de décomposition de l'indice de Gini utilisée ici est présentée à l'appendice A. Retenons, pour le commentaire qui suit, que les contributions absolues des sources à l'indice de Gini dépendent autant de leur propension à augmenter ou réduire l'inégalité du revenu net que de leur importance dans ce revenu net. Par exemple, la contribution absolue d'une source à l'inégalité du revenu net peut augmenter au fil du temps, soit parce que sa concentration a augmenté (avec une part inchangée), soit parce que sa part a augmenté (avec une concentration inchangée), soit parce que à la fois sa concentration et sa part ont augmenté.

La figure 3.5 présente les contributions. La série du revenu net constitue l'indice de Gini. Les séries des sources de revenu représentent les contributions absolues des sources à l'indice de Gini; la somme de ces séries équivaut à l'indice. La figure permet d'identifier les sources de revenu qui ont contribué le plus à l'inégalité : il s'agit des sources dont les contributions absolues ont été les plus élevées. Il permet aussi d'identifier les sources qui ont contribué le plus à l'augmentation ou à la diminution de l'inégalité au fil du temps : il s'agit des sources dont les contributions absolues ont le plus augmenté ou diminué.

Figure 3.5A
Contributions absolues des sources de revenu à l'inégalité du revenu net, hommes (55-64 ans), 1982-1997

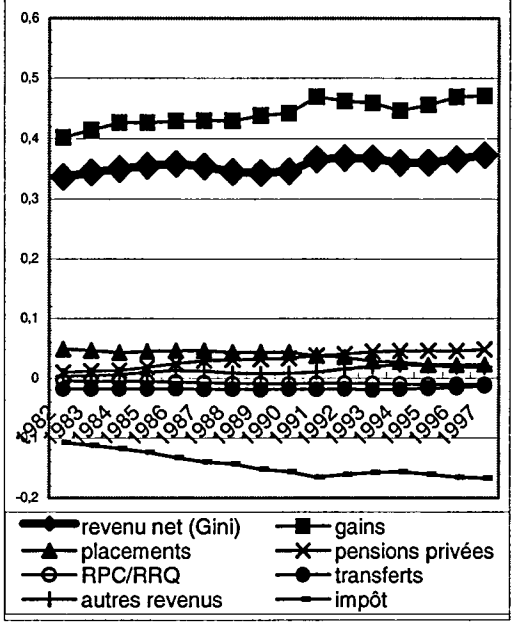

Figure 3.5B
Contributions absolues des sources de revenu à l'inégalité du revenu net, femmes (55-64 ans), 1982-1997

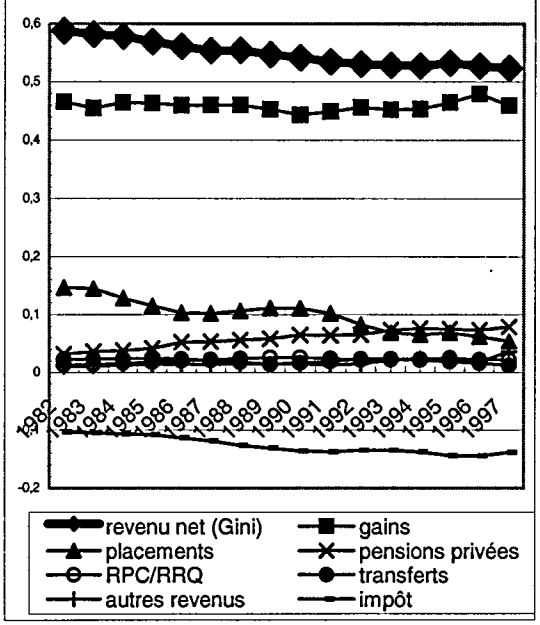

On peut inférer de l'examen des séries que les gains sont la principale source des inégalités dans les deux cas, ce qui se manifeste par la proximité de la série de l'indice de Gini avec la série des gains. Non seulement les gains sont une source de revenu très inégalement répartie, mais encore, ils sont demeurés une part importante du revenu des 55 à 64 ans, malgré la tendance à la retraite anticipée (Cf. appendice B).

Les autres sources de revenu ont contribué beaucoup plus modestement à l'inégalité. Le RPC-RRQ et les transferts se trouvent cloisonnés près de l'origine de la figure, signe de contributions faibles ou voisines de 0. Dans le cas des hommes, le RPC-RRQ et les transferts ont même eu des contributions légèrement négatives. La valeur négative ou presque nulle des contributions absolues de ces sources s'explique en partie par le fait que les transferts (y compris le RPC-RRQ), par définition, ne favorisent pas l'inégalité : il s'agit de mécanismes de redistribution qui favorisent l'égalité. Au-delà du fait que ces sources ne créent pas l'inégalité mais au contraire la réduisent, leur faible contribution à l'indice de Gini s'explique par le fait qu'elles ne représentent pas une part élevée du revenu net, contrairement aux gains.

Mis à part les gains, seules les prestations de retraite privées et les placements ont contribué de manière plus importante à l'inégalité : les séries se situent à un niveau sensiblement plus élevé que le RPC-RRQ, les transferts et les autres revenus. Chez les femmes, notons que la contribution des placements a été relativement plus élevée, même si elle a accusé une importante diminution au cours de la période.

Attachons-nous maintenant à décrire les contributions des sources à la variation de l'indice de Gini sur la période. On constate que l'indice a légèrement augmenté chez les hommes, alors qu'il a légèrement diminué chez les femmes. Il est passé de 0,34 à 0,37 chez les premiers, tandis qu'il est passé de 0,59 à 0,52 chez les secondes. Il faut mentionner que cette variation a été dans les deux cas, somme toute, modeste; on ne peut donc inférer de ces données qu'un changement très important dans la répartition du revenu a eu cours.

Cela dit, dans le cas des hommes, il y a eu une étroite correspondance entre l'augmentation de la contribution des gains et l'augmentation de l'indice, comme on peut le voir par le caractère relativement proportionnel des deux séries. La contribution des gains a

augmenté essentiellement parce qu'ils ont favorisé davantage l'inégalité du revenu net, car leur part a formellement diminué, quoique très légèrement (Cf. appendice B).

Mais les gains n'ont pas été la seule source de revenu à provoquer l'augmentation de l'inégalité du revenu net. Les prestations de retraite privées — et plus marginalement les « autres revenus » — ont aussi joué un rôle. Plus particulièrement, la contribution des prestations privées est passée de 0,01 à 0,05, ce qui s'explique cette fois non seulement par leur concentration croissante — elles ont de plus en plus favorisé l'inégalité du revenu net — mais aussi par l'augmentation de leurs parts de ce revenu net. Enfin, mentionnons que le rôle des gains et des prestations privées de retraite dans l'augmentation globale de l'inégalité de revenu a été limité par celui des placements, dont la contribution a diminué, passant de 0,05 à 0,02.

Chez les femmes, un processus distinct a eu cours. Dans leur cas, l'inégalité a diminué. Mais les gains n'ont pas été liés à la variation de l'inégalité générale, au contraire de ce qui s'est passé pour les hommes. En effet, la contribution des gains à l'inégalité est demeurée à peu près stable au cours de la période, oscillant autour de 0,46. Quant aux pensions privées, leur contribution a augmenté, comme pour les hommes, passant de 0,03 à 0,08; elle a même augmenté plus fortement que celle de toutes les autres sources de revenu. Mais cela n'a pas suffi pour renverser la tendance à la diminution de l'indice sur la période, dont les placements ont été le principal moteur. La contribution de ces derniers est passée de 0,15 à 0,05, si bien qu'ils sont la source qui a connu la plus grande diminution de toutes (– 0,1). Non seulement les placements ont-ils été moins concentrés, mais encore ils ont représenté une part de plus en plus marginale du revenu des femmes. D'ailleurs, la diminution de la contribution absolue des placements a été beaucoup plus prononcée pour celles-ci que pour les hommes.

Enfin, pour les hommes et pour les femmes, la contribution absolue de l'impôt a diminué, ce qui a favorisé une plus grande égalité. Elle est passée de – 0,11 à – 0,17 chez les premiers et de – 0,10 à – 0,14 chez les secondes. Ces diminutions s'expliquent surtout par le fait que l'impôt a représenté une part négative plus importante du revenu dans les deux cas. Comme il s'agit d'une composante qui favorise l'égalité (l'impôt étant proportionnellement plus élevé pour les particuliers de plus haut revenu), son rôle a été de limiter de plus en plus les inégalités.

Dans le cas des femmes, on peut penser que l'augmentation du taux de bénéficiaires d'un revenu — provoquée par l'augmentation du taux de bénéficiaires de gains (figure 3.1B) — a été à l'origine de la diminution de l'inégalité exprimée par l'indice de Gini. En effet, dans une population où le taux de particuliers ayant un revenu nul diminue au cours d'une période, l'inégalité diminue aussi, toutes choses concernant la répartition du revenu entre bénéficiaires d'un revenu étant égales par ailleurs. Ainsi, on peut penser que l'inégalité chez les femmes a diminué non pas tant en raison d'une répartition plus équitable du revenu entre bénéficiaires d'un revenu, qu'en raison d'une réduction de l'écart de revenu séparant les femmes qui ont eu une « existence fiscale » de celles qui n'en ont pas eu.

Afin de pouvoir établir la juste part de ces deux interprétations, la figure 3.6 présente l'indice de Gini et les contributions absolues des sources de revenu, calculées dans la sous-population des femmes qui ont eu un revenu. Cette population se chiffrait respectivement, en début et en fin de période, à environ 74,3 % et 84,5 % de la population entière des femmes âgées de 55 à 64 ans (voir la figure 3.1).

Figure 3.6
Contributions absolues des sources de revenu à l'inégalité du revenu net, femmes ayant eu un revenu (55-64 ans), 1982-1997

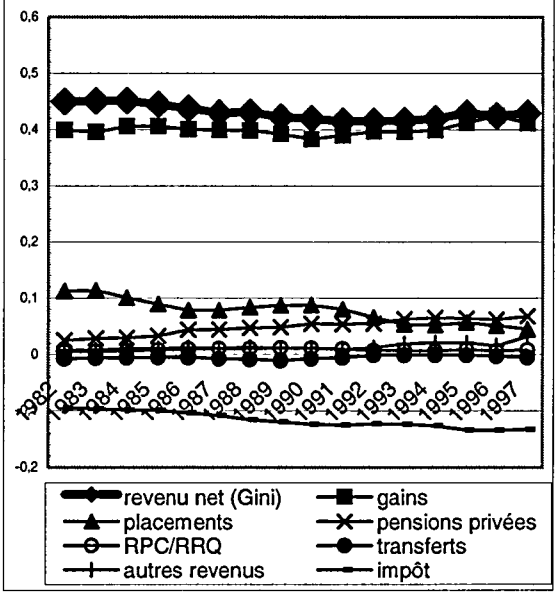

On constate d'abord que cette restriction de l'analyse à la sous-population des femmes ayant eu un revenu a eu pour effet d'abaisser l'indice de Gini du revenu net, ce qui est normal dans la mesure où le clivage entres les femmes avec et sans existence fiscale était générateur d'inégalité. Par contre, cette restriction n'a pas empêché l'indice de Gini de diminuer globalement sur la période[130]. Toutefois,

[130] Toutefois, à partir des années 1990, l'indice s'est stabilisé, puis a légèrement remonté, ce qui a limité sa diminution globale sur la période 1982-1997. Les gains, et dans une moindre mesure les prestations de retraite

cette diminution a été plus modeste que celle qui a été enregistrée pour la population totale des femmes : l'indice est passé de 0,45 à 0,43, après être tombé légèrement plus bas pendant la première moitié des années 1990. En définitive, l'inégalité du revenu a réellement diminué chez les femmes, et cette diminution ne s'explique pas exclusivement par un recul du clivage de revenu entre femmes avec existence fiscale et femmes sans existence fiscale; elle est aussi attribuable à une répartition légèrement plus égalitaire parmi celles qui ont eu un revenu.

3.6 Conclusion

Depuis une vingtaine d'années, une proportion croissante de travailleurs âgés de 55 à 64 ans se sont retrouvés précocement à la retraite en raison de changements structurels dans le marché du travail et dans les politiques de retraite. Avec des séries chronologiques s'étendant de 1982 à 1997, l'objectif de cette analyse descriptive a été d'explorer un aspect méconnu de ces changements : leurs conséquences pour le revenu personnel. Plus précisément, nous avons tenté de cerner la contribution des sources de revenu à l'évolution du revenu net réel des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans au Canada. Deux dimensions du revenu ont été examinées : le niveau et l'inégalité. Nous avons établi que ces changements structurels ont joué, dans l'évolution du revenu net réel au cours de la période, un rôle significatif et globalement plus favorable aux femmes qu'aux hommes (nonobstant le fait que le revenu des femmes soit demeuré largement inférieur à celui des hommes).

En ce qui concerne le niveau de revenu, on a constaté que chez les hommes, où le taux de bénéficiaires de gains a baissé et le taux de prestataires de régimes de retraite augmenté, la hausse du revenu tiré des prestations de retraite n'a pas été assez prononcée pour contrebalancer l'effet combiné d'une diminution des gains et d'une augmentation de l'impôt : il y a eu une certaine décroissance du revenu net réel moyen sur la période considérée. Au contraire, chez les femmes, où à la fois le taux de bénéficiaires de gains et le taux de prestataires des régimes de retraite ont augmenté, la hausse des gains surtout, mais

---

privées, expliquent ce revirement de tendance; leurs contributions absolues à l'inégalité ont augmenté au cours de la décennie 1990.

également celle des prestations de retraite, a été suffisante pour engendrer une croissance du revenu net, malgré une augmentation de l'impôt. Dans les deux cas, la diminution des placements a aussi limité la croissance du revenu net.

En ce qui concerne l'inégalité, on a constaté une légère augmentation chez les hommes et une légère diminution chez les femmes. Si les gains ont joué un rôle dans ce changement pour les hommes, leur effet a été plus neutre pour les femmes. Pour ce qui est des régimes de retraite, il est ressorti que les prestations du RPC-RRQ n'ont pas contribué à l'inégalité, conformément à leurs objectifs implicites de redistribution, et contrairement aux prestations des régimes particuliers. Les contributions à l'inégalité de ces dernières ont augmenté pour les hommes et les femmes, mais pas assez dans le cas des secondes pour contrer la tendance générale à la diminution de l'inégalité, dominée par le rôle déclinant des placements.

Pour terminer, il convient de signaler une limite méthodologique de l'approche descriptive utilisée ici, qui commande la prudence. Comme l'a suggéré Myles (2000), il convient de ne pas extrapoler sur les scénarios qui se seraient déroulés si l'histoire du « portefeuille » d'une population avait été différente de ce qu'elle a effectivement été. Le revenu net moyen des hommes aurait-il augmenté si leur participation au marché du travail s'était maintenue au même niveau ? Le revenu net moyen des femmes aurait-il moins augmenté si leur niveau de participation avait moins augmenté ? Mais encore, peut-on croire que l'inégalité du revenu aurait moins augmenté chez les hommes et moins diminué chez les femmes si les gains et les pensions privées avaient évolué différemment ? Il ne faut pas automatiquement prétendre que oui, parce que les sources de revenu présentent, dans la réalité, des interdépendances que les méthodes utilisées ici ne nous ont pas permis de prendre en compte. Par exemple, le niveau de l'impôt dépend surtout du niveau des gains; le revenu de placement dépend lui-même des gains, etc. Nous avons traité ici les différentes sources de revenu de manière statique, en laissant de côté les dépendances possibles entre elles. En définitive, ce que nous avons fait, c'est une description des tendances qui se sont effectivement manifestées au cours de la période.

CHAPITRE IV

LES « NOUVEAUX PARCOURS » DE FIN DE CARRIÈRE : LA PART DES « NOUVEAUX PARCOURS » DE FIN DE CARRIÈRE DANS LA RÉCENTE REPRISE DE L'EMPLOI DES HOMMES ÂGÉS DE 55 À 64 ANS AU QUÉBEC [131]

4.1 Introduction

Depuis quelques années, le rapport au marché du travail des seniors est caractérisé par une contre-tendance notable, l'augmentation de leur taux d'emploi. En effet, après une quinzaine d'années de diminution soutenue, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le taux d'emploi de la population des hommes âgés de 55 à 64 ans a commencé à croître au Québec, passant de 48,1% à 54,3% entre 1995 et 2002, alors qu'il était de 68,7% en 1980 (Statistique Canada, 2003). On a vu, dans cette croissance, un renversement du phénomène de sortie anticipée d'activité, définie comme « *toute sortie définitive du marché du travail qui intervient avant l'âge de la retraite* » (Guillemard, 1995). Cette contre-tendance a d'ailleurs une portée nationale et internationale puisque au Canada comme dans les pays qui ont été touchés par cette sortie anticipée, le taux d'emploi des 55-64 ans a repris de la vigueur.

Certains facteurs relatifs à la demande expliquent cette augmentation. Certes, la conjoncture économique s'est améliorée après la récession de 1991-1992. Mais il y a plus : les pouvoirs publics ont pris conscience des conséquences négatives de cette sortie (Crespo

---

[131] Paru sous le titre « Les nouveaux parcours de fin de carrière » dans *Retraite et société*, no. 42, juin 2004, pp. 65-85.

et Beausoleil, 1999) et ont agi en conséquence. En effet, le vieillissement de la population entraîne une élévation du nombre des inactifs par rapport aux actifs, ce qui, à long terme, compromet le financement de la Sécurité sociale et le renouvellement de la main-d'œuvre. Cette prise de conscience a déjà débouché sur des réformes dans plusieurs pays de l'OCDE, qui ont permis d'augmenter l'âge et la durée de cotisation donnant droit aux pensions et de réduire les possibilités de retraite anticipée, tout en favorisant les incitations au travail (OCDE, 1995, 2001). Au Québec, le gouvernement prône une politique désormais plus active. En témoigne la récente *Stratégie d'intervention à l'intention des travailleurs âgés de plus de 45 ans*, visant leur maintien ou leur retour en emploi (Gouvernement du Québec, 2003). En outre, la prise de conscience semble gagner progressivement les entreprises : la pénurie de main-d'œuvre qualifiée serait devenue la principale préoccupation des dirigeants d'entreprises québécoises et expliquerait l'importance croissante accordée désormais à la question du maintien en activité de la main-d'œuvre vieillissante (Laflamme, 2003).

Parallèlement à cette contre-tendance, on a fait état, en Amérique du Nord, de la transformation des parcours de fin de carrière. Pour une minorité croissante de seniors, la fin de carrière se transforme en une période au cours de laquelle sont de plus en plus combinés les statuts de travailleur et de retraité. La transition du travail à la retraite s'en trouve modifiée.

Depuis que les gouvernements s'efforcent de retarder l'âge de la retraite (Marshall et Mueller, 2002), la cessation complète et définitive d'activité fait l'objet de pressions contradictoires de la part des régimes privés et publics. La contradiction est particulièrement vive aux États-Unis, où la *Social Security* est progressivement débarrassée de ses « contre-incitations » à l'emploi, tandis que plusieurs régimes de retraite privés continuent de pénaliser la poursuite de l'emploi au-delà d'un certain âge. Les travailleurs sont donc incités à se maintenir en emploi, mais le plus souvent pas dans leurs emplois de carrière dont ils sont prématurément pensionnés (Quinn, 1996). Pour un nombre croissant de travailleurs, les parcours de fin de carrière se transforment parce que la retraite n'est plus un simple événement, mais un processus graduel pouvant faire alterner cessation de l'activité professionnelle et retour en emploi.

Ces « nouveaux parcours » présentent deux caractéristiques : d'une part, l'accès à un ou plusieurs emplois dits de « postcarrière », après un emploi dit de carrière ; d'autre part, la combinaison entre des revenus d'emploi et des revenus de retraite.

Le *phénomène de l'emploi postcarrière* a été retracé dès les années soixante-dix (Ruhm, 1990), et a fait l'objet d'un certain nombre de recherches américaines (Han et Moen, 1999 ; Quinn, 1996 ; Hayward *et al.*, 1994 ; Parnes et Sommers, 1994 ; Hardy, 1991 ; Beck, 1985) et canadiennes (Singh, 1998 ; Singh et Verma, 2001 ; Monette, 1996 ; Pyper et Giles, 2002). L'emploi postcarrière se définit en référence à un emploi de carrière, c'est-à-dire un emploi qui, exercé antérieurement, peut avoir occupé toute la durée de la carrière – l'emploi « à vie » –, ou du moins la majeure partie de celle-ci, au moins dix ans. Les études précitées ont montré que l'emploi postcarrière touche une minorité substantielle de travailleurs et qu'il est associé à divers facteurs d'ordre sociodémographique et socioprofessionnel, en référence à l'histoire de carrière.

En revanche, très peu d'études ont traité de l'évolution de l'importance de ce type d'emploi de cohortes en cohortes et au fil des décennies. Un tel traitement nécessiterait des données sur les histoires exhaustives de carrière pour des cohortes successives. Mais de telles données sont manifestement peu courantes. Pour avoir une idée – même indirecte – de cette évolution, on peut recourir à des statistiques sur l'ancienneté en emploi à l'approche de la retraite. Celles-ci suggèrent un accroissement de l'emploi postcarrière. Par exemple, on estimait aux États-Unis qu'en 1969, près de la moitié (47 %) des hommes âgés de 57 à 63 ans – donc approchant de la retraite – occupaient leur emploi depuis au moins dix ans ; en 1989, ce pourcentage n'était plus que de 29% (Ruhm, 1995, cité par Cappelli, 1999) suggérant que l'emploi postcarrière s'est substitué partiellement à l'emploi de carrière. Au Canada, la diminution du pourcentage des travailleurs de sexe masculin, âgés de 55 à 64 ans, qui occupaient leur emploi depuis au moins dix ans, a été plus faible, bien que significative : entre 1976 et 2001, ce pourcentage est passé de 64,1% à 58,5% (Statistique Canada, 2003).

Si ces données suggèrent que l'importance de l'emploi postcarrière a augmenté jusqu'à un certain point en Amérique du Nord au cours des dernières décennies, force est de réfuter le scénario selon lequel l'emploi « à vie » ait pu être jadis la norme du marché du travail. En effet, ces données sur l'ancienneté ne permettent pas d'affirmer qu'auparavant la

très grande majorité des hommes occupaient un seul emploi au cours de leur carrière. Le fait que, par exemple, seuls 47 % des hommes en 1969 aux États-Unis occupaient le même emploi depuis au moins dix ans suppose que le pourcentage de ceux qui occupaient le même emploi depuis vingt, trente, voire quarante ans (c'est-à-dire à vie) devait être nettement moindre.

En second lieu, la question de la combinaison entre des revenus d'emploi et des revenus de retraite découle directement de celle de l'accès à un ou plusieurs emplois postcarrière. En effet, ce cumul s'explique dans la mesure où la cessation d'un emploi de carrière coïncide fréquemment avec une retraite, définie comme la période au cours de laquelle une pension d'entreprise est versée, en lien ou non avec une rente publique. C'est à partir de données sur le revenu que Herz (1995) a analysé pour les États-Unis l'emploi postcarrière chez des personnes ayant pris une retraite anticipée. Ainsi, le pourcentage de travailleurs bénéficiaires d'un revenu de pension et âgés de moins de 65 ans a augmenté de manière notable entre 1984 et 1993. Au Canada, les données sur le revenu ont rarement été utilisées pour étudier ce type d'emploi. Les études sur le revenu des seniors se sont davantage attachées aux montants, à l'inégalité et à la composition des revenus (Myles, 2000 ; Crespo, 2003), sans traiter formellement de la combinaison entre sources de revenus, en l'occurrence les revenus d'emploi et de retraite.

La recherche au Québec a encore peu exploré les « nouveaux parcours » de fin de carrière. Parmi les rares études, D'Amours (2002) a analysé, au moyen d'entretiens semi-directifs, les trajectoires de salariés qui ont perdu ou quitté leur emploi après 45 ans et qui se sont repositionnés dans des formes de travail non salariées ou salariées « atypiques ». Elle a conclu à l'existence de situations diversifiées, tant en ce qui concerne les conditions matérielles (rémunération et protection sociale) que le sens donné au travail et à la trajectoire professionnelle.

Dans cette optique, cette étude pose la question suivante : « *Quelle a été, dans la population des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec, la part des "nouveaux parcours" de fin de carrière dans la récente reprise de l'emploi ?* ». Cette interrogation trouve sa pertinence dans le fait que la gestion de la main-d'œuvre vieillissante est caractérisée, de nos jours, par une sorte de contradiction entre des mécanismes institutionnels qui persistent

à favoriser la sortie du marché et une demande de travail qui privilégie désormais le maintien en activité.

En effet, d'une part on assiste à un relatif *statu quo* dans les mécanismes institutionnels de gestion de la main-d'œuvre vieillissante qui permet de croire que la sortie du marché du travail est toujours massive. Ce statu quo transparaît dans le fait que l'âge médian de la retraite au Québec a continué à diminuer, même après le milieu des années quatre-vingt-dix, période où s'est pourtant manifestée la reprise : cet âge médian est passé de 61 à 59,4 ans entre la période 1991-1995 et 1996-2000 (Statistique Canada, 2003). Cette situation s'explique en partie par la pérennité des dispositifs de retraite anticipée des régimes publics et privés. Pour ne citer que l'exemple du secteur public, le dispositif du Régime de rentes du Québec (RRQ)[132] instauré en 1984, est toujours en vigueur et s'applique selon les mêmes modalités. Ce dispositif autorise, moyennant une réduction actuarielle des prestations, la retraite anticipée à partir de 60 ans. D'autre part, la demande est en général plus favorable – on l'a mentionné précédemment – grâce à l'amélioration de la conjoncture économique. En particulier, elle est devenue plus favorable aux travailleurs âgés en raison de la prise de conscience par les acteurs sociaux des conséquences négatives de cette sortie anticipée.

Un résultat de cette contradiction entre les pressions institutionnelles et les dynamiques économiques pourrait être que la reprise de l'emploi des années quatre-vingt-dix serait à rechercher du côté des personnes retournées en emploi après l'avoir prématurément quitté.

Dans cette étude, nous nous appuyons sur l'analyse de séries chronologiques du taux d'emploi. L'approche consiste à ventiler cette série selon des séries secondaires regroupant les taux de personnes expérimentant divers parcours de fin de carrière. Nous qualifions de « nouveaux » les parcours qui sont caractérisés par l'emploi postcarrière (c'est-à-dire plus récent) ou par la combinaison de revenus d'emploi à des revenus de retraite ; nous qualifions d'« anciens » les parcours qui, à l'inverse, sont caractérisés par l'emploi de carrière (c'est-à-dire moins récent) ou par l'absence de combinaison de revenus d'emploi à

---

[132] Le RRQ est le régime de retraite public fondé sur les gains.

des revenus de retraite. L'approche consiste dès lors à comparer les variations de ces séries secondaires, entre le début et la fin de la période de croissance du taux d'emploi. Si l'augmentation du taux des personnes qui expérimentaient les « nouveaux parcours » est supérieure (en pourcentage), alors la reprise de l'emploi (ou l'augmentation du taux d'emploi) sera passée principalement par les travailleurs de ces parcours[133].

Afin de nuancer ce tableau, nous prenons en compte les différentes formes d'emplois, soit l'emploi salarié à plein temps, l'emploi salarié à temps partiel et l'emploi indépendant. Il s'agit d'établir le cas échéant laquelle de ces formes a été le vecteur des « nouveaux parcours ». Autrement dit, il s'agit d'établir si la part que représentent ces « nouveaux parcours » a été plus largement constituée de travailleurs occupés dans une de ces formes d'emploi en particulier.

La littérature américaine a démontré l'importance des emplois à temps partiel dans les parcours de postcarrière au cours des années quatre-vingt-dix. Ainsi, en 1994, alors que le cinquième des hommes âgés de 53 à 63 ans se trouvaient dans des emplois postcarrière, c'est-à-dire de type *bridge job*, une majorité de ceux-ci, soit 60 %, occupaient des emplois à temps partiel, tandis que les autres occupaient des emplois à plein temps de plus courte durée. Aussi, parmi les travailleurs qui avaient terminé un emploi de carrière salarié puis étaient retournés en emploi, seulement le quart d'entre eux étaient des indépendants (Quinn, 1996). Jusqu'à un certain point, les emplois à temps partiel sont également importants dans la postcarrière au Canada. Monette (1996, cité dans Singh, 1998) a établi, à partir d'un échantillon représentatif d'environ 12 000 personnes en 1994 au Canada, que si 13 % de celles qui avaient initialement pris leur retraite étaient retournées en emploi, la majorité des emplois retrouvés étaient à temps partiel, bien qu'ils fussent plus souvent salariés qu'indépendants. Singh et Verma (2001), dans une étude de cas menée auprès de retraités

---

[133] Signalons qu'en raison d'une limite des données, il n'a pas été possible de qualifier ces parcours à partir de ces deux indicateurs combinés. Notre définition suppose, en effet, que les « nouveaux parcours » renvoient à l'emploi « postcarrière » et à une combinaison entre les revenus de cet emploi et des revenus de retraite. Ces deux indicateurs, en effet, relèvent de bases de données différentes. Le premier (pourcentage des travailleurs dont l'emploi est plus récent comparativement à ceux dont l'emploi est moins récent) relève de *l'Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada. Le second (pourcentage des travailleurs qui combinent des revenus d'emploi à des revenus de retraite comparativement à ceux qui ne combinent pas ces revenus) relève de *l'Enquête sur les finances des consommateurs* (EFC) complétée par *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR), aussi de Statistique Canada. L'ancienneté de l'emploi dans l'EFC n'est pas disponible pour tous les répondants qui ont été occupés à chaque année, ce qui a rendu impossible la ventilation du taux d'emploi en fonction d'une typologie de parcours combinant les deux indicateurs.

d'une entreprise canadienne de téléphonie, ont révélé que 40 % de ces retraités étaient retournés en emploi et qu'il s'agissait principalement d'emplois salariés à temps partiel (50,6 %), d'emplois indépendants (32,3 %) et, plus minoritairement, d'emplois salariés à plein temps (17,1 %). Pyper et Giles (2002) ont montré, au contraire, qu'une majorité d'emplois retrouvés après la cessation d'emplois de carrière étaient à plein temps. Les conclusions de leur étude n'ont toutefois pas déterminé la part de ces emplois à plein temps qui étaient soit indépendants, soit salariés. Pour ce qui est du Québec, bien que l'on ne dispose pas d'études statistiques sur l'emploi postcarrière, on a cependant observé la progression des formes atypiques dans l'ensemble de l'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans (Matte *et al.*, 1998 ; D'Amours, 2002).

Dans l'ensemble, la plupart de ces études suggèrent que l'emploi postcarrière est constitué de formes dites atypiques, bien que l'emploi à temps partiel semble se démarquer, et d'une manière moins équivoque aux États-Unis. Ainsi, cette littérature ne soutient pas – du moins explicitement – que l'emploi postcarrière est constitué significativement de la forme « typique », salariée permanente à plein temps. Quoi qu'il en soit – et bien que l'analyse que nous présentons ici ne soit pas en mesure de distinguer l'emploi statutairement permanent ou de *durée indéterminée* de l'emploi temporaire ou de *durée déterminée*[134] – l'importance de l'emploi atypique dans la postcarrière peut être interprétée comme le produit d'une convergence entre la demande et l'offre de travail. Cette convergence s'articulerait autour de la notion de flexibilité, mais pour des motifs différents selon les acteurs, c'est-à-dire les employeurs et les travailleurs. Ainsi, d'un côté, la demande de travail exprimée par les employeurs pourrait favoriser l'emploi atypique, afin de parvenir à une flexibilité dans la gestion de la main-d'œuvre. D'un autre côté, l'offre de travail exprimée par les travailleurs vieillissants en postcarrière pourrait favoriser également l'emploi atypique, mais pour d'autres motifs, soit la recherche d'une charge de travail moindre (par l'emploi salarié à temps partiel ou temporaire à plein temps) ou plus contrôlable (par l'emploi indépendant) ; aussi, une telle charge de travail semblerait à plus forte raison envisageable pour ces travailleurs, dans la

[134] En raison d'une limite des données de *l'Enquête sur la population active* (EPA), il ne sera pas possible de distinguer l'emploi salarié à plein temps temporaire de l'emploi salarié à plein temps non temporaire, c'est-à-dire permanent. En fait, cette distinction n'est possible que depuis 1997. Par conséquent, nous ne pourrons ventiler le taux d'emploi sur notre période d'observation en tenant compte de cette distinction puisque cette période débute avant 1997. Nous sommes toutefois enclin à croire que l'emploi temporaire est plus fréquent que l'emploi permanent chez les travailleurs vieillissants en situation de « postcarrière ». Il se pourrait, en effet, que les employeurs réservent l'emploi permanent à des travailleurs plus jeunes, sur la base du fait qu'il leur reste théoriquement plus d'années à travailler.

mesure où l'accès aux revenus de retraite implique une certaine sécurité financière. Il est toutefois possible que l'emploi postcarrière soit plus particulièrement constitué de la forme d'emploi salarié à plein temps. La raison en est qu'au cours de la période qui nous intéresse ici, la conjoncture économique s'est améliorée, ce qui signifie que la demande de travail a augmenté. Or, lorsque c'est le cas, l'emploi salarié à temps plein s'en trouve favorisé.

La population de notre étude est circonscrite aux personnes âgées de 55 à 64 ans de sexe masculin. En effet, c'est entre 55 et 64 ans que la tendance à la sortie d'activité anticipée s'est concentrée[135] et qu'elle a commencé à se renverser. Le taux d'emploi des hommes constitue une illustration pertinente de cette tendance (et contre-tendance)[136]. Enfin, la période d'observation de l'analyse débute en 1995, ce qui correspond à l'année où la reprise de l'emploi s'est manifestée. En lissant[137] la série chronologique du taux d'emploi, on constate en effet que ce taux a progressé à partir de 1995. Entre 1995 et 2001 – année où nos données prennent fin –, il est passé de 47,8% à 53 %.

4.2 La part des emplois postcarrière

On peut caractériser les parcours de fin de carrière en opposant les travailleurs en situation de postcarrière (nouveaux parcours) aux travailleurs en situation de carrière (anciens parcours). C'est ainsi que nous avons distingué les travailleurs selon l'indicateur du niveau d'ancienneté des emplois qu'ils détenaient pour chaque année de la période d'observation : « moins de dix ans » et « dix ans ou plus ». Les emplois plus récents ainsi définis se rapportent aux « nouveaux parcours » car ils présupposent une interruption du déroulement de la carrière survenue au plus tôt à 45 ans et au plus tard à 64 ans. En ce

---

[135] La tendance à la sortie anticipée, par définition, n'a pas concerné les travailleurs de plus de 65 ans puisqu'ils ont au moins l'âge « normal » de la retraite. Cette tendance s'est manifestée surtout de 55 à 64 ans. Avant 55 ans, elle a été beaucoup plus modeste. Chez les 45 à 54 ans, le taux d'emploi des hommes au Québec est ainsi passé de 84,3% à 79,6% entre 1980 et 1995.

[136] Le taux d'emploi constitue un mauvais indicateur de la tendance à la sortie anticipée chez les femmes. Leur taux a augmenté de manière constante entre 1976 et 2002, passant de 22,8% à 32,7%, surtout parce que les nouvelles cohortes ont connu, par rapport aux anciennes, un taux d'emploi plus élevé au jeune âge, grâce à un taux d'insertion plus élevé sur le marché du travail. Certes, il est fondé de croire que la tendance à la sortie anticipée est aussi en voie de se résorber chez les femmes. Mais le taux d'emploi ne peut servir d'indicateur à cet égard, puisque qu'il véhicule un effet de cohorte.

[137] Le lissage a été effectué au moyen de moyennes mobiles centrées de trois ans.

sens, ils constituent une preuve de postcarrière. Deux remarques s'imposent au sujet de cette définition. L'une concerne le seuil d'ancienneté retenu pour départager le type d'emploi exercé et l'autre, l' indicateur d'ancienneté.

Ainsi, tout seuil d'ancienneté destiné à départager les emplois de carrière des emplois postcarrière comporte une part d'arbitraire. Nous avons opté pour un seuil qui renvoie à une définition flexible plutôt que rigide de ces types d'emploi. Selon une définition rigide, l'emploi de carrière correspondrait à l'emploi « à vie ». Pour des travailleurs âgés de 55 à 64 ans – en admettant que ces travailleurs aient commencé leur carrière à 25 ans – le seuil d'ancienneté pour identifier ces emplois de carrière serait situé entre 30 et 39 ans. Le pourcentage de travailleurs de cet âge dont l'ancienneté correspond à une telle définition est faible. Encore plus faible est le pourcentage de travailleurs en emploi postcarrière, si l'on définit l'emploi de carrière exercé antérieurement selon un tel critère d'ancienneté. Une étude empirique fondée sur cette définition serait par conséquent peu envisageable car la population étudiée serait trop peu nombreuse. En revanche, selon une définition plus flexible, utilisée ici, l'emploi de carrière n'exclut pas l'emploi d'ancienneté maximale qui est l'emploi « à vie ». Il peut l'être mais ne s'y borne pas. À l'inverse, l'emploi postcarrière n'exclut pas l'emploi d'ancienneté minimale comme c'est le cas par exemple pour un emploi de quelques mois, simple « annexe » d'une carrière passée dans un seul emploi. Mais il ne s'y borne pas non plus : l'emploi postcarrière englobe aussi l'emploi de « seconde carrière », dont l'ancienneté peut être relativement plus élevée. La définition de ces deux types d'emploi à partir du seuil d'ancienneté de dix ans nous paraît donc plus flexible. Ce seuil a d'ailleurs été utilisé dans les études américaines (Quinn *et al.*, 1990 ; Quinn, 1996)[138].

Par ailleurs, cet indicateur d'ancienneté mesure indirectement le type d'emploi. La prudence devra donc être de mise pour l'interpréter. Pour le mesurer directement, il aurait fallu des données rassemblant les histoires exhaustives de carrière, de cohortes âgées de 55 à 64 ans au cours de chaque année de notre période d'observation.[139] De telles données ne

---

[138] Il est même plus conservateur que celui utilisé par Pyper et Giles (2002) qui est de huit ans.

[139] Ces données permettraient de construire des indicateurs d'évolution du pourcentage : des répondants qui exerçaient un emploi de carrière (anciens parcours) ; des répondants qui exerçaient un emploi « postcarrière », compte tenu qu'ils avaient exercé antérieurement un emploi de carrière (nouveaux parcours). Théoriquement, il existe une troisième catégorie, résiduelle, qui comprend les travailleurs n'ayant jamais eu d'emploi de carrière.

sont pas disponibles au Québec, du moins sous la forme de séries chronologiques annuelles. Le recours à des données sur l'ancienneté nous a semblé offrir une alternative appropriée, malgré une limite potentielle : le fait, pour un répondant, d'exercer au cours d'une année déterminée un emploi d'ancienneté apparentée à un emploi postcarrière, ne constitue pas une preuve formelle que ce répondant a exercé auparavant un emploi d'ancienneté apparentée à un emploi de carrière. Pourtant, il s'agit d'une condition *sine qua non* de la postcarrière. Nos données ne permettent pas d'établir cette preuve, puisque l'information relative à l'ancienneté des emplois antérieurs n'est pas disponible. Nous croyons néanmoins que cette limite n'a que peu de conséquences, puisque une bonne majorité de travailleurs de notre population en emploi postcarrière (*i. e.* ancienneté de moins de dix ans) a occupé des emplois de carrière à un moment ou à un autre (i. e. ancienneté de dix ans ou plus). Les données d'un récent sondage réalisé auprès d'un échantillon représentatif de travailleurs âgés de 55 ans et plus au Québec le confirment[140]. En effet, en 2002, 81,6% des hommes occupés de cette tranche d'âge, et d'ancienneté inférieure à dix ans, avaient exercé antérieurement des emplois d'ancienneté supérieure ou égale à dix ans.

Ces remarques étant faites, mentionnons que pour chacun de ces niveaux d'ancienneté, nous avons distingué les travailleurs selon la forme des emplois exercés : salariée à plein temps, salariée à temps partiel ou indépendante. La figure 4.1 présente la série chronologique du taux d'emploi en période de croissance de celui-ci, telle qu'elle peut être ventilée selon ces ensembles de parcours[141].

---

[140] Les données sont issues d'un sondage réalisé par l'équipe de recherche Transpol de l'INRS, Urbanisation, culture et société, à partir de listes aléatoires, et dont les résultats sont à paraître.

[141] Exception faite d'une série résiduelle négligeable, omise dans la figure, la somme des séries des travailleurs de chacun des parcours est égale à la série du taux d'emploi. La série omise est celle des « aides familiaux non rémunérés » (AFNR). Le pourcentage de ces aides dans la population étudiée ici était toujours bien inférieur à 1%.

Figure 4.1
Taux d'emploi (1982-2001), selon les niveaux d'ancienneté et les formes d'emplois, hommes âgés de 55 à 64 ans (Québec)

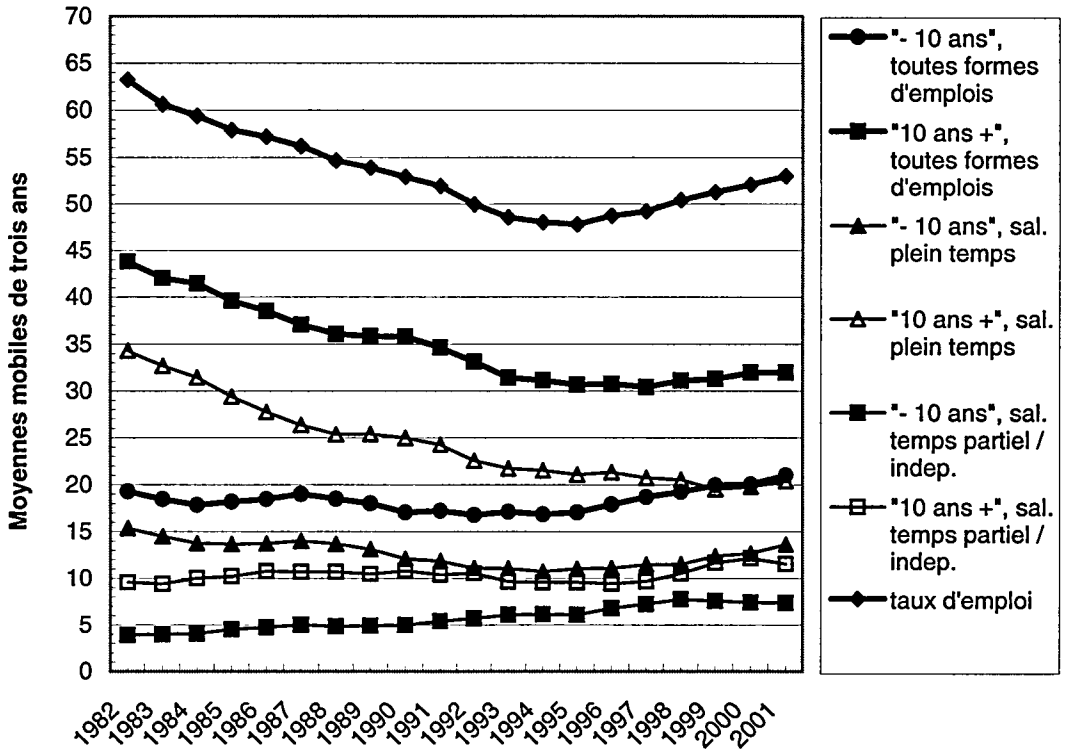

Source:
Statistique Canada, Enquête sur la population active, microdonnées à grande diffusion

Ces données révèlent que l'essentiel de la reprise de l'emploi entre 1995 et 2001 est passé par des travailleurs dont les emplois étaient récents et, plus précisément, salariés à plein temps. En considérant seulement le niveau d'ancienneté des emplois, on constate que le pourcentage des travailleurs dont cette ancienneté était inférieure à dix ans est passé de 17,1% à 21 % entre 1995 et 2001 ; cette augmentation a représenté 3,9 points ou 75,7% de l'augmentation, laquelle s'est chiffrée à 5,2 points de pourcentage (Cf. tableau 4.1).

Tableau 4.1
Part des parcours à la reprise de l'emploi entre 1995 et 2001, hommes âgés de 55 à 64 ans (Québec). Parcours distingués selon le niveau d'ancienneté et les formes d'emplois.

	"- 10 ans", toutes formes d'emplois	"10 ans +", toutes formes d'emplois	"- 10 ans", sal. plein temps	"10 ans +", sal. plein temps	"- 10 ans", sal. temps partiel / indep.	"10 ans +", sal. temps partiel / indep.	Taux d'emploi
1995	17,1	30,7	11,0	21,1	6,1	9,6	47,8
2001	21,0	32,0	13,7	20,4	7,4	11,5	53,0
var. 1995-2001	3,9	1,3	2,6	-0,7	1,3	2,0	**5,2**
part (%)	75,7	24,9	50,5	-13,2	25,2	38,1	
		≅100%				≅100%	
	n.b. : le pourcentage total diffère légèrement de 100% étant donné l'exclusion du % des aides familiaux non rémunérés.						

À première vue, il n'est guère surprenant que la part des emplois plus récents dans la reprise de l'emploi ait été importante. En période d'amélioration de la conjoncture, la création d'emplois s'accroît, ce qui se traduit « mécaniquement » par une élévation de la part des emplois plus récents. Dans la mesure où ces mêmes emplois constituent une évidence de postcarrière, peut-on en conclure pour autant que la reprise est passée principalement par des travailleurs en postcarrière ? Oui, mais selon cette conclusion, l'évolution de l'emploi postcarrière aurait été de nature strictement *conjoncturelle* : pendant chaque récession, des travailleurs perdent des emplois (de carrière) et pendant chaque période « postrécession », la conjoncture s'améliorant, ces travailleurs accèdent à un ou plusieurs emplois postcarrière, ce qui, à terme, se traduit par une élévation importante de la part des emplois plus récents dans la population.

Mais l'évolution du pourcentage des travailleurs qui exerçaient des emplois plus récents au cours des vingt dernières années suggère que cette évolution est loin d'avoir été strictement conjoncturelle. L'accroissement de la part des travailleurs dont l'emploi est plus récent a été beaucoup plus soutenu et important à la suite de la récession des années quatre-vingt-dix (*i.e.* pendant notre période 1995-2001) qu'à la suite de la récession des années quatre-vingt (Cf. figure 4.1). Entre 1984 et 1987, ce pourcentage est passé de

seulement 17,9% à 19% (comparativement, rappelons-le, de 17,1% à 21 % entre 1995 et 2001)[142]. Cette différence dans la durée et la cadence implique une évolution de nature plus fondamentale : depuis 1995, une transformation profonde et durable des parcours de fin de carrière semble en cours. L'importance des emplois plus récents n'est donc pas, nous semble-t-il, un artifice conjoncturel. Il faudra néanmoins attendre les prochaines années pour vérifier si cette tendance se confirme.

Considérons maintenant les formes d'emploi. On constate que le pourcentage des travailleurs dont les emplois étaient récents et salariés à plein temps est passé de 11 % à 13,7 %, soit un accroissement de 2,6 points, représentant la moitié de l'augmentation (50,5 %). Par contraste, la part (dans cette augmentation) des travailleurs dont les emplois étaient récents et salariés à temps partiel ou indépendants a été de 25,2 %. Dans le contexte d'amélioration de la conjoncture économique de cette période, la demande de travail s'est accrue, ce qui explique que la reprise soit surtout passée par de nouveaux emplois salariés à plein temps.

Inversement, la part dans l'augmentation des travailleurs d'ancienneté plus élevée, a été d'un peu moins du quart, soit 24,9%. Notons que parmi ces travailleurs, la part des emplois salariés à temps partiel et des emplois indépendants a été incomparablement plus élevée que celle des emplois salariés à plein temps (38,1% contre -13,2%). Cette différence peut s'expliquer par le fait que les salariés à plein temps, en dépit d'une amélioration de la conjoncture économique, ont probablement eu moins de facilité à conserver des emplois de plus longue durée que les travailleurs atypiques, en l'occurrence les indépendants. Le déclin de l'emploi salarié de très longue durée en tant que parcours de fin de carrière a joué, à cet égard, un rôle important[143].

---

[142] Dans le même ordre d'idées, l'augmentation survenue entre 1984 et 1987 a permis de recouvrer seulement le cinquième environ du niveau d'emploi perdu depuis 1977 (données non présentées) ; en revanche, l'augmentation survenue entre 1995 et 2001 a dépassé la diminution survenue entre 1987 et 1994.

[143] Le pourcentage des salariés à plein temps de très longue durée a continué à décliner pendant la période à l'étude. D'autres résultats (non présentés) ont permis d'établir que si le pourcentage des salariés à plein temps d'ancienneté supérieure ou égale à cinq ans a à peine augmenté, celui des salariés d'ancienneté supérieure ou égale à vingt ans a en revanche décliné sensiblement.

4.3 La part de la combinaison des revenus

Les parcours de fin de carrière peuvent aussi être définis de manière à opposer les travailleurs qui combinaient des revenus d'emploi et des revenus de retraite (nouveaux parcours) à ceux qui ne les combinaient pas (anciens parcours). Les revenus de retraite renvoient à l'une ou l'autre des sources privées ou à la source publique[144]. Mais encore, pour chacun de ces deux états (combinaison ou pas de revenus d'emploi à des revenus de retraite), nous avons distingué ces travailleurs selon la forme des emplois occupés. La figure 4.2 présente la série chronologique du taux d'emploi telle qu'elle est ventilée selon ces ensembles de parcours. Signalons que les taux estimés présentés dans cette partie diffèrent de ceux de la partie précédente, étant donné une méthodologie de calcul différente, fondée sur des données fiscales[145]. On constate également qu'en fonction de cette méthodologie, la reprise de l'emploi a débuté quelque peu antérieurement, soit en 1993 ; nous commentons toutefois les résultats à partir de 1995, qui représente l'année d'inflexion du taux selon la méthodologie officielle[146].

On constate dans ce cas que la reprise est passée exclusivement par des travailleurs qui combinaient des revenus d'emploi à des revenus de retraite. Le pourcentage de ceux qui disposaient de revenus de retraite en plus de revenus d'emploi a fortement augmenté entre 1995 et 1999[147]. Il a plus que doublé, passant de 10,7% à 20,4% (Cf. tableau 4.2). Le pourcentage de ceux qui ne retiraient aucun revenu de retraite a diminué, passant de 52,3 % à 46,6 %.

---

[144] Les sources privées renvoient indistinctement aux revenus tirés de régimes de retraite professionnels, qu'ils émanent du secteur privé ou public, et/ou de régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) convertis en rentes ou en fonds de retraite. La source publique renvoie au Régime de rentes du Québec (RRQ).

[145] Les estimations s'appuient sur une version pour ainsi dire « fiscale » du taux d'emploi, soit le pourcentage de la population qui, pendant l'année, a eu des revenus d'emploi positifs. Le taux d'emploi, dans cette version, surestime celui de la version « officielle » issue des données sur la population active (Cf. « La part des emplois postcarrière »). Même si les estimations de ces versions ne se recouvrent pas, leurs variations ont été équivalentes. Entre 1982 et 1999, la corrélation entre les estimés lissés des deux versions a été de 0,94, ce qui nous autorise à interpréter les estimés de la version fiscale comme des indicateurs de la croissance du taux d'emploi entre 1995 et 1999.

[146] Ce choix n'altère pas les conclusions qualitatives concernant la part des parcours dans l'augmentation.

[147] Signalons aussi que ces données n'étaient pas disponibles après 1999, ce qui eut pour effet de masquer une partie de la reprise de l'emploi.

Figure 4.2
Taux d'emploi (1982-1999), selon la présence ou l'absence d'une combinaison de revenus et selon les formes d'emplois, hommes âgés de 55 à 64 ans (Québec)

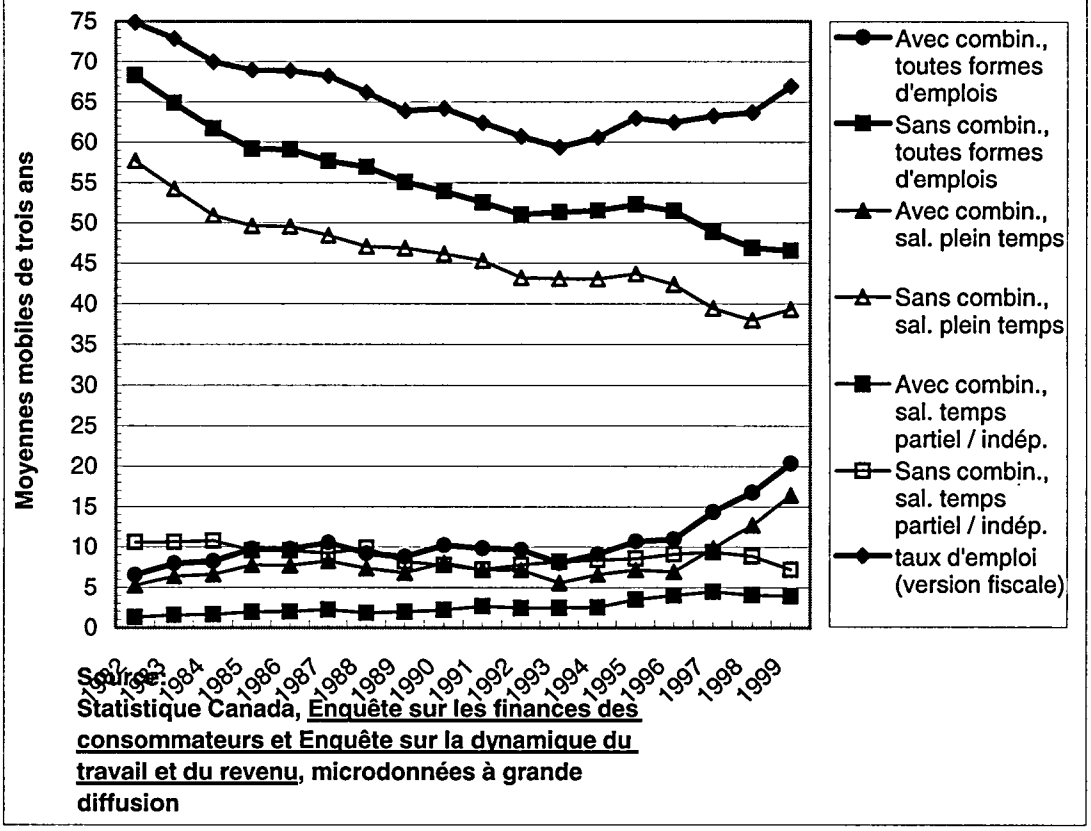

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion

De « nouveaux parcours » de fin de carrière, caractérisés par une combinaison entre ces revenus, se sont donc développés, témoignant du caractère désormais graduel de la transition de l'emploi à la retraite.

Tableau 4.2
Part des parcours à la reprise de l'emploi entre 1995 et 1999, hommes âgés de 55 à 64 ans (Québec). Parcours distingués selon la présence ou l'absence d'une combinaison de revenus d'emploi et de retraite, et selon les formes d'emplois.

	Avec combin., toutes formes d'emplois	Sans combin., toutes formes d'emplois	Avec combin., sal. plein temps	Sans combin., sal. plein temps	Avec combin., sal. temps partiel / indép.	Sans combin., sal. temps partiel / indép.	Taux d'emploi (version fiscale)
1995	10,7	52,3	7,2	43,7	3,5	8,6	63,0
1999	20,4	46,6	16,4	39,3	3,9	7,2	67,0
var. 1995-1999	9,7	-5,7	9,2	-4,4	0,4	-1,4	3,9
part (%)	245,7	-145,7	234,6	-111,0	11,1	-34,7	
	=100%		=100%				

Les travailleurs qui combinaient une diversité de sources de revenus, par qui la reprise de l'emploi est exclusivement passée, ont par ailleurs essentiellement connu des emplois salariés à plein temps. Leur pourcentage a plus que doublé, passant de 7,2% à 16,4 %. Par contraste, ceux qui occupaient des emplois salariés à temps partiel ou des emplois indépendants correspondants ont à peine augmenté (0,4 points). Si les travailleurs qui combinaient les sources de revenus étaient essentiellement des salariés à plein temps, c'est probablement parce qu'ils avaient eu davantage tendance à faire carrière dans des emplois de ce type. Or, ce sont justement de tels emplois qui sont le plus susceptibles d'être couverts par des régimes de retraites professionnels, tout en permettant d'accumuler des cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ). De tels emplois peuvent donc être considérés, du moins dans les cohortes étudiées ici, comme des conditions d'accès à une gamme plus étendue de sources de revenus de retraite.

Enfin, comme on le sait, les travailleurs qui ne combinaient pas des revenus d'emploi à des revenus de retraite ont décliné en pourcentage de la population. Cependant, sur la période, ce déclin est provenu des salariés à plein temps qui exerçaient ces emplois sans retirer l'une ou l'autre des sources de revenus de retraite : ils sont passés de 43,7% à 39,3%.

4.4 Conclusion

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans a commencé à augmenter au Québec après plusieurs années de baisse soutenue, comme c'est le cas partout au Canada et dans d'autres pays. Or, cette reprise est survenue dans le contexte d'une transformation des parcours de fin de carrière, amorcée antérieurement. Le cadre de notre étude est celui d'une évolution d'un marché du travail où, jadis, la transition de l'emploi à la retraite constituait un événement uniforme, marquant la sortie définitive du travail et l'entrée définitive dans la retraite. Or, la fin de carrière s'est, au fil des décennies, transformée en une période du parcours de vie où sont de plus en plus combinés les statuts de travailleur et de retraité. De « nouveaux parcours » sont apparus, qui se distinguent des « anciens » en ce qu'ils impliquent un retour en emploi postcarrière et une combinaison entre des revenus d'emploi et de retraite. Notre cadre dément cependant que les parcours que nous qualifions d'anciens aient pu être jadis – dans les années d'après-guerre – le lot d'une très grande majorité de travailleurs. Cela dit, les anciens parcours ont diminué en nombre au profit de ceux que nous qualifions de nouveaux.

Dans cette perspective, nous avons cherché à savoir quelle a été, dans la population des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec, la part de ces « nouveaux parcours » de fin de carrière dans la récente reprise de l'emploi. La pertinence d'une telle interrogation se justifie par l'existence d'une contradiction entre des mécanismes institutionnels qui persistent à favoriser la sortie du marché des travailleurs vieillissants, et une demande économique qui favorise désormais leur maintien.

Les résultats indiquent que la reprise est passée principalement par les travailleurs dont les emplois étaient plus récents, ce qui constitue, comme nous l'avons suggéré, une évidence de progression de l'emploi postcarrière – une forme de nouveau parcours. Même si nous sommes conscient qu'il est normal que la part des emplois plus récents soit importante lorsque la conjoncture s'améliore, les données ont suggéré le caractère durable de cette importance, ce qui devrait annoncer une transformation des parcours de fin de carrière. Il faudra néanmoins attendre les prochaines années pour confirmer cette hypothèse. Qui plus est, cette reprise est passée exclusivement par les travailleurs qui combinaient des revenus d'emploi à des revenus de retraite – une deuxième forme de nouveau parcours, complémentaire à la première.

Il aurait été intéressant de pouvoir établir dans quelle mesure ces deux formes ont fusionné. Notre définition suppose en effet que les « nouveaux parcours » consistent dans l'emploi postcarrière (donc plus récent) et dans une combinaison entre les revenus de cet emploi et des revenus de retraite. Une limite inhérente aux données nous a cependant empêchés de traiter de ces deux caractéristiques dans une même analyse. Toutefois, on peut penser que ces caractéristiques sont largement corrélées. Certes, au Québec, les règles des régimes de retraite privés et publics ne favorisent pas encore vraiment la retraite progressive, au sens d'une diminution graduelle de la charge de travail dans un même emploi en contrepartie d'un accès à des prestations anticipées partielles de retraite. Autrement dit, la forme de retraite partielle la plus commune lie les prestations à une cessation complète de l'emploi, bien qu'il soit ensuite possible au travailleur de retourner en emploi tout en continuant à recevoir ces prestations.

De plus, afin de nuancer cette description, les formes d'emploi occupées par les travailleurs de chacun des parcours (l'emploi salarié à plein temps, l'emploi salarié à temps partiel et l'emploi indépendant) ont été prises en compte. En supposant que les emplois salariés à plein temps occupés plus récemment par les travailleurs âgés sont moins souvent permanents ou statutairement de durée indéterminée – ce que nos données n'ont pas permis de confirmer – ces formes peuvent donc être dans l'ensemble qualifiées d'atypiques. Or, l'importance de l'emploi atypique peut être interprétée comme le produit d'une convergence autour de la notion de flexibilité, entre une demande de travail exprimée par les employeurs et une offre de travail exprimée par les travailleurs en situation de postcarrière.

Nous avons toutefois évoqué la possibilité que l'emploi postcarrière soit plus particulièrement constitué de l'emploi salarié à plein temps. La raison en est qu'au cours de la période étudiée ici, la conjoncture économique s'est améliorée. Or, lorsque c'est le cas, le nombre d'heures de travail disponibles par les entreprises augmente habituellement, ce qui peut favoriser cette forme d'emploi. Et c'est bien là ce qui s'est produit : alors que la part des « nouveaux parcours » dans la reprise de l'emploi a été majoritaire, c'est la forme d'emploi salariée à plein temps qui en a été le vecteur. C'est donc probablement un effet de conjoncture qui amène à constater que, dans une sous-population de travailleurs âgés en situation de postcarrière ou de combinaison de revenus d'emploi à des revenus de retraite, ce ne soit pas l'emploi à temps partiel qui ait été le plus répandu. En ce sens, on ne peut

parler d'une transition graduelle de l'emploi à la retraite, entendue comme une réduction graduelle du temps de travail.

Considérons enfin l'ampleur de la contre-tendance à la reprise de l'emploi. Telle qu'elle a été observée jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, cet accroissement s'est chiffré à seulement cinq points de pourcentage environ, ce qui correspond à l'équivalent d'une personne sur vingt. Dès lors, dans la mesure où un tel accroissement a été relativement modeste, l'effort de documentation mené dans notre étude pourrait à première vue paraître faiblement justifié. Toutefois, nous sommes enclin à penser que cette reprise se poursuivra à l'avenir de manière significative, compte tenu de la volonté des acteurs du marché du travail de modifier les pratiques des sorties anticipées, prenant en considération les conséquences négatives de ces pratiques, tant pour les individus concernés que pour l'économie et les régimes de protection sociale. Nous pensons également que cet accroissement continuera à passer par des personnes expérimentant ce que nous avons qualifié de « nouveaux parcours » de fin de carrière. Si ces « nouveaux parcours » n'ont que modestement progressé au tournant du siècle, il pourrait en être autrement dans les prochaines années. Les toutes dernières données disponibles pour les années 2002 et 2003 indiquent d'ailleurs que cette reprise se poursuit (Statistique Canada, 2003).

CHAPITRE V

FORMES DE TRANSITION TRAVAIL-RETRAITE DANS UNE COHORTE DE CANADIENS ÂGÉS DE 50 À 64 ANS [148] [149]

5.1 Introduction

On assiste depuis quelques décennies à une « déstandardisation » du parcours de vie en général, un phénomène qu'on a également relié à sa « déinstitutionnalisation » et à sa « déchronologisation » (Kohli, 1986; Guillemard, 1995; Settersten, 2002). En particulier, la transition du travail vers la retraite s'est déstandardisée, à l'instar d'autres transitions du parcours. Parmi les principales manifestations empiriques de cette déstandardisation, figure une augmentation historique récente de la variabilité sur deux variables, soit le *timing* de la transition, c'est-à-dire l'âge auquel le statut de retraité succède au statut de travailleur, mais plus fondamentalement le *sequencing*, c'est-à-dire les formes par lesquelles cette succession se manifeste.

On dispose de peu d'études sur ces formes, au Canada, telles qu'elles sont identifiées au terme d'une analyse de séquences réalisée sur des données longitudinales récentes, et telles qu'elles sont conceptualisées au préalable en intégrant plusieurs dimensions pertinentes, dont l'activité sur le marché du travail, de même que le revenu. Afin

---

[148] Soumis pour publication aux Cahiers québécois de démographie.

[149] Cet article est issu d'un projet de recherche subventionné par le programme de l'Action concertée du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (#103229). Ce projet a été dirigé par Frédéric Lesemann de l'INRS-Urbanisation, culture et société. L'auteur remercie le Fonds. Il remercie aussi F. Lesemann pour avoir assuré cette direction et commenté les versions préliminaires du présent article.

de contribuer aux connaissances sur la transition travail-retraite dans cette optique, nous rapportons dans le présent article la démarche et les principaux résultats d'une étude basée sur une analyse d'appariements optimaux, de classification ascendante hiérarchique, et de régression. Ces analyses ont été réalisées sur des séquences correspondant à des parcours de transition travail-retraite d'une cohorte de plus de 600 Canadiens âgés de 50 à 64 ans, extraite du panel 1996-2001 de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

Cette étude vise à donner quelques éléments de réponse à un ensemble de questions de nature descriptive et explicative, dont la pertinence se justifie dans le cadre de préoccupations de politique sociale touchant l'inégalité des seniors dans le maintien ou la reprise d'activité après une cessation, ainsi que dans l'adéquation des sources et niveaux de revenu à l'orée de la retraite.

5.2 Problématique et questions

La variabilité du *timing* ou de l'âge de la transition travail-retraite a augmenté au cours des dernières décennies. Si, pendant les années 1960, l'âge de 65 ans représentait une norme discriminant avec clarté la frontière entre le statut de travailleur et de retraité, cette frontière est devenue floue depuis, entraînant des âges variables (Kohli et Rein, 1991, pp. 6, 22; Han et Moen, 1999, p. 192; Henretta, 1992). Au Canada, on ne compte pas à notre connaissance d'études ou de données brutes[150] ayant établi ou permettant d'établir l'augmentation de cette variabilité. Quoiqu'il en soit, la variable du *timing* s'avère problématique, puisque, de plus en plus, la transition consiste dans une séquence d'événements, plutôt que dans un événement unique. Il arrive donc que l'analyste soit confronté à plus d'un âge par personne. Ceci nous amène au *sequencing*, une variable qui englobe le *timing* pour saisir la variabilité de la transition, tout en y étant préférable, puisque plus conforme à la réalité de la déstandardisation.

La variabilité du *sequencing* de la transition a aussi augmenté au cours des dernières décennies. Pour une minorité croissante, la transition s'est brouillée, dès lors que

---

[150] Dans les fichiers à grande diffusion de *l'Enquête sur la population active* (EPA), l'âge exact des répondants n'est pas disponible; seule la tranche quinquennale l'est. Il s'avère donc impossible d'estimer toute mesure de variabilité de l'âge.

les statuts de travailleur et de retraité se sont combinés ou alternés selon des formes variables, alternatives à une forme typique de l'époque industrielle, où le statut de retraité avait tendance, à partir d'un événement unique, à succéder abruptement et irréversiblement au statut de travailleur. Or, la transition s'est de plus en plus apparentée à un processus se déroulant dans la durée, et observable au moyen de *séquences*, qui expriment les formes de la combinaison ou de l'alternance. Ce processus implique par ailleurs un *timing* plus ou moins long en terme d'âge où le statut de retraité devient exclusif et définitif.

Des études empiriques américaines ont attesté de l'augmentation récente de cette variabilité, en rapportant une incidence accrue de formes alternatives. L'incidence de formes impliquant l'alternance des statuts de travailleur et de retraité a augmenté entre 1972 et 1981 chez les hommes âgés de 55 ans et plus, alors qu'une plus grande proportion a repris l'activité après une cessation (Hayward, Grady et McLaughlin, 1988). Aussi, l'incidence de formes impliquant une combinaison de ces statuts a augmenté, alors qu'on a compté une proportion accrue, entre 1984 et 1993, d'hommes âgés de moins de 65 ans en emploi parmi les prestataires de régimes de retraite privés (Herz, 1995), et une proportion accrue, dans une cohorte plus récente, d'hommes ayant diminué graduellement ou sporadiquement le temps de travail (Elder et Pavalko, 1993).

Au Canada, on ne recense pas – toujours à notre connaissance – d'études ayant fait état de l'augmentation récente de la variabilité du *sequencing* de la transition par le biais d'une incidence accrue de formes alternatives quelconques. Force est de recourir à des données plus indirectes. Le déclin de la durée complète des emplois occupés par les travailleurs dans la cinquantaine sur la période 1981-1994 (Heisz, 1996) suggère une plus grande incidence de formes impliquant une alternance, par le biais d'une mobilité en fin de carrière, et probablement d'une reprise d'activité après cessation. De même, l'augmentation entre 1976 et 2001 de la part de l'emploi à temps partiel et de l'emploi indépendant dans l'ensemble de l'emploi des 55 ans et plus, suggère une plus grande incidence de formes impliquant une combinaison, dans le cadre d'une sorte quelconque de retraite partielle, graduelle ou flexible. Ainsi, chez les 55 ans et plus, et entre 1976 et 2001, la part de l'emploi à temps partiel est passée de 7,4% à 13,7% chez les hommes et de 27,1% à 32,2% chez les femmes. La part de l'emploi indépendant est passée respectivement de 22,7% à 36,4% et de 9,6% à 19,7% (Statistique Canada, 2006).

Les études ou les données brutes ayant permis de mettre en évidence, quoique plus ou moins directement, l'augmentation de la variabilité du *sequencing* de la transition, présentent toutefois, en contrepartie de leur avantage historique, un inconvénient descriptif. En effet, seules quelques formes alternatives simples ont pu être documentées. Or, on peut se demander quelles sont plus précisément ces formes. D'autres études ont permis de progresser à cet égard, en se basant sur des données permettant une rétrospection plus précise du parcours de transition, et issues d'enquêtes longitudinales, sinon d'enquêtes transversales plus spécialisées.

Ainsi, Ruhm (1990), à partir d'une cohorte d'hommes et de femmes âgés de 58 à 63 ans en 1960, a documenté trois formes de transition alternatives à la forme où le statut de retraité succède abruptement et irréversiblement au statut de travailleur : « l'emploi-pont » (*bridge job*), la « retraite renversée » et la « retraite partielle ». L'emploi-pont consiste dans l'emploi postérieur à un emploi de carrière (i.e. l'emploi postcarrière), bien qu'antérieur à la retraite. La retraite renversée implique particulièrement une alternance des statuts de travailleur et de retraité, car elle consiste dans l'emploi postérieur à cette retraite (i.e. l'emploi « postretraite »), donc dans la reprise du statut de travailleur. Quant à elle, la retraite partielle, caractérisée par l'emploi à temps partiel, implique une combinaison de ces statuts. Ruhm (1990) a exposé que moins des deux cinquièmes (36%) ont pris une retraite après un emploi de carrière – ce qui suggère des séjours dans des emplois-ponts –, qu'environ le quart ont renversé la retraite, et enfin, que moins que la moitié ont pris une retraite partielle. Mutchler, *et al.* (1997) ont défini des *patterns* de sortie dit « brouillés » (*blurred exit*), en opposition à des *patterns* dits « rigides » (*crisp exit*), c'est-à-dire impliquant un seul passage à l'inactivité. Dans leur cohorte considérée, entre environ 10% et 20% des 55 à 74 ans ont expérimenté des *patterns* brouillés. Aussi, on a décrit l'incidence de formes particulières – surtout l'emploi postcarrière ou postretraite – et souvent identifié des variables reliées à ces formes, dans un certain nombre d'études américaines (Gustman et Steinmeier, 1984; Beck, 1985; Honig et Hanoch, 1985; Hardy, 1991; Hayward, Hardy et Liu, 1994; Parnes et Sommers, 1994; Quinn, 1996; Han et Moen, 1999) et canadiennes (Monette, 1996; Singh et Verma, 2003; Pyper et Giles, 2002).

Ces études ont donc pu progresser dans la description typologique des formes, dans l'estimation de leur incidence, voire dans leur explication par des variables. Toutefois, elles présentent à leur tour d'autres limites. Elles se caractérisent par un *manque*

d'intégration de la durée, et par un *manque d'intégration des dimensions potentielles de la transition*. En premier lieu, les formes renvoient la plupart du temps à un seul, ou tout au plus à deux changements de catégories d'activité, tels qu'observés ou inférés à partir d'un nombre très limité d'observations par personne. Il en résulte des séquences du type « emploi de carrière → emploi postcarrière » ou « emploi de carrière → retraite → emploi postretraite », etc. En réalité, les séquences peuvent être plus complexes, et impliquer des événements multiples de mobilité, qui se succèdent selon des *timings* variables. Pour rendre compte de cette complexité, encore faut-il exploiter pleinement le potentiel des données longitudinales, qui offrent plus de mesures intercalées dans le temps, et qui donc permettent d'intégrer la durée.

Rapportons toutefois quelques exceptions notables. Dans deux études américaines, on a dégagé des dizaines de formes se rapportant à des séquences de catégories de l'activité sur le marché du travail (Blau, 1994; Gustman et Steinmeier, 2000, dans Stone *et al.*, 2006, pp. 50-51).[151] Dans deux études canadiennes, Stone et Nouroz (2006) et Nouroz et Stone (2006), sans avoir répertorié des séquences pour fins de typologie, ont procédé néanmoins à un traçage approfondi de ces dernières. Ils ont extrait de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) une cohorte d'hommes et de femmes âgés de 45 à 69 ans, qui avaient commencé une « trajectoire de transition » en 1996-1997 selon des critères multiples. Ils ont ensuite tracé autant de séquences correspondant à des trajectoires distinctes, à partir de 10 catégories, établies sur 12 trimestres d'observation de 1998 à 2001. Un tel traçage leur a servi à tester si le fait d'être travailleur indépendant plutôt que salarié (Cf. Nouroz et Stone, 2006), ou le fait d'œuvrer dans le secteur public plutôt que privé (Cf. Stone et Nouroz, 2006), augmentait la probabilité d'occurrence d'une séquence impliquant un score élevé sur les indicateurs suivants : 1) « vitesse de fin d'une trajectoire »; 2) « flexibilité » par des déplacements volontaires; 3) « vulnérabilité » par des déplacements involontaires; 4) retour sur le marché du travail après l'avoir quitté.

---

[151] Blau (1994) a considéré une cohorte d'hommes Américains âgés de 55 à 73 ans. Il a dégagé 39 séquences composées de trois catégories, soit l'inactivité, l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel. Gustman et Steinmeier (2000, dans Stone *et al.*, 2006, pp. 50-51) ont analysé, dans une cohorte d'hommes et de femmes Américains nés entre 1931 et 1941, un ensemble de 25 séquences composées des catégories suivantes, subjectivement déclarées, mais renvoyant essentiellement à l'activité sur le marché du travail : « retraité », « partiellement retraité », « non retraité ».

En second lieu, la dimension de l'activité sur le marché du travail a tendance à être utilisée exclusivement, et au détriment d'autres dimensions cruciales de la transition, comme le revenu, notamment les sources et les niveaux de revenu. Par exemple, les formes de l'emploi postcarrière et postretraite sont définies exclusivement par des états et événements caractéristiques de l'activité, soit le passage d'un emploi de carrière à un autre emploi. Aussi, la retraite partielle implique principalement la diminution des heures de travail. Les catégories de Blau (1994) et de Gustman et Steinmeier (2000) témoignent de cette exclusivité. Aussi, parmi les 10 catégories de Stone et Nouroz, une seule renvoie explicitement aux sources de revenu, et de manière partielle.[152] Certes, il est sous-entendu que les états et événements caractéristiques de l'activité sont aussi caractéristiques du revenu. Par exemple, l'emploi postretraite sous-entend que des prestations de retraite ont commencé. Il n'en demeure pas moins que les sources de revenu ne sont pas formellement intégrées dans la définition des formes.

À plus forte raison, le niveau de revenu total n'est pas intégré, ou demeure sous-entendu. Par exemple, l'indicateur de « vulnérabilité » dans une trajectoire de transition chez Stone et Nouroz (2006) sous-entend un revenu plus faible. Il constitue un « *indice d'exposition à des événements qui ont pour effet d'accroître le risque de réduction du niveau de vie* » (Stone et Nouroz, 2006, p. 337). Pourtant, la description des formes gagnerait en précision si l'on tenait compte formellement de l'évolution du niveau de revenu au fil de la transition. Les événements clés de cette transition au niveau de l'activité, comme la sortie d'activité, et les événements clés au niveau des sources de revenu, comme le commencement des prestations de retraite, sont en même temps des événements clés dans le *niveau de revenu*. Aussi, ces événements entraînent généralement une chute de revenu, bien que plus ou moins élevée et échelonnée selon les seniors.

Certes, on a étudié couramment le revenu lors de périodes du parcours de vie correspondant à la transition, sinon qui lui sont contiguës. Par exemple, on a cherché à savoir jusqu'à quel point l'inégalité de revenu d'une cohorte se maintient, augmente ou

---

[152] Ainsi, leur catégorie #9 (appelée « position » #9) a été définie comme suit : « Ne fait pas partie de la population active pendant le trimestre, mais touche une forme de pension ou des prestations de la Sécurité de la vieillesse au cours de l'année » (Stone *et al.*, 2006, p. 25). Les autres catégories concernent des événements caractéristiques de l'activité, incluant des changements d'emploi volontaires ou involontaires, des changements d'heure de travail, et des épisodes d'inactivité.

diminue avec l'avancée en âge, et en passant par la transition (Henretta et Campbell, 1976; Pampel et Hardy, 1994; Prus, 2000). Il reste à savoir à quels niveaux et évolutions de revenu au fil du temps correspondent des formes distinctes de transition. Pour ce faire, force est d'intégrer, dans la description des formes, la dimension du revenu, par les sources et les niveaux de revenu.

D'où une première question de notre étude :

1) *Quelles sont les formes de transition travail-retraite et à quels* patterns *de revenu correspondent-elles ?*

Une telle *description*, même si elle se veut plus précise en procédant à la double intégration (i.e. durée et dimensions), ne saurait toutefois à elle seule justifier l'intérêt de notre étude. Cette description appelle également une *explication*, en tant qu'identification de caractéristiques reliées aux formes à découvrir. Des considérations de politique sociale dans le contexte de la société vieillissante justifient la pertinence d'une telle identification. Dans cette société, au Canada comme ailleurs, le « ratio de dépendance » subira une augmentation au cours de prochaines décennies (OCDE, 2005, pp. 33-35). Cette augmentation a inspiré des « scénarios pessimistes », par lesquels on a anticipé des conséquences négatives d'ordre économique, dont une attrition de la population active et un surcroît de dépenses publiques reliées au vieillissement. En réaction à ces scénarios, on a discuté de plusieurs scénarios éventuels de réforme pour modérer ces conséquences. Parmi ceux-ci, figurent le relèvement du *timing* ou de l'âge effectif de la transition travail-retraite, ainsi que des réformes des régimes de retraites publics équivalant à une diminution des prestations. Des études de projection ont montré que de tels scénarios permettraient de modérer les conséquences négatives du vieillissement, au Canada comme ailleurs (Roseveare *et al.*, 1996; Hviding et Mérette, 1998; Turner *et al.*, 1998; Dang *et al.*, 2001; Verma et Rix, 2003; Fougère *et al.*, 2005).

Or, il importe de considérer l'inégalité des seniors devant ces scénarios. En effet, d'un côté, pour des raisons de disponibilité ou d'employabilité, tous ne sont pas nécessairement *égaux devant l'activité* : tous ne sont pas en mesure de maintenir l'activité ou de la reprendre après une cessation, de sorte que les scénarios visant le relèvement de l'âge effectif pourraient se heurter à des obstacles opérationnels. Ce relèvement est de plus en

plus considéré dans la politique sociale canadienne, à plus forte raison lorsqu'il s'allie à des avantages comme une plus grande flexibilité et une plus grande liberté de choix dans l'allocation du temps et des activités dans le parcours de vie (Cf. PRI, 2004), incluant le parcours de transition travail-retraite.

D'un autre côté, tous ne sont pas nécessairement *égaux devant le revenu de retraite*, de sorte que les scénarios équivalant à une diminution des prestations publiques pourraient conduire certains à une précarité du revenu. La raison est que tous ne disposent pas nécessairement de prestations de retraite privées ou de niveaux adéquats de revenu de retraite à compter de la cessation d'activité, à l'orée de la retraite. Ces scénarios menaceraient les principes normatifs de la sécurité sociale, comme le caractère prédictible et garanti du revenu de retraite (Cf. Gillion, 2000, p. 61). Mais ils sont pour le moment écartés au Canada (Baldwin, 2004). Il demeure toutefois pertinent d'étudier l'inégalité de revenu à l'orée de cette retraite, à la lumière des sources et niveaux de revenu.

L'étude de la transition travail-retraite constitue un terrain de discussion critique, dans la société vieillissante, de tels scénarios, puisque, par la variabilité de ses formes, cette transition dévoile l'inégalité des seniors devant l'activité et le revenu. En effet, la variabilité des formes, se traduisant tantôt par la combinaison ou l'alternance des statuts de travailleur et de retraité, tantôt par la succession abrupte et irréversible de l'un par l'autre, implique potentiellement une inégalité devant l'activité à âge égal : dans le premier cas, cette dernière est maintenue ou reprise selon des modalités diverses, tandis que dans le second, elle est stoppée. Aussi, cette variabilité des formes implique potentiellement une inégalité dans les sources et niveaux de revenu : les prestations privées ne sont pas accessibles à tous, et il en est de même d'un revenu de retraite adéquat. D'où une seconde question, en deux volets, qui appelle l'identification de caractéristiques rendant compte de cette inégalité.

Le premier volet s'attache à l'inégalité devant l'activité :

2a) *Peut-on relier des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi à des formes de transition marquées par le maintien ou la reprise d'activité, plutôt que sa cessation ?*

Le second volet s'attache à l'inégalité dans les sources et niveaux de revenu (à l'orée de la retraite), et vise particulièrement à cibler les caractéristiques qui dénotent la précarité de revenu chez les seniors en instance de cessation d'activité :

> 2b) *Peut-on relier des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi à des formes de transition marquées par la prépondérance de sources de revenu hors gains excluant les prestations privées (c'est-à-dire des sources impliquant un niveau de revenu généralement moins élevé ou moins bien maintenu), plutôt que par la prépondérance de ces prestations privées ?*

Nous tenterons de répondre à toutes ces questions dans la suite de ce texte. Dans la prochaine et seconde partie, nous décrirons les données et la méthodologie. Dans la troisième, en réponse à la première question, nous présenterons une typologie de formes de transition. Dans la quatrième, en réponse à la deuxième question, nous rapporterons les résultats d'une analyse de régression. Enfin, dans une conclusion, nous résumerons les résultats et discuterons de leurs limites dans le but d'ouvrir d'autres pistes d'étude.

5.3 Données et méthodologie

Les données ont été extraites du second panel (1996-2001) de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR). Deux étapes principales ont marqué notre démarche de méthodologie : 1) la sélection d'une cohorte de répondants et le traçage de leurs séquences, correspondant à des parcours de transition travail-retraite, sur les deux dimensions prisées de notre étude, soit l'activité sur le marché du travail et le revenu (sources et niveaux); 2) la comparaison, puis la classification de ces séquences, afin d'obtenir une typologie de formes de transition.

La sélection d'une cohorte de répondants ayant expérimenté une transition constitue une étape délicate, et nous avons été confrontés à deux impératifs conflictuels : *maximiser la taille de l'échantillon* et *minimiser la troncature de l'observation*. Il faut maximiser la taille de l'échantillon afin de disposer de données généralisables. Il faut aussi minimiser la troncature de l'observation afin de reconstituer le plus exhaustivement possible le parcours de transition, du moins lorsqu'il s'étend dans la durée. Dans le cas présent, la troncature est la tendance de l'observation à commencer alors qu'un parcours est déjà

entrepris (troncature à gauche), et à terminer alors que ce parcours n'est pas encore complété (troncature à droite). Bien que la période d'observation de l'EDTR comporte six ans, il arrive que des répondants aient commencé leur parcours de transition avant son début ou l'aient terminée après sa fin, entraînant ainsi une troncature. Or, plus on minimise la troncature, plus on doit amputer l'échantillon, en écartant notamment les répondants qui se trouvaient déjà en transition au début de l'observation.

Notre compromis, afin d'obtenir un échantillon de taille et de niveau de troncature à gauche[153] raisonnables, a été de définir un test consistant dans des combinaisons d'événements et de conditions qui indiquent le commencement vraisemblable d'une période de transition au cours des deux premières années d'observation (1996-1997). Il s'est agi de soumettre les répondants à ce test et de ne retenir que ceux qui l'avaient « passé » :

A) Se maintenir dans un même emploi ET expérimenter l'une ou l'autre des modalités de *retraite partielle* suivantes :
   a. passer à un horaire à temps partiel pendant au moins 12 mois consécutifs;
   b. commencer à retirer des prestations de retraite fondées sur les gains, soit des prestations de retraite privées (issues d'employeurs ou d'un *Régime-enregistré d'épargne-retraite*) ou publiques (issues du *Régime des pensions du Canada* ou du *Régime des rentes du Québec*);
   c. ne plus avoir les gains comme principale source de revenu.

OU

B) Cesser un emploi alors que les gains représentent jusqu'alors la principale source de revenu ET expérimenter l'un ou l'autre des événements ou conditions suivants :
   a. ne pas retirer ces prestations de retraite[154];
   b. commencer à retirer ces prestations.

---

[153] Nous avons choisi de ne pas minimiser, en plus de la troncature à gauche, celle à droite, puisque dans ce cas, il aurait fallu amputer encore plus la taille de l'échantillon. Mais ce n'est pas la principale raison : la minimisation de la troncature à droite, en plus de la minimisation de celle à gauche, aurait entraîné un biais de sélection, car nous nous serions trouvé à étudier surtout ceux qui effectuent plus rapidement cette transition.

[154] À première vue, l'événement « B », combiné à cette condition, semble avoir peu en commun avec le commencement d'une transition. Cependant, un tel événement est indicateur de mobilité sur le marché du travail, un phénomène au cœur de la conceptualisation des formes alternatives de transition dans la littérature. Il nous fallait donc ne pas exclure cette condition.

Un tel test, appliqué aux 50 à 64[155] ans en 1995, a permis de sélectionner une cohorte de 636 répondants. Pour chaque répondant, et à partir du mois suivant l'occurrence de l'événement A ou B, nous disposions d'une séquence d'au moins 48 observations mensuelles pour les catégories se rapportant à l'activité sur le marché du travail, et de séquences d'au moins quatre observations annuelles pour les sources et niveaux de revenu.[156] Ces séquences ont été respectivement tronquées à 48 mois et quatre ans, pour assurer des durées égales d'un répondant à l'autre.

Pour l'activité sur le marché du travail, les catégories constitutives des séquences étaient les suivantes :

1) Emploi à temps plein (i.e. 30 heures ou plus habituellement travaillées par semaine tous emplois confondus);
2) Emploi à temps partiel (i.e. moins de 30 heures);
3) Chômage;
4) Inactivité.

Aussi, nous avons effectué un découpage des sources de revenu de manière à représenter les situations de dépendance aux sources publiques (signalant potentiellement une précarité de revenu) :

1) Gains (salaires et traitements, ou revenu du travail indépendant);
2) Prestations de retraite privées (régimes d'employeurs et REER);
3) Placements et autres revenus privés (a.r.p.);
4) Transferts : prestations du *Régime des pensions du Canada* ou du *Régime des rentes du Québec* (RPC/RRQ);
5) Transferts : prestations d'assurance-emploi;
6) Transferts : prestations de la *Sécurité de la vieillesse* (SV) du *Supplément de revenu garanti* (SRG) et autres transferts gouvernementaux (a.t.g.)[157]

---

[155] Nous avons été contraints d'écarter les répondants âgés de 65 ans et plus, même si la transition travail-retraite demeure un événement typique à ces âges. La raison est que l'EDTR ne collecte plus d'informations sur l'activité et le travail à partir de 70 ans. Nous n'aurions pas pu constituer des séquences de 48 catégories d'activité dans le cas de certains répondants de 65 ans et plus en début d'observation. Il en aurait résulté une inégalité dans la longueur des séquences selon l'âge, et donc des altérations dans la mesure de l'objet.

[156] Des procédures d'imputation des données manquantes sur les séquences ont été appliquées afin de ne pas éroder l'échantillon. Dans quelques cas d'impossibilité à imputer, les répondants ont été exclus (Cf. Crespo, 2005, pp. 81-83). Le nombre de 636 tient compte de ces exclusions.

[157] La catégorie « a.t.g. » comprend des transferts gouvernementaux mineurs, non compris ailleurs. Il peut s'agir, par exemple, de crédits d'impôts.

7) Transferts : prestations d'assistance sociale;
8) Aucune source de revenu.[158]

La transition travail-retraite se définit opérationnellement par les séquences de ces catégories d'activité, et de ces sources et niveaux de revenu, tel que ces séquences indiquent une progression, plus ou moins rapide, graduelle et irréversible : 1) de l'emploi vers le chômage et l'inactivité; 2) de revenus tirés majoritairement des gains vers des revenus tirés majoritairement de sources « hors gains », dont les prestations de retraite, etc.

Dans une seconde étape, nous avons comparé, puis classifié les séquences, afin de dégager une typologie de classes de transition, chaque classe devant correspondre à une forme de transition. Pour la comparaison, nous avons utilisé l'*analyse d'appariements optimaux (Optimal Matching)*, et pour la classification, l'*analyse de classification ascendante hiérarchique.*

L'analyse d'appariements optimaux permet d'identifier le niveau de ressemblance ou de « distance » entre des séquences numériques. Initialement utilisée pour comparer des molécules, elle a déjà fait l'objet d'applications reliées notamment aux carrières de travail (Abbott et Hrycak, 1990; Han et Moen, 1999). Son algorithme de calcul a pour tâche de déterminer, à partir d'un ensemble d'opérations associées à des « coûts » à spécifier (coûts d'insertion, de suppression et de substitution), le coût total à « payer » pour que la séquence d'un répondant devienne identique à celle d'un autre. Ce coût total constitue une mesure de la distance entre deux séquences : plus elles se ressemblent, plus leur distance est faible, donc plus l'ensemble des opérations s'est révélé finalement économique. L'algorithme génère une matrice de distances entre paires de répondants.[159]

Lorsque cette matrice est soumise à une analyse de classification ascendante hiérarchique, on obtient des scénarios de typologie, soit différentes partitions de l'échantillon en classes. Chaque classe renferme des répondants dont la distance entre séquences est

---

[158] Il est en effet possible qu'une personne ne retire aucun revenu, dans le cas bien sûr où elle est intégrée dans un ménage ou au moins une autre personne dispose d'un revenu.

[159] Une introduction de la méthodologie a été présentée par Abbott et Hrycak (1990). Aussi, pour une présentation illustrative de l'algorithme de base, et pour une présentation formelle se basant sur le texte classique de Kruskal et Sankoff (1983), consulter Crespo (2005, pp. 185-189).

minimale. Dans le cas présent, chaque classe se rapporte à des parcours de transition qui, sur les dimensions considérées, se ressemblent le plus possible, voire sont identiques. On peut ensuite identifier la forme typique de ces parcours dans chaque classe, au moyen de procédures descriptives.

Afin de limiter le fardeau du calcul de la matrice de distances, ou puisque les séquences de certaines dimensions ne sont pas aisément traitables,[160] nous avons affecté à l'analyse d'appariements optimaux les séquences relatives à un nombre limité de dimensions, soit *l'activité*, et la *principale source de revenu*, ou *source prépondérante*, c'est-à-dire la source qui représente le plus haut niveau de revenu annuel parmi toutes les sources retirées par un répondant. Donc, puisque deux séquences par répondant ont été retenues, deux matrices de distances ont été générées.[161] Nous avons ensuite créé une matrice de « distances synthétiques », après avoir normalisé[162], puis additionné ces deux matrices, selon une procédure empruntée à Han et Moen (1999, p. 203). Finalement, cette matrice de distances synthétiques a été soumise à une analyse de classification ascendante hiérarchique, qui a fourni des scénarios de partition.

5.4 Quelles sont les formes de transition travail-retraite et à quels patterns de revenu correspondent-elles ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à notre première question *(Quelles sont les formes de transition travail-retraite et à quels* patterns *de revenu correspondent-elles ?),* nous avons retenu un scénario de partition en 11 classes, que nous avons réparties en quatre groupes homogènes. Mentionnons d'emblée que ces quatre groupes ne sont

---

[160] Par exemple, le niveau de revenu total n'est pas aisément traitable, car l'analyse d'appariements ne considère que des catégories. Certes, nous aurions pu « aplatir » le revenu en tranches pour ensuite l'intégrer à l'analyse. Mais nous avons jugé marginal l'apport de cette stratégie, puisque la principale source de revenu (Cf. reste du paragraphe) en dit déjà beaucoup sur la tranche de revenu.

[161] Les appariements optimaux ont été réalisés au moyen de la procédure SEQM du progiciel Transition Data Analysis (Rohwer et Poetter, 2002). La spécification des coûts d'insertion, de suppression et de substitution est explicitée dans Crespo (2005, p. 83, note 99).

[162] La normalisation est nécessaire, puisque certaines caractéristiques des séquences, d'une analyse d'appariements à l'autre, influencent l'échelle de la mesure de distance. Il peut s'agir de la taille des séquences, ou de la valeur des coûts. Une solution de normalisation consiste à diviser chaque mesure de la matrice, excluant les mesures nulles situées sur la diagonale, par l'écart-type de l'ensemble formé de toutes les mesures, à l'exclusion encore des mesures nulles.

aucunement un résultat de l'analyse de classification en soi; ils ont été établis subjectivement, à partir de ressemblances constatées entre les classes au niveau des formes de parcours sur leurs dimensions. Ils ont été conçus strictement dans le but d'organiser la description, et ne représentent pas exactement la partition qui aurait été produite par une analyse de classification à quatre classes.

Dans un premier groupe (N=119, 17,92%) on constate un *maintien durable ou éphémère dans un emploi, combiné à des modalités de retraite partielle,* tandis qu'au niveau des sources de revenu, *il y a maintien ou non de la prépondérance des gains.* Dans un second (N=206, 33,82%), il y a *maintien ou reprise d'activité suite à une cessation d'emploi,* tandis qu'au niveau des sources de revenu, *il y a maintien ou non de la prépondérance des gains.* Dans le troisième (N=99, 16,25%), on constate cette fois-ci une *cessation d'activité immédiate suite à une cessation d'emploi, avec prépondérance des prestations de retraite privées.* Enfin, dans un quatrième groupe (N=212, 32,03%), on constate une *cessation d'activité plus ou moins immédiate suite à une cessation d'emploi, sans prépondérance des prestations de retraite privées.*

Identifions maintenant plus détail les formes sous-jacentes aux 11 classes. Pour ce faire, un moyen pratique est d'observer, au fil des unités d'observation, l'évolution des pourcentages de répondants qui détiennent telle ou telle catégorie d'activité et telle ou telle principale source de revenu. Les figures 5.1 à 5.4, qui se rapportent respectivement aux quatre groupes, enchâssent les séries chronologiques de ces pourcentages, et pour chaque classe; en fin de série, les pourcentages moyens de toutes les observations sont annexés.

Figure 5.1
Moyennes mobiles des catégories de l'activité sur le marché du travail et principales sources de revenu pendant 4 années suivant le commencement de la transition (groupe 1, classes 1.1 à 1.2). Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001.

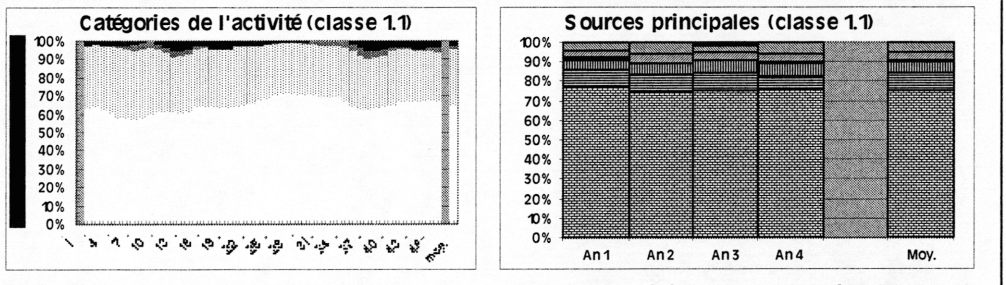

Classe 1.1 : Maintien durable dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle, prépondérance des gains (N=81, 13,3%)

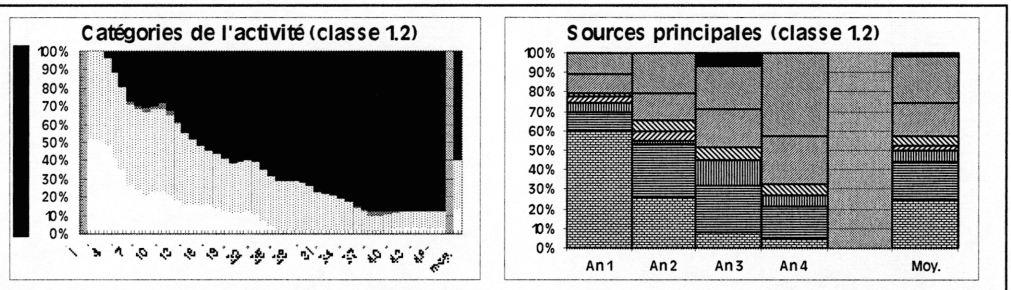

Classe 1.2 : *Maintien éphémère dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle, prépondérance d'un ensemble diversifié de sources (N=38, 4,6%)*

Légende :

- *Catégories de l'activité sur le marché du travail* :

Emploi à temps plein — Emploi à temps partiel
Chômage — Inactivité

- *Sources principales de revenu* :

Gains — Placements et a.r.p.
Prestations privées — Assurance-emploi
Assistance sociale — SV/SRG & a.t.g.
RPC/RRQ — Aucun revenu

Dans la classe 1.1 (Cf. Figure 5.1), il y a *maintien durable dans un emploi, combiné à des modalités de retraite partielle,*[163] *avec prépondérance des gains* (N=81, 13,3%). L'emploi occupé au commencement perdure pendant les quatre années, ce qui explique qu'une grande majorité continue de compter sur les gains en tant que principale source. Dans la classe suivante (classe 1.2), on observe un *maintien éphémère dans un emploi, combiné à des modalités de retraite partielle, avec prépondérance d'un ensemble diversifié de sources* au niveau agrégé (N=38, 4,6%). On se destine ici tôt ou tard à l'inactivité à partir du moment où l'une ou l'autre des modalités de retraite partielle sont introduites. Cette classe ne présente pas de profil clair quant aux sources de revenu alternatives une fois la transition à l'inactivité réalisée. On constate par ailleurs dans ces deux classes l'importance de l'emploi à temps partiel en tant que modalité de retraite partielle. En effet, entre 30% et 45% y sont en emploi à temps partiel. Par ailleurs, le commencement des prestations de retraite est important à son tour – quoique invisible dans la figure 5.1; il s'agit aussi d'une modalité de retraite partielle dans notre entendement. En somme, ces classes illustrent en particulier le phénomène de combinaison des statuts de travailleur et de retraité.

---

[163] Rappelons, conformément au test de sélection (événement B), que trois modalités de retraite partielle sont possibles, alors qu'un répondant conserve un emploi : passer à un horaire à temps partiel pendant au moins 12 mois consécutifs, commencer à retirer des prestations de retraite fondées sur les gains, ou ne plus avoir les gains comme principale source de revenu.

Figure 5.2
Moyennes mobiles des catégories de l'activité sur le marché du travail et principales sources de revenu au fil des quatre années suivant le commencement de la transition (groupe 2, classes 2.1 à 2.3). Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001.

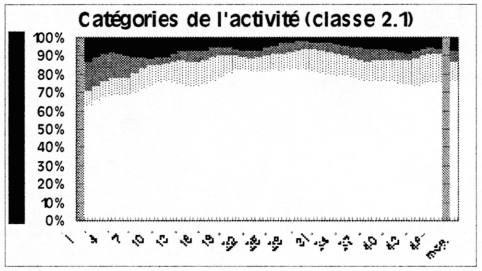

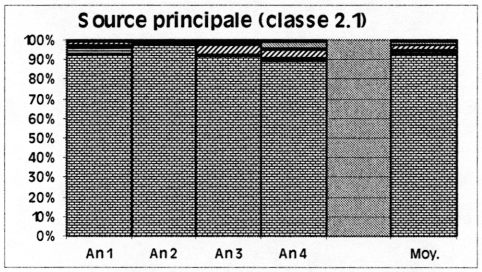

Classe 2.1 : *Maintien d'activité avec réemploi massif et rapide, prépondérance des gains (N=167, 27,2%)*

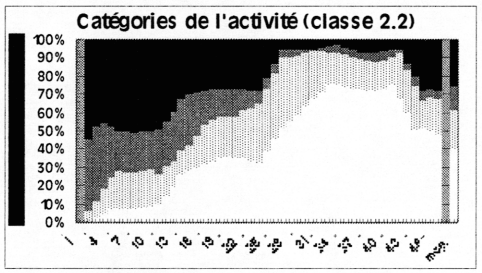

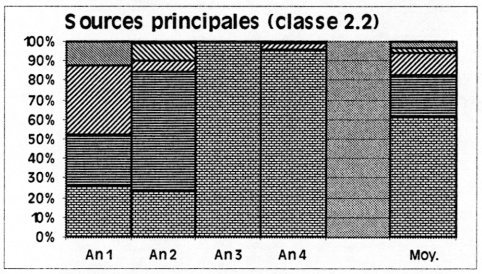

Classe 2.2 : *Maintien ou reprise d'activité, prépondérance (retrouvée) des gains (N=19, 3,6%)*

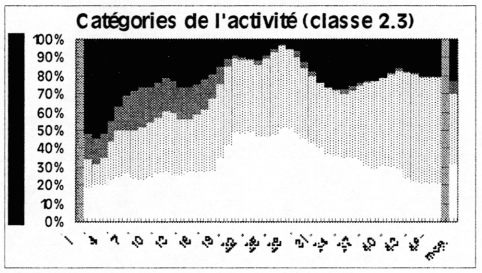

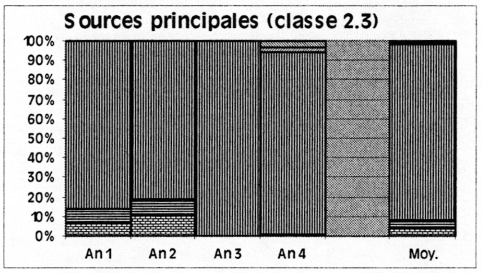

Classe 2.3 : *Maintien ou reprise d'activité, prépondérance des prestations privées (N=20, 3,0%)*

Légende :

- *Catégories de l'activité sur le marché du travail* :

Emploi à temps plein ▒ Emploi à temps partiel
▓ Chômage ■ Inactivité

- *Sources principales de revenu* :

▤ Gains ▤ Placements et a.r.p.
▥ Prestations privées ▨ Assurance-emploi
▧ Assistance sociale ▨ SV/SRG & a.t.g.
▧ RPC/RRQ ■ Aucun revenu

Les parcours typiques des deux premières classes du groupe 2 (2.1 et 2.2) révèlent l'étendue de la mobilité sur le marché du travail après une cessation d'emploi mais avant une retraite, ce qui évoque la forme de l'emploi postcarrière (Cf. Figure 5.2). Dans la classe 2.1, on assiste à un *maintien d'activité avec réemploi massif et rapide, et avec prépondérance des gains* (N=167, 27,2%). Ce parcours – de loin le plus répandu puisque plus du quart de notre cohorte l'observe – consiste dans une cessation d'emploi suivie très majoritairement d'un réemploi rapide et à temps plein. Il y a donc maintien durable de l'activité, lequel explique que les gains demeurent largement prépondérants. Par contraste, la classe 2.2 se caractérise par un *maintien ou une reprise d'activité, avec prépondérance (retrouvée) des gains* (N=19, 3,6%). Des seniors qui se maintiennent en activité tout juste après la cessation d'emploi, en côtoient d'autres qui la cessent pour ensuite la reprendre. Aussi, l'inactivité remonte en quatrième année, ce que l'on interprète par le fait que certains des emplois retrouvés sont temporaires. Donc, contrairement à ce que l'on observe dans la classe 2.1, le retour en emploi dans la classe 2.2, non seulement est moins rapide pour plusieurs, mais aussi plus éphémère. Aussi, c'est parce qu'une partie de la classe interrompt l'activité pendant les deux premières années, que les gains ne représentent pas alors la principale source de revenu d'une majorité; mais cette prépondérance est majoritairement retrouvée après. Quoi qu'il en soit, dans ces deux classes, le retour en emploi s'apparente à une postcarrière plutôt qu'à une postretraite, étant donné l'absence d'une prépondérance importante des prestations de retraite privées.

Au contraire, le parcours typique de la classe 2.3 est celui d'un *maintien ou reprise d'activité, avec prépondérance des prestations privées* (N=20, 3,0%). Le parcours d'activité ressemble à maints égards à celui de la classe 2.2, sauf que l'emploi est davantage à temps partiel, et surtout en fin de période. Par contraste, les prestations de retraite privées sont largement prépondérantes; cette classe peut donc être considérée comme un repère de l'emploi postretraite, bien que fréquenté par une mince minorité de notre cohorte en transition, soit seulement 3%. De même, le parcours typique de cette classe constitue une illustration des phénomènes d'alternance et de combinaison des statuts de travailleur et de retraité, dans la mesure où, après une cessation d'emploi, une inactivité d'abord apparaît, ensuite diminue, pour ensuite augmenter de nouveau (alternance), le tout dans le cadre d'une prépondérance de prestations privées, et de l'emploi surtout à temps partiel (combinaison). Ce commentaire s'applique en partie au parcours de la classe 2.2 : on y

observe au moins une alternance des statuts, exprimée par l'alternance entre l'activité et l'inactivité.

Figure 5.3
Moyennes mobiles des catégories de l'activité sur le marché du travail et principales sources de revenu au fil des quatre années suivant le commencement de la transition (groupe-classe 3). Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001.

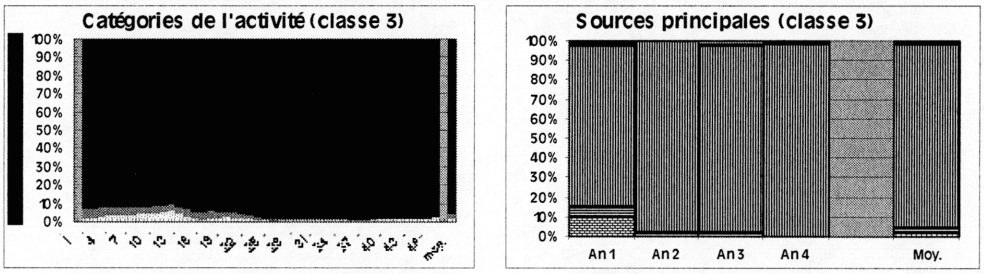

Groupe-classe 3 : *cessation d'activité immédiate suite à une cessation d'emploi, avec prépondérance des prestations de retraite privées (N=99, 16,25%)*

Légende :

- *Catégories de l'activité sur le marché du travail* :

Emploi à temps plein ▒ Emploi à temps partiel
▓ Chômage ■ Inactivité

- *Sources principales de revenu* :

▤ Gains ▤ Placements et a.r.p.
▥ Prestations privées ▨ Assurance-emploi
▧ Assistance sociale ▨ SV/SRG & a.t.g.
▧ RPC/RRQ ■ Aucun revenu

Dans le groupe-classe 3 (Cf. Figure 5.3), on assiste à une *cessation d'activité immédiate suite à une cessation d'emploi, avec prépondérance des prestations de retraite privées* (N=99, 16,25%). Un tel parcours correspond de près à une forme de « transition classique ». Ce qui survient ici est bien connu : un emploi cesse, le passage à l'inactivité est abrupt et apparemment irréversible, et des prestations privées de retraite deviennent quasi immédiatement la principale source d'une écrasante majorité. Il importe aussi de noter que cette forme de transition classique ne représente qu'environ 15% de la cohorte, ce qui montre à quel point les formes alternatives sont prégnantes.

Figure 5.4
Moyennes mobiles des catégories de l'activité sur le marché du travail et principales sources de revenu au fil des quatre années suivant le commencement de la transition (groupe 4, classe 4.1 à 4.5). Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001.

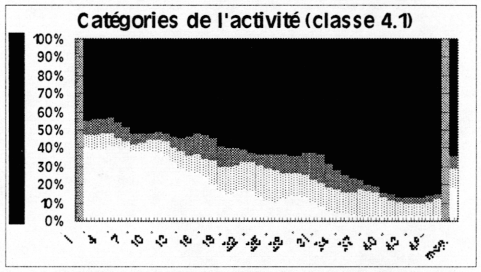

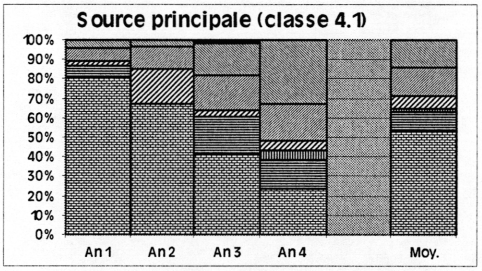

Classe 4.1 : Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance d'un ensemble diversifié de sources (N=40, 6,3%)

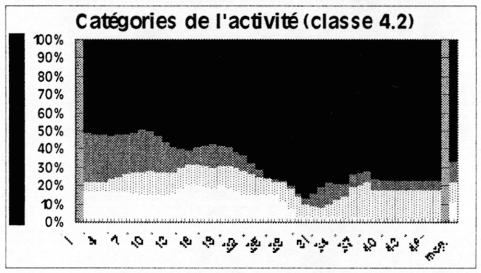

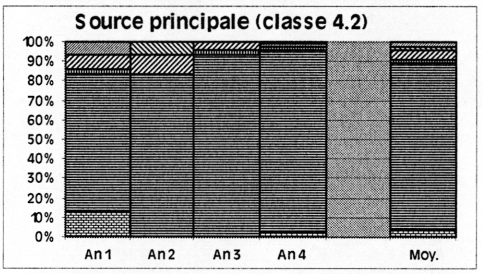

Classe 4.2 : Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des placements et a.r.p. (N=33, 5,0%)

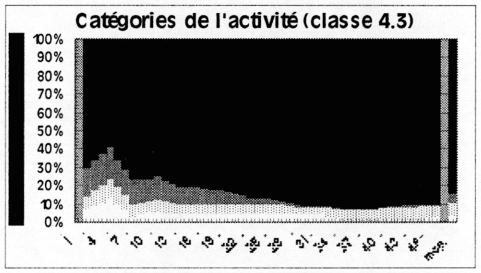

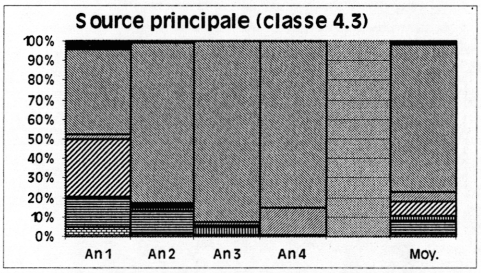

Classe 4.3 : Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations du RPC/RRQ (N=66, 11,4%)

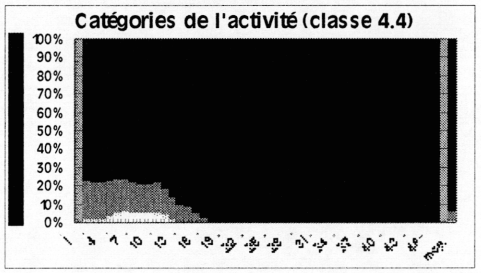

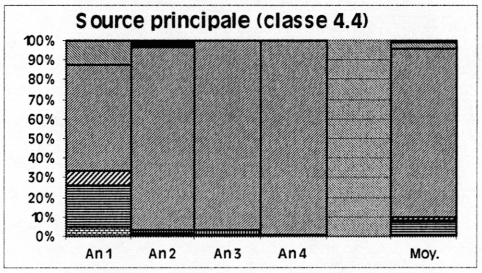

Classe 4.4 : Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations de la SV/SRG et a.t.g. (N=42, 5,7%)

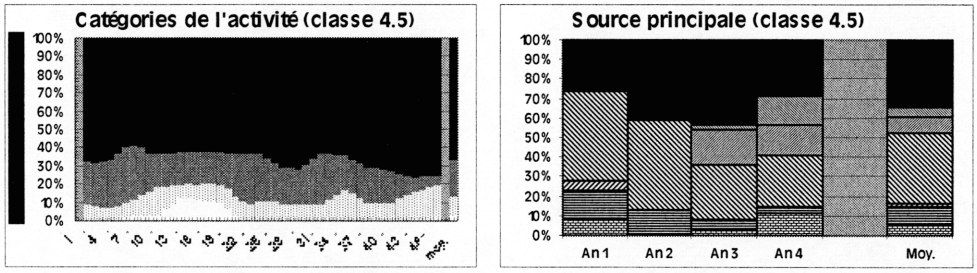

Classe 4.5 : Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations d'assistance sociale ou absence de revenus (N=31, 3,6%)

Légende :

- *Catégories de l'activité sur le marché du travail :*

Emploi à temps plein ▒ Emploi à temps partiel

▓ Chômage ■ Inactivité

- *Sources principales de revenu :*

▦ Gains ▤ Placements et a.r.p.

▥ Prestations privées ▨ Assurance-emploi

▧ Assistance sociale ▨ SV/SRG & a.t.g.

▧ RPC/RRQ ■ Aucun revenu

Enfin, comme nous l'avons rapporté, les classes du groupe 4 se caractérisent par une *cessation d'activité plus ou moins immédiate suite à une cessation d'emploi, sans prépondérance des prestations de retraite privées* (Cf. Figure 5.4). Les principales sources dénotent une situation de revenu plus ou moins précaire. Ainsi, à propos de la classe 4.1, on constate une *cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance d'un ensemble diversifié de sources* au niveau agrégé (N=40, 6,3%). Tout près de la moitié cesse immédiatement l'activité tandis que l'autre moitié s'y maintient, pour la cesser plus tard, selon des délais variables. L'érosion de l'activité progresse, et s'accompagne d'une érosion des gains en tant que principale source, au profit de sources hétéroclites. Dans la classe 4.2, se manifeste une *cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance des placements et autres revenus privés* (N=33, 5,0%). Les parcours d'activité ici sont à peu près structurés comme ceux de la classe précédente.

Dans les trois dernières classes, seules des sources publiques sont prépondérantes, si toutefois des revenus sont retirés. Concernant la classe 4.3, on constate une *cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance des prestations du*

RPC/RRQ (N=66, 11,4%).[164] Le parcours typique de la classe 4.4 consiste dans une *cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance des prestations de la SV/SRG*[165] (N=42, 5,7%). L'activité est beaucoup moins répandue et surtout beaucoup moins durable ici, vraisemblablement parce que la moyenne d'âge de cette classe est plus élevée que la classe précédente, la SV/SRG n'étant ouvrable qu'à 65 ans, comparativement au RPC/RRQ, ouvrable à 60 ans. Enfin, dans la classe 4.5, il y a *cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance des prestations d'assistance sociale ou absence de revenus* (N=31, 3,6%). Dans cette classe, environ les deux tiers cessent instantanément cette activité, tandis qu'un autre tiers la conserve, sans arriver significativement à reprendre l'emploi, comme on peut le voir par l'ampleur moyenne inégalée du chômage.[166] Les parcours de revenus sont plus précaires, car teintés par l'assistance sociale ou par l'absence de revenus. Cette classe représente une minorité d'environ 4%,

Afin que notre description gagne en précision, nous revisualisons maintenant toutes ces formes de transition, mais cette fois-ci à travers le prisme d'autres dimensions se rapportant au revenu. La première permet de documenter le phénomène de combinaison des statuts de travailleur et de retraité, par l'intermédiaire de sa contrepartie fiscale, soit le *cumul des gains et des prestations de retraite basées sur les gains.* Dans le tableau 5.1, les estimés de l'incidence de ce cumul dans chaque classe, pour l'année du commencement de la transition et pour les quatre années suivantes, sont fournis.

---

[164] On signale aussi une certaine prépondérance des prestations d'assurance-emploi en première année. Pour certains donc (30%), ces prestations d'assurance-emploi pourraient, après la cessation d'emploi, servir de relais entre les gains et le RPC/RRQ.

[165] Rappelons que cette source de revenu comprend aussi d'autres transferts gouvernementaux (a.t.g.) non compris dans les autres sources. Toutefois, la SV/SRG demeure prépondérante pour la grande majorité des répondants de cette classe.

[166] Ce chômage est issu d'un roulement assez élevé de l'emploi de ces actifs, et dans certains cas il constitue un statut de longue durée.

Tableau 5.1
Évolution du cumul entre les gains et les prestations de retraite basées sur les gains, pendant l'année de commencement de la transition, et pendant les quatre années suivantes, selon les classes. Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001.

Gr.	Classes d'une typologie de formes de transition travail-retraite	An de comm. de la tr.	An 1	An 2	An 3	An 4
Gr 1	Classe 1.1 *(Maintien durable dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle, prépondérance des gains)*	42,1	42,5	39,2	47,9	50,0
	Classe 1.2 *(Maintien éphémère dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle, prépondérance d'un ensemble diversifié de sources)*	42,8	40,2	35,1	41,8	17,4
Gr 2	Classe 2.1 *(Maintien d'activité avec réemploi massif et rapide, prépondérance des gains)*	3,6	5,4	6,2	13,8	19,3
	Classe 2.2 *(Maintien ou reprise d'activité, prépondérance (retrouvée) des gains)*	10,0	11,9	11,9	19,0	30,1
	Classe 2.3 *(Maintien ou reprise d'activité, prépondérance des prestations privées)*	60,2	73,2	64,5	75,2	67,7
Gr 3	Classe 3 *(Cessation d'activité immédiate suite à une cessation d'emploi, avec prépondérance des prestations de retraite privées)*	71,4	28,5	28,5	25,7	20,2
Gr 4	Classe 4.1 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance d'un ensemble diversifié de sources)*	10,0	19,6	29,3	31,6	23,0
	Classe 4.2 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des placements et a.r.p.)*	8,8	7,2	10,6	15,2	23,6
	Classe 4.3 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations du RPC/RRQ)*	32,3	31,9	31,9	12,0	14,6
	Classe 4.4 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations de la SV/SRG et a.t.g.)*	35,9	7,1	0,0	1,0	0,9
	Classe 4.5 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations d'assistance sociale ou absence de revenus)*	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3

Il ressort que ce phénomène de combinaison est jusqu'à un certain point répandu dans certaines classes. Par exemple, parmi ceux qui se maintiennent durablement dans un même emploi mais en introduisant des modalités de retraite partielle dont justement des prestations (classe 1.1), jusqu'à la moitié cumulent des gains et de telles prestations (50% à l'an 4). Dans la classe 2.3, qui constitue un autre cas typique de cette combinaison alors que le maintien ou la reprise d'activité s'allie à la prépondérance des prestations privées, ce

cumul atteint les trois quarts (75,2% à l'an 3). Ces deux classes représentent environ 16% de tout l'échantillon des seniors en transition (13,3% et 3% respectivement). Signalons que lorsqu'il y a maintien ou reprise d'activité sans que des prestations de retraite ne parviennent à représenter la source principale – comme c'est le cas dans les classes 2.1 et 2.2 – l'incidence de ce même cumul est jusqu'à un certain point élevée, sans être massive car ne dépassant pas 20%.

La seconde dimension consiste dans le *niveau de revenu total*. Le tableau 5.2 présente, pour l'année de commencement de la transition, et pour les quatre années suivantes, les estimés du revenu total. Il s'agit de la moyenne du revenu personnel avant impôt (non ajusté) dans chaque classe. La dernière colonne présente aussi un estimé du taux de maintien de ce revenu entre la quatrième année et l'année de commencement. Tous ces estimés montrent la relative inégalité du revenu d'une classe à l'autre au commencement de la transition, et la relative inégalité dans l'évolution de ce revenu au fil des quatre années suivantes.

D'une part, on constate par exemple que le revenu au commencement de la transition est positivement et fortement lié au fait de compter principalement sur des prestations de retraite privées plutôt que publiques pendant la transition. Plus les emplois précédemment occupés procurent de hauts revenus – ce qui se traduit par un revenu élevé au commencement de la transition –, plus ces emplois sont susceptibles d'être bien pourvus en protections et donc d'assurer la prépondérance de revenus de retraite privés en transition.[167] Ainsi, dans les classes 2.3 et 3, le revenu au commencement est le plus élevé de toutes les classes (71,500 $ et 56,100 $), et ce sont justement les prestations privées qui deviennent prépondérantes. Inversement, le revenu initial est plus faible dans les classes où les personnes se destinent aux sources publiques, sinon à l'absence de revenu. C'est ce qu'on constate notamment dans les trois dernières classes du groupe 4. Ce revenu au commencement est particulièrement faible dans la classe 4.5, caractérisée par la prépondérance des prestations d'assistance sociale, voire par l'absence de revenus (13,000 $).

---

[167] Nous étudierons de plus près cette question dans la partie suivante, au moyen d'une analyse de régression.

Tableau 5.2
Évolution du niveau de revenu total personnel moyen avant impôt (* 1000), à l'année de commencement d'une transition travail-retraite, et pendant les quatre années suivantes, selon les classes. Source : Statistique Canada, EDTR, Panel 2, 1996-2001.

Gr.	Classes d'une typologie de formes de transition travail-retraite	An de comm. de la tr.	An 1	An 2	An 3	An 4	Taux de maintien du revenu
Gr. 1	Classe 1.1 *(Maintien durable dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle, prépondérance des gains)*	35.5	37.7	34.3	37.0	35.5	100%
	Classe 1.2 *(Maintien éphémère dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle, prépondérance d'un ensemble diversifié de sources)*	22.9	22.5	17.8	18.4	18.9	82.8%
Gr. 2	Classe 2.1 *(Maintien d'activité avec réemploi massif et rapide, prépondérance des gains)*	45.5	40.0	34.1	34.3	34.6	76.1%
	Classe 2.2 *(Maintien ou reprise d'activité, prépondérance (retrouvée) des gains)*	31.9	14.5	17.8	17.3	25.2	79.0%
	Classe 2.3 *(Maintien ou reprise d'activité, prépondérance des prestations privées)*	71.5	43.5	45.1	46.3	46.5	65.1%
Gr. 3	Classe 3 *(Cessation d'activité immédiate suite à une cessation d'emploi, avec prépondérance des prestations de retraite privées)*	56.1	33.7	30.5	31.0	31.8	56.6%
Gr. 4	Classe 4.1 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance d'un ensemble diversifié de sources)*	31.1	20.9	19.0	14.3	16.5	53.0%
	Classe 4.2 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des placements et a.r.p.)*	27.6	19.0	16.8	15.0	15.3	55.4%
	Classe 4.3 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations du RPC/RRQ)*	19.7	12.6	12.4	12.7	13.3	67.5%
	Classe 4.4 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations de la SV/SRG et a.t.g.)*	20.8	9.8	7.4	9.3	9.1	43.9%
	Classe 4.5 *(Cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations d'assistance sociale ou absence de revenus)*	13.0	6.3	5.1	4.1	4.8	37.1%

D'autre part, il est manifeste que l'ampleur de la chute de revenu entre l'année de commencement de la transition et la quatrième année, correspond de près à la précarité de la source publique qui est appelée à devenir prépondérante. En d'autres termes, le taux de maintien du revenu est plus faible lorsque c'est la SV/SRG qui devient prépondérante plutôt que le RPC/RRQ (43,9% contre 67,5%), et plus faible lorsque ce sont les prestations d'assistance sociale ou l'absence de revenu qui le deviennent, plutôt que la SV/SRG (37,1%

contre 43,9%). Inversement, et sans surprise, le taux de maintien est beaucoup plus élevé lorsque le statut de travailleur est préservé pendant la transition, c'est-à-dire lorsque les gains demeurent ou redeviennent prépondérants : il est d'au moins 76,1% dans les classes 1.1, 2.1 et 2.2. Dans la classe 1.1, le maintien est maximal (100%), puisque à part l'introduction d'une retraite partielle, le *statu quo* d'un même emploi demeure. Enfin, signalons que lorsqu'une cessation d'activité durable se manifeste parallèlement à une prépondérance de sources privées, le taux de maintien du revenu n'est pas très accentué.[168]

5.5 Peut-on relier des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi à des formes de transition ?

Afin d'apporter des éléments de réponse aux volets de notre deuxième question *(Peut-on relier des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi à des formes de transition ?),* nous avons procédé à une analyse de régression. Nous cherchons plus précisément à identifier des caractéristiques reliées à des formes de transition marquées : a) par le maintien ou la reprise d'activité plutôt que sa cessation (premier volet de la question); b) par la prépondérance de sources de revenu hors gains excluant les prestations privées (c'est-à-dire des sources impliquant un niveau de revenu généralement moins élevé ou moins bien maintenu), plutôt que par la prépondérance de ces prestations privées (deuxième volet).

Pour structurer théoriquement une telle analyse, nous avons recouru à l'approche du « parcours de vie » (*Life Course*). Dans sa tradition nord-américaine (Elder et Johnson, 2002; Settersten, 2002), cette approche se caractérise par une pluralité de « principes » à caractère paradigmatique, qui permettent « d'expliquer » un parcours, en l'occurrence la forme qu'il prend. Parmi ces principes, on en distingue quatre qui sont potentiellement utiles à la question : le *développement*, le *timing* d'événements de ce développement, la *multidimensionnalité* et la *connexité*.

---

[168] C'est le cas des classes 3, 4.1 et 4.2, où il s'estime à environ 55%. Il faut toutefois mettre en perspective une partie de ce résultat : si le revenu chute beaucoup dans la classe 3, il était au commencement plutôt élevé.

Le principe du développement stipule que « *le développement humain et le vieillissement sont des processus qui perdurent tout au long de la vie* » (Elder et Johnson, 2002). Ce principe suggère que l'histoire d'un parcours est une variable explicative de son présent, voire de son futur. Le principe du *timing* stipule que « *les conséquences (...) des événements (...) varient selon le moment où ils surviennent* » (Ibid.). Ce principe spécifie le principe précédent : le *timing* d'événements de cette histoire explique particulièrement la suite. Le principe de multidimensionnalité révèle que le « *développement et le vieillissement surviennent sur des dimensions biologiques, psychologiques et sociales* » (Riley, 1979); aussi, ces trois *dimensions interagissent systématiquement*, au sens où le parcours sur une dimension est une variable explicative du parcours sur une autre. Enfin, le principe de connexité (*linked lives*) énonce que les « *vies sont vécues de manière interdépendante (...)* » (Elder et Johnson, 2002). La connexité spécifie le principe de multidimensionnalité en isolant des dimensions sociales qui relèvent des relations humaines, lesquelles représentent une autre variable explicative.

Plusieurs études ont porté sur les relations entre, d'une part, des variables qu'on peut rattacher à ces principes et, d'autre part, la probabilité d'accès à l'emploi postcarrière ou postretraite (Beck, 1985; Hardy, 1991; Hayward, Hardy et Liu, 1994; Elder et Pavalko, 1993; Parnes et Sommers, 1994; Han et Moen, 1999; Singh et Verma, 2003).[169]

Certaines de ces variables dépeignent des caractéristiques de *l'histoire de carrière*, plus particulièrement du *dernier emploi* obtenu avant la postcarrière ou la postretraite; ces variables contribuent au principe du développement, sur la base que ce dernier emploi s'inscrit dans l'histoire d'un parcours. Les résultats, sinon les hypothèses de ces études, ont établi ou proposé que le fait que cet emploi soit d'ancienneté moins élevée, qu'il soit indépendant, qu'il relève de catégories d'occupations de professionnels et de directeurs, de catégories d'industries de « marchés externes », et qu'il cesse pour des motifs volontaires, est chaque fois relié positivement à l'emploi postcarrière ou postretraite; ce serait en vertu de qualifications transférables – non spécifiques ou générales – favorisant l'accès à l'emploi. De tels résultats ou hypothèses suggèrent que les caractéristiques en question pourraient être reliées à des formes de transition de notre typologie marquées par un maintien ou une

---

[169] Pour une revue détaillée de cette littérature, se référer Crespo (2005, pp. 137-150).

reprise d'activité, plutôt qu'une cessation. Aussi, une ancienneté plus élevée, une rémunération plus élevée, l'appartenance à des catégories d'occupations de professionnels et de directeurs, ou à des catégories d'industries de « marchés internes », pourraient être reliés à des formes de transition marquées par la prépondérance de prestations privées, plutôt que d'autres sources de revenu; si tel est le cas, ce serait en vertu du rôle de ces caractéristiques dans l'accumulation de revenus de retraite adéquats.

Ces études ont aussi montré que *l'âge* de cessation d'un emploi de carrière ou d'une retraite est relié négativement à l'emploi postcarrière ou postretraite. Il s'agit d'une contribution au principe du *timing*, sur la base que cette cessation d'emploi ou cette retraite représentent des événements de l'histoire du parcours – quoique contigus à la transition travail-retraite – dont le *timing* permet justement d'expliquer la suite, en l'occurrence l'accès ultérieur à l'emploi postcarrière ou postretraite. Ainsi, l'âge au commencement de la transition pourrait être négativement relié à des formes marquées par le maintien ou la reprise d'activité.

Mais encore, ces études ont pour la plupart montré que des *dispositions physiques et psychologiques* sont reliées à cet emploi (postcarrière ou postretraite) : plus ces dispositions sont avantageuses (i.e. bonne santé, pas de limitations d'activité, satisfaction, etc.), plus l'emploi postcarrière ou postretraite survient. Il s'agit d'une contribution au principe de multidimensionnalité, sur la base que ces dispositions relèvent de dimensions biologiques et psychologiques influant sur la dimension socioprofessionnelle qui englobe les formes de transition travail-retraite. C'est pourquoi des dispositions avantageuses pourraient être reliées aux formes marquées par le maintien ou la reprise d'activité.

Enfin, on a traité dans d'autres études de la relation entre la transition travail-retraite d'un senior et les *patterns* d'activité du conjoint ou de la conjointe, ce qui constitue une contribution au principe de connexité, sur la base que les relations de planification de la retraite entre conjoints favorisent tantôt une synchronisation des moments de la transition, tantôt une désynchronisation (O'Rand et Henretta, 1982; Henretta, O'Rand et Chan, 1993). À titre exploratoire, et en présupposant une synchronisation des *patterns* d'activité entre conjoints, il convient de vérifier si l'activité du conjoint est reliée à des formes de transitions marquées par le maintien ou la reprise d'activité.

Dans le cadre respectif de ces quatre principes, nous avons vérifié par analyse de régression si des caractéristiques des seniors relevant de *l'emploi précédant le commencement de la transition* – si l'âge, si des dispositions physiques et psychologiques, et finalement si l'activité du conjoint, sont reliées à telles ou telles formes de transition selon les dimensions définies par les deux volets de la question, soit l'activité et les sources et niveaux de revenu. Les variables indépendantes[170] de cette analyse se distinguent comme suit. D'abord, des variables de l'emploi précédant le commencement de la transition permettent de rendre compte, au moins partiellement, de l'histoire de carrière. Nous considérons le nombre de mois d'ancienneté de cet emploi, le logarithme de son taux de rémunération horaire, sa catégorie de travailleur (« indépendant » en référence à « salarié »), sa catégorie d'occupation (« professionnels, semi-professionnels, et directeurs (supérieurs et intermédiaires) » en référence à toute autre catégorie), le fait qu'il relève d'une catégorie d'industrie privée avec prévalence d'un type quelconque de marché (« marchés externes privés » ou « marchés internes privés », en référence à « marchés internes publics »), et enfin, son motif de cessation (« involontaire » en référence à « volontaire ») dans les cas où il cesse effectivement. Nous considérons aussi l'âge, par une variable continue, variant de 50 à 64 ans. Par ailleurs, nous mesurons des dispositions physiques et psychologiques à l'année de commencement de la transition au moyen de deux variables déclaratoires, soit le fait d'estimer son état de santé comme « favorable » en référence à « défavorable », et – à défaut de mesures de dispositions psychologiques centrées sur le travail – le fait d'estimer son niveau de stress « faible » en référence à « élevé ». Pour tout répondant marié ou en union libre et au commencement de sa transition, une autre variable indépendante identifie la catégorie d'activité abrégée de son conjoint (« actif » en référence à « inactif »[171]). Enfin, nous considérons à titre complémentaire deux variables sociodémographiques, soit le genre (« genre masculin ») et la scolarité (« diplôme universitaire »), derrière la présupposition que ces deux caractéristiques sont reliées aux formes de transition par l'intermédiaire d'une situation d'emploi plus avantageuse au commencement de la transition.

---

[170] Pour les informations techniques relatives à l'opérationnalisation de ces variables indépendantes, se référer à Crespo (2005, pp. 154-158).

[171] Les répondants non mariés ni en union libre ont été contrôlés au moyen d'une variable supplémentaire, qui ne figurera pas dans le prochain tableau de résultats.

Le tableau 5.3 présente les estimés robustes[172] des coefficients de régression logistique binomiale se rapportant aux effets bivariés de ces variables. Ces coefficients ont été estimés dans cinq modèles. Les modèles 1 à 3 visent à donner des éléments de réponse au premier volet de la question; ils permettront le cas échéant d'identifier des caractéristiques reliées au maintien ou à la reprise d'activité, plutôt que sa cessation. Ces modèles ont été élaborés de manière à assurer une homogénéité maximale des formes à opposer, sauf sur la dimension dont on rend compte dans ce premier volet : *l'activité.* Ainsi, le modèle 1 oppose les deux classes du groupe 1, où l'on observe communément un maintien dans un emploi, combiné à des modalités de retraite partielle. La catégorie à expliquer de sa variable dépendante est le fait d'appartenir à la classe 1.1, où le maintien est durable; sa catégorie de référence est le fait d'appartenir à la classe 1.2, où le maintien est éphémère, et où par conséquent la cessation d'activité pointe à l'horizon. Le modèle 2 oppose les deux seules classes marquées communément par la prépondérance de prestations privées, soit le fait d'appartenir à la classe 2.3, où prime un maintien ou une reprise d'activité (catégorie à expliquer), au fait d'appartenir à la classe 3, où prime plutôt une cessation d'activité immédiate (catégorie de référence). Ce modèle équivaut au contraste entre l'emploi postretraite et la cessation d'activité. Le modèle 3 oppose cette fois-ci les classes marquées communément par la prépondérance de sources de revenu excluant les prestations privées, soit le fait d'appartenir aux classes 2.1 et 2.2 où survient un maintien ou une reprise d'activité (catégorie à expliquer), au fait d'appartenir à l'une ou l'autre des classes du groupe 4, où survient une cessation d'activité, quoique plus ou moins immédiatement (catégorie de référence). Ce modèle équivaut au contraste entre l'emploi postcarrière et la cessation d'activité sans prépondérance de prestations privées.

Les modèles 4 et 5 visent à donner des éléments de réponse au second volet de la question; ils permettront le cas échéant d'identifier des caractéristiques reliées à la prépondérance de telle ou telle source de revenu hors gains. Encore une fois, ces modèles ont été élaborés pour garantir une homogénéité maximale des formes à opposer, sauf sur la dimension dont on rend compte dans ce second volet : les *sources de revenu hors gains*; nous gardons maintenant constante la situation vis-à-vis l'activité. De fait, dans ces deux modèles, tous les seniors appartiennent à des classes marquées par une cessation d'activité,

---

[172] Ces estimés tiennent compte du plan d'échantillonnage de l'EDTR. Le programme macro SAS de Statistique Canada, intitulé BLOGIT a été utilisé, à partir d'un ensemble de 1000 poids répliques.

quoique plus ou moins immédiate. Le modèle 4 oppose le fait d'appartenir à la classe 4.1 ou 4.2, où sont surtout prépondérantes des sources privées excluant les prestations privées comme les placements (catégorie à expliquer), au fait d'appartenir à la classe 3, où sont prépondérantes ces prestations (catégorie de référence). Finalement, le modèle 5 oppose le fait d'appartenir à la classe 4.3, 4.4 ou 4.5, où sont prépondérantes des sources publiques – sinon l'absence de revenu – (catégorie à expliquer) au fait d'appartenir à la classe 3 (catégorie de référence). Notons que le modèle 4 a le potentiel d'identifier des caractéristiques reliées à un revenu particulièrement plus précaire, combiné à un taux de maintien du revenu pendant les années de la transition particulièrement faible.

Tableau 5.3
Coefficients de régression logistique, caractéristiques reliées aux formes de transition

Variables	Maintien ou reprise d'activité plutôt que cessation (premier volet)			Sources hors gains excluant les prestations privées, plutôt que ces prestations (second volet)	
	Mod. 1	Mod. 2	Mod. 3	Mod. 4	Mod. 5
Emploi précédent (principe du développement)					
Mois d'ancienneté	0,004*	0,00	0,00	-0,01**	-0,01**
Log du taux de rémunération horaire	0,60*	-0,50	0,37	-2,31**	-2,11*
Indépendant	0,72	3,36*	0,20	4,87**	4,02**
Professionnels, semi-professionnels et directeurs	1,31*	-0,53	0,38	-1,55**	-1,90**
Marchés externes privés	-1,00	-1,07	0,56	2,62**	2,53**
Marchés internes privés	-0,95	0,70	0,63	0,57	0,67
Marchés internes publics	REF	REF	REF	REF	REF
Involontaire	N.A.P.	0,84	0,57	3,65**	3,64**
Âge (principe du timing)					
Âge	-0,12*	-0,07	-0,24**	-0,01	0,24**
Disposition physiques et psychologiques (principe de multidimensionnalité)					
État de santé favorable	0,78	†	-0,04	-0,53	-1,38*
Faible niveau de stress	-0,50	-0,99	-0,89**	-1,16*	-1,44**
Activité du conjoint (principe de connexité)					
Marié ou en union libre, conjoint actif	1,32 *	1,63*	0,82*	1,24*	-0,07
Sociodémographie					
Homme	0,45	0,70	1,28**	-0,61	-0,66*

Diplôme universitaire	1,20	0,56	0,56	-0,57	-1,51**

* : 0,01 < p <= 0,05 ; ** : p <= 0,01

† : le coefficient n'a pas pu être estimé car le modèle n'a pas convergé.

Modèle #1 *(n=119) : maintien durable plutôt que maintien éphémère d'un emploi (classe 1.1 contre 1.2)*
Modèle #2 *(n=119) : maintien ou reprise d'activité plutôt que cessation d'activité (classe 2.3 contre 3)*
Modèle #3 *(n=398) : maintien ou reprise d'activité plutôt que cessation d'activité (classes 2.1 et 2.2 contre classe 4.1 à 4.5)*
Modèle #4 *(n=172) : prépondérance de sources privées excluant les prestations privées, plutôt que prépondérance de ces prestations privées (classes 4.1 et 4.2 contre classe 3)*
Modèle #5 *(n=238) : prépondérance de sources publiques ou absence de revenu, plutôt que prépondérance de prestations privées (classes 4.3 à 4.5 contre classe 3)*

Commençons par commenter les variables caractéristiques de l'emploi précédant le commencement de la transition, dans le cadre du principe du développement. On constate, au modèle 1, que trois caractéristiques favorisent son maintien durable plutôt qu'éphémère, parmi ceux qui introduisent des modalités de retraite partielle dans cet emploi : une ancienneté élevée, une rémunération élevée, et le fait d'être professionnel, semi-professionnel ou cadre. Au modèle 2, le fait d'être travailleur indépendant est relié à un maintien ou un retour en activité avec prépondérance de prestations privées, plutôt qu'une cessation d'activité (avec prépondérance de ces mêmes prestations). Le travail indépendant semble donc favoriser l'emploi postretraite. Aucune caractéristique de cet emploi, dans le modèle 3, n'est reliée au maintien ou à la reprise d'activité plutôt que sa cessation, parmi ceux qui cessent un emploi sans commencer à compter principalement sur des prestations privées.

Les résultats des modèles 4 et 5 révèlent que parmi ceux qui cessent l'activité, les caractéristiques de l'emploi précédent suivantes sont reliées à des formes marquées par la prépondérance de sources hors gains excluant les prestations privées, plutôt que la prépondérance de ces prestations : une ancienneté moins élevée, un taux de rémunération moins élevé, le fait d'être indépendant, l'appartenance à des catégories d'occupations plus faibles en qualification et en autorité (c'est-à-dire excluant les professionnels, les semi-professionnels, et les directeurs), l'appartenance à des catégories d'industries privées – à plus forte raison celles à prévalence élevée de marchés externes – et une cessation pour des motifs involontaires. La plupart de ces caractéristiques dénotent une situation d'emploi

moins avantageuse, qui se reflète dans le fait que des sources de revenu publiques, nécessairement plus précaires, sont appelées à devenir prépondérantes, vraisemblablement en raison d'une accumulation inadéquate de revenus de retraite privés.

Passons maintenant à l'âge, cette caractéristique qui s'inscrit dans le principe du *timing*. On constate que l'avancée en âge nuit à certaines formes de maintien ou de reprise d'activité, en l'occurrence celles consignées dans les modèles 1 et 3. Ce résultat ne surprend guère, étant donné la relation classique entre l'avancée en âge et l'inactivité. Aussi, cette avancée en âge est reliée à des formes marquées par la prépondérance de sources publiques (Cf. modèle 5). Si tel est le cas, c'est vraisemblablement en vertu d'un effet de seuil : les prestations du RPC/RRQ et celles de la SV/SRG, qui représentent respectivement les classes 4.3 et 4.4. (comprises dans le modèle 5), ne sont accessibles que pour ceux qui ont au moins la soixantaine. En raison de cet effet de seuil, nous ne pouvons prétendre que l'âge a une quelconque relation avec la précarité du revenu, en l'occurrence la précarité engendrée par la prépondérance de sources publiques.

Dans le cadre du principe de multidimensionnalité, on constate que des dispositions avantageuses, comme un faible niveau de stress, sont plus souvent observées chez ceux qui cessent l'activité pour compter principalement sur des prestations privées, que chez ceux qui la cessent sans y compter (Cf. modèles 4 et 5); autrement dit, la déclaration d'un niveau de stress élevé est reliée à une situation de revenu plus précaire. Cette relation est d'autant plus forte que la précarité augmente. En effet, le coefficient négatif pour la variable « faible niveau de stress » – équivalant à un coefficient positif pour un « niveau de stress élevé » – est de valeur plus grande dans le modèle 5 (qui rend compte de la prépondérance de sources publiques sinon de l'absence de revenu) que dans le modèle 4 (qui rend surtout compte de la prépondérance des placements, moins précaires que ces sources publiques). Aussi, la déclaration d'un état de santé favorable est reliée négativement à une situation de revenu plus précaire, notamment la situation de prépondérance des sources publiques (Cf. modèle 5). De plus, parmi ceux qui cessent un emploi sans commencer à compter de manière prépondérante sur des prestations privées, la déclaration d'un faible niveau de stress est reliée négativement au maintien ou à la reprise d'activité plutôt qu'à sa cessation (Cf. modèle 3). Si, parmi les inactifs, le stress semble plus élevé en cas de sources de revenu plus précaires, il semble globalement plus élevé chez les actifs que les inactifs.

Dans le cadre du principe de connexité, on constate que les seniors mariés ou en union libre dont le conjoint ou la conjointe est actif, ont tendance à expérimenter des formes avec maintien ou reprise d'activité (Cf. Modèles 1 à 3). Ce résultat suggère au moins que les conjoints synchronisent leur présence en activité.

Enfin, en complément aux résultats précédents, on constate que les hommes et les diplômés universitaires ont moins tendance, lorsque survient une cessation d'activité, à compter de manière prépondérante sur des sources publiques plutôt que sur des prestations privées; c'est fort probablement en vertu de leur situation d'emploi plus avantageuse, ayant favorisé l'accumulation du revenu de retraite. Les hommes ont aussi plus tendance à se maintenir en activité (Cf. modèle 3).

5.6 Résumé et conclusions

On assiste depuis quelques décennies, au Canada comme ailleurs, à une augmentation de la variabilité du *sequencing* de la transition travail-retraite. Pour une minorité croissante, la transition s'est brouillée, dès lors que les statuts de travailleur et de retraité se sont combinés ou alternés selon des formes diverses, alternatives à une succession plutôt abrupte et irréversible du statut de retraité au statut de travailleur. Des études Nord-Américaines ont permis d'identifier quelques unes de ces formes alternatives – emploi postcarrière, emploi postretraite, retraite partielle, etc. – et d'en documenter l'incidence dans des population de seniors. Toutefois, ces études, sauf exception, se caractérisent, dans leur description des formes, par un manque d'intégration de la durée et un manque d'intégration entre différentes dimensions de la transition, dont l'activité sur le marché du travail, de même que les sources et niveaux de revenu. En visant une « double intégration », nous avons tenté dans cet article de donner des éléments de réponse à deux questions, la première portant sur l'identification de formes de transition, et la seconde sur l'identification de caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi reliées à ces formes. Comme nous l'avons indiqué en problématique, ces questions apparaissent pertinentes à toute politique sociale concernée par l'inégalité des seniors dans le maintien ou la reprise d'activité après une cessation, et par l'inégalité dans l'adéquation des sources et niveaux de revenu à l'orée de la retraite.

Afin de répondre à ces questions, nous avons sélectionné, à partir des données du second panel de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR, 1996-2001), une cohorte de répondants âgés de 50 à 64 ans qui ont connu des événements signalant le commencement d'une transition travail-retraite (N=636); nous avons observé cette cohorte durant quatre années suivant ces événements. Nous avons comparé puis classifié, au moyen d'une analyse d'appariements optimaux suivie d'une analyse de classification ascendante hiérarchique, les séquences correspondant aux expériences de transition des répondants, sur des dimensions relatives à l'activité sur le marché du travail, de même qu'aux sources et niveaux de revenu. L'analyse a permis de regrouper ces séquences en 11 classes, se rapportant à autant de formes identifiables de transition. Deux conclusions principales émergent de ces formes. Ces conclusions témoignent de la variabilité des formes, une variabilité qui traduit une certaine inégalité des seniors devant l'activité et le revenu.

Premièrement, les formes se caractérisent par l'importance relative des phénomènes d'alternance et de combinaison des statuts de travailleur et de retraité. Dans le contexte général d'une déstandardisation du parcours de vie, ces formes sont alternatives à toute forme où le statut de retraité succède abruptement et irréversiblement à celui de travailleur, et plus particulièrement à la forme de « transition classique », où cette succession débouche instantanément sur la prépondérance de prestations privées. Cette transition classique n'a été expérimentée que par environ 15% de la cohorte.

Ainsi, le phénomène d'alternance s'est manifesté particulièrement dans un groupe de classes, où le parcours typique consiste dans le *maintien ou la reprise d'activité après une cessation d'emploi.* Les classes concernées de ce groupe totalisent environ 7% de l'échantillon. Les formes sous-jacentes à ces classes sont marquées par une mobilité entre les catégories de l'activité sur le marché du travail, dont l'emploi, le chômage et l'inactivité; elles sont apparentées à ce que l'on nomme la postcarrière et la « postretraite » dans la littérature. Quant à lui, le phénomène de combinaison s'est manifesté aussi dans ce groupe, puis dans un autre, dont les classes totalisent un peu moins de 20% de l'échantillon, où l'on a constaté un *maintien dans un même emploi, combiné à des modalités de retraite partielle.* Les formes sous-jacentes à ces nouvelles classes sont cette fois apparentées à ce que l'on nomme la « retraite partielle ». Le cumul des gains et des prestations de retraite, qui représente une contrepartie fiscale de ce phénomène de combinaison, a pu atteindre 50% dans une classe.

Deuxièmement, la cessation d'activité entraîne des *patterns* de revenu qualitativement et quantitativement variables. Qualitativement, une panoplie de sources sont appelées à devenir prépondérantes, soit les prestations privées certes, mais aussi les placements, et différentes prestations ou transferts publics. Cette cessation d'activité, quelle que soit son niveau d'immédiateté suite à une cessation d'emploi, et quelle que soit la source devenant alors prépondérante, a atteint tout près de la moitié de l'échantillon; or, pour environ le tiers de cet échantillon, ce ne sont pas les prestations privées qui deviennent alors prépondérantes, mais plutôt des sources de revenu privées et publiques plus précaires, dont les placements, les prestations du RPC/RRQ, de la SV/SRG, et même de l'assistance sociale dans quelques cas. Quantitativement, nous retiendrons deux aspects. D'une part, on constate que le revenu au commencement de la transition est positivement et fortement lié au fait de compter principalement sur des prestations de retraite privées plutôt que publiques pendant la transition. D'autre part, l'ampleur de la chute de revenu entre l'année de commencement de la transition et la quatrième année, correspond de près à la précarité du transfert gouvernemental qui est appelé à devenir prépondérant. En d'autres termes, le taux de maintien du revenu est plus faible lorsque c'est la SV/SRG qui devient prépondérante, plutôt que le RPC/RRQ, et plus faible lorsque ce sont ce sont les prestations d'assistance sociale ou l'absence de revenu qui le deviennent, plutôt que la SV/SRG.

Une analyse de régression, basée sur des relations bivariées, nous a ensuite permis d'identifier des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi reliées à ces formes de transition, selon quelles soient marquées par le maintien ou la reprise d'activité, plutôt que sa cessation, ou qu'elles soient marquées par la prépondérance de sources de revenu hors gains excluant les prestations privées (c'est-à-dire des sources impliquant un niveau de revenu généralement moins élevé ou moins bien maintenu) plutôt que par la prépondérance de ces prestations privées.

Les résultats de cette analyse s'inscrivent dans différents principes explicatifs de l'approche du « parcours de vie » *(Life Course)*. Son principal résultat s'inscrit dans le principe du *développement*, selon lequel l'histoire du parcours d'une personne pèse d'un poids déterminant dans l'explication de la suite de ce parcours. Nous avons considéré la portion réduite de cette histoire qui se rapporte à *l'emploi précédant le commencement de la transition travail-retraite*, derrière l'hypothèse que les caractéristiques de cet emploi

pourraient influencer la forme particulière de transition expérimentée par la suite. Nous avons trouvé que certaines caractéristiques de cet emploi favorisent son maintien combiné à des modalités de retraite partielle – une ancienneté plus élevée, une rémunération plus élevée, et le fait d'être professionnel, semi-professionnel ou directeur –, ou encore favorisent le maintien ou la reprise d'activité après sa cessation, dans le cadre de prestations privées : le fait d'être travailleur indépendant.

Par ailleurs, les seniors dont l'emploi précédent comporte une moins grande ancienneté, un taux de rémunération moins élevé, est indépendant, n'appartient pas à la catégorie des professionnels, des semi-professionnels, ni à celle des directeurs, relève de catégories d'industries privées à prévalence élevée de marchés externes (où règne l'instabilité d'emploi), et a cessé involontairement, ont moins tendance, lorsque survient une cessation d'activité, à expérimenter des formes marquées par la prépondérance de prestations privées. Dans la mesure où la plupart de ces caractéristiques dénotent une situation d'emploi moins avantageuse, il ne faut guère se surprendre qu'elles se traduisent par une situation de revenu plus précaire à l'orée de la retraite.

Cette analyse a aussi permis d'établir que l'âge – une variable qui s'inscrit dans le principe du *timing* de cette approche – nuit à l'expérience de formes de transition marquées par le maintien durable d'un emploi, et à l'expérience de certaines marquées par le maintien ou la reprise d'activité après une cessation d'emploi. Dans le cadre du principe de *multidimensionnalité*, elle a établi principalement la relation entre des dispositions physiques ou psychologiques avantageuses comme un faible niveau de stress ou un état santé favorable, et une situation avantageuse sur le plan du revenu, en l'occurrence une prépondérance de prestations privées, plutôt qu'une prépondérance de sources publiques plus précaires, voire d'une absence de revenu. Enfin, dans le cadre du principe de *connexité*, elle a établi, pour les seniors mariés ou en union libre, le rôle de l'activité du conjoint dans l'expérience de formes de transition marquées par le maintien ou la reprise d'activité.

Tous ces résultats devraient faire office de conclusions préliminaires, étant donné au moins trois limites de notre étude, en dépit de sa contribution à une description plus précise des formes de transition. Premièrement, on pourrait argumenter que nous n'avons pas rendu justice au concept de revenu et plus particulièrement de faible revenu – concepts qui sont complexes puisqu'ils n'ont pas seulement qu'une dimension personnelle : ils ont

aussi une dimension familiale. Ce n'est pas parce qu'une personne a un faible revenu que le revenu familial est nécessairement faible et donc qu'il y a précarité. La prudence dans l'interprétation est donc de mise. Ceci dit, d'autres analyses sur les mêmes données, et présentées dans Crespo (2005, pp. 122-124), suggèrent que si le revenu individuel ne dit pas tout sur le revenu, il en dit quand même beaucoup. Par exemple, les formes marquées par la prépondérance de sources et de montants de revenus personnel plus précaires (comme les sources publiques) impliquent en même temps un revenu familial beaucoup moins élevé en rapport à un indicateur comme le *Seuil de faible revenu* (SFR) de Statistique Canada.

Deuxièmement, notre analyse de régression n'a pas permis de dégager les effets *nets* de chacune des variables indépendantes, au moyen de modèles multi-variés. Elle a toutefois permis de dégager la « version épiphénoménale » de ces effets : les effets *bruts.* Dans un contexte de pluralité de modèles et de variables indépendantes comme le nôtre, l'extraction et l'interprétation des effets *nets* appelle une analyse considérablement plus détaillée, qui dépassait largement le cadre du présent effort.

Troisièmement, bien que cette même analyse nous ait permis de donner quelques éléments de réponse à la question des caractéristiques rendant compte d'une inégalité des seniors dans les sources et niveaux de revenu à l'orée de la retraite, elle n'a pas été en mesure de donner de réponse formelle à la question des caractéristiques rendant compte de leur inégalité devant l'activité, du moins *au sens spécifique d'une inégalité dans le* timing *ou l'âge effectif de transition travail-retraite,* entendu comme l'âge de la sortie finale du marché. Certes, elle nous a rappelé que l'avancée en âge finit tôt ou tard par nuire à l'activité. Mais certaines formes pourraient-elles repousser l'échéance ? Certaines, par leur flexibilité et par le libre-choix dont elle témoignent, pourraient contribuer au relèvement de cet âge effectif d'une manière souhaitable du point de vue de la politique sociale, comme nous l'avons évoqué en problématique de l'article.

Un stratégie privilégiée pour donner une réponse plus formelle à cette question serait de suivre des cohortes représentatives de l'ensemble de la population active jusqu'à leur sortie finale du marché, afin d'étudier le rôle des formes de transition dans « l'espérance de vie active ». Il s'agirait de découvrir qui demeure actif plus tard dans la vie, et en quoi cette activité témoigne de formes de transition flexibles et supposant le libre-choix. Par

contraste, notre étude a suivi une cohorte de seniors d'un groupe d'âge restreint aux 50 à 64 ans, et conditionnellement au fait d'avoir commencé une transition au cours d'un laps de temps précis. Notre population cible n'était donc pas représentative de l'ensemble de population active, bien que représentative de la population ayant expérimenté la transition. Par ailleurs, en ne pouvant observer les formes qu'à travers une fenêtre de quatre années, une troncature à droite s'est imposée, ce qui nous a empêché de constater toute activité plus tardive. Toutefois, nous estimons avoir défriché une partie du terrain de la réponse en identifiant des caractéristiques reliées au moins au maintien ou à la reprise d'activité plutôt qu'à sa cessation, entre 55 et 64 ans. Ces caractéristiques pourraient être précurseures d'une espérance de vie active plus longue.

CHAPITRE VI

RÉSUMÉ DE TROIS CONTRIBUTIONS À L'ÉTUDE DES STATUTS DE TRAVAILLEUR ET DE RETRAITÉ DES SENIORS, DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU PARCOURS DE VIE [173]

6.1 Introduction

Les trois articles formant les chapitres III, IV et V, représentent une contribution à l'étude des statuts de travailleur et de retraité des seniors, de même qu'à la transition travail-retraite. Comme nous l'avons mentionné en clôture du chapitre II, ces articles sont inscriptibles dans la grille d'étude présentée dans ce même chapitre, et compte tenu des définitions présentées des statuts de travailleur et de retraité, de même que de la transition travail-retraite. Cette grille et ces définitions sont compatibles avec l'approche sociologique du parcours de vie. Aussi, les résultats empiriques des articles contribuent aux connaissances sur ces statuts, de même que sur la transition, à partir des dimensions cruciales de l'activité sur le marché du travail, ainsi que du revenu (sources et niveaux).

Il s'agit maintenant, dans ce chapitre, de montrer en quoi ces articles contribuent à l'étude de notre objet, et en quoi cette contribution s'inscrit dans l'approche du parcours de vie. Il s'agit donc de relire les problématiques, questions, hypothèses, méthodologies et résultats de ces articles dans ce double cadre (objet et approche). Chaque partie de ce chapitre se donne comme une fiche, divisée en quatre sections où, respectivement, nous

---

[173] Un des objectifs de ce chapitre est de permettre au lecteur qui n'aurait pas lu les articles d'accéder à des résumés substantiels.

énonçons le sommaire de sa contribution, sa position dans la grille d'étude; nous développons sa problématique et explicitons ses questions ou hypothèses; nous rapportons les données sur lesquelles elle s'appuie et esquissons sa méthodologie; nous présentons les principaux résultats, avant de conclure.

6.2. La composition du revenu en période de retraite anticipée : le cas des Canadiens âgés de 55 à 64 ans entre 1982 et 1997

6.2.1 Sommaire de la contribution, et position dans la grille d'étude

Dans un premier article, intitulé « *La composition du revenu en période de retraite anticipée* : *le cas des Canadiens âgés de 55 à 64 ans entre 1982 et 1997* », nous avons examiné l'évolution historique, sur la période 1982-1997, des statuts de travailleur et de retraité anticipé, en regard d'une dimension relativement négligée dans la littérature, soit le *revenu*, notamment les sources et les niveaux de revenu. Cette évolution historique, par laquelle l'incidence du statut de retraité anticipé a cru au détriment du statut de travailleur chez les 55 à 64 ans pendant cette période, reflète la diminution du *timing* de la transition travail-retraite. Or, c'est surtout en regard de la dimension de l'activité sur le marché du travail que l'évolution de ces statuts a été étudiée. Nous avons dégagé la contribution d'un ensemble de sources de revenus, dont les gains et les prestations de retraite – représentant respectivement les statuts de travailleur et de retraité anticipé – à l'évolution (ou la variation), sur la période, du niveau de revenu moyen et du niveau d'inégalité de revenu. Cette évolution dépend en partie de l'évolution des statuts de travailleur et de retraité anticipé.

Il est ressorti que cette évolution a été globalement plus favorable aux femmes, bien que le revenu de ces dernières soit demeuré largement inférieur à celui des hommes. Contrairement aux hommes, les femmes ont vu augmenter leur revenu net réel moyen, et l'inégalité a diminué. Nous avons constaté au cours de la période une atténuation des différences entre les hommes et les femmes. Ce phénomène relève de ce que certains analystes du parcours de vie ont qualifié comme le déclin du genre en tant que variable structurante du parcours de vie, du moins par rapport à d'autres variables structurantes comme l'âge (Cf. Paukert, 1984, dans O'Rand et Henretta, 1999, p. 109).

Axé sur la description, mais discutant au préalable de l'influence des politiques du marché du travail et de la retraite dans une optique d'analyse historique et selon le principe du temps, cet article contribue aux connaissances sur la variable *timing* de la transition travail-retraite. Sa méthodologie consiste dans l'analyse intercohorte (par séries chronologiques du temps historique) autant des tendances centrales du revenu (i.e. le niveau moyen de revenu) que ses tendances de dispersion (i.e. l'inégalité du revenu).

6.2.2 Problématique, hypothèses ou questions

Dans le cadre de l'approche du parcours de vie, on a discuté de l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite, notamment au niveau de ses tendances centrales (i.e. le *timing* moyen). Au cours de l'époque industrielle et dans les cohortes successives, le *timing* moyen de la transition a diminué séculairement, en raison du développement de politiques de gestion de la main-d'œuvre et de la protection sociale par les régimes de retraite. Entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990, il s'est produit une accentuation de la tendance à la diminution du *timing* moyen, en raison du phénomène de « sortie anticipée d'activité ».

L'analyse de l'âge moyen de la transition travail-retraite est une méthode classique utilisée pour mettre empiriquement en évidence cette tendance. Mais l'analyse du taux d'activité (ou d'emploi) des 55 à 64 ans est une méthode alternative fréquemment utilisée pour ce faire. Chez les hommes de 55 à 64 ans en effet, ce taux a diminué entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990, alors que la retraite anticipée a été massive. Chez les femmes âgée de 55 à 64 ans cependant, cette analyse est plus problématique, puisqu'au lieu d'avoir diminué, ce taux a augmenté, en raison d'un « effet de cohorte », soit l'arrivée dans ce groupe d'âge (i.e. les 55 à 64 ans) des premières cohortes à s'être intégrées massivement au marché du travail dans les années de croissance économique de l'après-guerre. L'effet, sur l'évolution du taux, de la diminution du *timing* moyen, a donc été masqué par cet effet de cohorte. En somme, chez les hommes, la diminution du taux d'activité a correspondu à la diminution du *timing* moyen de la transition travail-retraite, soit à une importance accrue du statut de retraité anticipé au détriment du statut de travailleur. Chez les femmes, l'augmentation de ce même taux a montré plutôt que l'effet de cohorte a été plus élevé que l'effet de la diminution du *timing* moyen.

Quoi qu'il en soit, on assiste, tant pour les hommes que les femmes, à une évolution historique des statuts de travailleur et de retraité anticipé, en regard de la dimension de *l'activité sur le marché du travail*. Cette dimension constitue d'ailleurs le dénominateur commun des analyses les plus courantes du *timing* de la transition travail-retraite. On a toutefois peu examiné au Canada cette évolution historique en regard de la dimension du *revenu*, notamment des sources et des niveaux de revenu. Avec cette évolution historique en toile de fond, nous avons poursuivi dans cet article l'objectif d'établir, à une époque de retraite anticipée ou de sortie anticipée d'activité, c'est-à-dire au cours des années 1980 et une partie des années 1990, la contribution respective de diverses sources de revenu, dont celles représentant les statuts de travailleur et de retraité anticipé, à la variation du revenu chez les hommes et les femmes âgés de 55 à 64 ans.

La variation (i.e. l'évolution) du revenu au fil du temps a été examinée à travers des tendances centrales et de dispersion, soit respectivement le *revenu moyen* et *l'inégalité du revenu*. D'où les deux questions principales suivantes. *Premièrement, comment a varié le niveau de revenu moyen au fil du temps et quelle a été la contribution des diverses sources de revenu à cette variation ?* Plus précisément, est-ce que, chez les hommes, l'augmentation des revenus de retraite a été plus élevée que la diminution des gains ? Est-ce que, chez les femmes, l'augmentation des gains en raison de l'effet de cohorte a été plus élevée que l'augmentation des prestations de retraite ? *Deuxièmement, comment a varié l'inégalité du revenu au fil du temps et quelle a été la contribution des sources ?*

6.2.3 Données et méthodologie

Les données ont été extraites des fichiers à grande diffusion de *l'Enquête sur les finances des consommateurs* (EFC) pour les années 1981 à 1997, et de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) pour l'année 1998. Nous avons retenu les personnes âgées de 55 à 64 ans ayant eu ou non un revenu pendant l'année de référence, quelle que soit leur région de résidence au Canada. Le choix de cette tranche d'âge s'est justifié par le fait que c'est dans celle-ci que s'est concentrée la tendance à la retraite anticipée. Or, si la progression de cette retraite n'a pas été aussi prononcée à tous les âges de cette tranche, il demeure qu'elle s'est imposée.

Notre analyse a été basée sur le « revenu personnel », mesuré par les montants reçus par des personnes. Cet indicateur se distingue de tout indicateur correspondant au « niveau de vie » des personnes, lequel est influencé non seulement par leur propres revenus, mais par ceux des personnes avec lesquelles ils font ménage le cas échéant. Puisque nous avons voulu cerner l'évolution historique des statuts de travailleur et de retraité en regard de la dimension du revenu, c'est la situation financière objective (*i.e.* les sources de revenu retirées par la personne) qui nous est apparue pertinente; c'est pourquoi l'indicateur du revenu personnel utilisé ici concerne les montants reçus par les personnes. Pour couvrir les besoins immédiats de l'analyse, le revenu personnel, hormis le « revenu net », a été distingué selon les sources suivantes : « gains », « pensions privées » (ou « prestations privées », incluant les prestations de régimes d'employeur ou de REERs), « *Régime de pensions du Canada* ou *Régime de rentes du Québec* (RPC ou RRQ) » (ou « prestations publiques »). Il s'agit des sources relevant le plus immédiatement des statuts de travailleur et de retraité. Mais pour couvrir des besoins plus secondaires, ce revenu a aussi été distingué selon d'autres sources : « transferts », « autres revenus », et « impôt ».

Pour chacune de ces sources de revenu et pour le revenu net, nous avons calculé, dans la population des 55 à 64 ans, les données suivantes : taux de bénéficiaires des sources de revenu, revenu moyen tiré des sources (bénéficiaires et non-bénéficiaires), revenu moyen des bénéficiaires. Tous les estimés du revenu moyen ont été convertis en dollars de 2001. Nous avons aussi, pour évaluer l'inégalité du revenu, calculé une autre batterie de données, en nous servant d'une méthode de décomposition de l'inégalité proposée par Yao (1999), et basée sur l'indice de Gini. Toutes ces données ont été calculées pour chaque année de la période 1981-1998. Elles ont ensuite été rassemblées en séries chronologiques, et enfin ajustées par des moyennes mobiles de trois ans, ce qui a ramené la période d'observation à 1982-1997.

6.2.4 Résultats, interprétation des données et conclusion

Nous avons d'abord analysé l'évolution, au cours de la période, du taux de bénéficiaires des sources de revenu. Une telle analyse a permis d'exprimer une contrepartie, sur le registre fiscal, de la diminution du *timing* moyen de la transition travail-retraite au cours de la période 1982-1997, alors que l'incidence du statut de retraité anticipé a augmenté

relativement à celle du statut de travailleur, dans la population des 55 à 64 ans. L'évolution du taux de personnes ayant retiré des prestations privées et publiques, et ayant retiré des gains, a permis de le confirmer.

Ainsi, on a constaté une augmentation significative sur la période du taux de personnes ayant détenu le statut de retraité anticipé. Le taux de prestataires du RPC-RRQ a crû de manière stable chez les hommes et chez les femmes. Le taux de prestataires des régimes privés a lui aussi augmenté. Il a en fait doublé, ce qui est comparativement plus modeste que les augmentations du taux de prestataires du RPC-RRQ. Bien que ces faits ont confirmé l'importance croissante du statut de retraité anticipé pendant la période, cette importance n'aurait pas été aussi élevée si l'accessibilité des régimes (en particulier la possibilité d'obtenir des prestations anticipées) n'avait pas augmenté en même temps. Aussi, elle n'aurait pas été aussi élevée si l'on n'avait pas observé des changements dans les sources de revenu hors gains à l'avantage des prestations de retraite. Par exemple, si l'augmentation des prestataires des *régimes enregistrés d'épargne-retraite* (REER) a joué un rôle non négligeable dans l'augmentation de l'ensemble des prestataires de régimes privés – ce que nous n'avons pas pu confirmer faute de précision dans les données mais qui est très probable –, il est possible toutefois qu'elle ait résulté en partie dans des changements de sources de revenu hors gains des personnes déjà retraitées, notamment dans un transfert important de l'épargne personnelle de la source « placements » aux REERs. On ne doit donc pas conclure que *toute* l'augmentation du taux de prestataires des régimes de retraite a été redevable à l'augmentation des personnes ayant nouvellement acquis le statut de retraité anticipé.

L'évolution du taux de personnes ayant retiré des gains a permis d'illustrer de manière plus univoque l'importance accrue du statut de retraité anticipé, du moins chez les hommes. Nous avons constaté chez eux une diminution de ce taux pendant la période. Chez les femmes, au contraire, ce taux a augmenté, principalement en raison de l'effet de cohorte; dans leur cas, la diminution imputable à la retraite anticipée a donc été masquée par cet effet de cohorte. C'est pourquoi l'évolution du taux de femmes ayant retiré des gains n'a pu confirmer l'augmentation de l'incidence du statut de retraité anticipé. Seul le taux de prestataires de régimes de retraite (privés comme publics) a pu le faire.

Nous nous sommes ensuite demandé jusqu'à quel point les changements dans le taux de personnes ayant retiré des gains et des prestations de retraite ont influencé le niveau de revenu moyen (donc net et réel) tiré de ces sources. Notre principal constat a été le suivant : au cours de la période, le revenu moyen a diminué chez les hommes, tandis qu'il a augmenté chez les femmes. Cette évolution, dans les deux cas, a principalement reflété l'évolution des gains. Chez les hommes, on a constaté par ailleurs que l'augmentation du revenu moyen de retraite a été tout juste suffisante pour contrebalancer la diminution du revenu moyen des gains. Les femmes, quant à elles, ont retiré un revenu beaucoup plus faible que les hommes de leur âge, étant donné le niveau historiquement plus faible de leur taux de personnes rémunérées, et en dépit des progrès réalisés au cours des dernières décennies. Malgré tout, elles ont été davantage gagnantes au chapitre du revenu durant la période : comme celui des hommes, leur revenu de retraite a augmenté (fruit d'une meilleure accessibilité à la protection sociale offerte par les régimes de retraite) mais, contrairement à ceux des hommes, leurs gains moyens ont progressé.

Il est indéniable que ces variations dans le niveau moyen des gains et des prestations de retraite (bénéficiaires et non bénéficiaires) ont été influencées par les variations dans le taux de bénéficiaires de ces sources. Mais s'est-il agit du seul facteur ? Qu'en a-t-il été de la variation des revenus moyens versés à ces bénéficiaires ? Nos résultats ont monté que les variations du revenu moyen, à l'avantage relatif des femmes, n'ont pas été engendrées uniquement par les *variations du taux de bénéficiaires* de ces sources, mais aussi par les *variations du revenu moyen des bénéficiaires*. Ainsi, nous avons constaté que, dans l'ensemble, lorsqu'une augmentation du taux de bénéficiaires d'une source de revenu donnée a été enregistrée, elle s'est accompagnée d'une augmentation du revenu réel (de cette source) pour ses bénéficiaires, et inversement en cas de diminution de ce taux. Ce phénomène a été vérifié notamment pour les prestations de retraite à la fois chez les hommes et les femmes, mais pour les gains chez les femmes seulement. Si le niveau moyen de revenu a augmenté chez les femmes et diminué chez les hommes, ce n'est pas seulement et surtout parce que le statut de travailleur s'est répandu chez les premières – du moins au total, en considérant l'effet de cohorte – et s'est dissolu chez les seconds, mais aussi parce que les gains moyens des personnes rémunérées ont augmenté, quoique ce résultat ne s'applique pas aux hommes.

Nos résultats ont donc confirmé, du moins plus formellement chez les hommes âgés de 55 à 64 ans, l'incidence accrue du statut de retraité anticipé et l'incidence décrue du statut de travailleur en raison de cette retraite. En effet, dans leur cas le taux de prestataires de régimes de retraite (privés comme publics) a augmenté sur la période 1982-1997, tandis que le taux de personnes ayant retiré des gains a diminué. Dans le cas des femmes, seule l'augmentation du taux de prestataires l'a confirmé, parce que l'effet de cohorte a aboutit plutôt à l'augmentation du taux de celles ayant retiré des gains.

Quoi qu'il en soit, ces résultats ont permis d'exprimer la contrepartie, sur le registre fiscal, de la diminution du *timing* moyen de la transition travail-retraite au cours de la période 1982-1997. C'est justement parce que ce *timing* moyen a diminué qu'un taux grandissant de personnes ont pris leur retraite avant l'âge normal de 65 ans, et donc qu'entre 55 et 64 ans, l'incidence du statut de retraité (anticipé) a augmenté, tandis que, de manière concomitante, celle du statut de travailleur a diminué (au-delà toutefois de l'effet de cohorte chez les femmes). Comme conséquence de ces changements dans le taux de personnes ayant retiré des gains et des prestations de retraite, le revenu moyen a diminué chez les hommes, tandis qu'il a augmenté chez les femmes, ce qui s'est reflété en particulier par l'évolution des gains moyens, et en plus – quoique seulement pour les femmes –, par l'évolution des gains moyens des personnes ayant été rémunérées.

Si la diminution du *timing* de la transition travail-retraite a modifié les taux respectifs de personnes ayant détenu les statuts de travailleur et de retraité anticipé au cours de la période, il en a résulté un clivage accru entre les personnes âgées de 55 à 64 ans, justement selon qu'elles avaient acquis le statut de retraité anticipé ou qu'elles avaient plutôt conservé le statut de travailleur. Or, un tel clivage n'est pas sans recouvrer un clivage de revenu, c'est-à-dire une inégalité de revenu, puisque le revenu des travailleurs est en moyenne plus élevé que le revenu des retraités. Prus (2000) avait auparavant montré au Canada, à partir des donnés de la même enquête[174], que l'augmentation de l'inégalité du revenu au cours du cycle de vie, constatée avant 65 ans (et à partir de la cinquantaine), s'expliquait par le clivage de revenu entre les personnes qui travaillent encore et celles qui ne travaillent plus. Une diminution de cette inégalité, constatée quant à elle dès 65 ans,

[174] Prus (2000) a cependant considéré le revenu familial et non le revenu des particulier comme nous.

s'expliquait par la fonction redistributrice des régimes publics (principalement la SV), dont les droits à pension s'ouvrent à partir de 65 ans.

Pour notre part, nous avons constaté, au cours de la période, que l'inégalité du revenu net, telle que mesurée à partir de l'indice de Gini, a augmenté chez les hommes et diminué chez les femmes. On peut suggérer[175] que chez les hommes, une telle augmentation a résidé en partie[176] dans (l'augmentation de) ce clivage, bien que la méthodologie d'analyse de l'inégalité utilisée dans cet article n'a pas permis de le montrer formellement. Chez les hommes en effet, ce clivage a progressé sans ambiguïtés, alors que le taux de personnes ayant retiré des prestations de retraite a augmenté au détriment des gains. Chez les femmes, par contraste, les données n'ont pas révélé une progression de clivage au niveau agrégé de la population des 55 à 64 ans, puisque encore une fois, même si le statut de retraité (anticipé) a augmenté, l'effet de cohorte a malgré tout conduit à une augmentation du statut de travailleur. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle l'inégalité n'a pas augmenté dans leur cas.

En nous fondant sur une méthode de décomposition de la contribution des sources de revenu à l'inégalité du revenu, nous avons établi que les gains ont eu la contribution la plus élevée, tant chez les hommes que chez les femmes. Cela dit, dans le cas des hommes, il y a eu une étroite correspondance entre l'augmentation de la contribution des gains et l'augmentation de l'indice. Dans le cas des femmes par contraste, les gains n'ont pas été liés à la variation de l'inégalité générale, au contraire de ce qui s'est passé pour les hommes. La contribution de ces gains à l'inégalité est demeurée stable.

En conclusion, depuis une vingtaine d'années, une proportion croissante de travailleurs âgés de 55 à 64 ans se sont retrouvés précocement à la retraite en raison de changements structurels dans le marché du travail et dans les politiques de retraite. Ces changements ont entraîné une accentuation de la tendance séculaire à la diminution du

---

[175] Cette suggestion ne fait pas partie de l'article, tel que publié.

[176] L'évolution de ce clivage pourrait ne pas être la seule interprétation. Il est possible que l'inégalité des sources de revenu en tant que telle ait varié. Autrement dit, il est possible que le revenu des sources, chez ceux qui en ont été bénéficiaires, ait varié. Les résultats présentés dans l'article ne permettraient toutefois pas de traiter de cette hypothèse.

timing moyen de la transition travail-retraite. Dans la population formée des personnes âgées de 55 à 64 ans, la diminution du *timing* moyen s'est traduite par une augmentation de l'incidence du statut de retraité anticipé et une diminution concomitante de l'incidence du statut de travailleur, du moins chez les hommes, qui n'ont pas été sujets à un effet de cohorte.

Or, les effets de ces changements sur les sources de revenu et le revenu étaient dans cette tranche d'âge mal connus au Canada. À l'aide de séries chronologiques s'étendant de 1982 à 1997, l'analyse descriptive présentée dans cet article a visé à établir la contribution des sources de revenu à l'évolution du revenu net réel des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans au Canada. Le revenu a été abordé à travers deux dimensions : le niveau moyen et l'inégalité, mesurée par l'indice de Gini. Il est ressorti que les changements en question ont joué un rôle significatif dans l'évolution du revenu net réel au cours de la période, mais que leur effet a été globalement plus favorable aux femmes, bien que le revenu de ces dernières soit demeuré largement inférieur à celui des hommes. Contrairement aux hommes, les femmes ont vu augmenter leur revenu net réel moyen, et l'inégalité a diminué.

Nous avons donc constaté au cours de la période, tant au niveau des tendances centrales que de dispersion du revenu, une atténuation des différences entre les hommes et les femmes. Nous avons constaté plus particulièrement que les gains ont joué un rôle fondamental dans la diminution du revenu moyen chez les hommes et son augmentation chez les femmes. Une augmentation de l'activité des femmes en a été en grande partie responsable de l'atténuation des différences de revenu moyen entre les genres, puisque les premières cohortes de femmes à s'être intégrées massivement au marché du travail dans les années de croissance économique de l'après-guerre avaient atteint 55 ans pendant la période. Ce phénomène, combiné à l'atténuation des niveaux d'inégalité, relève de ce que certains analystes du parcours de vie ont qualifié comme le déclin du genre en tant que variable structurante du parcours de vie, du moins par rapport à d'autres variables structurantes comme l'âge (Cf. Paukert, 1984, dans O'Rand et Henretta, 1999, p. 109).

6.3 Les « nouveaux parcours » de fin de carrière : la part des « nouveaux parcours » de fin de carrière dans la récente reprise de l'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec

6.3.1 Sommaire de la contribution, et position dans la grille d'étude

Dans un second article, intitulé « *Les nouveaux parcours de fin de carrière : la part des nouveaux parcours de fin de carrière dans la récente reprise de l'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec* », nous avons tenté de dépasser les analyses courantes portant sur l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite à partir des séries chronologiques du taux d'activité ou d'emploi des 55 à 64 ans. Ces analyses n'ont pas à notre connaissance tenu compte du *sequencing* de la transition travail-retraite, à partir des dimensions de l'activité sur le marché du travail et des sources de revenu. Or, le pari de cet article est que l'évolution historique du *timing* est allée de pair avec celle du *sequencing*. Autrement dit, il est possible que des formes alternatives de transition travail-retraite, définies comme des « nouveaux parcours de fin de carrière », par lesquels les statuts de travailleur et de retraité sont désormais alternés ou combinés, aient contribué principalement au relèvement du *timing* de la transition, tel qu'indiqué par le relèvement du taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec à partir du milieu des années 1990.

Nous nous sommes donc efforcé dans cet article de mettre en commun deux types d'analyses qui, dans le cadre de l'approche du parcours de vie, ont été fréquemment, sinon toujours maintenues séparées, soit l'analyse de l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite, telle que basée sur le taux d'emploi des 55 ans et plus d'une part, et l'analyse de l'évolution historique du *sequencing* de cette transition, d'autre part. Marshall et Mueller (2002), dans le cadre d'un essai de politique sociale consacré à l'approche du parcours de vie, ont critiqué indirectement cette séparation. Les auteurs ont en effet affirmé que le taux d'activité – un corrélat du taux d'emploi trop exclusivement utilisé pour définir la politique sociale – a comme défaut de masquer la variabilité potentielle du parcours. En d'autres termes, il masque la réalité selon laquelle il serait devenu non standard (i.e. alternatif, nouveau, etc.) pour une minorité croissante. Nos résultats permettent de tenir compte de cette critique, en proposant une version moins « étouffée », donc plus « ventilée » du taux d'emploi, ce qui s'avère plus instructif pour toute politique sociale soucieuse de reporter l'âge de la transition travail-retraite.

Nos résultats permettent d'avancer que ce sont des formes alternatives de transition travail-retraite – qualifiées ici de « nouveaux parcours » de fin de carrière – qui ont contribué le plus au relèvement du *timing* de la transition depuis le milieu des années 1990.

Ces formes alternatives, à partir de dimensions de l'activité (plus précisément de l'emploi) et des sources de revenu, procèdent de l'alternance ou de la combinaison des statuts de travailleur et de retraité. Du point de vue de la politique sociale, il y a donc lieu de les favoriser, puisqu'elles semblent être porteuses d'emploi.

Axé aussi sur la description, et discutant aussi, dans une optique d'analyse historique et selon le principe du temps, de l'influence des mécanismes institutionnels (i.e. des politiques) de gestion de main-d'œuvre vieillissante, cet article contribue donc aux connaissances sur les variables *timing* et *sequencing* de la transition travail-retraite. Sa méthodologie consiste aussi dans l'analyse intercohorte (par séries chronologiques du temps historique), mais seulement des tendances centrales, relatives à la présence en emploi, c'est-à-dire au taux d'emploi.[177]

6.3.2 Problématique, hypothèses ou questions

Depuis le milieu des années 1990, on assiste à un renversement de la tendance séculaire à la diminution du *timing* moyen de la transition travail-retraite, alors que l'âge moyen de cette transition se relève, ce qu'on peut aussi détecter par le relèvement du taux d'activité des hommes de 55 à 64 ans, et encore par le relèvement de leur taux d'emploi, un indicateur qui lui est fortement corrélé. Ce relèvement résulte d'une reprise de la demande économique postérieurement à la récession de 1991-1992, doublée d'une remise en question du phénomène de sortie anticipée dès lors qu'on a pris de conscience de ses conséquences négatives, dans le cadre du vieillissement de la population.

Parallèlement à ce relèvement, on a documenté, en Amérique du Nord, la transformation des formes de transition travail-retraite chez les seniors, à partir de ce qu'on pourrait nommer aussi des « parcours de fin de carrière ». Pour une minorité croissante, la fin de carrière se transforme en une période au cours de laquelle sont de plus en plus alternés et combinés les statuts de travailleur et de retraité. Autrement dit, les parcours de fin

---

[177] Le taux d'emploi est une statistique de tendance centrale, car il consiste formellement dans la moyenne – quoique multipliée par 100 – d'une variable qui, dans la population, prend la valeur « 0 » dans le cas des personnes sans emploi, et la valeur « 1 » dans le cas de celles en emploi.

de carrière se transforment parce que la retraite n'est plus toujours un simple événement, mais plutôt un processus graduel pouvant faire alterner cessation de l'activité professionnelle et retour en emploi, ou pouvant impliquer une combinaison entre des revenus d'emploi et des prestations de retraite.

Le phénomène de l'emploi postcarrière témoigne de l'alternance des statuts de travailleur et retraité. Or, peu d'études ont traité de l'évolution, au fil des cohortes, de l'incidence de ce type d'emploi. Un tel traitement nécessiterait des données sur les histoires exhaustives de carrière pour des cohortes successives, mais celles-ci sont manifestement peu courantes. Aussi, le phénomène de combinaison des revenus d'emploi et de retraite, qui découle directement de l'accès à l'emploi postcarrière, témoigne de la combinaison de ces statuts. En effet, la cessation d'un emploi de carrière – et par la suite, l'accès à un emploi postcarrière – coïncide fréquemment avec une retraite, définie comme la période au cours de laquelle une pension d'entreprise est versée, en lien ou non avec une rente publique. Or, les études sur le revenu des seniors, dont celle ayant fait l'objet de notre article précédent, se sont davantage attachées à l'évolution, au fil des cohortes, du niveau de revenu moyen et d'inégalité du revenu, sans traiter formellement de l'évolution de la *combinaison* entre des sources de revenus, en l'occurrence des revenus d'emploi (i.e. gains) et des prestations de retraite.

Dans cette optique, nous avons posé dans ce second article la question suivante : « *Quelle a été, dans la population des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec, la part des "nouveaux parcours" de fin de carrière dans la récente reprise de l'emploi ?* ».

Notre interrogation a trouvé sa pertinence dans le fait que la gestion de la main-d'œuvre vieillissante est caractérisée, de nos jours, par une sorte de contradiction entre des mécanismes institutionnels qui persistent à favoriser la sortie du marché, et une demande de travail qui privilégie désormais le maintien en activité. En effet, d'une part on assiste à un relatif *statu quo* dans les mécanismes institutionnels de gestion de la main-d'œuvre vieillissante qui permet de croire que la sortie anticipée d'activité, du moins en tant qu'état temporaire du parcours de fin de carrière, est toujours massive. Ce *statu quo* transparaît

dans le fait que l'âge médian[178] de la transition travail-retraite, sans égard au rang de la transition dans le parcours[179] (initial, intermédiaire ou terminal), a continué à diminuer, même après le milieu des années quatre-vingt-dix, c'est-à-dire depuis que s'est manifestée la reprise : cet âge médian est passé au Québec de 61 à 59,4 ans entre la période 1991-1995 et 1996-2000 (Statistique Canada, 2003). Cette situation s'explique en partie par la pérennité des dispositifs de retraite anticipée des régimes publics et privés. Pour ne citer que l'exemple du secteur public, le dispositif du *Régime de rentes du Québec* (RRQ) instauré en 1984, est toujours en vigueur et s'applique selon les mêmes modalités. Ce dispositif autorise, moyennant une réduction actuarielle des prestations, la retraite anticipée à partir de 60 ans. D'autre part, la demande est en général plus favorable – on l'a mentionné précédemment – grâce à l'amélioration de la conjoncture économique. En particulier, elle est devenue plus favorable aux travailleurs âgés en raison de la prise de conscience par les acteurs sociaux des conséquences négatives de la sortie anticipée. Un résultat de cette contradiction entre les pressions institutionnelles et les dynamiques économiques pourrait être que la reprise de l'emploi des années quatre-vingt-dix serait à rechercher du côté des personnes retournées en emploi après l'avoir prématurément quitté.

Aussi, la réponse à cette question implique un dépassement des analyses habituellement effectuées dans le cadre de l'approche du parcours de vie, et portant sur l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite à partir des séries chronologiques du taux d'activité ou d'emploi des 55 à 64 ans. En effet, ces analyses n'ont pas à notre connaissance incorporé des données sur le *sequencing* de la transition, à partir des dimensions de l'activité sur le marché du travail et des sources de revenu. Or, dans cet article, notre pari est que l'évolution historique du *timing* pourrait justement être allée de pair avec celle du *sequencing*. Autrement dit, il pourrait être possible que des formes alternatives

---

[178] L'âge médian de la retraite constitue un indicateur de tendance centrale utilisé alternativement à l'âge moyen.

[179] Au Canada et au Québec, le calcul de l'âge officiel – moyen ou médian – de la transition travail-retraite, à partir de *l'Enquête sur la population active* (EPA), ne distingue pas le rang de la transition, qu'il soit initial, intermédiaire ou terminal. Comme une personne est susceptible, par l'emploi postcarrière, de retourner sur le marché du travail après une période d'inactivité ou d'inoccupation, elle pourra donc transiter du travail à la retraite plus d'une fois. Le calcul officiel empêche donc de rendre compte du relèvement de l'âge de la transition terminale, c'est-à-dire de l'âge ou elle transite la dernière fois de sa vie. C'est un tel âge qui nous semble le plus pertinent pour rendre compte des tendances centrales eu égard au *timing* de la transition. Comme en témoigne l'importante reprise de l'emploi des 55 à 64 ans, cet âge (de la transition terminale) pourrait s'être relevé sensiblement, contrairement à l'âge selon le calcul officiel, qui a continué à diminuer (Cf. note 88).

de transition travail-retraite, c'est-à-dire de « nouveaux parcours de fin de carrière », par lesquels les statuts de travailleur et de retraité sont désormais alternés ou combinés, aient contribué principalement au relèvement du *timing*[180] de la transition indiqué par le relèvement du taux d'emploi des 55 à 64 ans.

6.3.3 Données et méthodologie

Afin de mener notre étude, nous avons utilisé les données de *l'Enquête sur la population active* (EPA) sur la période 1982-2001, de *l'Enquête sur les finances des consommateurs* (EFC) et de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) sur la période 1982-1999. La population étudiée a été circonscrite aux personnes âgées de 55 à 64 ans de sexe masculin. En effet, c'est entre 55 et 64 ans que la tendance à la sortie d'activité anticipée s'est d'abord concentrée, puis a commencé à se renverser. Aussi, le taux d'emploi des hommes constitue une illustration pertinente de ces tendances puisque, contrairement au taux d'emploi des femmes, il n'est pas contaminé par l'effet de cohorte. La période d'observation a débuté en 1995, soit l'année où la reprise de l'emploi au Québec a commencé à se manifester. En lissant la série chronologique du taux d'emploi, on constate en effet que ce taux a progressé à la hausse à partir de 1995. Entre 1995 et 2001 – année où nos données ont pris fin –, il est passé de 47,8% à 53 %.

Nous avons bâti des séries chronologiques du taux d'emploi. Notre approche a consisté à ventiler la série du taux d'emploi selon des séries secondaires regroupant les taux de personnes ayant expérimenté divers parcours de fin de carrière. Nous avons qualifié de « nouveaux » les parcours caractérisés par l'emploi postcarrière ou par la combinaison de revenus d'emploi à des revenus de retraite; nous avons qualifié d'« anciens » les parcours caractérisés à l'inverse par l'emploi de carrière ou par l'absence de combinaison de revenus d'emploi à des revenus de retraite.

---

[180] Nous entendons donc le *timing* en terme d'âge de la transition terminale du travail à la retraite, et non le *timing* tel qu'il est calculé officiellement, c'est sans dire sans égard au rang de la transition. Car sans égard au rang de la transition, les données montrent que le *timing* (médian) ne s'est pas relevé au Québec.

À partir de l'EPA et pour chaque année, nous avons distingué les personnes selon qu'elles exerçaient des emplois postcarrière ou plutôt des emplois de carrière. L'ancienneté des emplois en cours d'exercice a été utilisée pour ce faire. Toute personne avec une ancienneté supérieure ou égale à dix ans était considérée en emploi de carrière, et avec une ancienneté inférieure à dix ans, en emploi postcarrière. Les emplois postcarrière, ainsi définis, se rapportent aux « nouveaux parcours » car ils présupposent une interruption récente du déroulement de la carrière. Cependant, mentionnons deux limites de cette opérationnalisation. D'abord, tout seuil d'ancienneté destiné à départager les emplois de carrière des emplois postcarrière comporte une part d'arbitraire. Nous avons choisi le seuil de dix ans parce qu'il renvoie à une définition flexible plutôt que rigide de ces types d'emploi, et parce qu'il est utilisé dans les études américaines. Ensuite, tout indicateur d'ancienneté ne mesure qu'indirectement le type d'emploi. Le fait, pour un répondant, d'avoir exercé au cours d'une année déterminée un emploi d'ancienneté apparentée à un emploi postcarrière, ne constitue pas une preuve formelle que ce répondant a exercé auparavant un emploi d'ancienneté apparentée à un emploi de carrière, ce qui est pourtant une condition *sine qua non* de cet emploi (postcarrière). Mais d'autres données pour le Québec[181] ont confirmé qu'une bonne majorité d'hommes de 55 ans et plus dans un même emploi depuis moins de 10 ans, avaient auparavant exercé pendant dix ans ou plus un autre emploi. L'utilisation de l'ancienneté pour départager le type d'emploi n'est donc pas contre-indiquée.

Aussi, à partir de l'EFC et de l'EDTR, nous avons distingué les personnes selon qu'elles combinaient des revenus d'emploi et de retraite ou ne les combinaient pas. Les revenus de retraite renvoyaient à l'une ou l'autre des sources privées (prestations d'employeur ou de REERs) ou à la source publique.[182]

L'approche a consisté dès lors à comparer les variations de ces séries secondaires, entre le début et la fin observable de la période de croissance du taux d'emploi. Si l'augmentation du taux des personnes qui expérimentaient les « nouveaux parcours » était

---

[181] Les données sont issues d'un sondage réalisé par l'équipe de recherche Transpol de l'INRS, Urbanisation, culture et société, à partir de listes aléatoires, et dont les résultats sont à paraître.

[182] Les sources privées renvoyaient indistinctement aux revenus tirés de régimes de retraite professionnels du secteur privé ou public, et/ou de Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) convertis en rentes ou en fonds de retraite. La source publique renvoyait au Régime de rentes du Québec (RRQ).

supérieure (en pourcentage), alors il était indiqué de conclure que la reprise de l'emploi (ou l'augmentation du taux d'emploi) avait passé principalement par les travailleurs de ces parcours.

Afin de nuancer ce tableau, nous avons également pris en compte différentes formes d'emplois, soit l'emploi salarié à plein temps, l'emploi salarié à temps partiel et l'emploi indépendant. Il s'est agi d'établir le cas échéant laquelle de ces formes a été le vecteur des « nouveaux parcours ». Autrement dit, il s'est agit d'établir si la part représentée par ces « nouveaux parcours » a été plus largement constituée de travailleurs occupés dans une de ces formes d'emploi en particulier. La littérature américaine a démontré l'importance des emplois à temps partiel dans les parcours de postcarrière au cours des années quatre-vingt-dix. Dans l'ensemble, la plupart des études ont suggéré que l'emploi postcarrière est constitué de formes dites atypiques, bien que l'emploi à temps partiel semble se démarquer, et d'une manière moins équivoque aux États-Unis. Il est toutefois possible que l'emploi postcarrière ait été plus particulièrement constitué de la forme d'emploi salarié à plein temps. La raison en est qu'au cours de la période qui nous a intéressé ici, la conjoncture économique s'est améliorée, ce qui signifie que la demande de travail a augmenté. Or, lorsque c'est le cas, l'emploi salarié à temps plein s'en trouve favorisé.

6.3.4 Résultats, interprétation des données et conclusion

Nos séries chronologiques ont révélé que l'essentiel de la reprise de l'emploi entre 1995 et 2001 est passé par des travailleurs dont les emplois étaient récents, c'est-à-dire d'ancienneté inférieure à dix ans et, plus précisément, salariés à plein temps. À première vue, il n'a été guère surprenant que la part des emplois plus récents dans la reprise de l'emploi ait été importante. En période d'amélioration de la conjoncture, la création d'emplois s'accroît, ce qui se traduit « mécaniquement » par une élévation de la part des emplois plus récents. Dans la mesure où les mêmes emplois récents constituent une évidence de postcarrière, pouvait-on en conclure pour autant que la reprise est passée principalement par des travailleurs en postcarrière ? Oui, mais selon cette conclusion, l'évolution de l'emploi postcarrière aurait été de nature strictement conjoncturelle.

Mais l'évolution spécifique du pourcentage des travailleurs ayant exercé des emplois plus récents au cours des vingt dernières années nous a suggéré que cette évolution n'a pas été – et de loin – strictement conjoncturelle. L'accroissement de la part des travailleurs d'ancienneté inférieure à dix ans a été beaucoup plus soutenu et important à la suite de la récession des années quatre-vingt-dix (*i.e.* pendant notre période 1995-2001) qu'à la suite de la récession des années quatre-vingt. Cette différence dans la durée et la cadence implique une évolution de nature plus fondamentale : depuis 1995, une transformation profonde et durable des parcours de fin de carrière semble en cours. L'importance des emplois plus récents n'est donc pas, nous semble-t-il, un artifice conjoncturel. Aussi, vu le contexte d'amélioration de la conjoncture économique de cette période, la demande de travail s'est accrue, expliquant que la reprise soit surtout passée par de nouveaux emplois salariés à plein temps.

Les données ont aussi révélé que la reprise est passée exclusivement par des travailleurs ayant combiné des revenus d'emploi à des revenus de retraite. Le pourcentage de ceux ayant disposé de revenus de retraite en plus de revenus d'emploi a fortement augmenté entre 1995 et 1999.[183] De « nouveaux parcours » de fin de carrière, caractérisés par une combinaison entre ces revenus, se sont donc développés, témoignant du caractère désormais graduel de la transition travail-retraite, étant donné la combinaison des statuts de travailleur et de retraité. De même, les travailleurs qui combinaient une diversité de sources de revenus, par qui la reprise de l'emploi est exclusivement passée, ont par ailleurs essentiellement connu des emplois salariés à plein temps.

En conclusion, depuis le milieu des années 1990, le taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans a commencé à augmenter au Québec après plusieurs années de baisse soutenue, comme c'est le cas au Canada et dans d'autres pays. Or, cette reprise est survenue dans le contexte d'une transformation des parcours de fin de carrière, amorcée antérieurement aux années 1990, mais depuis cette décennie en voie de croissance plus marquée. De « nouveaux parcours » se sont distingués des « anciens » en impliquant un retour en emploi de postcarrière, et une combinaison entre des revenus d'emploi et de retraite.

---

[183] Signalons que ces données, au moment de la préparation de cet article, n'étaient pas disponibles après 1999, ce qui eut pour effet de masquer une partie de la reprise de l'emploi.

Dans cet article, nous avons cherché à évaluer dans quelle mesure la récente reprise du taux d'emploi est passée par des travailleurs qui expérimentaient ces « nouveaux parcours ». Cette interrogation s'est inscrite dans le cadre d'une contradiction entre des mécanismes institutionnels, qui persistent à favoriser la sortie du marché, et une demande qui encourage désormais la poursuite de l'activité professionnelle. Nous avons envisagé qu'une telle contradiction soit à l'œuvre chez les personnes retournées en emploi après l'avoir prématurément quitté tout en accédant à des prestations de retraite.

Les résultats ont révélé que cette reprise est passée principalement par des travailleurs dont les emplois étaient plus récents, ce qui constitue une évidence de progression de l'emploi de postcarrière. Qui plus est, elle est passée exclusivement par des travailleurs qui combinaient des revenus d'emploi à des revenus de retraite. Par ailleurs, ces travailleurs étaient surtout, voire essentiellement, salariés à plein temps, ce qui s'explique sans doute par l'amélioration de la conjoncture économique.

En définitive, nous nous sommes efforcé dans cet article de mettre en commun deux types d'analyses qui, dans le cadre de l'approche du parcours de vie, ont été fréquemment, sinon toujours maintenues séparées, soit l'analyse de l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite, telle que basée sur le taux d'emploi des 55 ans et plus d'une part, et l'analyse de l'évolution historique du *sequencing* de cette transition, d'autre part. Marshal et Mueller (2002) ont critiqué indirectement cette séparation. Les auteurs ont en effet affirmé que le taux d'activité – un corrélat du taux d'emploi trop exclusivement utilisé pour définir la politique sociale – a comme défaut de masquer la variabilité potentielle du parcours. En d'autres termes, il masque la réalité selon laquelle il serait devenu non standard pour une minorité croissante.

Nos résultats permettent de tenir compte de cette critique, en proposant une version moins « étouffée », donc plus « ventilée » du taux d'emploi, ce qui s'avère plus instructif pour toute politique sociale soucieuse de reporter l'âge de la transition travail-retraite. Nos résultats permettent en effet d'avancer que ce sont des formes alternatives de transition travail-retraite – qualifiées ici de « nouveaux parcours » de fin de carrière – qui ont contribué le plus au relèvement du *timing* de la transition depuis le milieu des années 1990. Ces formes alternatives, à partir de dimensions de l'activité (plus précisément de l'emploi) et

des sources de revenu, procèdent de l'alternance ou de la combinaison des statuts de travailleur et de retraité. Du point de vue de la politique sociale, il y a donc lieu de les favoriser, puisqu'elles semblent être porteuses d'emploi.

Certes, les séquences à la base de ces formes sont en réalité empiriquement plus complexes que les quelques catégories dégagées ici (emploi postcarrière, emploi de carrière, combinaison de revenus d'emploi à des revenus de retraite, absence de combinaison, etc.). Mais les limites des données transversales empêchent toute nuance véritablement plus ample. À cet égard, des données longitudinales s'imposent.

6.4 Formes de transition travail-retraite dans une cohorte de Canadiens âgés de 50 à 64 ans

6.4.1 Sommaire de la contribution, et position dans la grille d'étude

Dans un troisième article, intitulé « *Formes de transition travail-retraite dans une cohorte de Canadiens âgés de 50 à 64 ans* », nous avons voulu complexifier l'étude du *sequencing* de la transition travail-retraite. On assiste depuis quelques décennies à une « déstandardisation » du parcours de vie en général, un phénomène qu'on a également relié à sa « déinstitutionnalisation » et à sa « déchronologisation ». En particulier, la transition du travail vers la retraite s'est déstandardisée, à l'instar d'autres transitions du parcours. Parmi les principales manifestations empiriques de cette déstandardisation, figure une augmentation récente de la variabilité. Cette variabilité porte sur le *timing* de la transition, c'est-à-dire l'âge auquel le statut de retraité succède au statut de travailleur, mais plus fondamentalement sur le *sequencing*, c'est-à-dire les formes par lesquelles cette succession se manifeste. Or, on dispose de peu d'études sur ces formes, au Canada, telles qu'elles sont identifiées au terme d'une analyse de séquences (réalisée sur des données longitudinales), et telles qu'elles sont conceptualisées au préalable en intégrant plusieurs dimensions pertinentes, dont l'activité sur le marché du travail, de même que le revenu.

Nous avons constaté une variabilité de formes de transition. Cette variabilité s'exprime par des différences dans la propension à maintenir un emploi dans le cadre d'une retraite partielle, à maintenir ou à reprendre une activité sur le marché du travail après la cessation d'un emploi, et enfin par une inégalité dans les sources et niveaux de revenu, dans

la mesure où après une cessation d'activité, des prestations de retraite privées ne sont pas accessibles à tous, tout comme un revenu adéquat et bien maintenu au fil des années. Nous avons constaté aussi des relations statistiques entre des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi précédant le commencement de la transition, et les formes expérimentées. Ces caractéristiques s'inscrivent dans différents principes de l'approche du parcours de vie.

Cet article est axé sur la description de séquences correspondant à des formes de parcours de transition travail-retraite, de même que sur l'explication de ces formes, par des variables mesurant de manière réduite les principes du développement, du *timing*, de la multidimensionnalité et de la connexité de l'approche. Il contribue cependant à la description / explication des formes de *sequencing* de la transition, et non du *timing* de ses événements constitutifs. Sa méthodologie de description consiste dans l'analyse intracohorte, au moyen de séries chronologiques du temps biographique. L'explication a été réalisée grâce à l'analyse par variables. Plusieurs variables indépendantes de ces modèles se rattachent donc aux quatre principes précités.

6.4.2 Problématique, questions ou hypothèses

Au cours des dernières décennies, avec l'époque postindustrielle, la variabilité du *sequencing* de la transition travail-retraite a augmenté. Quelques études surtout américaines ont montré que cette transition s'est diversifiée, avec l'émergence de formes alternatives comme l'emploi postcarrière, l'emploi postretraite, et la retraite partielle. De telles formes impliquent une combinaison ou une alternance des statuts de travailleur et de retraité. À part exception, ces études se caractérisent toutefois par deux lacunes descriptives. Premièrement, il y a manque d'intégration de la durée, due à l'exploitation insuffisante des données longitudinales. Ce manque d'intégration a conduit à sous-estimer la complexité de la transition – complexité qui se manifeste à travers des parcours séquentiels, où le cas échéant les statuts de travailleur et de retraité se combinent ou s'alternent au fil du temps selon de multiples formes. Deuxièmement, il y a manque d'intégration entre différentes dimensions de la transition. La dimension de l'activité sur le marché du travail a tendance à être utilisée exclusivement, et au détriment d'autres dimensions cruciales de la transition, comme le revenu, notamment les sources et les niveaux de revenu. Or, les sources de

revenu qui deviennent prépondérantes avec la transition peuvent différer d'une personne à l'autre, tout comme le niveau de revenu total, voire son taux de maintien au fil des années. La prise en compte de ces sources et niveaux enrichirait la description des formes.

C'est dans l'optique de cette « double intégration » – intégration de la durée et intégration des dimensions pertinentes de la transition – que nous avons posé la première question suivante : « *Quelles sont les formes de transition travail-retraite et à quels* patterns *de revenu correspondent-elles ?* »

Par ailleurs, l'étude de la transition travail-retraite constitue un terrain de discussion critique, dans la société vieillissante, des scénarios de réformes éventuelles discutés dans cet article. Rappelons que ces scénarios équivalent à un relèvement de l'âge effectif de la transition travail-retraite ou à une diminution des prestations au chapitre des régimes de retraite publics. Nous avons soutenu que les réformes équivalant au relèvement de cet âge, par le maintien ou la reprise de l'activité, pourraient se heurter à des obstacles opérationnels – puisque tous les seniors ne sont pas « égaux devant l'activité » –, tandis que celles équivalant à une diminution des prestations pourraient comporter des effets socioéconomiques inégaux, c'est-à-dire conduire certains à une précarité de revenu – puisque tous ne sont pas égaux devant le revenu.

Or, la variabilité des formes de transition, se traduisant tantôt par la combinaison ou l'alternance des statuts de travailleur et de retraité, tantôt par la succession abrupte et irréversible de l'un par l'autre, implique potentiellement une inégalité devant l'activité à âge égal : dans le premier cas, cette dernière est maintenue ou reprise selon des modalités diverses, tandis que dans le second, elle est stoppée. Aussi, cette variabilité des formes implique potentiellement une inégalité dans les sources et niveaux de revenu : les prestations privées ne sont pas accessibles à tous, et il en est de même d'un revenu de retraite adéquat. D'où une seconde question, en deux volets, qui appelle l'identification de caractéristiques rendant compte de cette inégalité.

Le premier volet s'attache à l'inégalité devant l'activité :

2a) *Peut-on relier des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi à des formes de transition marquées par le maintien ou la reprise d'activité, plutôt que sa cessation ?*

Le second volet s'attache à l'inégalité dans les sources et niveaux de revenu (à l'orée de la retraite), et vise particulièrement à cibler les caractéristiques qui dénotent la précarité de revenu chez les seniors en instance de cessation d'activité :

2b) *Peut-on relier des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi à des formes de transition marquées par la prépondérance de sources de revenu hors gains excluant les prestations privées (c'est-à-dire des sources impliquant un niveau de revenu généralement moins élevé ou moins bien maintenu), plutôt que par la prépondérance de ces prestations privées ?*

6.4.3 Données et méthodologie

Nous avons recouru aux données du second panel (1996-2001) de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) de Statistique Canada.

Afin de donner des éléments de réponse à la première question, la méthodologie a comporté deux étapes. Dans une première étape, nous avons sélectionné une cohorte de répondants, puis reconstitué des séquences correspondant à leurs expériences de transition travail-retraite. Pour sélectionner une cohorte de répondants, nous avons identifié des événements qui signalaient raisonnablement le commencement d'une période de transition.[184] Ces événements se rapportent à l'activité et au revenu, et ont été détectés en

---

[184] Ils s'énoncent comme suit :

- Se maintenir dans un même emploi ET expérimenter l'une ou l'autre des modalités de retraite partielle suivante :
  - i. passer à un horaire à temps partiel pendant au moins 12 mois,
  - ii. commencer à retirer des prestations de retraite fondées sur les gains;
  - iii. ne plus avoir le revenu de travail comme principale source de revenu.

OU

début de panel pour 636 répondants âgés de 50 à 64 ans. La période d'observation suivant ces événements a pu être de quatre années complètes. Pour reconstituer les séquences correspondant à leurs expériences de transition, nous avons défini des dimensions opérationnelles, relatives à l'activité et au revenu. Les trois principales sont les suivantes. La première consiste dans *l'activité sur le marché du travail*, avec les catégories suivantes : l'emploi à temps plein, l'emploi à temps partiel, le chômage et l'inactivité. La seconde consiste dans la *principale source de revenu*, ou *source de revenu prépondérante*, c'est-à-dire la source qui représentait, à une année de référence, le plus haut niveau de revenu parmi toutes les sources retirées par un répondant. Ces sources sont variées : gains (de l'emploi salarié ou indépendant), prestations de retraite privées (i.e. pensions d'employeurs, REERs), placements et autres revenus privés, prestations de retraite publiques du *Régime des pensions du Canada* ou du *Régime des rentes du Québec* (RPC/RRQ), prestations d'assurance-emploi, prestations de la *Sécurité de la vieillesse* (SV) du *Supplément de revenu garanti* (SRG) et autres transferts gouvernementaux, prestations d'assistance sociale, et aucune source de revenu.[185] La troisième consiste dans le niveau de revenu total annuel avant impôt.

Nous avons reconstitué une séquence pour chaque dimension opérationnelle (donc trois séquences par répondant). Chaque séquence consiste dans la succession, aux unités de temps de la période de quatre ans, soit des catégories de l'activité, soit des principales sources de revenu, soit des niveaux de revenu totaux annuels. Dans le cadre de la transition, de telles séquences indiquent une progression plus ou moins rapide, graduelle et irréversible : 1) de l'emploi vers le chômage et l'inactivité; 2) de revenus tirés majoritairement des gains vers des revenus tirés majoritairement de sources « hors gains », dont les prestations de retraite.

Dans une seconde étape, nous avons comparé et classifié les séquences. D'abord, une analyse d'appariements optimaux (*Optimal Matching*) a permis de les

---

- Cesser un emploi alors que les gains représentent jusqu'alors la principale source de revenu ET :
  - i. ne pas retirer ces prestations de retraite;
  - ii. commencer à retirer ces prestations.

[185] Il est en effet possible qu'une personne ne retire aucun revenu, dans le cas bien sûr où elle est intégrée dans un ménage ou au moins une autre personne dispose d'un revenu.

comparer.[186] La comparaison a été effectuée pour chaque paire de répondants, et a résulté dans une mesure de *distance,* fondée sur la ressemblance entre les séquences. Ensuite, une analyse de classification ascendante hiérarchique (CAH) effectuée sur la matrice des distances entre paires a permis d'obtenir une typologie, composée de classes de l'échantillon, et représentant des formes de transition. Chaque classe renferme des répondants dont la distance entre séquences est minimale, c'est-à-dire dont les séquences se ressemblent, voire sont identiques, sur les dimensions opérationnelles en question.

Afin de donner des éléments de réponse aux volets de la deuxième question, nous avons procédé à une analyse de régression. Pour structurer théoriquement une telle analyse, nous avons recouru à l'approche du parcours de vie. Dans le cadre respectif de quatre principes de cette approche – développement, *timing*, multidimensionnalité et connexité –, nous avons vérifié si des caractéristiques des seniors relevant de *l'emploi précédant le commencement de la transition*[187] – si l'âge, si des dispositions physiques et psychologiques[188], et finalement si l'activité du conjoint[189], sont reliées à telles ou telles formes de transition selon les dimensions définies par les deux volets de la question, soit l'activité et les sources et niveaux de revenu.

Cinq modèles ont été estimés. Les variables dépendantes de ces modèles consistent dans le fait qu'un répondant appartienne à une classe (ou un ensemble de classes) plutôt qu'à une autre (idem), donc expérimente une forme de parcours plutôt qu'une

---

[186] Dans ces séquences, chaque nombre représente, pour chaque unité de temps, un statut sur un indicateur.

[187] Des variables de l'emploi précédant le commencement de la transition permettent de rendre compte, au moins partiellement, de l'histoire de carrière. Nous considérons le nombre de mois d'ancienneté de cet emploi, le logarithme de son taux de rémunération horaire, sa catégorie de travailleur (« indépendant » en référence à « salarié »), sa catégorie d'occupation (« professionnels, semi-professionnels, et directeurs (supérieurs et intermédiaires) » en référence à toute autre catégorie), le fait qu'il relève d'une catégorie d'industrie privée avec prévalence d'un type quelconque de marché (« marchés externes privés » ou « marchés internes privés », en référence à « marchés internes publics »), et enfin, son motif de cessation (« involontaire » en référence à « volontaire ») dans les cas où il cesse effectivement.

[188] Il s'agit de l'état de santé déclaré et le niveau déclaré de stress dans la vie.

[189] Pour tout répondant marié ou en union libre et au commencement de sa transition, une autre variable indépendante identifie la catégorie d'activité abrégée de son conjoint (« actif » en référence à « inactif »).

autre.[190] Trois modèles ont visé à donner des éléments de réponse au premier volet de la question; ils ont permis d'identifier des caractéristiques reliées au maintien ou à la reprise d'activité, plutôt que sa cessation. Deux autres modèles ont visé à donner des éléments de réponse au second volet de la question; ils ont permis d'identifier des caractéristiques reliées à la prépondérance de telle ou telle source de revenu hors gains.

6.4.4 Résultats et interprétation

En réponse à la première question de cet article *(Quelles sont les formes de parcours de transition travail-retraite et à quels parcours de revenus correspondent-elles ?)*, nous avons constitué une typologie de 11 classes, que nous avons réparties en quatre groupes.

Dans un premier groupe (17,9% de l'échantillon), on constate un *maintien durable ou éphémère dans un emploi, combiné à des modalités de retraite graduelle,* tandis qu'au niveau des sources de revenu, *il y a maintien ou non de la prépondérance des gains.*[191] Les modalités de retraite partielle sont : a) passer à un horaire à temps partiel pendant au moins 12 mois, b) commencer à retirer des prestations de retraite fondées sur les gains, ou c) ne plus avoir les gains comme principale source de revenu. Dans la classe 1.1, il y a *maintien durable dans un emploi, combiné à des modalités de retraite partielle, avec prépondérance des gains* (N=81, 13,3%). Le revenu de la classe demeure stable, étant donné ce maintien durable. Dans la classe 1.2, *il y a maintien éphémère dans un emploi, combiné à des modalités de retraite partielle, et prépondérance d'un ensemble diversifié de sources* au niveau agrégé de la classe (N=38, 4,6%). Une chute de revenu survient étant donné que ce maintien en emploi est éphémère.

---

[190] Les estimés des erreurs-types des coefficients de régression sont robustes, et ont été calculés selon la méthode *Bootstrap*.

[191] En début d'observation, un emploi est conservé mais un passage à temps partiel pendant au moins 12 mois consécutifs est réalisé ou des prestations de retraite fondées sur les gains (prestations privées ou du RPC/RRQ) commencent à être retirées. Tantôt les gains demeurent la principale source d'une majorité d'individus, tantôt ils ne le demeurent pas.

Dans un second groupe (33,8% de l'échantillon), il y a *maintien ou reprise d'activité suite à une cessation d'emploi, tandis qu'au niveau des sources de revenu, il y a maintien ou non de la prépondérance des gains.* Dans la classe 2.1, il y a *maintien d'activité avec réemploi massif et rapide, et avec prépondérance des gains* (N=167, 27,2%). Cette forme de parcours est typique de l'emploi postcarrière. Le commencement de prestations de retraite est rare. Même si le réemploi est massif et rapide, une certaine chute de revenu n'est pas évitée. Dans la classe 2.2, il y a *maintien ou reprise d'activité, avec prépondérance (retrouvée) des gains* (N=19, 3,6%). Le fait de retirer des prestations de retraite n'est pas courant ici. Les gains retrouvent leur prépondérance en fin de période, alors que le réemploi se généralise, ce qui fait en même temps remonter le niveau de revenu. Dans la classe 2.3, il y a *maintien ou reprise d'activité, avec prépondérance des prestations privées* (N=20, 3,0%). Cette forme de parcours est typique cette fois-ci de l'emploi postretraite, étant donné une combinaison entre l'emploi et les prestations de retraite. L'emploi postretraite a tendance à être à temps partiel. Le revenu est le plus élevé de toutes les classes, en dépit d'une chute causée par la cessation préalable d'un emploi, présumément de carrière.[192]

Le troisième groupe (16,25% de l'échantillon) constitue plutôt un groupe-classe (classe 3). On constate une *cessation d'activité immédiate suite à une cessation d'emploi, avec prépondérance des prestations de retraite privées.* Il y a ici « retraite classique ». Le revenu chute normalement étant donné la retraite, mais clôture en fin de période à environ $ 30 000 en moyenne, ce qui est comparativement élevé, et typique de la qualité de la protection sociale d'une retraite classique.

Dans un quatrième groupe (32% de l'échantillon), on constate une *cessation d'activité plus ou moins immédiate suite à une cessation d'emploi, sans prépondérance des prestations de retraite privées.*[193] Les principales sources dénotent alors un niveau de santé financière plus précaire. Dans la classe 4.1, il y a *cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance d'un ensemble diversifié de sources* (N=40, 6,3%). Le

---

[192] Le parcours typique ici évoque le cas de professionnels nantis qui, après la fin d'une carrière, s'établissent comme consultants à temps partiel. Mais on parle d'une minorité (3 %).

[193] La cessation d'activité peut survenir plus ou moins rapidement, tandis que les principales sources dénotent un niveau de santé financière plus ou moins précaire. Ces principales sources sont tantôt privées (en excluant les prestations privées), tantôt publiques, si toutefois des revenus sont effectivement retirés.

revenu moyen diminue pour se fixer sous la barre des $20 000 à la fin. Dans la classe 4.2, il y a *cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance des placements et autres revenus privés* (N=33, 5,0%). Les parcours d'activité ressemblent à ceux de la classe précédente, et la tendance du revenu reste à peu près la même. Dans la classe 4.3, il y a *cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance des prestations du RPC/RRQ* (N=66, 11,4%). Le revenu est particulièrement faible, et clôture à environ $ 12 000. Dans la classe 4.4, *il y a cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance des prestations de la SV/SRG* (N=42, 5,7%). L'activité est beaucoup moins répandue et surtout beaucoup moins durable ici.[194] Les prestations du RPC/RRQ sont souvent cumulées à celles de la SV/SRG. Encore une fois, le revenu est particulièrement faible et clôture cette fois-ci à environ $ 10 000. Dans la classe 4.5, il y a *cessation d'activité plus ou moins immédiate, avec prépondérance des prestations d'assistance sociale ou absence de revenus* (N=31, 3,6%). Les prestations privées sont quasi inexistantes. Le revenu annuel moyen clôture à seulement $ 5000 environ (en incluant ceux qui n'ont pas de revenu).

En réponse aux volets de la deuxième question de l'article, une analyse de régression nous a permis d'identifier des caractéristiques des seniors et de leur situation d'emploi reliées à ces formes de transition, selon quelles soient marquées par le maintien ou la reprise d'activité, plutôt que sa cessation, ou qu'elles soient marquées par la prépondérance de sources de revenu hors gains excluant les prestations privées (c'est-à-dire des sources impliquant un niveau de revenu généralement moins élevé ou moins bien maintenu) plutôt que par la prépondérance de ces prestations privées.

Les résultats de cette analyse s'inscrivent dans différents principes explicatifs de l'approche du « parcours de vie » *(Life Course)*. Son principal résultat s'inscrit dans le principe du *développement*, selon lequel l'histoire du parcours d'une personne pèse d'un poids déterminant dans l'explication de la suite de ce parcours. Nous avons considéré la portion réduite de cette histoire qui se rapporte à *l'emploi précédant le commencement de la transition travail-retraite*, derrière l'hypothèse que les caractéristiques de cet emploi pourraient influencer la forme particulière de transition expérimentée par la suite. Nous avons

---

[194] C'est vraisemblablement parce que la moyenne d'âge de cette classe est plus élevée que dans la classe précédente, la SV/SRG étant ouvrable à 65 ans.

trouvé que certaines caractéristiques de cet emploi favorisent son maintien combiné à des modalités de retraite partielle – une ancienneté plus élevée, une rémunération plus élevée, et le fait d'être professionnel, semi-professionnel ou directeur –, ou encore favorisent le maintien ou la reprise d'activité après sa cessation, dans le cadre de prestations privées : le fait d'être travailleur indépendant.

Par ailleurs, les seniors dont l'emploi précédent comporte une moins grande ancienneté, un taux de rémunération moins élevé, est indépendant, n'appartient pas à la catégorie des professionnels, des semi-professionnels, ni à celle des directeurs, relève de catégories d'industries privées à prévalence élevée de marchés externes (où règne l'instabilité d'emploi), et a cessé involontairement, ont moins tendance, lorsque survient une cessation d'activité, à expérimenter des formes marquées par la prépondérance de prestations privées. Dans la mesure où la plupart de ces caractéristiques dénotent une situation d'emploi moins avantageuse, il ne faut guère se surprendre qu'elles se traduisent par une situation de revenu plus précaire à l'orée de la retraite.

Cette analyse a aussi permis d'établir que l'âge – une variable qui s'inscrit dans le principe du *timing* de cette approche – nuit à l'expérience de formes de transition marquées par le maintien durable d'un emploi, et à l'expérience de certaines marquées par le maintien ou la reprise d'activité après une cessation d'emploi. Dans le cadre du principe de *multidimensionnalité*, elle a établi principalement la relation entre des dispositions physiques ou psychologiques avantageuses comme un faible niveau de stress ou un état santé favorable, et une situation avantageuse sur le plan du revenu, en l'occurrence une prépondérance de prestations privées, plutôt qu'une prépondérance de sources publiques plus précaires, voire d'une absence de revenu. Enfin, dans le cadre du principe de *connexité*, elle a établi, pour les seniors mariés ou en union libre, le rôle de l'activité du conjoint dans l'expérience de formes de transition marquées par le maintien ou la reprise d'activité.

CONCLUSION

Depuis que les *Trente Glorieuses* (1945-1975) sont révolues, on a assiste à un effritement progressif de la société salariale, de ses institutions du marché du travail comme de protection sociale : tant la relation salariale que les programmes de protection ont été fragilisées. La relation salariale a été fragilisée en raison de conséquences des mutations économiques, soit une diversification de formes d'emploi, dominée par le recul de l'emploi « typique » au profit de formes d'emploi « atypiques », et une diversification de formes d'organisation du travail, qui imposent dorénavant des exigences accrues aux travailleurs, sans nécessairement leur garantir une protection contre les risques liés notamment aux entreprises, à l'emploi et au capital humain. L'intensification de ces risques a par ailleurs révélé l'insuffisance de plusieurs programmes classiques de protection sociale, lesquels n'avaient pas été conçus pour leur prise en charge.

Il en a résulté une diversification du parcours de vie. À l'époque industrielle des *Trente Glorieuses* (1945-1975), les étapes de ce parcours étaient définies de manière standard; celui-ci, pour une majorité d'hommes, s'organisait selon un cycle dit « ternaire », c'est-à-dire scindé en trois étapes, soit une étape de « préparation » (études), une étape « d'activité » (travail) et une étape de « retraite ». Or, le parcours typique du cycle ternaire a subi plusieurs altérations de forme. On a parlé de « déstandardisation », de « désinstitutionnalisation » et « déchronologisation », etc.

Parmi les transformations les plus importantes de ce parcours, on compte celles reliés à l'évolution, au fil du temps biographique, du statut de travailleur et du statut de retraité des seniors. L'objet de cette thèse par articles a consisté dans l'étude de ces statuts, à partir des dimensions de *l'activité sur le marché du travail* et des *sources et niveaux de revenu*, dans des cohortes de Canadiens âgés de 50 ans et plus.

Récapitulons les principales étapes de notre démarche. Nous avons commencé par nous demander « *Pourquoi étudier les statuts de travailleur et de retraité des seniors* ». Plusieurs justifications à une telle étude ont été posées en introduction. En effet, cet objet permet de saisir trois opportunités : 1) estimer les conséquences individuelles – potentiellement négatives pour certains seniors – des transformations du marché du travail; 2) estimer ces conséquences individuelles, mais provenant des transformations de la protection sociale; 3) traiter systématiquement du parcours de vie de cohortes de seniors, le parcours de vie étant une porte d'entrée originale pour traiter des liens entre les transformations du marché du travail et de la protection sociale, et pour repenser la politique sociale de ces deux institutions.

Toutefois, dans nos développements d'ordre justificatif, nous avons mis l'accent sur un autre ordre de justifications : l'étude de cet objet s'inscrit dans une réflexion à caractère prospectif sur les conséquences du vieillissement à un niveau macroéconomique et macrosocial. Ces conséquences sont à la croisée des chemins de l'économie (incluant le marché du travail) et de la protection sociale, en tant qu'institutions qui continueront d'influer, au cours des prochaines décennies, sur le parcours des cohortes de seniors, en termes d'activité et de revenu, – dimensions qui sont génératrices d'inégalités.

Ainsi, dans un premier chapitre, nous avons proposé *un essai de politique sociale prospective*, dans lequel nous avons justifié la pertinence de l'objet de la thèse à travers une discussion approfondie des divers types de scénarios quant aux conséquences (futures) du vieillissement au niveau « macro » : *pessimistes*, *optimistes*, puis *pragmatistes*. Nous avons soutenu que l'étude des statuts de travailleur et de retraité des seniors, incluant la transition travail-retraite, peut répondre à un besoin de connaissances destiné à informer la politique sociale prospective du marché du travail et de la protection sociale des seniors. Nous avons suggéré plus généralement que la prise en compte du *parcours de vie* de ces personnes peut contribuer particulièrement à satisfaire ce besoin de connaissances.

Dans un deuxième chapitre, nous nous sommes demandé « *Comment étudier les statuts de travailleur et de retraité* ». En capitalisant sur l'importance du concept de parcours de vie posée dans le chapitre précédent, l'approche sociologique du parcours de vie a servi de réponse. Nous avons dans ce chapitre explicité en détail la version de l'approche utilisée, d'origine anglo-américaine. Nous nous sommes efforcé de montrer en quoi une telle

approche a pu être appliquée à l'étude de l'objet, en passant en revue la littérature dans le cadre d'une grille d'étude.

Dans les trois chapitres suivants, nous avons inclus trois articles. Ces articles s'appuient sur une démarche inductive de statistique sociale compatible avec l'approche du parcours de vie. Dans un chapitre synthèse (chapitre VI), nous avons montré en quoi chaque article contribue à l'étude de l'objet, et en quoi cette contribution s'inscrit dans l'approche. Pour ce faire, nous avons énoncé, pour chacun, le sommaire de sa contribution à l'étude de l'objet, sa position dans la grille d'étude utilisée; ensuite, nous avons développé sa problématique et explicité ses questions ou hypothèses; mais encore, nous avons rapporté les données sur lesquelles il s'appuie et avons esquissé sa méthodologie; enfin, nous avons résumé ses principaux résultats, avant de conclure.

Maintenant, dans cette conclusion générale, nous proposons une discussion d'ensemble sur les thèmes de la *contribution aux connaissances empiriques*, et de la *contribution à l'élaboration de la politique sociale*. Dans chaque cas, nous distinguons la contribution de l'approche du parcours de vie en général, de la contribution plus spécifique de nos articles, compte tenu de limites qu'il convient d'énoncer, ce qui pave la voie à des suggestions pour d'autres recherches. Nous terminons par une ouverture sur un exemple de débouché concret des connaissances de la thèse en terme de politique sociale.

7.1 Contribution de l'approche du parcours de vie aux connaissances

À partir d'ouvrages de référence, ayant procédé à des synthèses structurées (Elder et Johnson, 2002; Hagestad et Neugarten, 1985; Settersten, 2002), nous avons extrait au chapitre II une « grille d'étude » de l'approche du parcours de vie, dont avons explicité les « axes » et « pôles ». Cette grille nous a permis de rassembler des principes théoriques formalisés par le sociologue Glen Elder, ainsi que des outils principalement statistiques, tels que des variables et des méthodologies. Reprenons ces axes et pôles. On distingue l'axe général « Description / Explication ». En effet, l'approche consiste à *décrire* ou à *expliquer* le parcours de vie au moyen d'un travail d'interprétation, basé le cas échéant sur l'analyse par variables.

Le pôle de la description recouvre des axes qui concernent tant les variables que les méthodologies. Au niveau des variables, on distingue, sur l'axe « + Dynamique / – Dynamique », tantôt le *sequencing* (au pôle plus dynamique), tantôt le *timing* (au pôle moins dynamique). Le *sequencing* consiste dans les séquences par lesquelles des statuts détenus dans le parcours peuvent être combinés ou alternés dans le temps biographique. Le *timing* renvoie aux délais d'occurrence, généralement en terme d'âge, d'un événement quelconque de ce parcours, qui consiste dans une transition entre deux statuts.

Au niveau des méthodologies, la description peut être réalisée sur un pôle ou l'autre de l'axe « Tendances de dispersion / Tendances centrales ». Les tendances de dispersion se rapportent à la variabilité du *sequencing*, ou à la variabilité du *timing* d'événements constitutifs des séquences. Les tendances centrales se rapportent à la moyenne du *timing*. Mais encore, on peut considérer la description sur un pôle ou l'autre de l'axe « Analyse intercohorte / Analyse intracohorte ». La population de référence à partir de laquelle les statistiques de dispersion ou centrales sont calculables est la *cohorte*. Des comparaisons *intercohorte* ou *intracohorte* de ces statistiques, rassemblées en séries chronologiques, peuvent alors être effectuées.

Quant à lui, le pôle de l'explication recouvre aussi, au niveau des variables, l'axe « + Dynamique / – Dynamique », puisque toute variable *à décrire* est en même temps potentiellement *à expliquer*. Au niveau des méthodologies, ce pôle recouvre un axe classique, soit l'axe « Qualitatif / Quantitatif », selon que le travail d'interprétation des tendances du parcours repose respectivement sur l'analyse historique ou l'analyse comparée d'une part, ou sur l'analyse par variables d'autre part.

Ainsi, au pôle qualitatif, on peut relier les tendances de dispersion et les tendances centrales du *timing* et du *sequencing* à l'influence de régimes de parcours institutionnel, qui opèrent dans les sociétés selon le temps et le lieu, c'est-à-dire à une époque donnée, et dans une région donnée. Au pôle quantitatif, on peut relier statistiquement, grâce à l'analyse par variables et à l'intérieur d'une même cohorte, les variables du *sequencing* ou du *timing*, à des variables explicatives qui se rapportent à d'autres principes du parcours que le temps et le lieu, soit au parcours antérieur (principe du développement), au *timing* lui-même de ses événements, transitions ou étapes (principe du *timing*), au parcours sur d'autres dimensions (principe de multidimensionnalité) ou aux relations (principe de connexité).

Ainsi, le caractère permanent du développement et du vieillissement fait en sorte qu'on ne peut les comprendre adéquatement à une étape donnée en omettant les autres étapes : bien qu'unique, un tel développement (et vieillissement) est expérimenté dans le contexte du passé, du présent et du futur. C'est pourquoi le principe du *développement* stipule que le parcours antérieur exerce une influence sur le parcours présent et ultérieur. Plus particulièrement, le principe du *timing* spécifie le principe du développement en montrant que le *timing* des événements, transitions ou étapes du parcours antérieur influence particulièrement le parcours (présent et ultérieur). Le principe de *multidimensionnalité* énonce que le développement et le vieillissement surviennent sur plusieurs dimensions et que le parcours sur une dimension influence celui sur une autre et vice-versa. Plus particulièrement, le principe de *connexité* principe spécifie celui de multidimensionnalité en isolant les dimensions qui relèvent des relations avec d'autres personnes (comme la famille), de celles qui n'en relèvent pas (comme les dimensions biologiques et psychologiques du parcours, et d'autres dimensions sociales comme les dimensions socioprofessionnelles).

Ces rappels étant faits, interrogeons-nous maintenant sur la contribution proprement dite de l'approche aux connaissances empiriques sur le parcours de vie. Elle présente un avantage en contrepartie de deux inconvénients pratiques. Son avantage, comme on peut le comprendre à la suite du chapitre II, réside dans une posture épistémologique propice à l'intégration des connaissances, ce que dévoile l'éventail des variables explicatives (i.e. les principes : temps et lieu, développement, *timing*, multidimensionnalité, connexité), l'éventail des variables à décrire ou expliquer (*timing* et *sequencing*), et enfin l'éventail des méthodologies pour ce faire (tendances centrales et de dispersion, analyse intercohorte, analyse intracohorte, analyse historique ou comparée, analyse par variables).

En particulier, les principes de développement et de multidimensionnalité témoignent d'une telle posture. Ainsi, le principe du développement, et sa spécification par le principe du *timing*, impliquent l'intégration de la durée. Donc – et en principe – les événements, les transitions ou étapes du parcours de vie ne doivent pas être considérés isolément, mais plutôt en tant que séquences qui se déroulent dans la durée. D'ailleurs, c'est une telle intégration qui rend possible, conformément au principe du développement, la prise

en compte exhaustive du parcours antérieur dans l'explication du parcours actuel et ultérieur. Aussi, le principe de multidimensionnalité, et sa spécification par le principe de connexité, impliquent l'intégration des dimensions de ce parcours. Cette intégration a comme corollaire l'intégration disciplinaire des connaissances, et même l'intégration de divers champs intradisciplinaires.

Mais cet avantage présente deux inconvénients pratiques (Cf. Henretta, 2002, pp. 98-102). Le premier réside dans le fardeau de la collecte de donnée. En effet, des données intégrant la durée doivent être longitudinales. Comme celles-ci, pour répondre authentiquement au principe du développement (et du *timing*), devraient idéalement couvrir l'ensemble du cycle de vie, de la naissance à la mort, leur collecte présente une complexité logistique, et principalement des coûts très élevés, voire démesurés. Par ailleurs, pour répondre authentiquement au principe de multidimensionnalité (et de connexité), ces données devraient décupler les questions posées et donc le fardeau imposé aux répondants. Dans une entreprise aussi imposante, des erreurs de collecte de données relatives à la rétrospection seraient inévitables. Le deuxième inconvénient réside dans la difficulté de mettre au point des modèles capables de rendre compte exhaustivement des cheminements de causalité entre les différentes dimensions (biologiques, psychologiques et sociales, incluant la famille et les relations) à travers le temps biographique (incluant tout le parcours antérieur et ses *timings*). Les relations proximales et distales entre les variables de tels modèles seraient très complexes à estimer et même à poser sous la forme d'hypothèses.

Étant donné ces deux inconvénients pratiques, il s'avère difficile, sinon impossible, de se conformer « à la lettre » à ces principes (ou variables explicatives) de l'approche dans un même effort de recherche, ou encore d'en tenir compte simultanément. On pourrait aussi généraliser l'argument aux autres principes, aux variables à décrire ou expliquer, et enfin aux méthodologies : il s'avère difficile, sinon impossible, d'intégrer dans un même effort de recherche deux variables (*sequencing* et *timing*) et plus d'une méthodologie (ex : tendances centrales et de dispersion, comparaison intercohorte et intracohorte par séries chronologiques).

Ces inconvénients ont entraîné respectivement des données réduites ainsi que des modèles réduits. Les données sont réduites car souvent le parcours n'est pas considéré formellement comme séquence, faute de données appropriées, permettant de générer la

variable *sequencing*. Il s'agit d'une ironie de la recherche sur le parcours de vie. Par exemple, Hagestad et Neugarten (1985, p. 45) ont remarqué que la majorité des études auxquelles l'étiquette de « parcours de vie » a été apposée n'auraient pas formellement étudié les vies. C'est particulièrement le cas des études intercohortes, qui reposent sur des indicateurs de tendance centrale ou de dispersion relatifs à des événements plutôt que des séquences. Selon Modell *et al.*, (1978, dans Hagestad et Neugarten, 1985, p. 45), de telles études présentent tout au plus des études artificielles du parcours de vie (*contrived life-course analysis*). Plusieurs études intercohortes, répondant du principe du temps, se sont largement bornées aux tendances centrales ou de dispersion du *timing* de la transition travail-retraite considérée comme événement. Ce faisant, elles ont négligé la réalité empirique selon laquelle cet événement, pour certaines personnes, est répétable et donc séquentiel.[195]

Les données sur de multiples cohortes, telles qu'elles reconstituent en même temps le parcours à travers des séquences exhaustives, sont en revanche plus rares. Pour des raisons de coût inhérents à la collecte de données longitudinales, il devient nécessaire de diminuer soit le nombre de cohortes, soit leur période d'observation longitudinale, soit les deux. Donc, pour un fardeau de collecte de données égal, tout gain se paye par une perte : plus le nombre de cohortes est élevé (i.e. plus leur rafraîchissement est effectué souvent, comme par exemple une fois par année), moins la période d'observation longitudinale est longue et par conséquent moins le potentiel de saisie empirique du parcours via des séquences est élevé. À la limite, les données transversales permettent l'analyse intercohorte la plus exhaustive au détriment de l'analyse intracohorte du parcours, tandis que les données longitudinales permettent à leur tour l'analyse intracohorte la plus exhaustive, mais au détriment de cette analyse intercohorte. Au Canada, la collecte de données longitudinales sur le travail, l'emploi et la retraite, par le biais de l'activité sur le marché du travail et du revenu, a débuté avec le lancement de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) en 1993. Le compromis qui a été fait par Statistique Canada est d'introduire un nouveau panel (i.e. une nouvelle cohorte) à tous les trois ans, en contrepartie d'une limitation

---

[195] Et lorsque les études reconnaissent cette réalité empirique, les séquences, pour des raisons de limites dans les données, demeurent mesurées (trop) simplement. Par exemple, Hayward, Grady et McLaughlin (1988) ont mesuré l'événement de rentrée sur le marché du travail après une sortie. Bien que cet événement signale une forme de transition correspondant à la séquence activité → inactivité → activité, cette séquence demeure simple. Puisque la rentrée peut survenir plus d'une fois, des séquences plus complexes devraient être identifiées.

de la période d'observation longitudinale à six années. Une telle période s'avère frustrante pour toute entreprise de recherche nourrissant des ambitions à l'égard des principes de développement et de *timing*.

Un autre aspect de la réduction des données est que certains thèmes du parcours sont escamotés. En effet, c'est un défaut des données longitudinales habituelles que d'évacuer le thème des significations et des processus concrets de décision derrière le *timing* et le *sequencing* des transitions de vie. C'est pourquoi des combinaisons innovatrices de protocoles longitudinaux qualitatifs et quantitatifs sont requises (Heinz et Krüger, 2001, p. 32). D'ici là, le pouvoir explicatif du principe de réflexivité (Cf. chapitre II, sections 2.2.3.6 et 2.3.2.1.5) demeurera faible, car faute de mesurer cette réflexivité au moyen d'indicateurs appropriés, on devra continuer à présumer son existence.

Le fait que les données soient réduites implique des modèles descriptifs et explicatifs réduits. Ces modèles relèvent d'une approche *implicite* du parcours de vie (Henretta, 2002, p. 100). Une telle approche, devant le caractère réduit des données, se rabat sur des objectifs plus réduits. Par exemple, dans l'explication de la transition travail-retraite, on peut, même en l'absence de données longitudinales sur l'histoire de carrière, préserver le principe du développement (et du *timing*), selon lequel cette histoire est une variable explicative. La variable de l'ancienneté de l'emploi précédant la retraite s'avère utile à cet égard. Certaines études sur l'emploi postretraite citées au chapitre II ont étudié les effets de cette variable, ce que l'on peut considérer comme une contribution au principe du développement. L'ancienneté mesure au moins partiellement la stabilité de cette histoire puisque le fait d'avoir accumulé une ancienneté élevée implique une stabilité, bien que l'inverse ne soit pas nécessairement vrai. Il n'en demeure pas moins que la prise en compte de l'histoire de carrière avec des variables plus pertinentes que l'ancienneté augmentera le pouvoir explicatif de ce principe. Nous reviendrons plus loin sur cette limite des données lorsque nous discuterons de la contribution spécifique de nos articles.

Enfin, le caractère réduit des modèles ne doit pas être considéré péjorativement. Le parcours de vie est une *approche*, et non une *théorie intégrée*. En ce sens, une approche s'apparente à une rubrique sous laquelle on met en commun des connaissances qui s'inscrivent directement ou indirectement, à priori ou à posteriori, totalement ou partiellement, dans un, sinon quelques principes explicatifs, pour une variable plutôt que deux (ex : le

timing ou le *sequencing*), une méthodologie plutôt que deux (ex : tendances centrales ou de dispersion, l'analyse intercohorte ou intracohorte, etc.). C'est pourquoi on doit juger de sa contribution aux connaissances non pas à travers un « méta-modèle », mais à travers des modèles forcément réduits, basés sur des données forcément réduites.

7.2 Contribution de l'approche du parcours de vie à l'élaboration de la politique sociale

Le parcours de vie peut contribuer à satisfaire un besoin de connaissances pour la politique sociale. En nous appuyant sur des initiatives fédérales du *Projet de recherche sur les politiques* (PRP, 2004), nous avons explicité, en conclusion du chapitre I, en quoi des réformes qui impliquent une réorganisation globale des statuts (et des activités) à tout âge, incluant le relèvement de l'âge de la transition travail-retraite, pourraient comporter des conséquences macroéconomiques et macrosociales positives.

Dans le document du PRP (2004), on a posé des questions intéressantes relativement à cette réorganisation. Par exemple, les chercheurs se sont demandés en quoi des réformes accordant plus de place aux congés de formation ou aux congés parentaux pourraient, en combinaison avec des réformes visant le relèvement de l'âge de la transition travail-retraite, bénéficier à l'ensemble de la société au cours des prochaines années. En réponse à cette question, il est apparu qu'au cours des prochaines années, ces congés, combinés à des âges de transition plus avancés, n'auraient pas ou n'auraient que peu d'impact sur le nombre moyen d'heures travaillées par personne, ou sur l'offre de travail globale. Les bénéfices issus d'une amélioration du capital humain de la population seraient par contre importants. Ce capital serait autant celui des adultes profitant de congés de formation, que celui des enfants, profitant dans leurs apprentissages des congés de leurs parents.

La projection des conséquences que comporteraient, au cours des prochaines décennies, différents scénarios de réformes en matière de réorganisation des statuts (et des activités), constitue, comme on le voit, un gain pour l'analyse. Du même coup, toute discussion de politique sociale prospective dispose de bases plus solides. Certes, même si les discussions du chapitre I ont été orientées dans une prospective, il ne faudrait pas uniquement nous y borner. Le parcours de vie s'avère capable non seulement d'enrichir toute

discussion de politique sociale prospective, axée sur la prévention de problèmes sociaux, mais aussi d'enrichir toute discussion de politique sociale « curative », axée sur la « réparation » des problèmes expérimentés dans les cohortes contemporaines.

Nous développons ici d'autres réflexions[196] sur la contribution du parcours de vie à l'élaboration de la politique sociale. Nonobstant les inconvénients pratiques de l'approche, que nous avons discutés dans la section précédente, c'est précisément dans son avantage d'une posture épistémologique propice à l'intégration des connaissances, qu'elle est en mesure de contribuer à la politique sociale. En montrant par exemple que le parcours est influencé par des variables relevant d'une pluralité de dimensions institutionnelles comme individuelles, elle dépasse un déterminisme fondé sur une seule dimension. Sa principale contribution, conformément à cette posture, est de signaler l'anachronisme de la politique sociale publique, basée sur le régime de parcours standardisé de l'époque industrielle. À l'époque postindustrielle actuelle, la politique privée – une autre dimension institutionnelle – influence le parcours dans le sens d'une déstandardisation et donc d'une variabilité accrue, en plus des variables relevant de dimensions individuelles.

On constate une contradiction entre la politique publique, telle qu'elle est en vigueur de nos jours, et la réalité du parcours individuel, telle qu'il est influencé par la politique privée de gestion de la main-d'œuvre, et par les contingences biographiques et relationnelles. D'un côté, les principaux programmes de protection sociale publique, qui forment le « filet de sûreté », s'accordent au régime de parcours standard de l'époque industrielle, fondé sur le « système de travail », c'est-à-dire sur la séquence (études → travail → retraite), assortie de transitions abruptes et irréversibles entre les étapes. Ces programmes, dans leurs règles, concernant l'éligibilité et les prestations octroyées, sont fondés sur le principe selon lequel les personnes, lors de l'étape « travail », qui s'étend de la vingtaine à la mi-soixantaine, sont insérées dans une carrière où l'activité est soutenue, où le chômage est accidentel et de courte durée, et où la protection privée en matière de revenu de retraite est disponible et adéquate. C'est par exemple sur ce principe que les programmes d'assurance-emploi et du RPC/RRQ ont opéré dès leur mise en place. Les règles de l'assurance-emploi supposent que l'épisode de chômage est de courte durée et celles du

[196] Les propos du reste cette section, de même que les résultats de recherche référés dans l'avant-dernier paragraphe, sont directement inspirés de Marshall et Mueller (2002).

RPC/RRQ supposent que les principales sources de revenu à la retraite sont privées – ce dernier programme se voulant un complément financier aux RPA et aux REER.

D'un autre côté, c'est une réalité de l'époque postindustrielle que le parcours de vie des cohortes est déstandardisé. Pour une minorité croissante, il ne se conforme plus à cette séquence, ni au mode de transition abrupt et irréversible d'une étape à l'autre. Il y a donc un anachronisme de la politique publique.

Les instruments statistiques au service de la politique sociale, en ne permettant pas de recenser adéquatement les formes empiriques variables du parcours, contribuent à entretenir le « mythe » que ce régime standard continue de représenter l'expérience de la majorité. Le taux d'activité, un indicateur sur lequel se fonde en grande partie la politique publique du marché du travail, a comme principal défaut de masquer la variabilité potentielle du parcours, et donc la réalité selon laquelle il serait devenu non standard pour une minorité croissante. Par exemple, une augmentation, au cours d'une période, de l'incidence d'une fin de carrière non standard, caractérisée par la cessation précoce d'un emploi de carrière suivie d'une reprise de l'emploi, peut survenir alors que le taux d'activité demeure inchangé (Hayward, Crimmins et Wray, 1994). Devant cette stabilité, on peut être tenté de conclure faussement que le parcours de fin de carrière procède de la continuation d'un emploi permanent et même que la transition travail-retraite, lorsqu'elle surviendra, sera abrupte et irréversible, comme le stipule le régime de parcours standard. On peut donc critiquer l'utilisation, pour fin d'élaboration de la politique sociale publique, des indicateurs de taux, créés à partir des données transversales, en tant qu'ils ne permettent pas à la politique sociale de tenir compte adéquatement de la variabilité du parcours.

La réalité du parcours des seniors en témoigne, et plus particulièrement dans le cas de ceux ayant connu, étant donné les restructurations industrielles, un parcours non standard, caractérisé par une sortie anticipée d'activité, ou par une instabilité d'emploi en fin de carrière. L'expérience de ces personnes, en particulier de celles ayant été déplacées, montre les failles de la protection sociale publique canadienne. Celle-ci n'a su que s'adapter minimalement à cette réalité. Par exemple, très peu de programmes sont ciblés sur les travailleurs âgés déplacés, et les programmes qui leur sont accessibles, ciblés comme non ciblés, visent essentiellement le soutien du revenu (Crespo et Beausoleil, 1999, pp. 1-21). Cette adaptation minimaliste représente une faille dans la protection sociale, alors que le jeu

des règles des programmes conduit à une assistance et une intervention de l'État inégales face aux travailleurs déplacés et âgés de 45 à 64 ans (LeBlanc et McMullin, 1997).

Aussi, il y a lieu de craindre que les politiques privées de gestion de la main-d'œuvre vieillissante et de protection sociale, aboutissant à des variations dans la stabilité d'emploi et dans la couverture en matière de retraite, amplifient la différenciation intracohorte. Dans cette optique, un objectif crucial de la politique publique consiste à établir la part des facteurs privés dans cette inégalité, et à déterminer comment il serait possible de réformer les régimes publics de manière à redistribuer le revenu et donc réduire l'inégalité.

Cette réalité non standard comporte aussi d'autres conséquences individuelles négatives, hormis les conséquences économiques, que les programmes publics ne sont pas en mesure de considérer. Certaines études, compatibles avec l'approche du parcours de vie, ont mis en évidence les conséquences négatives de la perturbation d'emploi (*job disruption*) sur les attitudes et relations socioprofessionnelles et sur l'absentéisme (Lowe et Schellenberg, 2001) de même que les conséquences négatives de l'instabilité ou de l'impossibilité d'emploi après la retraite anticipée d'un emploi de carrière, sur la santé, le stress et la satisfaction (Marshall, Clarke et Ballantyne, 2001). Aux États-Unis, on a aussi noté les pressions contradictoires entre d'une part, la politique privée, qui favorise la mise à l'écart des travailleurs âgés par les retraites anticipées et les pertes d'emploi et, d'autre part, la politique publique, qui favorise leur rétention, par le report de l'âge normal d'ouverture des prestations de la *Social Security* (Quinn et Kozy, 1996).

L'approche du parcours de vie contribue encore à la politique sociale en insistant sur le caractère historiquement et localement contingent du parcours. Elle recommande donc que la politique de protection sociale par le revenu de retraite prenne en considération le fait que chaque cohorte est exposée à des opportunités et des contraintes spécifiques, qui expliquent qu'elle parvienne à l'âge de la retraite dotée de tel niveau moyen et de tel niveau d'inégalité de ressources financières en vue de la retraite. Par exemple, on peut s'attendre à ce que les femmes de la cohorte du *Baby Boom* disposent de ressources financières en moyenne plus élevées à l'âge de la retraite, ayant eu une activité plus soutenue sur le marché du travail que les femmes des cohortes précédentes. Les variables de cohortes doivent en définitive être à la base de la planification de la politique de protection sociale dans les prochaines décennies.

7.3 Contribution des articles aux connaissances empiriques

Dans cette thèse, l'approche du parcours de vie s'est révélée utile pour intégrer non seulement les contributions d'études anglo-américaines ayant traité des statuts de travailleur à partir de l'activité et du revenu, mais aussi pour intégrer notre propre contribution aux connaissances, sous la forme de trois articles. Cette contribution peut être évaluée en fonction de critères comme *l'unité* des articles, de même que *l'originalité* de leurs résultats, compte tenu de *limites*.

L'unité des articles peut être établie à la condition qu'on repère des *liens* entre ceux-ci. Ces liens consistent dans leur rattachement à des éléments communs ou du moins complémentaires : un objet d'étude, tel que traduit dans des dimensions empiriques, tel qu'opérationnalisé dans des variables, et tel que traité au moyen de méthodologies. La communauté ou la complémentarité en question est donc celle de l'objet « statuts de travailleur et de retraité », des dimensions empiriques de l'activité et du revenu, et de l'approche du parcours de vie, dans les variables et les méthodologies qu'elle fournit. Quant aux connaissances empiriques (i.e. les résultats de recherche) qui sont susceptibles de résulter de la rencontre entre un tel objet et une telle approche, il va de soi qu'elles seront aussi communes ou complémentaires, comme on pourra plus loin l'illustrer.

Nous avons explicité au chapitre synthèse précédent (Cf. chapitre VI) en quoi ces articles contribuent à l'étude de l'objet (i.e. les statuts de travailleur et de retraité) compte tenu de ses dimensions empiriques (l'activité sur le marché du travail, de même que les sources et niveaux de revenu), et en quoi cette contribution s'inscrit dans l'approche du parcours de vie, compte tenu d'une grille d'étude, recelant des variables et des méthodologies caractéristiques. Résumons une dernière fois les grandes lignes de cette contribution pour chacun de ces articles.

Dans celui sur la *composition du revenu*, nous avons analysé l'évolution historique par laquelle l'incidence du statut de retraité anticipé a cru au détriment du statut de travailleur chez les 55 à 64 ans pendant cette période. Or, nous avons critiqué qu'une telle évolution, qui reflète la diminution du *timing* de la transition travail-retraite, a été peu examinée en

regard de la dimension du revenu, incluant les sources et les niveaux. En l'examinant à partir de cette dimension, plutôt qu'avec la dimension courante de l'activité (taux d'activité ou taux d'emploi), nous sommes parvenu à documenter que cette évolution a été globalement plus favorable aux femmes, bien que le revenu de ces dernières soit demeuré largement inférieur à celui des hommes.

L'article s'inscrit dans la grille d'étude de l'approche à certains égards. Il est principalement axé sur la description, bien qu'on y discute de l'influence (explicative) des politiques du marché du travail et de la retraite dans une optique d'analyse historique et selon le principe du temps. Au moyen d'une analyse intercohorte des tendances centrales et de dispersion du revenu, il contribue aux connaissances sur le *timing* de la transition travail-retraite.

Dans celui sur les *nouveaux parcours*, nous nous sommes efforcé de dépasser les analyses courantes portant sur l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite à partir des séries chronologiques du taux d'activité ou d'emploi des 55 à 64 ans. Ces analyses ne tiennent généralement pas compte du *sequencing* de la transition travail-retraite, à partir des dimensions de l'activité sur le marché du travail et des sources de revenu. Or, notre pari était que l'évolution historique du *timing* est allée de pair avec celle du *sequencing*. Les résultats nous ont permis de remporter ce pari : ce seraient effectivement des « nouveaux parcours de fin de carrière », entendus comme des séquences par lesquelles les statuts de travailleur et de retraité se combinent ou s'alternent, qui auraient contribué principalement au relèvement du *timing* de la transition, tel qu'indiqué par le relèvement du taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans au Québec à partir du milieu des années 1990.

Cet article est aussi axé sur la description, et on y discute aussi, dans une optique d'analyse historique et selon le principe du temps, de l'influence (explicative) des mécanismes institutionnels (i.e. des politiques) de gestion de main-d'œuvre vieillissante. Mais encore, en se fondant, à l'instar du précédent, sur une analyse intercohorte, bien que restreinte à des tendances centrales en termes de taux d'emploi, il contribue aux connaissances sur le *timing* et le *sequencing* de la transition travail-retraite.

Enfin, dans l'article sur les *formes de transition*, nous sommes parti du constat du faible nombre d'études sur ces formes, au Canada, telles qu'elles sont identifiées au moyen

de techniques d'analyse de séquences (s'appuyant sur des données longitudinales), et telles que sont intégrées des dimensions comme l'activité sur le marché du travail et le revenu. L'article a permis de dégager une pluralité de formes de transition conformément à ces dimensions, et dans ce cadre séquentiel. Ces formes révèlent une inégalité dans la propension à maintenir ou à reprendre l'activité après l'avoir cessée, ou une inégalité dans le revenu, en particulier du revenu de retraite.

Il est axé sur la description de séquences correspondant à des formes de parcours de transition travail-retraite, de même que sur l'explication de ces formes, par des variables mesurant de manière réduite les principes du développement, du *timing*, de la multidimensionnalité et de la connexité. Il contribue cependant à la description / explication des formes de *sequencing* de la transition, et non du *timing* de ses événements constitutifs. Sa méthodologie de description consiste dans l'analyse intracohorte. L'explication a été réalisée grâce à l'analyse par variables.

Il était important d'insister sur la contribution de chaque article, à l'objet de la thèse, et à l'approche du parcours de vie (dans ce dernier cas par le biais des axes et pôles de la grille). Cela confirme un certain degré d'unité de la thèse, toujours au sens de la communauté et de la complémentarité dont nous parlons. Il existe pourtant une dernière facette à partir de laquelle on peut évaluer cette unité : les résultats. En tant que ces résultats concernent le même objet et que la même approche a servi à les produire, la démonstration de leur unité semble aller de soi, du moins en première analyse. Cherchons tout de même à établir quelques liens entre ces résultats.

Parmi ces liens, un concerne l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite, analysée dans l'article de la *composition du revenu* et dans celui sur les *nouveaux parcours*, à partir de comparaisons intercohortes. En effet, ces articles ont tous deux décrit, bien qu'au moyen de dimensions empiriques distinctes, la même évolution historique, par laquelle, chez les hommes âgés de 55 à 64 ans, l'incidence du statut de travailleur a décliné au profit du statut de retraité (anticipé). Cette évolution constitue le fait marquant de l'époque de sortie anticipée. Toutefois, l'article sur les *nouveaux parcours* incorpore une période historique plus récente : nous avons pu y documenter la remise en question de la sortie à partir du milieu des années 1990, contrairement à l'article sur la composition, dont la période s'est terminée *grosso-modo* à ce moment.

Outre leur rattachement à un même objet et à une même approche, et outre des résultats reliés, ces articles font preuve *d'originalité*. Par exemple, il n'est pas fréquent que la recherche – du moins la recherche canadienne – intègre dans une même étude les dimensions de l'activité et du revenu, afin de générer des connaissances sur les statuts de travailleur et de retraité. Or, tous nos articles ont procédé à cette intégration. Celui sur la *composition du revenu* documente la contrepartie fiscale de l'évolution du taux d'activité sur la période 1982-1997; cette contrepartie est l'évolution du taux annuel de particuliers ayant retiré des gains, une source de revenu découlant directement de l'activité (précisément de l'emploi). Celui sur les *nouveaux parcours* ventile le taux d'emploi – un corrélat du taux d'activité – en une série intermédiaire de taux, dont un consiste dans le taux de particuliers retirant des prestations de retraite. Celui sur les *formes de transition* intègre les dimensions de l'activité et des sources de revenu dans une même analyse de séquences; un poids identique est accordé à ces deux dimensions conjointes dans la génération des formes typiques de transition travail-retraite. Cette intégration des deux dimensions renforce par ailleurs les liens entre les articles, et donc l'unité de la thèse.

Signalons toutefois quatre *limites* méthodologiques des articles. Une **première** a trait à l'opérationnalisation des variables qui reposent sur les dimensions empiriques de l'activité ou du revenu. Par exemple, dans l'article sur les *nouveaux parcours*, un des indicateurs qui nous a servi à distinguer ces nouveaux parcours des « anciens parcours » est le *niveau d'ancienneté des emplois en cours d'exercice* détenus par les seniors. Les emplois d'ancienneté moins élevée (i.e. de moins de 10 ans) se rapporteraient à la postcarrière et donc à une forme de « nouveau parcours », puisqu'ils présupposent une interruption du déroulement de la carrière. À l'inverse, les emplois d'ancienneté plus élevée (10 ans ou plus) se rapporteraient plutôt à la carrière stable, conformément à un « ancien parcours » de fin de carrière.

Nous avons cependant remarqué que l'ancienneté de l'emploi en cours d'exercice ne détermine qu'indirectement si un travailleur se trouve ou non en postcarrière. Pour le mesurer directement, il faudrait des données rapportant les histoires de carrière exhaustives. Ces données permettraient notamment d'identifier le taux de personnes qui exerçaient un emploi d'ancienneté apparentée à la postcarrière, *compte tenu qu'ils avaient exercé antérieurement un emploi d'ancienneté apparenté à l'emploi de carrière*, ce qui constitue une

définition plus directe de la postcarrière. Or, de telles données ne sont pas couramment disponibles dans les enquêtes transversales canadiennes. Les données transversales utilisées dans l'article ne se prêtent donc pas à une analyse « idéale » de l'évolution historique des tendances en matière de nouveaux parcours par les emplois postcarrière. Ceci étant dit, même si nous avons dû nous borner à une mesure plus indirecte, nous avons soutenu que c'était sans préjudice pour nos résultats. Il serait malgré tout intéressant de constituer des données transversales permettant une opérationnalisation plus formelle de cette postcarrière.

L'opérationnalisation des variables qui reposent sur le revenu comporte aussi des limites dans nos articles. Le concept de revenu est complexe puisqu'ils n'a pas seulement qu'une dimension personnelle : il a aussi une dimension familiale. Par exemple, ce n'est pas parce qu'une personne a un faible revenu que le revenu familial est nécessairement faible; le revenu personnel s'écarte du revenu familial en raison directe de la taille de la famille. Or, dans tous nos articles, nous nous sommes attaché strictement au *revenu personnel*. Ce choix est certes tributaire de notre objet. Nous avons étudié les statuts de travailleur et de retraité, et ces statuts sont à prime abord attachés à des personnes. Puisque ces statuts ont des contreparties fiscales dans l'accès à telle ou telle source de revenu, il va de soi que celles-ci soient mesurées à l'échelle des personnes. Il en va aussi de même pour le niveau de revenu, qui représente une autre contrepartie fiscale de ces statuts. Dans un ordre d'idées similaire, une des visées de notre article sur la *composition du revenu* était de cerner les contrecoups, sur le revenu, des changements structurels qui, en période de retraite anticipée, ont fait diminuer l'incidence du statut de travailleur au profit de celui de retraité. Pour ce faire, c'est la situation financière objective qui s'est avérée pertinente, et c'est pourquoi nous avons recouru au revenu personnel.

Dans l'article sur les *formes de transition*, il aurait pu être instructif, pour le compte de chacune des 11 classes de la typologie, d'accompagner les estimés de l'évolution du revenu personnel de ceux du revenu familial. Nous avons toutefois pallié en partie à cette limite, en fournissant, dans Crespo (2005), les estimés de l'évolution du ratio du revenu familial au *Seuil de faible revenu* (SFR) de Statistique Canada. Ces estimés nous ont suggéré que si le revenu individuel ne dit pas tout sur le revenu, il en dit quand même beaucoup : lorsque le revenu personnel est plus faible, le ratio du revenu familial à la SFR

l'est également. Il pourrait malgré tout être intéressant d'étudier les effets de la transition travail-retraite sur le revenu des personnes, mais tel que replacé dans le revenu familial.

Une **deuxième** limite des articles est leur accent beaucoup plus prononcé sur la description que sur l'explication. Selon notre grille d'étude, le « pôle » de l'explication suppose un travail d'interprétation des tendances du parcours qui repose soit sur l'analyse historique ou l'analyse comparée d'une part, soit sur l'analyse par variables d'autre part. Dans le premier cas, il y a explication lorsque l'influence de régimes de parcours institutionnel, selon le principe du temps et du lieu, est reliée à des tendances du parcours, en l'occurrence des tendances de dispersion ou les tendances centrales du *timing* et du *sequencing*. Dans le second cas, il y a explication lorsque les variables du *sequencing* ou du *timing,* sont reliées à des variables explicatives qui se rapportent à d'autres principes (explicatifs) du parcours, comme le développement, le *timing* (de ce même développement), la multidimensionnalité et la connexité.

Tous nos articles ont incorporé jusqu'à un certain point des éléments d'explication. Ainsi, dans les articles sur la *composition du revenu* et sur les *nouveaux parcours*, nous avons certes discuté de l'influence des politiques du marché du travail et de la retraite dans une optique d'analyse historique et selon le principe du temps. Cependant, cette discussion se donnait davantage comme une mise en contexte introductive que comme un essai formellement explicatif. Plus particulièrement, en conclusion de l'article sur la *composition du revenu*, nous avons signalé une limite méthodologique de l'approche descriptive utilisée, tout en invitant à la prudence dans l'interprétation. En effet ces méthodes descriptives ne nous ont pas permis de prendre en compte les interdépendances que les sources de revenu entretiennent. Or, il aurait été intéressant de dégager ces interdépendances. Des variations dans certaines sources peuvent, par ricochet, se répercuter dans des variations sur d'autres sources. Par exemple, le niveau de l'impôt dépend surtout du niveau des gains; le revenu de placement dépend lui-même des gains, etc.

Dans l'article sur les *formes de transition,* nous avons tenté des explications plus formelles, au moyen de modèles de régression, reposant sur des variables indépendantes rattachées respectivement à quatre principes explicatifs du parcours selon l'approche. Mais ces explications sont limitées par leur caractère bivarié. Nous n'avons pu dégager les effets *nets* de chacune des variables indépendantes. Si nous avions pu accomplir cette tâche,

l'explication aurait été renforcée. Mais, dans le contexte de pluralité de modèles et de variables indépendantes auquel nous avons été confronté, cette tâche aurait été imposante, et surtout, ses résultats auraient été difficiles à consigner à l'intérieur des limites manuscrites d'un article, qui de surcroît comporte un volet descriptif important.

Ceci étant dit, il faut rappeler, à la suite des propos de la partie 7.1 de cette conclusion, les importantes difficultés auxquelles tout chercheur qui vise l'exhaustivité dans l'explication du parcours de vie se trouve confronté, dès lors qu'il doit composer avec les limites des enquêtes disponibles – mêmes celles des enquêtes longitudinales. Par exemple, même *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) – pourtant un fleuron en matière d'enquête longitudinale au Canada – ne permet pas de reconstruire, ne serait-ce que rétrospectivement, l'histoire d'une personne, qu'il s'agisse de l'histoire professionnelle, familiale, résidentielle, etc. Ces dimensions de l'histoire ne sont reconstruites que pendant la période couverte par le panel, qui se limite à six ans. Pour la période antérieure, seules des informations condensées sur l'histoire sont rapportées, comme le nombre d'années d'expérience de travail au lieu du calendrier des épisodes d'emploi. Ces informations sont beaucoup plus frustes que celles qui permettraient de reconstruire, dans l'entendement de l'approche du parcours de vie, les séquences des statuts (et des activités), et les *timings* des transitions entre ces statuts. Le talon d'Achille se trouve alors enfoncé dans la botte de tout chercheur adhérant aux principes de l'approche du parcours de vie, en particulier le principe du *développement* et du *timing* de ce développement. Toute explication de ce parcours en fonction de ces deux principes se trouve compromise, puisque le parcours antérieur (à la période du panel) et son calendrier échappent à l'observation.

Les modèles de régression que nous avons présentés reflètent ce manque d'information. Par exemple, dans l'opérationnalisation du principe de développement, nous avons dû nous rabattre sur l'ancienneté de l'emploi précédant le commencement de la transition travail-retraite, comme indicateur substitut de la stabilité de l'histoire de carrière antérieure. Dans l'opérationnalisation du principe du *timing* (i.e. le *timing* comme principe explicatif) nous nous sommes rabattu sur l'âge des personnes, à défaut d'avoir pu mesurer le *timing* des faits saillants de l'histoire de carrière antérieure au panel. Il serait en définitive profitable de constituer des enquêtes longitudinales dotées d'un volet rétrospectif plus détaillé que celui de l'EDTR, de manière à pouvoir mieux opérationnaliser ces deux principes explicatifs.

Une **troisième** limite de nos articles est qu'il n'échappent pas à l'ironie signalée plus haut à propos de l'approche dont ils émanent. Cette ironie, c'est celle de l'étude *transversale* d'un phénomène qui est par essence *longitudinal*. L'analyse intercohorte, qui porte sur l'évolution de tendances du parcours à travers le temps historique, est très répandue dans cette approche. Or, une limite des données transversales sur lesquelles se base cette analyse, est que le parcours de vie est seulement *photographié* à un instant, et non *filmé* dans le temps. Notre article sur les *nouveaux parcours* exprime cette limite. Il fait référence au parcours par lequel les statuts de travailleurs et de retraité sont alternés ou combinés : alternés par l'accès à l'emploi postcarrière après un emploi de carrière; combinés par le cumul des gains et des prestations de retraite. Pourtant, dans cet article, nous n'avons pas pu reconstituer formellement les séquences inhérentes à ce parcours; nous avons seulement présumé de leur existence à partir des traces ponctuelles laissées dans les données transversales. Il pourrait être intéressant à l'avenir de réunir l'analyse transversale et longitudinale, le temps historique et le temps biographique, afin de rendre compte plus formellement de l'évolution du parcours (avec son relief biographique) entre cohortes successives.

Pour clore cette discussion sur la contribution des articles aux connaissances empiriques, une **quatrième** limite concerne le choix de la population. Nous nous sommes concentré dans les articles sur des populations de personnes pouvant être âgées de 50 à 64 ans. De ce fait, nous avons exclu les aînés. Pourtant, ils contribuent potentiellement aux connaissances sur l'objet; plusieurs continuent de travailler après 65 ans, et sont donc susceptibles de passer du statut de travailleur au statut de retraité selon des formes alternatives. Deux raisons nous ont incité à nous limiter aux moins de 65 ans. La première est que les 55 à 64 ans forment la population où la balance pesant les statuts de travailleurs et de retraité a oscillé le plus drastiquement au cours de l'histoire récente. Ils forment donc une population cible de choix pour l'analyse de l'évolution historique des statuts de travailleur et de retraité; c'est en effet cette population qui a essentiellement vécu le phénomène de sortie anticipée, puis sa remise en question à partir du milieu des années 1990. Les fluctuations du taux d'activité et du taux d'emploi ont été maximales chez les hommes de ce groupe d'âge. La deuxième est strictement méthodologique et concerne l'article sur les *formes de transition*. Nous avons été contraint d'écarter les répondants âgés de 65 ans et plus, même si la transition travail-retraite demeure un événement plausible à ces âges. La

raison est que l'enquête utilisée ne collecte plus d'informations sur l'activité et le travail à partir de 70 ans. Nous n'aurions pas pu constituer des séquences de longueur égale pour tous les répondants, ce qui aurait compromis l'analyse.

Malgré tout, il pourrait être intéressant à l'avenir de traiter plus en détail des statuts de travailleur et de retraité et de la transition travail-retraite chez les 65 ans et plus. En raison de l'amélioration perpétuelle de l'espérance de vie, du niveau de scolarisation des cohortes, et en raison du développement de formes de travail de moins en moins « physiques », les aînés des prochaines cohortes seront appelés à former une part de plus en plus importante de la population active.

7.4 Contribution des articles à l'élaboration de la politique sociale

D'autres résultats de nos articles s'avèrent plus particulièrement instructifs dans l'élaboration de la politique sociale, sur les thèmes clés que sont l'activité et le revenu des seniors. Ainsi, dans celui sur les *nouveaux parcours*, rappelons que nous avons mis en commun deux types d'analyses qui, dans le cadre de l'approche du parcours de vie, ont été fréquemment, sinon toujours maintenues séparées, soit l'analyse de l'évolution historique du *timing* de la transition travail-retraite, telle que basée sur le taux d'emploi des 55 ans et plus d'une part, et l'analyse de l'évolution historique du *sequencing* de cette transition, d'autre part. Or, on a critiqué indirectement cette séparation, en affirmant que le taux d'activité masque la variabilité potentielle des formes de (*sequencing* de ce) parcours. En d'autres termes, il masque la réalité selon laquelle il serait devenu non standard pour une minorité croissante.

Les résultats de cet article ont permis de tenir compte de cette critique, en proposant une version moins « étouffée », donc plus « ventilée » du taux d'emploi, ce qui s'avère plus instructif pour toute politique sociale visant le relèvement de l'âge de la transition. Nos résultats ont permis en effet d'avancer que ce sont des formes alternatives de (*sequencing* de la) transition travail-retraite – qualifiées ici de « nouveaux parcours » de fin de carrière – qui auraient contribué le plus au relèvement du *timing* de la transition depuis le milieu des années 1990. Ces formes alternatives, à partir de dimensions de l'activité (plus précisément de l'emploi) et des sources de revenu, procèdent de l'alternance ou de la

combinaison des statuts de travailleur et de retraité. Du point de vue de la politique sociale, il y a donc lieu de les favoriser, puisqu'elles semblent être porteuses d'emploi.

Aussi, nos analyses de régression présentées dans l'article sur les *formes de transition,* ont permis d'identifier des caractéristiques reliées à l'activité et au revenu des seniors.

En ce qui concerne l'activité, certaines caractéristiques seraient précurseures d'une espérance de vie active plus longue. Ces caractéristiques sont reliées au maintien ou à la reprise d'activité plutôt qu'à sa cessation. Ainsi, il apparaît qu'une ancienneté plus élevée, une rémunération plus élevée, et le fait d'être professionnel, semi-professionnel ou directeur, favorisent le maintien d'un emploi, combiné à des modalités de retraite partielle. Aussi, le fait d'être travailleur indépendant favorise plutôt le maintien ou la reprise d'activité après sa cessation, en complémentarité avec des prestations privées.

En ce qui concerne le revenu, d'autres analyses ont révélé que les seniors dont l'emploi précédent comporte une moins grande ancienneté, un taux de rémunération moins élevé, est indépendant, n'appartient pas à la catégorie des professionnels, des semi-professionnels, ni à celle des directeurs, relève de catégories d'industries privées à prévalence élevée de marchés externes (où règne l'instabilité d'emploi), et a cessé involontairement, ont moins tendance, lorsque survient une cessation d'activité, à expérimenter des formes marquées par la prépondérance de prestations privées. Dans la mesure où la plupart de ces caractéristiques dénotent une situation d'emploi moins avantageuse, il ne faut guère se surprendre qu'elles se traduisent par une situation de revenu plus précaire à l'orée de la retraite.

Il y a lieu de considérer les caractéristiques des seniors reliées à l'activité et au revenu dans l'élaboration de la politique sociale : elles permettent de cibler des sous-populations susceptibles de requérir une assistance en matière de maintien ou de poursuite de l'activité, et en matière de sécurité du revenu de retraite.

Toutefois, nous n'avons pas pu donner de réponse formelle à la question des caractéristiques rendant compte de l'inégalité des seniors devant l'activité *au sens spécifique d'une inégalité dans le* timing *ou l'âge effectif de transition travail-retraite,* entendu comme

l'âge de la sortie finale du marché. Certes, nos résultats nous ont rappelé que l'avancée en âge finit tôt ou tard par nuire à l'activité. Mais certaines formes pourraient-elles repousser l'échéance ? Certaines, par leur flexibilité et par le libre-choix dont elle témoignent, pourraient contribuer au relèvement de cet âge effectif d'une manière souhaitable du point de vue de la politique sociale.

Comme nous l'avons mentionné en fin d'article, une stratégie privilégiée pour donner une réponse plus formelle à cette question serait de suivre des cohortes représentatives de l'ensemble de la population active jusqu'à leur sortie finale du marché, afin d'étudier le rôle des formes de transition dans « l'espérance de vie active ». Il s'agirait de découvrir qui demeure actif plus tard dans la vie, et en quoi cette activité témoigne de formes de transition flexibles et supposant le libre-choix. Par contraste, notre étude a suivi une cohorte de seniors d'un groupe d'âge restreint aux 50 à 64 ans, et conditionnellement au fait d'avoir commencé une transition au cours d'un laps de temps précis. Notre population cible n'était donc pas représentative de l'ensemble de la population active, bien que représentative de la population ayant expérimenté la transition. Par ailleurs, en ne pouvant observer les formes qu'à travers une fenêtre de quatre années, une troncature à droite s'est imposée, ce qui nous a empêché de constater toute activité plus tardive.

7.5 De la production de connaissances empiriques à l'élaboration de programmes et de mesures

Pour terminer, il convient de discuter de la facture d'ensemble de notre thèse. Comme en témoigne la structuration de cette conclusion, on peut distinguer deux types de contributions : une aux connaissances empiriques et une autre à l'élaboration de la politique sociale, à partir de ces mêmes connaissances. Le lecteur s'en sera rapidement aperçu : nous nous sommes orienté particulièrement plus vers la production de connaissances empiriques. Notre contribution à l'élaboration de la politique sociale a reposé essentiellement sur la manifestation du potentiel de nos résultats de recherche à l'élaboration de cette politique, plutôt que dans le design de solutions arrêtées, comme des mesures, des programmes (etc.), qui pourraient être ciblés sur la population des seniors, et s'attaquer aux inégalités sur des thèmes clés de l'activité et du revenu. Un tel design dépassait clairement les limites de cette thèse. Dans la spécialisation du travail intellectuel, une production comme la nôtre, axée principalement sur de telles connaissances empiriques, n'en conserve pas moins sa

pleine valeur, étant donné ses exigences particulières, dont au premier chef un traitement et une analyse exigeants de bases de données numériques, au moyen de progiciels statistiques.

À ce stade, nous ne pouvons prétendre faire marche arrière : notre thèse demeure une thèse à contribution surtout empirique même si, comme nous l'avons explicité en introduction et au chapitre I, elle porte des enjeux de sociétés importants. Afin de défricher le terrain des solutions plus précises de politique sociale à élaborer dans le prolongement de nos résultats et de l'approche du parcours de vie, le concept de *marchés transitionnels* s'avère un atout.

À l'origine, le concept de marché transitionnel s'est inscrit dans une préoccupation pour mieux articuler deux institutions entretenant des rapports antagoniques : le marché du travail et la protection sociale. En effet, il s'est agi de concilier l'objectif de *flexibilité* de la première et celui de *sécurité* de la seconde. Gazier (2004) a défini les *Marchés transitionnels de travail* (MTT) de la manière suivante :

> « *Les MTT consistent initialement en l'aménagement systématique et négocié de l'ensemble des positions d'activité au sens large traditionnellement considérées comme les marges de l'emploi, et qui deviennent ici les « transitions » : périodes de formation ou de congé parental, mi-temps tout court ou combiné à un autre mi-temps, associatif par exemple, préretraite à temps partiel... ces périodes et ces occupations ont pour trait commun d'associer des activités jugées socialement utiles à une garantie temporaire de rémunération (qui peut combiner des financeurs divers), et de constituer des passerelles vers d'autres positions sur le marché du travail. Il s'agit donc, par leur développement, de renouveler les bases de la sécurité économique des travailleurs, salariés ou non, et de leur famille, en prenant appui sur les exigences et les opportunités de leur mobilité au sens le plus large du terme* » *Gazier, 2004, p. 3).*

La philosophie des MTT, telle que présentée par Gazier (2004), ne prône ni la dérégulation du marché du travail, ni un nouveau type d'interventionnisme de l'État; elle propose plutôt de nouvelles manières de médiatiser l'offre et la demande, à l'occasion de transitions critiques qui renvoient à des positions temporaires de l'activité. L'auteur rapporte cinq champs entre lesquels peuvent se produire ces transitions. Les trois premiers correspondent à la séquence traditionnelle des statuts du parcours de vie : études → activité rémunérée (marché du travail) → retraite (ou invalidité). Deux autres champs transitionnels

s'ajoutent, dans les marges du champ de l'activité : le chômage, et enfin les activités sociales utiles mais non rémunérées, comme le travail domestique, bénévole ou militant.

Or, les transitions sont potentiellement variées. D'où la nécessité de les inventorier, et de les catégoriser selon leur désirabilité. Il y aurait de « mauvaises » et de « bonnes » transitions, telles qu'on pourrait les mesurer à l'échelle de la situation économique et personnelle des personnes : pauvreté et dévalorisation dans le premier cas, revenu et prises d'initiatives dans le second. Plus particulièrement, les bonnes transitions peuvent être évaluées en fonction de quatre principes : le pouvoir, la solidarité, l'efficacité et la gestion décentralisée. Le *pouvoir* est celui des personnes en transition; il serait d'autant plus facilité que des ressources financières leurs seraient transférées, et qu'ils pourraient participer à la prise de décision les concernant. La *solidarité* repose sur l'implication, dans le financement des programmes de transfert appuyant les transitions, des travailleurs plus avantagés. Aussi, *l'efficacité* des programmes gérant ces transitions est souhaitable; des partenariats entre le public et le privé, et une négociation dans la prise de décision, seraient des atouts à cet égard. Enfin, il s'agirait de mettre à contribution les techniques de *gestion* des risques (contrôle, évaluation et autorégulation), dans le cadre d'un management *décentralisé* et procédant par objectifs.

Les MTT ne se limitent pas seulement aux transitions à destination du marché du travail ou en provenance de ce marché; ils s'étendent aussi aux espaces de ce marché lui-même, notamment les firmes et les secteurs d'activité : les transitions renvoient alors à la mobilité intrafirme ou intrasectorielle. Le domaine d'application des MTT s'étend donc à la relation salariale et à la gouvernance. Il s'agit toujours de gérer les transitions, dans l'optique d'une conciliation entre la flexibilité et la sécurité. Les risques qui se manifestent dans l'espace du marché, dont les *risques d'entreprise* liés à la concurrence et à l'instabilité des marchés, les *risques d'emploi* comme le chômage, les *risques du capital humain* liés à la perte d'employabilité, les *risques de variabilité du temps* liés à l'instabilité de la demande, pourraient être gérés dans le but d'une telle conciliation. Ainsi, des mesures comme a) l'épargne-salariale (telle qu'elle permet de socialiser les fluctuations salariales), b) le recyclage ou la diversification d'expérience professionnelle, c) la formation, et d) les comptes d'épargne-temps, permettraient une gestion des transitions engendrées par ces risques respectifs.

Si l'on revient au phénomène de la transition entre les statuts de travailleur et de retraité, on constate qu'elle relève typiquement du domaine d'application des MTT. Cette transition, comme nous l'avons explicité particulièrement dans l'article sur les *formes de transition*, renvoie à plusieurs types événements de mobilités sur le marché du travail et hors du marché : passage à temps partiel, cessation d'emploi, cessation d'activité, réemploi et reprise d'activité. Or, pour certains, ces transitions d'activité s'inscrivent dans un parcours de revenu plus précaire, caractérisé par l'absence, sinon la faiblesse des revenus de retraite privés. Leurs parcours expriment la réalité d'un marché du travail dont la flexibilité se traduit dans une insécurité économique. Il y a lieu d'envisager des mesures s'inscrivant dans la philosophie des MTT pour eux, à plus forte raison lorsqu'ils ne sont pas en situation de ménage, et donc privés d'accès aux ressources qu'un conjoint peut apporter. L'éventail de ces mesures resterait cependant à identifier.

Dans l'élaboration de solutions plus précises de politique sociale, il faut garder en tête le fait que l'État canadien, du moins en comparaison avec des pays comme les États-Unis, fait bonne figure en matière de lutte contre l'inégalité et la pauvreté. Même si les États-Unis constituent un des pays les plus riches et productifs du monde, le niveau de vie y est hautement variable, du moins en comparaison avec le Canada. Par exemple, la mesure d'inégalité du revenu qu'est le coefficient de Gini, était en 2000 au Canada de 0,30, contre 0,37 aux États-Unis. Durant la même année, le taux de pauvreté des enfants avant les transferts était au Canada de 22,8%, et ce taux, après les transferts, était de 14,9%, pour un écart de 7,9 points de pourcentage. Aux États-Unis, ces taux respectifs s'élevaient à 26,6% contre 21,9%, pour un écart de seulement 4,7 points. Non seulement cette forme de pauvreté a une incidence plus élevée aux États-Unis qu'au Canada, mais la contribution des transferts y est beaucoup plus modeste (EPI, 2006).

La comparaison entre le Canada et les États-Unis, tout comme d'autres comparaisons internationales, a pu être réalisée, dans la littérature (Cf. EPI, 2006) sur une foule d'indicateurs. Dans d'autres recherches, des comparaisons plus spécifiques pourraient être envisagées à partir d'indicateurs découlant de notre thèse, qui concernent l'activité et le revenu des seniors, *bien que dans le cadre d'un parcours de vie conçu comme la succession, la combinaison ou l'alternance des statuts de travailleur et de retraité.* Une comparaison avec les États-Unis sur de tels indicateurs révèlerait probablement la position avantageuse du Canada.

Si tel est le cas, il ne faudrait pas exagérer les insuffisances de la politique sociale canadienne, et plus largement de son État providence. Seulement, il y aurait lieu de prévenir les failles susceptibles de nuire à certaines sous-populations. Ces failles ne sont pas béantes : les seniors dont la situation de revenu est la plus désavantagée demeurent minoritaires. Par exemple, dans l'article sur les *formes de transition*, celles caractérisées par la prépondérance des prestations d'assistance sociale ou par l'absence de revenus personnels, ne touchent que 3,6% de la population identifiée en transition travail-retraite. Ce taux étant relativement faible, les cas patents d'insuffisance de revenu ne sont pas répandus.

LISTE DES APPENDICES

A DÉCOMPOSITION L'INDICE DE GINI SELON LES SOURCES DE REVENU : MÉTHODOLOGIE ET APPLICATION (CHAPITRE III)

B CONCENTRATIONS DES SOURCES ET PARTS DES SOURCES DANS LE REVENU NET (CHAPITRE III)

C L'ÉTUDE EMPIRIQUE DES FORMES DE PARCOURS : DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉES (CHAPITRE V)

D L'ANALYSE D'APPARIEMENTS OPTIMAUX : PRÉSENTATION ILLUSTRATIVE ET FORMELLE DE L'ALGORITHME DE BASE (CHAPITRE V)

E LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE DE WARD (1963) (CHAPITRE V)

APPENDICE A

DÉCOMPOSITION L'INDICE DE GINI SELON LES SOURCES DE REVENU : MÉTHODOLOGIE ET APPLICATION (CHAPITRE III)

La méthode de décomposition de l'inégalité du revenu utilisée ici a été proposée par Yao (1999). Au delà de sa formalisation mathématique, son principe se donne comme suit. Le revenu de certaines sources a tendance à se concentrer dans les groupes les plus « riches » d'une population, tandis que le revenu d'autres sources a tendance à se concentrer dans les groupes les plus « pauvres ». Par exemple, alors qu'une proportion plus élevée des gains totaux (agrégés) d'une population va aux premiers, une proportion plus élevée des transferts (agrégés) va généralement aux seconds. Enfin, le revenu d'autres sources a tendance à être plus neutre, c'est-à-dire à se répartir également entre les groupes plutôt riches et les groupes plutôt pauvres.

La concentration C d'une source de revenu f influence donc l'inégalité du revenu total (dans notre cas il s'agit du revenu net). En d'autres termes, cette mesure détermine jusqu'à quel point une source se distribue de manière à avantager les plus « riches » ou les plus « pauvres ». Lorsque la concentration est positive, l'inégalité du revenu total augmente (et le revenu va aux plus « riches »); lorsqu'elle est négative, l'inégalité diminue (et le revenu se redistribue aux plus pauvres); et lorsqu'elle est nulle, l'inégalité n'est pas influencée. Plus précisément, la concentration varie entre les deux extrêmes que représentent les valeurs « + 1 », correspondant à la concentration maximale, et « – 1 », correspondant à la redistribution maximale. La valeur « + 1 » serait atteinte si la totalité du revenu de cette source dans la population allait dans les poches d'un seul particulier ou d'un seul groupe de particuliers; ce même particulier (ou groupe de particuliers) aurait alors en même temps le revenu total le plus élevé de toute la population. Inversement, la valeur « – 1 » serait atteinte si la totalité du revenu de cette source dans la population allait dans les poches d'un seul particulier ou d'un seul groupe de particuliers; ce même particulier (ou groupe de particuliers) aurait alors en même temps le revenu total le moins élevé de toute la population.

La valeur « 0 » correspond à la neutralité, situation où le revenu est parfaitement distribué entre les particuliers. Notons que la concentration C d'une source de revenu f n'est pas l'indice de Gini G de cette source; en fait, c'est un indice qui varie dans l'intervalle compris entre + Gf et – Gf (Yao, 1999, p. 1253).

Mais la concentration d'une source n'est pas le seul facteur qui définit sa contribution à l'inégalité totale. La part w de cette source dans le revenu total est l'autre facteur. La contribution d'une source à l'inégalité totale est en fait égale à sa concentration, pondérée par sa part dans ce total. Il s'agit dans ce cas de la contribution absolue. La pondération de la concentration d'une source par sa part du revenu total peut être intuitivement comprise par le fait que certaines sources peuvent être extrêmement concentrées — c'est-à-dire distribuées à une petite minorité de particuliers — sans que cela influe sur l'inégalité du revenu total, car elles représentent une part minime du revenu total agrégé.

Suivant Yao (1999), on définit l'inégalité, c'est-à-dire l'indice de Gini, comme la somme des concentrations des sources de revenu pondérées par la part de ces sources dans le revenu total (dans notre cas, toujours le revenu net), selon la formule suivante :

$$G = \sum_{f=1}^{F} w_f * C_f$$

où G représente l'indice de Gini du revenu total,

f (1,2,...,F) les sources de revenu,

w_f (1,2,...,F) les parts de ces sources dans le revenu total, et

C_f (1,2,...,F) les concentrations de ces sources.

La concentration des sources se calcule par la formule suivante (Yao, 1999, p. 1253) :

$$C_f = 1 - \sum_{i=1}^{n} p_i \left(2\left(\sum_{k=1}^{i} w_{fk}\right) - w_{fi}\right)$$

où p_i (1,2,..., n) est la proportion de la population dans le groupe i,

w_{fi} (1,2,..., n) est la proportion du revenu total de la source f pour la population dans le groupe i (w_{fk} (1,2,...,i) est l'équivalent de w_{fi}).

Dans la présente étude, les groupes ont été délimités par les déciles de revenu. Ainsi, le premier décile est formé par les personnes ayant un revenu inférieur ou égal à la valeur du revenu au premier décile de la distribution, le deuxième décile par les personnes

ayant un revenu inférieur ou égal à la valeur du revenu au deuxième décile mais supérieur à la valeur du revenu au premier décile, etc.

Notons que la formule de calcul de la concentration est la même que celle de l'indice de Gini pour le revenu net. La différence est que non seulement la concentration ne s'applique qu'à des sources de revenu (contrairement à l'indice de Gini, qui s'applique au revenu total), mais aussi que l'ordre des individus ou des groupes n'est pas le même que dans le cas de l'indice de Gini. Lorsqu'on calcule un indice de Gini, les individus sont classés par ordre croissant du revenu total. Lorsqu'on calcule les concentrations, on conserve les données en ordre ascendant de ce revenu total. Cela a pour conséquence d'introduire potentiellement un « désordre » dans les distributions des sources de revenu (ce qui explique en même temps le fait que les concentrations puissent prendre des valeurs négatives).

APPENDICE B

CONCENTRATIONS DES SOURCES ET PARTS DES SOURCES DANS LE REVENU NET
(CHAPITRE III)

Figure B.1A
Concentration du revenu, selon les sources, hommes (55-64 ans), 1982-1997

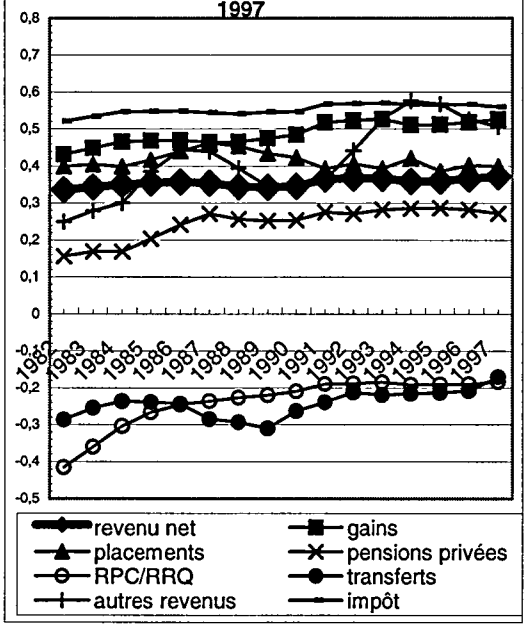

Figure B.1B
Concentration du revenu, selon les sources, femmes (55-64 ans), 1982-1997

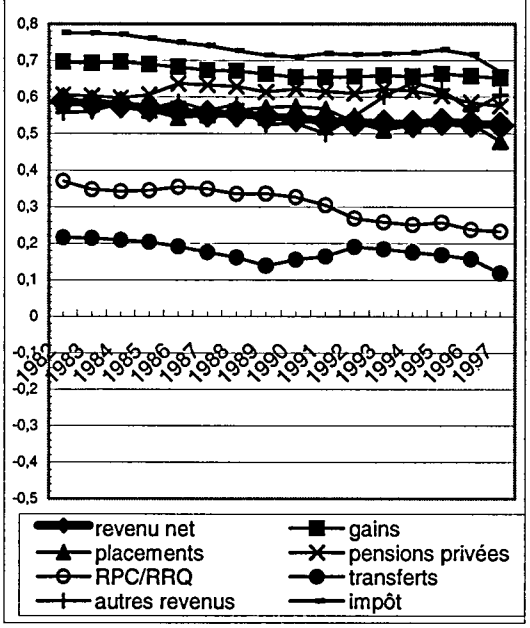

Figure B.2A
Revenu moyen des sources de revenu, en pourcentage du revenu net, hommes (55-64 ans), 1982-1997

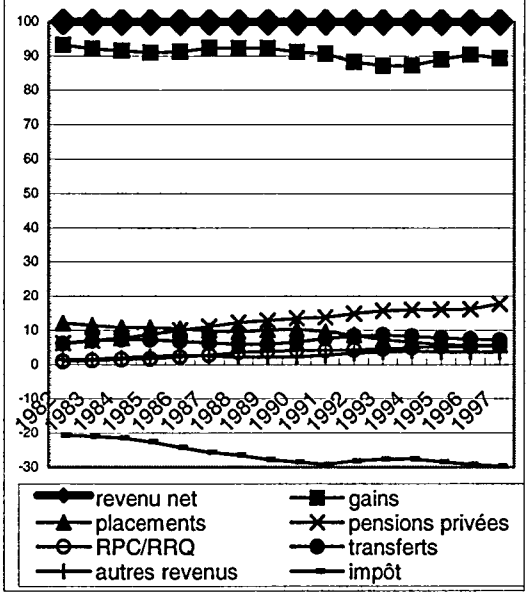

Figure B.2B
Revenu moyen des sources de revenu, en pourcentage du revenu net, femmes (55-64 ans), 1982-1997

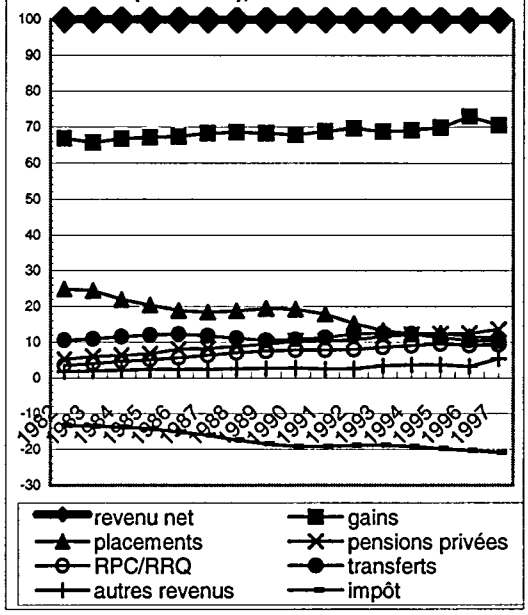

APPENDICE C

L'ÉTUDE EMPIRIQUE DES FORMES DE PARCOURS : DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉES (CHAPITRE V)

C.1 Introduction

L'objectif de cet appendice est de définir de manière opérationnelle notre modèle pour l'étude empirique des formes de parcours de transition travail-retraite. Après avoir identifié la base de données et justifié sa pertinence pour une telle étude, nous décrivons les deux étapes du traitement de données par lesquelles nous sommes passé. Une première étape consiste dans la sélection des répondants de la base de données en vue de la constitution de l'échantillon. Une seconde consiste dans la comparaison et la classification des parcours de transition de ces répondants en formes distinctes et interprétables, et au moyen de méthodologies appropriées.

Les données sont tirées des fichiers confidentiels du second panel de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) de Statistique Canada. Ce panel s'étend sur la période 1996-2001. Elles ont été exploitées entre l'automne 2004 et l'été 2005 au *Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales* (CIQSS) situé à l'Université de Montréal.

L'échantillon de l'EDTR vise la population canadienne,[197] et comprend environ 15 000 ménages, empruntés à l'échantillon de *l'Enquête sur la population active* (EPA).[198] L'EDTR est composée de panels d'une durée de six ans. Un nouveau panel est introduit tous les trois ans. Le premier panel s'est déroulé sur la période 1993-1998 et le second sur la période 1996-2001. Depuis 1996, deux panels sont donc conduits simultanément. Les données proviennent d'interviews téléphoniques, effectués jusqu'à concurrence de 12 fois en six ans. L'interview sur le travail, portant sur les expériences sur le marché du travail durant l'année civile précédente (et, de manière complémentaire, sur les relations familiales et les activités éducatives) se distingue de l'interview sur le revenu. En pratique, et pour réduire le

---

[197] Les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les personnes vivant dans des réserves indiennes sont exclues. Ces exclusions représentent moins de 3% de la population (Cf. http ://www.statcan.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurveyetSDDS=3889etlang=fretdb=IMDBetdbg=fetadm=8etdis=2)

[198] L'échantillon de l'EPA se fonde sur un plan stratifié à plusieurs degrés qui s'appuie sur l'échantillonnage probabiliste. La fréquence de l'EPA est mensuelle. L'échantillon est composé de six échantillons indépendants, appelés « groupes de renouvellement ». Chaque groupe est maintenu pendant six mois, et chaque mois, un groupe est remplacé.

fardeau de réponse jusque dans 80% des cas, le personnel de Statistique Canada remplace l'interview sur le revenu par une consultation des déclarations de revenu, moyennant l'accord des répondants.

Les fichiers renferment des vecteurs de données sur les heures travaillées, le chômage et la recherche d'emploi, ce qui permet de construire des séquences sur les statuts de l'activité sur le marché du travail. Ces fichiers renferment aussi des vecteurs sur les sources et les montants de revenu. Cette enquête, étant donné son caractère longitudinal, présente donc des avantages dans l'étude des parcours de transition travail-retraite, selon les dimensions considérées ici. Ceci ne veut pas dire cependant que l'EDTR peut couvrir l'ensemble des dimensions relatives à la retraite. Ainsi, Stone *et al.* (2006) ont signalé l'absence de variables (subjectives) sur les plans et les intentions de retraite. L'équivalent américain le plus récent, le *Health and Retirement Survey* (HRS), renferme des données sur ces plans et intentions, du moins à la première vague, nous rappellent les auteurs. Cette lacune est cependant sans conséquence ici.

Notre traitement des données a été effectué en deux étapes : 1) sélection des répondants; 2) analyse de comparaison et de classification des parcours de transition. Ces deux étapes constituent les parties du présent appendice. Ainsi, dans une première étape (partie C.2), nous détaillons cette procédure de sélection à l'occasion d'une discussion critique où nous pesons les avantages et les inconvénients de différents scénarios de sélection, dans le but de choisir le plus satisfaisant. Dans une deuxième étape (partie C.3), après une revue critique de quelques méthodologies d'analyse des séquences, nous arrêtons notre choix sur *l'analyse d'appariements optimaux*, qui permet la comparaison des parcours. Une *classification ascendante hiérarchique* (CAH) appliquée aux résultats d'une telle analyse permet de partitionner un échantillon en classes qui regroupent les répondants dont les parcours sont le plus semblables.

C.2 Première étape du traitement des données : sélection des répondants en vue de la constitution de l'échantillon

La première étape du traitement des données a consisté à sélectionner des répondants dont la situation eu égard à l'activité sur la marché du travail et aux sources et montants de revenu révèle que leur transition travail-retraite a commencé à un moment

donné de la période d'observation du panel 1996-2001. Dans cette section, nous décrivons et justifions la procédure de cette sélection. Comme nous le verrons, cette procédure se définit en fonction d'impératifs méthodologiques contradictoires, qu'il nous a fallu harmoniser.

C.2.1 Le commencement des parcours de transition travail-revenu : un aperçu

On peut comparer notre modèle de transition, dans sa structure physique, à une route divisée en deux voies parallèles, sur lesquelles les répondants du panel peuvent se déplacer. La première voie consiste dans l'activité sur le marché du travail, et la seconde dans les sources et les montants de revenu. Sur ces voies, des événements peuvent survenir, qui se comparent à des déplacements. Dans le cadre de la transition travail-retraite, les déplacements peuvent s'effectuer vers l'inactivité, ou vers une intégralité des sources et des montants de revenu hors gains, dont les prestations de retraite. Bien sûr, puisque de tels événements ne sont pas irréversibles, les répondants peuvent rebrousser chemin, et revenir à l'activité et donc à des sources et montants de revenu d'emploi. Néanmoins, tôt ou tard - à moins qu'ils ne prennent jamais leur retraite - ils finiront par se rendre à l'inactivité et à une intégralité de sources et de revenus hors gains.

Donnons quelques exemples de tels déplacements, compte tenu de quatre statuts de la dimension « activité » (emploi à temps plein, emploi à temps partiel, chômage, inactivité) et pour le moment de deux statuts de la dimension « sources et montants de revenu » (sources de revenu d'emploi vs. sources de revenu hors gains; ou similairement « revenu totalement d'emploi » vs. « revenu totalement hors gains »). D'un côté, un répondant peut se déplacer de l'emploi à temps plein à l'emploi à temps partiel, de l'emploi (à temps plein ou à temps partiel) vers le chômage, de l'emploi (à temps plein ou à temps partiel) vers l'inactivité, ou enfin du chômage vers l'activité. D'un autre côté, le cheminement vers une intégralité de sources et de revenus hors gains s'apprécie de manière qualitative et quantitative. Qualitativement, le répondant peut se déplacer d'une situation où *toutes* les sources de revenu sont d'emploi, à une situation où il y a *combinaison* de sources de revenu d'emploi et hors gains; il peut aussi se déplacer d'une situation où *toutes* les sources sont d'emploi à une situation où *toutes* les sources sont hors gains; mais encore, il peut se déplacer d'une situation où il y a *combinaison* de sources d'emploi et hors gains à une situation où *toutes* les sources sont hors gains. Quantitativement, il peut se déplacer de

situations où le revenu est *totalement (sinon majoritairement) d'emploi*, à une situation où il est *totalement (sinon majoritairement) hors gains*.

Si tous les événements de déplacement que nous venons d'identifier suggèrent que le répondant en question est engagé dans une transition travail-retraite, certains indiquent plus vraisemblablement que d'autres le commencement de cette transition, sur les dimensions considérées. C'est le cas des événements qui se produisent à partir de l'emploi (et plus particulièrement à partir de l'emploi à temps plein) ou à partir d'une situation où toutes les sources de revenu (sinon presque toutes) sont d'emploi, ou enfin d'une situation où le revenu est totalement (sinon majoritairement) d'emploi. Par contraste, d'autres événements indiquent plus vraisemblablement la continuation, voire l'achèvement de cette transition. C'est le cas des autres événements que nous avons énumérés, c'est-à-dire ceux qui se produisent à partir du chômage ou à partir d'une situation où il y a *combinaison* de sources et de montants de revenu d'emploi et hors gains.

C.2.2 Deux impératifs méthodologiques contradictoires : minimiser la troncature à gauche vs. maximiser la taille de l'échantillon

Une étude portant sur la transition travail-retraite à partir d'une période d'observation finie et plutôt courte (comme c'est le cas l'EDTR, dont les panels durent six ans) a intérêt à sélectionner des répondants dont les déplacements sur les voies indiquent qu'ils ont *commencé* leur transition pendant la période d'observation. Lorsque les répondants ont commencé leur transition avant le début de cette période, on dit qu'il y a *troncature à gauche*. Or, la minimisation de cette troncature constitue le premier impératif méthodologique dont notre procédure de sélection des répondants doit tenir compte.

Puisque la période d'observation du panel retenu ici s'étend de 1996 à 2001, on introduirait une troncature à gauche si l'on sélectionnait des répondants ayant commencé leur transition avant 1996. Imaginons par exemple un répondant qui cesse un emploi de carrière en 1994 ou en 1995, et qui commence pendant ces mêmes années à retirer des prestations de retraite d'un quelconque régime. Imaginons accessoirement qu'il accède à un emploi postcarrière quelque mois après avoir cessé cet emploi et après avoir commencé ces prestations. Il s'ensuit qu'au début du panel, c'est-à-dire en janvier 1996, le « train » de sa transition travail-retraite est déjà en marche. (Nous le pensons en vertu de la littérature, qui

associe notamment la cessation d'un emploi de carrière au commencement d'un parcours de transition travail-retraite, que cette cessation coïncide ou non avec le début de prestations de retraite.) Ainsi, pour observer ce répondant, on doit sauter, non sans un certain retard, dans ce train. On peut imaginer d'autres exemples de répondants dont la transition aurait commencé à des années variables antérieures à la période, et à partir d'événements et de conditions tout aussi variables. Or, un échantillon surchargé de tels répondants compliquerait l'étude des formes de parcours de transition. Comment réussir dans ces conditions à dégager des formes interprétables alors que les répondants ont expérimenté des parcours dont on ne peut observer que des tronçons, alors même que ces tronçons ne témoigneraient pas toujours du même niveau de progression de la transition ?

C'est pourquoi il s'avère nécessaire de minimiser la troncature à gauche. Mais le fait de tenir compte de cet impératif méthodologique entre en contradiction avec un autre impératif méthodologique tout aussi important dont il faut tenir compte, soit la *maximisation de la taille de l'échantillon*. En effet, dans toute étude statistique, il s'avère nécessaire de maximiser la taille de l'échantillon, afin d'obtenir des résultats généralisables. La minimisation de la troncature à gauche comporte en fait un prix, qui se monnaie en nombre de répondants observés.

Pour illustrer en quoi ces deux impératifs sont contradictoires compte tenu des données (deuxième panel de l'EDTR) et du phénomène à l'étude (les parcours de transition travail-retraite), nous avons défini dans le tableau C.2 différents scénarios de sélection des répondants pour fin de constitution de l'échantillon.

Ces scénarios sont rattachés à des *événements* indiquant le commencement de la transition, compte tenu de *conditions*. Ces événements et conditions concernent l'activité sur le marché du travail et les sources et montants de revenu; ils sont consignés au tableau C.1 Précisons d'emblée que les événements indiquent le *commencement* de la transition plutôt que sa *continuation*, puisqu'ils surviennent à partir de l'emploi (et non à partir du chômage) et à partir de conditions où a) le revenu d'emploi constitue encore la principale source en montants, et b) où aucune source de revenu de retraite n'est encore retirée. Comme nous le verrons cependant, certains scénarios, notamment ceux où la troncature à gauche est plus élevée, n'indiqueraient pas le *commencement absolu* de cette transition.

Tableau C.1
Événements ou conditions relatifs au commencement de la transition travail retraite

Événements ou conditions relatifs à l'activité sur le marché du travail	**Événements ou conditions relatifs aux sources et montants de revenu**
-Événement A1. Cesser un emploi -Condition A2. Continuer un emploi -Événement A3. Continuer un emploi_mais passer d'un horaire à temps plein à un horaire à temps partiel (pendant au moins 12 mois consécutifs) -Condition A4. L'emploi comporte 10 ans ou plus d'ancienneté -Condition A5. L'emploi est à temps plein	-Condition S1. Le revenu d'emploi représente la principale source de revenu en début de période -Événement S2 (conditionnel à S1). Le revenu d'emploi ne représente plus la principale source de revenu -Condition S3. Ne pas retirer des prestations de retraite en début de période (fondées sur les gains) -Événement S4 (conditionnel à S3). Commencer à retirer des prestations de retraite (fondées sur les gains)

Les événements et conditions concernant l'activité consistent dans le fait de *cesser un emploi* (événement A1[199]), le fait de *continuer un emploi* (condition A2), et plus spécifiquement, le fait de *continuer un emploi mais passer d'un horaire à temps plein à un horaire à temps partiel* pendant au moins 12 mois consécutifs (événement A3). Les scénarios peuvent imposer certaines conditions quant à l'emploi détenu, comme le fait qu'il soit « de carrière », c'est-à-dire qu'il *comporte 10 ans ou plus d'ancienneté*[200] (condition A4) ou le fait qu'il soit *à temps plein* (condition A5).

Les événements concernant les sources et montants de revenu consistent dans le fait que le *revenu d'emploi ne représente plus la principale source de revenu* (événement S2[201]), ou dans le fait de *commencer à retirer des prestations de retraite* (événement S4). Par prestations de retraite, nous entendons uniquement les prestations fondées sur les gains, comme celles d'un régime d'employeur, d'un REER, ou du RPC/RRQ. Par le fait

[199] Le préfixe « A » renvoie à la dimension « Activité ».

[200] Il s'agit du seuil habituellement retenu dans la littérature pour départager les emplois de carrière des autres emplois, dont les emplois postcarrière.

[201] Le préfixe « S » renvoie à la dimension « Sources et montants de revenus ».

même, nous ne considérons pas ici comme événement pertinent du commencement de la transition l'ouverture des prestations de la SV, du SRG et de l'AC.[202] Notons que ces deux événements (S2 et S4) sont conditionnels respectivement au fait que le *revenu d'emploi représente la principale source de revenu en début de période* (condition S1), et au fait de *ne pas retirer des prestations de retraite en début de période* (condition S3).[203]

Tableau C.2
Scénarios de sélection des répondants en fonction d'une combinatoire d'événements et de conditions

Scénario	**Combinatoire des événements et conditions (en énoncés de logique booléenne)**	**Taille de l'échantillon générée (répondants de 50 à 64 ans tout juste avant le début du panel, et ayant complété ce panel)**
Scénario #1	[A4 et A5 et S1 et S3] et [A1 ou (A2 et (A3 ou S2 ou S4))]	N=294
Scénario #2	[A5 et S1 et S3] et [A1 ou (A2 et (A3 ou S2 ou S4))]	N=459
Scénario #3	[A4 et S1 et S3] et [A1 ou (A2 et (A3 ou S2 ou S4))]	N=407
Scénario #4	[S1 et S3] et [A1 ou (A2 et (A3 ou S2 ou S4))]	N=636
Scénario #5	[A4 et A5] et [A1 ou A3]	N=329
Scénario #6	[A5] et [A1 ou A3]	N=556
Scénario #7	[A4] et [A1 ou A3]	N=450

[202] Même si ces sources de revenu sont définies dans la littérature comme des prestations de retraite, l'ouverture de leurs prestations ne peut être conçue comme un événement de commencement de la transition travail-retraite, puisque cette ouverture est trop universelle et, dans le cas de la SV - la principale -, trop liée à un âge unique. Le commencement des prestations de retraite privées (régime d'employeur ou REER) ou publiques liées aux gains (RPC/RRQ) représente plus authentiquement un événement inaugural dans la transition travail-retraite.

[203] En effet, pour qu'on détecte que le revenu d'emploi ne représente plus la principale source de revenu, encore faut-il que ce revenu ait représenté la principale source plus tôt, c'est-à-dire en début de période. De la même manière, pour qu'on détecte un commencement de prestations de retraite (fondées sur les gains), encore faut-il que ces prestations n'aient pas été retirées en début de période.

Scénario #8	[A1 ou A3]	N=797

La combinatoire de ces événements et conditions, exprimée sous la forme d'énoncés de logique booléenne au tableau C.2, permet de définir des scénarios de sélection des répondants, qui engendrent des tailles d'échantillon différentes, compte tenu d'une population de répondants âgés de 50 à 64 ans juste avant le début du panel, et ayant complété ce panel. Cette méthodologie se différencie de celle de Stone *et al.*[204]

Les scénarios progressent en fonction du niveau de troncature à gauche et de la taille de l'échantillon correspondante. Ainsi, cette troncature est minime dans le cas du scénario #1, et elle augmente proportionnellement dans les scénarios subséquents. Il en résulte une augmentation conséquente de la taille de l'échantillon.

Le scénario #1 est le plus intolérant à la troncature à gauche, et donc le plus coûteux en nombre d'observations (N=294 observations). Ce scénario conduit à sélectionner des répondants conformes à la norme typique de la carrière : détenir un emploi de carrière, c'est-à-dire de 10 ans ou plus d'ancienneté (A4), et qui est à temps plein (A5). Selon ce scénario, il serait très peu vraisemblable que les répondants aient commencé une transition travail-retraite avant le début de la période d'observation.[205] En effet, au début de cette

---

[204] La différence est que notre procédure repose sur une combinatoire d'événements et de conditions, tandis que celle de Stone *et al.* repose plutôt sur un tri à partir de valeurs à un score, basé sur l'addition d'items préalablement pondérés, où chaque item renvoie à un événement (ou une condition). Ainsi, les chercheurs s'affairent à sélectionner une cohorte de travailleurs âgés dont la propension à s'être engagés dans un processus de transition est suffisamment élevée. Cette propension se donne comme le score (nommé TRANSCOR), à une batterie d'items définis et pondérés par le jugement des chercheurs. Ces items signalent le niveau de propension d'un répondant à s'être engagé dans la transition travail-retraite. Qualifiés « d'indicateurs partiels », ces items sont identifiés à partir d'une revue exhaustive de la littérature. Ils concernent les événements ou les conditions suivants : retirer des revenus de retraite, quitter le marché du travail (que ce soit en transitant ou non par le chômage), passer d'un emploi de carrière à un autre type d'emploi incluant l'emploi indépendant, réduire les heures de travail y compris dans le même emploi, réduire les gains au delà de la réduction des heures et du changement d'emploi, expérimenter le chômage de longue durée après des pertes d'emplois. Enfin, Stone *et al.* définissent trois classes d'événements impliqués dans le calcul du score : événements majeurs au niveau de la santé et de l'existence, changement de lieu de résidence et retraite du conjoint. Ces événements sont considérés pourvu qu'ils soient temporellement liés à des changements pertinents dans les statuts d'emploi.

[205] Pour que ces répondants aient commencé cette transition, il faudrait qu'une cessation d'emploi de carrière à temps plein remonte à au moins dix ans avant le début de la période d'observation, le temps d'accumuler, dans le nouvel emploi à temps plein (celui que l'on observe à partir de 1996) un niveau d'ancienneté apparenté encore une fois à l'emploi de carrière. Or, si ces histoires de carrière existent en principe, en pratique elles pourraient être peu répandues dans la population.

période, soit en janvier 1996, ils détiennent toujours cet emploi de carrière à temps plein, tandis que le revenu d'emploi représente leur principale, voire leur unique source de revenu (S1). Aussi, ils n'ont toujours pas encore commencé à retirer des prestations de retraite fondées sur les gains (S3). Ceci étant dit, les choses se bousculent : ils expérimentent un ou plusieurs événements qui indiquent le commencement de leur transition. En effet, deux situations sont possibles.

Premièrement, ils peuvent cesser leur emploi (A1), avec ou sans changement de revenu faisant en sorte que le revenu d'emploi ne représente plus la principale source de revenu (S2), et avec ou sans commencement de prestations de retraite (S4).[206] Deuxièmement, ils peuvent le continuer (A2), mais avec au moins un des trois événements suivants : passage d'un horaire à temps plein à un horaire à temps partiel pendant au moins 12 mois consécutifs (A3), changement de revenu faisant en sorte que le revenu d'emploi ne représente plus la principale source de revenu (S2), ou commencement de prestations de retraite fondées sur les gains (S4).

Le scénario #2 modifie le scénario #1 en supprimant la condition d'ancienneté élevée de l'emploi détenu (A4), alors que la condition d'horaire de travail à temps plein est maintenue (A5). Peu importe l'ancienneté de leur emploi à temps plein, les répondants à temps plein qui respectent les conditions S1 et S3 et qui cessent leur emploi (A1), ou encore le continuent (A2) mais tout en connaissant l'un ou l'autre des événements A3, S2 et S4, sont sélectionnés. Ce scénario conduit à un échantillon de 459 répondants. En revanche, le scénario #3 modifie le scénario #1 en supprimant la condition d'horaire de travail à temps plein, alors que la condition d'ancienneté élevée est maintenue. Ce scénario conduit à sélectionner 407 répondants. Le scénario #4 est encore plus libéral en supprimant toute condition relative à l'ancienneté et à l'horaire de travail. C'est pourquoi ce scénario porte l'échantillon à 636 répondants.

À titre indicatif, les scénarios #5 à #8 reprennent les scénarios #1 à #4 mais en supprimant tout événement ou condition concernant les sources et montants de revenu, ce

---

[206] Puisque les deux événements S2 et S4 sont alors facultatifs, ils ne figurent pas dans l'énoncé relatif à A1. En effet, nous avons écrit [A4 et A5 et S1 et S3] et [A1 ou (A2 et (A3 ou S2 ou S4))]. Nous aurions pu écrire [A4 et A5 et S1 et S3] et [(A1 et (S2 ou pas S2) et (S4 ou pas S4))) ou (A2 et (A3 ou S2 ou S4))]

qui conduit à une troncature à gauche démesurée.[207] Autrement dit, les répondants qui connaissent les événements de cessation d'emploi (A1) ou de passage à un horaire à temps partiel (A3) sont sélectionnés, peu importe les événements et les conditions relatives à leurs sources et montants de revenus (S1, S2, S3, S4), c'est-à-dire peu importe le fait que le revenu d'emploi représente, en début de période ou ne représente pas après, la principale source, et peu importe le fait qu'ils retirent en début de période ou retirent après des prestations de retraite. On constate que les tailles d'échantillon sont plus élevées que dans les scénarios précédents.

Pesons maintenant les avantages et les inconvénients de ces scénarios, dans le but d'en choisir un qui présente un niveau de troncature à gauche et une taille d'échantillon satisfaisants en vue de notre étude empirique. Le scénario #1 fait la meilleure figure concernant la troncature à gauche, mais la pire concernant la taille de l'échantillon, laquelle est la plus petite de tous les scénarios, et nettement insuffisante. La sévérité de la condition d'ancienneté de 10 ans à temps plein dans l'emploi détenu au début de la période d'observation conduit à exclure les répondants qui ont cessé un emploi de carrière à temps plein *avant* le début de cette période, et qui donc auraient déjà commencé leur transition.[208] Compte tenu de cette condition, la sélection de tels répondants est peu vraisemblable, et c'est justement pourquoi la troncature demeure ici la plus minime.

Malgré tout, il y a lieu de contester ce scénario selon l'argument de la taille insuffisante de l'échantillon. Mais il y a un autre argument. En minimisant à outrance la troncature à gauche, le scénario #1 conduit à exclure des sous-populations qui n'ont pas accédé à un emploi de carrière à temps plein. Ceci constitue une grave exclusion, parce que ces sous-populations sont en croissance et sont susceptibles d'être en mauvaise santé financière à la retraite. Notre étude des formes de parcours de transition ne pourrait alors

---

[207] Les scénarios #5 à #8 enlèvent aussi la condition de base de continuation de l'emploi (A2), car autrement des répondants qui n'ont absolument rien à voir avec le processus de transition travail-retraite seraient sélectionnés indûment. Les seuls répondants continuant leur emploi qui sont sélectionnés dans ces scénarios doivent passer à un horaire à temps partiel (A3).

[208] Du moins, on peut croire que cette condition d'ancienneté conduit à exclure la grande majorité de ces répondants, car il est toujours possible que certains aient expérimenté une cessation d'emploi de carrière à temps plein au moins dix ans avant le début de la période d'observation, le temps d'accumuler 10 ans d'ancienneté dans un nouvel emploi à temps plein.

être exhaustive, si elle se fondait sur la portion plutôt privilégiée de la main-d'œuvre ayant joui de l'emploi de carrière à temps plein et des avantages qui lui incombent.

En définitive, le scénario #1 doit être rejeté parce qu'il engendre une taille d'échantillon nettement insuffisante, et parce qu'il exclut des sous-populations de travailleurs. Par le fait même, force est d'exclure le scénario #3, qui maintient la condition d'ancienneté.

Les scénarios #2 et #4 augmentent sensiblement la troncature à gauche. En supprimant la condition d'ancienneté de 10 ans, on se trouve à sélectionner potentiellement des répondants qui ont commencé leur transition avant le début de la période d'observation. Il est en effet possible qu'un répondant inséré en début de période dans un emploi d'ancienneté inférieure à 10 ans, ait effectivement cessé un emploi d'ancienneté supérieure ou égale à 10 ans auparavant, donc un emploi de carrière. Dans ce cas, la troncature à gauche se manifeste, alors que nous sommes obligés de sauter avec retard dans le train de sa transition travail-retraite qui est déjà en marche. Mais pour être réaliste, il est également possible qu'un tel répondant n'ait jamais détenu un emploi de carrière. Heureusement pour l'exhaustivité de notre étude, les scénarios #2 et #4 nous assurent que ce répondant est sélectionné.

Donc, au bénéfice d'inclure des répondants qui n'ont jamais connu l'emploi de carrière, nous nous trouvons aussi à inclure ceux qui effectivement l'ont connu, ce qui introduit alors une troncature. Malheureusement, les données de l'EDTR ne permettent pas de distinguer ces deux types de répondants, faute de données sur l'historique des épisodes d'emplois terminés antérieurement au panel.

Cependant, il n'y a pas lieu d'exagérer l'importance de cette troncature. Somme toute, les scénarios imposent des conditions sévères aux sources et montants de revenu. Rappelons en effet que ces scénarios (comme les scénarios #1 et #3 que nous venons d'exclure) obligent que le revenu d'emploi représente la principale source de revenu en début de période d'observation (S1), et obligent aussi de ne pas retirer des prestations de retraite basées sur les gains toujours en début de période (S3). Dans ces conditions, on peut croire que la transition travail-retraite, si elle est déjà commencée, n'est pas très avancée. Les répondants sont encore largement insérés dans leur carrière. La troncature à gauche peut certes se manifester pour certains répondants, ce qui nous oblige alors à sauter avec retard

dans le train d'une transition qui est déjà en marche. Mais ce retard est somme toute mineur, le train est encore en gare, et nous pouvons y sauter aisément.

Par contraste, les scénarios #5 à #8 sont irrecevables. Bien qu'ils conduisent à des tailles d'échantillon plus souhaitables pour l'étude statistique, ils sont contaminés par la troncature à gauche. Ainsi, en supprimant tout événement ou condition concernant les sources et montants de revenu, il devient théoriquement possible de sélectionner des répondants qui, depuis un nombre potentiellement élevé de mois ou années antérieures à la période d'observation, ne tirent plus la majorité relative ou absolue de leur revenu total des revenus d'emploi, ou ont déjà commencé à retirer des prestations de retraite. Le train de leur transition travail-retraite pourrait être parvenu loin, voire très loin, de sorte qu'on ne pourrait pas inclure ces répondants sans altérer de manière importante notre étude.

Parmi les deux scénarios restants, nous avons choisi le scénario #4. Ce scénario supprime toute condition relative à l'ancienneté et aux heures de travail. Il implique certes une troncature à gauche, mais le niveau de cette troncature est acceptable, pour la raison énoncée précédemment. Le choix de ce scénario implique un échantillon de 636 répondants en vue de notre étude empirique.

Lorsqu'on compare les moyennes et les proportions de certaines caractéristiques générales comme l'âge, le genre et le fait de détenir une scolarité de niveau universitaire, on constate certaines différence entre cet échantillon, et l'échantillon de tous les répondants âgés de 55 à 64 ans dans l'EDTR tout juste avant le début du panel 1996-2001 (Cf. tableau C.3) Ainsi, on constate que les répondants de notre échantillon sont légèrement plus jeunes, légèrement plus de sexe masculin et scolarisés que ceux de l'échantillon plus général. Ces différences s'expliquent largement par le fait que le scénario de sélection choisi impose comme condition le fait d'avoir exercé un emploi, une situation qu'on retrouve effectivement plus souvent chez les personnes « âgées plus jeunes », les hommes et les personnes plus scolarisées.

Tableau C.3
Quelques caractéristiques démographiques de l'échantillon sélectionné, en comparaison de l'échantillon de tous les répondants âgés de 55 à 64 ans

	âge moyen (entre 50 et 64 ans)	**% de répondants de sexe masculin**	**% de répondants détenant une scolarité universitaire (certificat ou plus)**
Échantillon sélectionné selon le scénario #4	55,9 ans	55,1%	19,4%
Échantillon de tous les répondants âgés de 55 à 64 ans	56,5 ans	49,9%	13,8%

C.2.3 Deux impératifs méthodologiques contradictoires : minimiser la troncature à droite vs. maximiser la taille de l'échantillon

La troncature à droite est impliquée dans une contradiction semblable entre impératifs méthodologiques. Lorsque les répondants n'ont pas encore terminé leur transition à la fin de la période d'observation, on dit cette fois-ci qu'il y a *troncature à droite*. À l'instar de la troncature à gauche, la troncature à droite, lorsqu'elle est minimisée, est coûteuse en nombre d'observations. Le niveau de troncature à droite est inversement proportionnel au nombre d'unités de temps pendant lesquelles on peut observer le déroulement des parcours de transition. Plus ce nombre est élevé, autrement dit plus la période d'observation est longue, plus le niveau de cette troncature est minimisé. Contrairement à la troncature à gauche cependant, les limites d'une enquête longitudinale empêchent de minimiser le niveau de troncature à droite en-dessous d'un seuil fixe. Ainsi, rappelons que dans les panels de l'EDTR, la durée maximale (sans attrition) de la période est de six ans. Pourtant, les parcours de transition se déroulent potentiellement sur des périodes plus longues, de sorte que pour une proportion de répondants, cette troncature à droite ne peut être éliminée quelles que soient nos stratégies de sélection. Cependant, si le phénomène de transition au Canada est, pour une majorité, restreint dans le temps, ce mur de six ans représente un moindre mal.

Dans le but de déterminer une combinaison de troncature à droite et de taille d'échantillon optimales, il s'agit de diviser la période du panel en deux périodes distinctes. Une première période, *qui débute avec la période d'observation du panel*, sert à conduire les tests de sélection des répondants en vue de la constitution de l'échantillon. Ces tests sont conduits en fonction de la combinatoire des conditions et événements décrits dans les tableaux C.1 et C.2. Une seconde période, *qui débute avec la fin de la première période, et*

qui termine avec la période d'observation du panel, sert à l'observation proprement dite des parcours de transition. En résumé, on se sert d'un premier tronçon du panel pour sélectionner les répondants, et du tronçon restant pour en observer les parcours.

Or, le niveau de troncature à droite ainsi que la taille de l'échantillon varient en fonction du moment de la césure entre ces deux périodes. Ainsi, plus cette césure survient tôt (i.e. plus la première période est courte et la seconde longue), plus le niveau de troncature à droite est minimisé, mais en revanche plus la taille de l'échantillon est faible. En effet, plus la période qui sert à conduire les tests est courte, moins les probabilités sont élevées que les répondants expérimentent les événements qui leur valent d'être sélectionnés (compte tenu des conditions requises). En guise de consolation toutefois, la période d'observation proprement dite des parcours s'allonge. Et inversement lorsque la césure est déplacée vers le futur.

Il nous est apparu qu'une césure de deux ans est optimale, pour deux raisons. Premièrement, une période de deux ans est le minimum absolu pour conduire les tests relatifs aux sources de revenu. Ce minimum absolu s'explique par le fait que les données sur les sources et les montants de revenu sont mesurées à l'année, et non au mois. Il faut donc deux années pour détecter les événements S2 et S4, c'est-à-dire pour détecter qu'un répondant n'est plus dans la condition S1 où le revenu d'emploi représente la principale source de revenu,[209] ou n'est plus dans la condition S3 où il ne retire pas des prestations de retraite.[210] Deuxièmement, tout report de la césure a pour conséquence de rétrécir comme une peau de chagrin la mince période de quatre ans que l'EDTR nous laisse pour observer les parcours.[211]

---

[209] On détecte S2 si le revenu d'emploi représente la principale source de revenu du répondant en 1996, alors que ce n'est plus le cas en 1997.

[210] On détecte S4 si le répondant ne retire pas l'une ou l'autre des sources de prestations de retraite fondées sur les gains en 1996 (prestations d'un régime d'employeur, d'un REER ou du RPC/RRQ) mais en retire l'une ou l'autre en 1997.

[211] Par exemple, si l'on décide de reporter la césure à la fin de la troisième année, on aurait certes augmenté la taille de l'échantillon, mais on aurait tronqué la période d'observation des parcours d'un an supplémentaire : il ne nous serait resté que trois ans, ce que nous avons jugé nettement insuffisant.

C'est pourquoi nous avons finalement appliqué la césure à la fin de la deuxième année, c'est-à-dire au minimum absolu. Les scénarios du tableau C.2, tous fondés sur cette césure, auraient conduit à des tailles d'échantillon toujours plus élevées si celle-ci avait été reportée. Mais comme le scénario que nous avons finalement retenu - scénario #4 - conduit à sélectionner un nombre satisfaisant de 636 répondants âgés de 50 à 64 ans, et en vue de quatre années intégrales d'observation des parcours, cela n'aurait pas été nécessaire.

C.3 Deuxième étape du traitement des données : comparaison et classification des parcours

À l'étape précédente, nous avons exposé et justifié notre procédure de sélection des répondants. Nous sommes maintenant parvenu au cœur du traitement des données. Il s'agit de nous munir d'une méthodologie capable de nous assister dans la tâche qui consiste, à partir de l'échantillon constitué, à dégager des formes de parcours de transition distinctes et interprétables.

Cet échantillon comporte donc 636 répondants, dont on observe les parcours sur une période de quatre années. Par cette observation, il s'agit de reconstituer l'évolution, au fil du temps, de leurs statuts sur les dimensions de l'activité sur le marché du travail et des sources et montants de revenus. Ces évolutions impliquent des successions et des combinaisons complexes de statuts multiples et répétables, et dont les durées varient. Dans ces circonstances, on peut s'attendre à un décuplement de parcours distincts tel que leur dépouillement, suivi de leur classification manuelle, représente une tâche fastidieuse et décourageante. C'est pourquoi le critère de loin le plus important dans le choix d'une méthodologie est sa capacité à réduire, à partir d'opérations de calcul automatisées, un nombre potentiellement ingérable des *formes empiriques* de parcours à un nombre gérable de *formes typiques*.

Dans cette optique, toute méthodologie débouchant sur le dénombrement exhaustif des parcours est à éviter. Par exemple, le modèle LIFEHIST (*Life Histories*) proposé par Fernando (1992), constitue une extension de la méthodologie générale des tables de survies. Ce modèle permet d'identifier des séquences de statuts au fil du temps, et de hiérarchiser ces séquences selon leur probabilité d'occurrence dans un échantillon. Or, puisque nous aspirons à décrire nos parcours à partir de statuts multiples (concernant l'activité, de même que les sources et montants de revenu) et que ces statuts sont

répétables,[212] il est évident que les résultats de LIFEHIST seraient tout à fait ingérables,[213] en raison d'un nombre démesuré de parcours (i.e. de séquences de statuts) reconstitués compte tenu des permutations observées.[214]

Par ailleurs, quels que soient les problèmes pratiques engendrés par le décuplement des parcours, il ne peut être question de renoncer à leur étude, au profit d'une étude cantonnée à des transitions ponctuelles, ce qui est courant dans la littérature. C'est pourquoi toute analyse de survie, fondée essentiellement sur les probabilités de transition entre statuts, ne peut nous être utile dans la tâche de dégager des formes de parcours de transition.

Il faut toutefois reconnaître que l'analyse des probabilités de transition n'évacue pas complètement les parcours : elle en permet au moins une analyse indirecte. En effet, les modèles stochastiques fondés sur la microsimulation sont capables de générer des séquences vraisemblables de statuts à partir de ces probabilités, qui sont des fonctions d'attributs relatifs à des individus hypothétiques. Le modèle de microsimulation *LifePaths* de Statistique Canada est un exemple. Ce modèle permet de créer des échantillons statistiquement représentatifs qui consistent dans des parcours de vie complets dans le futur (PRI, 2004).[215] Mais ce modèle n'a pas encore été appliqué à la transition travail-retraite (Stone et Nouroz, 2005, dans Crespo, 2005).

Pour utiles qu'ils soient, les résultats issus de tout modèle de microsimulation comportent au moins deux inconvénients : ils ne considèrent pas les « vrais » parcours, c'est-à-dire ceux qui sont observables dans la réalité, et ils ne permettent pas de déterminer

---

[212] Par exemple, selon le principe de réversibilité, un individu peut passer de l'activité à l'inactivité, puis revenir à l'activité. C'est pourquoi on dit que des statuts sont répétables.

[213] Aussi, chaque parcours se fonderait sur un si petit nombre d'observations compte tenu d'un total de 636, qu'il serait impossible d'en généraliser la probabilité à la population.

[214] Par exemple, si l'on définit seulement deux statuts (« emploi » et « non emploi ») et si, compte tenu du fait que ces statuts sont répétables, on limite le rang des épisodes à deux (1er épisode d'emploi, 1er épisode de non emploi, 2ème épisode d'emploi, 2ème épisode de non emploi), on aboutit à un nombre potentiel de parcours d'environ 10. Le nombre de parcours croit donc très rapidement en fonction des statuts et du rang des épisodes (Cf. Renaud *et al.*, 1993 pour une application de LIFEHIST à des parcours d'emploi et de non emploi de nouveaux immigrants au Québec).

[215] http ://www.statcan.ca/francais/spsd/LifePaths_f.htm

des formes typiques de parcours. En regard du premier inconvénient, on a remarqué que le processus qui permet de générer les séquences vraisemblables est basé sur des postulats qui peuvent ne pas s'appliquer dans la réalité.[216] C'est dans cet ordre d'idées que certains ont recommandé le calibrage des séquences à l'aide de séquences réelles (Stone et Nouroz, 2005, dans Crespo, 2005). En regard du deuxième inconvénient, les modèles stochastiques ne permettent pas de comparer des parcours entre individus, dans le but de dégager des ressemblances pour enfin aboutir à des formes typiques. Le but de ces modèles est plutôt de découvrir le mécanisme sous-jacent - le processus stochastique - qui génère les séquences. La recherche de formes typiques de parcours est considérée comme une fausse question, qui porte sur les « régularités de surface », alors que la recherche du mécanisme sous-jacent porte sur les « vraies régularités » (Abbott et Hrycak, 1990, p. 148).

Or, il ne s'agit pas de découvrir le processus stochastique de la transition travail-retraite. Un tel processus pourrait être extrêmement laborieux à percer dans le cadre de la transition travail-retraite étant donné que les choix relatifs au travail et à la retraite sont influencés par de multiples déterminants. Ce processus pourrait à la limite être sous-déterminé, étant donné que ces choix sont jusqu'à un certain point libres (donc difficiles à prédire) compte tenu des marges de manœuvres permises par les cadres institutionnels.

Cette question de recherche interroge plus réalistement les formes de parcours, et il s'agit bien de parcours empiriques. Le débat est donc clos : il nous faut en définitive recourir à une méthodologie capable de comparer des parcours empiriques de transition, et de les classer en fonction de leur similarité, dans le but de dégager des formes. À cet égard, l'utilisation combinée de l'*analyse d'appariements optimaux (Optimal Matching)* et de l'*analyse de classification ascendante hiérarchique* constitue un atout.

C.3.1 La comparaison des parcours : l'analyse d'appariements optimaux (*Optimal Matching*)

L'analyse d'appariements optimaux, initialement utilisée pour comparer des séquences de molécules, a été introduite en sociologie par Andrew Abbott pour le compte

---

[216] Tel est le cas, par exemple, des modèles stochastiques de type Markovien (plus particulièrement ceux de premier ordre), qui évacuent le poids du parcours de vie antérieur dans le calcul des probabilités de transition entre statuts (Cf. Abbott et Hrycak, 1990, p. 151).

des parcours de carrière (Cf. Abbott, 1995 pour une revue exhaustive des méthodologies d'analyse des parcours). Cette méthodologie identifie, moyennant un paramétrage, le niveau de distance entre des parcours, qui consistent dans des *séquences de statuts*, marquées par des *événements*, c'est-à-dire des *transitions* ou *changements entre ces statuts*. L'analyse a fait l'objet d'applications reliées aux carrières, soit les carrières de musiciens (Abbott et Hrycak, 1990), les carrières notamment sur certaines dimensions comme le statut socioéconomique des emplois, le nombre cumulatif d'emplois occupés et les statuts sur le marché du travail (Han et Moen, 1999). On trouve d'autres applications au cas des parcours de transition de l'école au travail (McVicar et Anyadike-Danes, 2000) ou encore au cas des parcours résidentiels (Bolan et Stovel, 1999). Une introduction extensive de cette méthodologie a été présentée par Abbott et Hrycak (1990).

Cette méthodologie, contrairement à l'analyse des transitions, est essentiellement descriptive, c'est-à-dire qu'elle ne permet pas de rapporter en elle-même la variabilité à l'effet statistiquement significatif de variables indépendantes.[217] Mais comme on le sait, elle a, contrairement à cette analyse, la capacité de considérer formellement les parcours, en tant que séquences de longueurs indéfinies.

L'analyse d'appariements optimaux compare les parcours une fois traduits en séquences numériques, où chaque nombre correspond à un statut par unité de temps. La comparaison résulte dans une mesure dite de *distance,* fondée sur la similarité (ou ressemblance) des parcours. L'algorithme établit la distance entre chaque paire de séquences d'un échantillon. Cette distance se mesure dans les opérations successives qu'il faut effectuer sur les nombres d'une séquence pour que celle-ci devienne identique à une autre séquence. Ces opérations ont pour but de réaliser *l'appariement* entre deux séquences, et elles sont de trois types : *insertion, suppression, substitution.*

L'analyse présente une complexité du fait que ces opérations doivent être paramétrées, afin d'obtenir une mesure judicieuse de la distance, c'est-à-dire qui respecte des conceptions théoriques sur la distance entre les statuts. Par exemple, il est fondé de concevoir que le statut d'emploi est moins distant du statut de chômage que du statut

---

[217] Bien que cette méthodologie soit essentiellement descriptive, ses résultats peuvent servir à bâtir des modèles explicatifs, où la variabilité est justement rapportée à l'effet de variables.

d'inactivité, et que le statut d'emploi à temps partiel est moins distant du chômage que le statut d'emploi à temps plein, etc.

C'est pourquoi les trois opérations sont associées à des coûts (coûts d'insertion, coûts de suppression, et coûts de substitution), qui s'accumulent au fil des opérations successives. Ces coûts diffèrent selon qu'une opération a conduit à remplacer tel statut d'une séquence par tel autre, et ainsi de suite pour les autres statuts. Plus les coûts cumulatifs sont élevés, plus la distance entre les séquences est élevée.

L'algorithme trouve alors la combinaison d'opérations qui permet de réaliser *l'appariement optimal* entre deux séquences, c'est-à-dire celle qui présente le coût total minimal, reflétant donc la distance infranchissable qui sépare ces deux séquences. On assemble ensuite les distances dans une *matrice de distances.* Il s'agit d'une matrice triangulaire où la diagonale est composée de « 0 », puisque chaque répondant a une distance pour ainsi dire nulle avec lui même. Cette matrice peut alors être soumise à une analyse de classification ascendante hiérarchique, qui regroupe en classes les individus dont la distance entre parcours est la plus faible. Dans le cas de notre étude, les individus regroupés dans les classes partageraient des formes de parcours de transition semblables. Dans l'appendice D, nous présentons de manière illustrative et formelle l'algorithme de base.

Aussi, notre modèle de transition travail-retraite impose à l'analyse une complexité supplémentaire au delà du paramétrage : il est multidimensionnel. Nous observons non seulement les séquences sur la dimension de l'activité sur le marché du travail, mais aussi les séquences sur la dimension des sources et des montants de revenu. Or, ces dernières séquences sont potentiellement multiples. Par exemple, on peut définir autant de séquences que l'on peut distinguer de sources de revenu. En d'autres termes, chaque source de revenu peut donner lieu à une séquence qui déterminerait, pour chaque unité de temps de la période d'observation, si le répondant est bénéficiaire de cette source. Avec plus de précision, on peut définir une série de séquences qui exprimeraient l'évolution de la « composition du revenu », c'est-à-dire le pourcentage de chacune des sources de revenu dans le revenu total. Mais encore, on peut définir des séquences qui exprimeraient l'évolution de différentes dimensions des montants de revenu : revenu avant impôt, revenu après impôt, ratio du revenu en comparaison à une mesure de pauvreté établie par Statistique Canada, etc. Enfin,

on peut considérer, à mi-chemin entre la notion de *source* et la notion de *montant,* une séquence consistant dans l'évolution de la *principale source de revenu.*

L'intégration de séquences parallèles dans le cadre d'une analyse d'appariements optimaux se heurte à une difficulté technique : l'algorithme ne peut traiter qu'une seule séquence par répondant. Deux stratégies sont alors possibles. Premièrement, on peut engendrer une « séquence mère » qui combine les statuts de toutes les séquences intermédiaires que l'on a décidé d'impliquer dans le calcul. Mais en procédant de la sorte, le nombre de combinaisons de statuts se décuple au point d'engendrer une séquence mère dont l'obésité est intraitable.[218] Deuxièmement - et fort heureusement pour éviter ce décuplement - on peut soumettre à l'analyse chaque séquence séparément. Il en résulte autant de matrices de distances. On additionne alors ces matrices, après les avoir normalisées, pour obtenir une matrice de distances synthétiques (Cf. Han et Moen, 1999, pp. 202-203).[219]

Bien que nous ayons recouru à la seconde stratégie, qui facilite grandement l'intégration de séquences parallèles, nous avons malgré tout choisi de limiter le nombre de ces séquences à deux : une sur *l'activité sur le marché du travail,* et une sur la *principale source de revenu.* La dimension de la principale source de revenu offre un compromis raisonnable face à la multiplicité des données sur les sources et les montants. Cette dimension intègre à la fois l'aspect qualitatif du revenu (les sources) et l'aspect quantitatif (les

---

[218] Par exemple, si l'on veut combiner quatre séquences dont les positions comportent quatre statuts, on se retrouve avec une séquence dont les positions comportent potentiellement 4 * 4 * 4 * 4 = 256 statuts, ce qui est non viable et non interprétable.

[219] La normalisation est nécessaire, puisque la variation de certaines caractéristiques, d'une analyse à l'autre, influence l'échelle de la mesure de distance. Il peut s'agir de la taille des séquences, ou de la valeur des coûts d'insertion, de suppression et de substitution. En effet, chaque type de séquence qui fait l'objet d'une analyse séparée peut comporter des nombres de positions différents, et peut se fonder sur des hypothèses sur les distances entre statuts qui mènent à fixer des valeurs de coûts différentes. Par exemple, le fait d'additionner deux matrices non normalisées, issues de deux analyses de séquences, l'une à 48 positions, l'autre à 4, donnerait un poids beaucoup plus grand à la première analyse dans le calcul de la mesure synthétique, parce que l'échelle de distance est proportionnelle notamment au nombre de positions.

Une solution de normalisation consiste à diviser chaque cellule d'une matrice de distances, excluant la diagonale, par l'écart type des mesures de toutes ces cellules. On prévient donc, en additionnant des matrices dont les échelles ont été ainsi normalisées, de fausser la mesure synthétique de la distance en attribuant un poids plus élevé à un type de séquence plutôt qu'à un autre.

montants[220]). Plus particulièrement, il constitue une approximation raisonnable du niveau de revenu total. Par exemple, un répondant dont la principale source de revenu consiste dans un transfert gouvernemental d'assistance comme la SV ou l'aide sociale, dispose forcément d'un revenu total plus faible, tandis qu'un répondant dont cette source principale est le revenu d'emploi ou les prestations de retraite privées peut compter sur un revenu total en moyenne plus élevé, nonobstant des variations.

Ce sont les deux séquences clés de l'activité sur le marché du travail et de la principale source de revenu qui contribuent donc à l'analyse d'appariements. Cependant, bien que nous ayons exclu les autres séquences des calculs, nous les avons retenues pour enrichir la description des formes de parcours de transition. Au chapitre V, nous avons eu soin de décrire les formes typiques de parcours non seulement en termes d'évolution (typique) de l'activité sur le marché du travail et de la principale source de revenu, mais aussi en termes d'évolution de la composition du revenu, des bénéficiaires des sources de revenu, de l'évolution des montants moyens de revenu (avant impôt, après impôt, en fonction de mesures de pauvreté). Ces séquences ont donc pu servir à enrichir de nuances la description.

Les séquences ont été mises en forme au moyen du progiciel SAS. En ce qui concerne l'activité sur le marché du travail, nous avons utilisé les données mensuelles sur les heures de travail totales par mois et sur la recherche d'emploi afin de construire, pour chaque répondant, une séquence qui comporte 48 positions (48 mois = quatre années), où chaque position est associée à des statuts. La séquence débute le mois suivant celui où le commencement de la transition a été détecté, en vertu du test de sélection décrit à la section C.2.2. En cas de données manquantes sur une ou plusieurs positions de la séquence non causés par l'attrition du répondant, nous avons procédé à des imputations.[221] Les statuts sont les suivants :

---

[220] En effet, une source de revenu est principale dans la mesure où les montants représentent la majorité relative ou absolue des montants du revenu total.

[221] La durée d'un intervalle de données manquantes étant toujours un multiple de 12 mois, étant donné la fréquence annuelle des interviews de l'EDTR, nous avons imputé les deux moitiés de cet intervalle aux valeurs contiguës disponibles. Voici un tronçon de séquence incluant 12 mois manquants, avant et après imputation :

Intervalle rejoignant le début de la période d'observation (janvier 1996) :

1) Emploi à temps plein (30 heures ou plus[222]);
2) Emploi à temps partiel (moins de 30 heures[223]);
3) Chômage[224];
4) Inactivité.

En ce qui concerne la *principale source de revenu*, nous avons recouru aux données fournies à cet effet dans l'EDTR. Cependant, ces données se fondent sur certaines agrégations, notamment en ce qui a trait aux sources émanant de transferts gouvernementaux. Il nous est apparu important de désagréger ces sources, afin d'étudier de manière exhaustive les formes de dépendance financière chez les individus en instance de transition travail-retraite. C'est pourquoi, en utilisant les données sur les montants exacts de revenu des sources détaillées, nous avons désagrégé la typologie originale des principales sources de revenu. Aussi, pour chaque répondant, la séquence comporte quatre positions (quatre années), puisque la précision de la datation des données sur le revenu est annuelle, et non mensuelle.[225] L'identification des principales sources est donc effectuée à partir des

	1	1	1	1	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	2	2	2	2	2
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Lorsque l'intervalle manquant « touchait » le début ou la fin de la période d'observation de l'EDTR, nous avons imputé la totalité de cet intervalle respectivement à la première et la dernière valeur disponible.

Intervalle rejoignant la fin de la période d'observation (décembre 2001) :

	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Notons qu'une procédure d'imputation semblable a été appliquée au vecteur des heures de travail totales par mois.

[222] Il s'agit de 30 heures ou plus dans tous les emplois.

[223] Il s'agit de moins de 30 heures dans tous les emplois.

[224] La catégorie du chômage comprend les non occupés en recherche d'emploi, ou les non occupés qui ne recherchent pas d'emploi, soit parce qu'ils sont en licenciement temporaire, soit parce qu'ils allaient débuter sous peu un nouvel emploi.

[225] Cette différence dans la précision de la datation s'explique par le fait que dans l'EDTR, le thème de l'activité relève de l'interview sur le travail - laquelle est authentiquement longitudinale - tandis que le thème des sources et des montants de revenus relève de l'interview transversal sur le revenu, laquelle se nourrit des déclarations de revenu, dont la fréquence est annuelle.

montants de revenu d'une année complète. La séquence débute l'année suivant celle où le commencement de la transition a été détecté[226] en vertu du même test de sélection. Enfin, dans la plupart des rares cas de données manquantes, nous avons procédé à des imputations de la principale source de revenu.[227] Les sources sont les suivantes :

---

[226] Nous évitons par ce report que les données sur la principale source de revenu soient influencées par la situation du répondant dans les mois précédant le commencement de sa transition.

[227] Le personnel de l'EDTR se charge de faire ces imputations, pour la grande majorité des cas de données manquantes sur le revenu. Malgré tout, nous avons constaté la présence de données manquantes pour environ une trentaine de répondants de notre échantillon. Pour ces cas, nous avons imputé la valeur contiguë, pour autant qu'il n'y ait pas divergence entre la valeur à gauche et à droite. Voici des exemples fictifs de séquences avec positions manquantes ayant pu être imputées :

avant imputation	1	2	.	2
après imputation	1	2	2	2

avant imputation	1	2	2	.
après imputation	1	2	2	2

avant imputation	1	.	.	3
après imputation	1	1	3	3

Les séquences présentant ces formes n'ont pas pu être imputées, en raison d'un conflit entre la valeur contiguë à gauche et à droite :

avant imputation	1	1	.	2
après imputation	1	1	.	2

avant imputation	1	.	2	2

1) Gains (salaires et traitements, ou revenus du travail indépendant);
2) Placements (et autres revenus privés);
3) Prestations de retraite privées (régimes d'employeurs et REER);
4) Transferts : prestations d'assurance emploi;
5) Transferts : prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) et autres transferts gouvernementaux[228];
6) Transferts : prestations d'assistance sociale;
7) Transferts : prestations du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ);
8) Aucune source de revenu.[229]

Les appariements ont été réalisés au moyen du progiciel TDA (Transition Data Analysis).[230]Au total, 636 séquences ont été soumises aux analyses. Les analyses basées sur les séquences de l'activité sur le marché du travail et sur les séquences de la principale source de revenu ont donc été menées séparément. Aussi, chacune de ces analyses a été effectuée en fonction de coûts d'insertion, de suppression et de substitution spécifiques.[231]

---

après imputation	1	.	2	2

Nous avons recensé environ 10 cas de la sorte. Les valeurs ont été laissées manquantes, et le progiciel (utilisé pour les appariements) a procédé à la suppression des positions manquantes.

[228] Cette catégorie comprend les catégories de transferts gouvernementaux mineures, non comprises dans les autres catégories. Il peut s'agir, par exemple, de crédits d'impôts.

[229] Il est possible en effet qu'un répondant n'ait retiré aucune source de revenu lors d'une année donnée. Certes, ce répondant est alors intégré dans un ménage où d'autres membres ont retiré un revenu d'une source quelconque.

[230] Il s'agit d'un progiciel spécialisé qui a été conçu par un groupe de travail sur les concepts statistiques et les modèles en recherche sociale, basé à la Ruhr-Universitaet Bochum (Fakultaet fuer Sozialwissenschaften) d'Allemagne (http ://www.stat.ruhr-unibochum.de).

[231] Dans le cadre de l'analyse sur l'activité sur le marché du travail, les coûts de substitution reposent sur le calcul suivant. Compte tenu que l'emploi à temps plein, à temps partiel, le chômage et l'inactivité ont respectivement les valeurs 1, 2, 3, 4, alors la distance entre les statuts s'obtient par la valeur absolue de la différence entre les valeurs. Ce calcul renvoie à une hypothèse de la distance qui suppose que les statuts concernant l'activité forment un continuum et que la transition travail-retraite est elle-même une progression sur ce continuum. Ainsi, plus deux répondants s'éloignent sur ce même continuum, plus leur distance est élevée. Les coûts d'insertion et de suppression ont été fixés à « 3 ». Cette valeur est conforme aux applications courantes, où les coûts d'insertion et de suppression sont fixés à la valeur égale ou légèrement supérieure au coût de substitution le

Les deux matrices de distances ainsi produites par ces analyses ont été normalisées puis additionnées.

C.3.2 La classification des parcours : l'analyse de classification ascendante hiérarchique

Lorsqu'une matrice de distances est soumise à une analyse de classification ascendante hiérarchique (CAH), différents scénarios de partition de l'échantillon en classes sont proposés. Pour chaque partition, les classes regroupent les répondants qui se ressemblent le plus sur une variable ou un ensemble de variables. Ici, nous disposons d'une variable, la *distance des parcours* de transition travail-retraite, telle que calculée au moyen des analyses d'appariements optimaux. Ainsi, chaque partition proposée par la CAH regroupe des répondants dont la distance entre parcours est minimale, c'est-à-dire dont les séquences de l'activité sur le marché du travail et de la principale source de revenu, présentent des formes qui se ressemblent le plus.

Nous avons appliqué la matrice de distances synthétiques résultant des deux analyses d'appariements optimaux au modèle de Ward (1963).[232] Dans le cas d'une matrice

---

plus élevé (Cf. Abbott et Hrycak, 1990, p. 155). Dans le cas présent, le coût de substitution le plus élevé a la valeur « 3 », et concerne la différence entre l'inactivité (4) et l'emploi à temps plein (1).

Dans le cadre de l'analyse sur la principale source de revenu, nous n'avons pas distingué les coûts de substitution. Ceux-ci ont été fixés à la valeur « 1 », peu importe la substitution. Les coûts d'insertion et de substitution ont été aussi fixés à la valeur «1 ».

Nous n'avons pas différencié les coûts de substitution étant donné les difficultés de poser des hypothèses théoriques sur la distance entre des sources de revenus. Nous aurions pu définir un coût de substitution moins élevé entre toutes les sources de revenu hors gains qu'entre le revenu d'emploi et l'une ou l'autre de ces sources hors gains. Toutefois, cette distinction de coûts n'aurait pas enrichi sensiblement l'analyse, car elle est redevable à l'activité sur le marché du travail, notamment le fait d'être en emploi plutôt que de ne pas y être. Or, dans le cas de l'activité sur ce marché, nos coûts de substitution tiennent déjà compte de cette distinction.

Pour que des distinctions de coûts de substitution enrichissent l'analyse, il aurait fallu proposer des hypothèses de hiérarchisation entre les sources hors gains. À cet effet, l'hypothèse nous semblait présomptueuse de hiérarchiser les sources de revenu hors gains selon leur niveau de représentation de ce qu'est une retraite, par contraste avec ce qui n'en est pas encore une. Par exemple, sur quelle base pourrait-on affirmer que les individus défavorisés, qui n'ont pas pu bénéficier de prestations de retraite privées, et qui se voient obligés de recourir principalement aux transferts gouvernementaux, sont moins retraités que les autres ?

[232] Bien qu'il existe une foule de modèles de CAH, chacun étant susceptible d'offrir des partitions différentes d'un échantillon, une analyse de la sensibilité de nos résultats en fonction du modèle dépasse le cadre de la présente étude.

de distances, le regroupement des répondants en classes est effectué de manière à minimiser la somme des carrés intraclasse, telle que calculée à partir des carrés de ces distances. Comme la somme des carrés intraclasse s'assimile à la variance d'un ensemble d'observations, on comprendra que plus cette somme est minimisée, plus les répondants regroupés en classes se ressembleront.

Dans l'appendice E, nous illustrons le principe de l'algorithme de ce modèle, dans le cas standard où les valeurs des observations sont connues, et dans le cas qui nous concerne, c'est-à-dire où ce ne sont pas les valeurs des observations qui sont connues, *mais les distances entre ces observations.* Nous démontrons à titre complémentaire l'égalité des termes respectivement utilisés dans ces deux cas pour calculer la somme de carrés, et pour ainsi minimiser cette somme aux étapes successives de regroupement des observations en classes.

Nous avons appliqué ce modèle à la matrice de distances synthétiques après avoir appliqué les poids d'échantillonnage.[233] À l'étape exploratoire, différents scénarios de partition ont été examinés. Au chapitre V, nous avons décrit en détail le scénario retenu, en 11 classes.

C.4 Conclusion

Dans cet appendice, nous avons discuté des deux étapes inhérentes à notre procédure de traitement des données : 1) sélection des répondants en vue de la constitution de l'échantillon; 2) analyse de comparaison et de classification des parcours de transition. Ces deux étapes constituent les principales parties de ce même appendice. Ainsi, dans une première partie, nous avons détaillé la procédure de sélection des répondants à l'occasion d'une discussion critique où nous avons pesé les avantages et les inconvénients de différents scénarios, dans le but de choisir le plus satisfaisant. Les scénarios discutés

---

[233] La CAH a été réalisée au moyen de la procédure Proc Cluster du progiciel SAS. Comme l'énoncé FREQ de cette procédure n'admet pas de poids d'échantillonnage fractionnaires, comme c'est le cas des poids de l'EDTR, nous avons multiplié ces poids par 100, afin de conserver les deux premières décimales, qui sont informatives. Les poids conservaient alors toujours des valeurs fractionnaires, mais ces fractions étaient moins informatives (car s'agissant des décimales à partir de la troisième décimale). SAS a retenu le plancher des valeurs fractionnaires, c'est-à-dire qu'il a arrondi au premier nombre entier inférieur à celle-ci. En résumé, par exemple, le poids 1127,2356 est devenu 112723,56 et ensuite 112723.

permettaient de sélectionner des répondants dont la situation eu égard à l'activité sur la marché du travail et aux sources et montants de revenu révélait que leur transition travail-retraite a commencé à un moment donné de la période d'observation du panel 1996-2001.

Dans une deuxième partie, après une revue critique de quelques méthodologies permettant d'analyser des parcours, nous avons arrêté notre choix sur *l'analyse d'appariements optimaux*, qui permet la comparaison des parcours, et sur l'analyse de *classification ascendante hiérarchique* (qui permet donc leur classification pour aboutir à des formes distinctes et interprétables). L'analyse d'appariements optimaux compare des parcours traduits préalablement en séquences numériques. Dans ces séquences, chaque nombre représente, pour une unité de temps, un statut sur une dimension donnée. Deux dimensions ont été considérées, soit *l'activité sur le marché du travail* et la *principale source de revenu.* Chacune de ces dimensions comprend un ensemble mutuellement exclusif de statuts. Les séquences de ces statuts correspondent à une période d'observation de quatre années. La comparaison des parcours que permet l'analyse d'appariements est effectuée pour chaque paire de répondants de l'échantillon. Il en résulte une mesure dite de *distance,* fondée sur la ressemblance (entre les parcours de chaque paire de répondants). Lorsque la matrice des distances est soumise à une analyse de classification ascendante hiérarchique, il en résulte une partition de l'échantillon en classes, qui renvoient à des formes de parcours. Chaque classe contient des répondants dont la distance est minimale, c'est-à-dire dont les parcours se ressemblent, voire sont identiques.

APPENDICE D

L'ANALYSE D'APPARIEMENTS OPTIMAUX : PRÉSENTATION ILLUSTRATIVE ET FORMELLE DE L'ALGORITHME DE BASE (CHAPITRE V)

Supposons deux individus fictifs (#1 et #2), en instance de transition travail-retraite. Pour fins de simplification, observons leur parcours sur six unités de temps (en mois), et sur quatre statuts de la dimension « activité sur le marché du travail » : emploi à temps plein, emploi à temps partiel, chômage, inactivité. Définissons l'emploi à temps plein par « 1 », l'emploi à temps partiel par « 2 », le chômage par « 3 » et l'inactivité par « 4 ». Ces deux individus commencent leur transition par une cessation d'emploi. L'observation débute alors. À ce moment, ils entament un épisode de chômage (3), menant vers l'inactivité (4), laquelle donne suite à retour en emploi à temps plein (1), alors qu'ensuite l'emploi devient à temps partiel (2), pour enfin disparaître, laissant place de nouveau à l'inactivité (4). Les deux seules différences entre les séquences sont les suivantes : 1) l'individu #1 demeure en chômage (3) pendant une unité de temps additionnelle en début de période; 2) l'individu #4 est observé de nouveau à temps partiel (2) en toute fin de période.

Unité de temps	***1***	***2***	***3***	***4***	***5***	***6***
Activité (individu #1)	3	3	4	1	2	4
Activité (individu #2)	3	4	1	2	4	2

Quel ensemble d'opérations doit-on faire pour transformer la séquence #1 de manière à ce qu'elle devienne la séquence #2 ? Il y a plusieurs choix. On peut remplacer, à partir de la deuxième unité de temps, « 3 » par un « 4 », « 4 » par « 1 », « 1 » par « 2 », et « 2 » par « 4 », et enfin « 4 » par « 2 ». On a procédé alors à un total de cinq opérations de substitution. Mais cette stratégie n'est pas très judicieuse. Si l'on supprime le « 3 » de l'individu #1 à la deuxième unité de temps, les deux tronçons de séquence 4 → 1 → 2 → 4 s'alignent. Il ne reste plus qu'à insérer un « 2 » à la sixième unité de temps, et le tour est joué. Selon cette stratégie, on s'en tire avec seulement deux opérations, soit une suppression et une insertion. On pourrait imaginer d'autres stratégies d'appariement,[234] mais celle-ci est de loin la plus optimale en ce qui concerne le nombre total d'opérations effectuées.

---

[234] Par exemple, on aurait pu décider de faire cinq suppressions à partir de la deuxième unité de temps, suivi de cinq insertions. Il y aurait eu 10 opérations en tout, ce qui est par trop laborieux...

Alors que l'algorithme calcule la stratégie d'appariement qui soit optimale de ce point de vue, on doit noter une complexité : les opérations d'insertion, de suppression et de substitution comportent des coûts que l'on doit fixer au préalable. La pertinence de ces coûts se justifie par l'argument suivant : certains statuts d'une séquence sont plus distants que d'autres. Ainsi, plus la distance est élevée, plus le coût qu'il faut payer pour obtenir l'appariement est élevé.

Dans le cas présent, on peut comparer les statuts relatifs à l'activité sur le marché du travail à un continuum allant de l'activité à l'inactivité. Sur ce continuum, l'emploi à temps plein représente un statut *un peu distant* du statut d'emploi à temps partiel, mais *un peu plus* distant du chômage, et encore plus distant de l'inactivité. Supposons que la distance entre chacun des quatre statuts soit égale à la valeur absolue des différences entre les valeurs préalablement assignées :

- emploi à temps plein vs. emploi à temps partiel : |1-2| = 1;
- emploi à temps plein vs. chômage : |1-3| =2;
- emploi à temps plein vs. inactivité : |1-4|=3;
- emploi à temps partiel vs. chômage : |2-3|=1;
- emploi à temps partiel vs. inactivité : |2-4|=2;
- chômage vs. inactivité : |3-4|=1.

Pour illustrer le caractère crucial de ces coûts dans le calcul de la distance entre deux séquences, considérons maintenant les deux paires suivantes. Dans la première paire, l'individu #3 demeure en chômage pendant toute la période d'observation, alors que l'individu #4 demeure en inactivité. Dans la seconde paire, l'individu #5 est en chômage pendant la première unité, mais retourne en emploi à temps plein pendant le reste du temps, alors que l'individu #6 a un parcours identique à celui de l'individu #4.

Unité de temps	***1***	***2***	***3***	***4***	***5***	***6***
Activité (individu #3)	3	3	3	3	3	3
Activité (individu #4)	4	4	4	4	4	4

Unité de temps	***1***	***2***	***3***	***4***	***5***	***6***
Activité (individu #5)	3	1	1	1	1	1
Activité (individu #6)	4	4	4	4	4	4

Dans ces deux paires de séquences, alors qu'il est optimal d'effectuer six substitutions afin de transformer une séquence dans l'autre, on comprend que la distance entre les séquences #3 et #4 est plus petite qu'entre les séquences #5 et #6. La distance totale est égale à 6 dans le premier cas (soit six substitution entre « 3 » et « 4 », dont le coût est de « 1 ») tandis qu'elle est égale à 16 dans le second (soit une substitution entre « 3 » et « 4 » à la première unité de temps, dont le coût est « 1 », et cinq substitutions entre « 1 » et « 4 » pour le reste des unités, dont le coût est « 3 »).

Puisque la distance entre chaque statut peut varier, l'opération de substitution comporte des coûts variables, qu'il faut pour ainsi dire « payer » pour parvenir à l'appariement. Mais les opérations d'insertion et de substitution comportent aussi des coûts. Dans la plupart des applications, la valeur de ces coûts est initialisée au coût de substitution le plus élevé ou à une valeur légèrement plus élevée que ce coût (Abbott et Hrycak, 1990, p. 155). Il n'y a donc pas, dans ces applications, une variation de coût selon le statut qui est inséré ou supprimé. La raison à cette initialisation fixe repose sur le fait que le coût de ces deux opérations est difficile à fixer, puisqu'il dépend du contexte d'une séquence.[235]

L'opération de calcul est effectuée pour chaque paire de l'échantillon. Il en résulte une *matrice de distances* entre paires de séquences. Les distances sont minimales, puisque pour chaque paire, l'algorithme a trouvé la combinaison d'insertions, de suppressions et de substitutions qui a minimisé le coût total des opérations pour qu'une séquence devienne identique à une autre. C'est en ce sens qu'on parle d'*appariement optimal*. Voici cette matrice dans le cadre des séquences de nos six individus fictifs, compte tenu des coûts de substitutions spécifiés et compte tenu de coûts d'insertion et de suppression égaux à « 4 », donc conformes aux applications courantes :

---

[235] Par exemple, Abbott et Hrycak (1990, p. 155), dans le cadre d'une discussion méthodologique sur les coûts illustrée à partir de séquences de statuts professionnels, donnent l'exemple du statut de président. Puisque ce statut est rare, le fait de l'insérer dans une séquence devrait être beaucoup plus coûteux que le fait d'insérer un autre statut. Mais en fait, ce coût dépend de l'allure de la séquence : pour certains individus au cheminement de carrière exceptionnel, le statut de président ne serait pas tout à fait inhabituel, et donc l'insertion de ce statut dans leur séquence ne devrait pas être aussi coûteuse.

	1	2	3	4	5	6
1	0	8	5	7	9	7
2		0	6	8	8	8
3			0	6	10	6
4				0	16	0
5					0	16
6						0

En guise de présentation formelle de l'algorithme, nous nous basons sur Kruskal et Sankoff (1983, dans Rohwer et Poetter, 2002, section 6.7.2.1). Cette présentation est entrecoupée d'illustrations impliquant une des paires de séquences décrites plus haut.

Le problème de l'analyse d'appariements optimaux, comme on le sait, consiste à trouver la combinaisons d'opérations qui minimise le coût total des opérations, qui est synonyme de la distance entre deux séquences. Posons trois formes de coûts, qui sont fonction de *x* et *y*, des statuts parmi un ensemble fini de statuts, noté Y. Posons ϕ un « statut vide » tel que $\phi \notin Y$. Les fonctions de ces trois types de coûts s'énoncent comme suit :

$$w(\phi, y) = \text{coût d'insertion}$$
$$w(x, \phi) = \text{coût de suppression} \qquad \text{avec } x, y \in Y$$
$$w(x, y) = \text{coût de substitution}$$

La matrice $\begin{bmatrix} x_1 \ldots x_p \\ y_1 \ldots y_p \end{bmatrix}$ constitue un *alignement* si $x_i, y_i \in Y \bigcup \{\phi\}$ et si dans aucune colonne de cette matrice, $x_i = y_i = \phi$. La distance de l'alignement (i.e. son coût) se donne par $\sum_i w(x_i, y_i)$.

Par exemple si l'on considère les individus #1 et #2 dont les séquences étaient respectivement 3 3 4 1 2 4 et 3 4 1 2 4 2, alors la matrice $\begin{bmatrix} 3\,3\,4\,1\,2\,4\,\phi \\ 3\,\phi\,4\,1\,2\,4\,2 \end{bmatrix}$ représente l'alignement que nous avons proposé, et qui, rappelons-le, consiste à transformer la séquence *a* dans la séquence *b* de la manière suivante : suppression du « 3 » à la deuxième unité de temps, et insertion d'un « 2 » à la sixième unité. Fixons $w(\phi,y) = w(x,\phi)$=4. Fixons enfin $w(a_i,b_j) = |a_i - b_j|$, conformément au principe selon lequel le coût de substitution entre les quatre statuts « emploi à temps plein » (1), « emploi à temps partiel » (2), « chômage » (3) et « inactivité » (4) s'obtient par la valeur absolue de la différence entre ces statuts.

On constate d'abord que cet alignement ne comporte aucun coût de substitution : les colonnes qui ne contiennent pas ϕ sont toutes identiques, ce qui veut dire que les deux individus ont, après alignement, le même statut d'activité sur le marché du travail. (En effet, deux statuts identiques ont une distance nulle et aussi une différence nulle entre leurs valeurs). Ensuite, cet alignement a effectué une suppression à la deuxième colonne de l'alignement et une insertion à la septième colonne de cet alignement[236], pour un coût total de 4+4=8.

Plus généralement, définissons $a = (a_1,...,a_m)$ et $b = (b_1,...,b_n)$ deux séquences de longueur *m* et *n*. $a_1,...,a_m \in Y$ et $b_1,...,b_n \in Y$, où *Y* représentent l'ensemble des statuts possibles. On peut transformer les séquences *a* et *b* en insérant ϕ afin qu'elles deviennent respectivement égales à $x = (x_1,...,x_p)$ et $y = (y_1,...,y_p)$, qui sont les deux lignes de la matrice d'alignement $\begin{bmatrix} x_1 \ldots x_p \\ y_1 \ldots y_p \end{bmatrix}$. Soit $d(a,b)$ la distance minimale de l'alignement, en vertu de la combinaison d'opérations qui minimise le coût total de l'alignement. Dans ces

---

[236] Il ne faut pas confondre la colonne de l'alignement avec la colonne de la séquence. La colonne de l'alignement est automatiquement plus élevée que la colonne de la séquence dès qu'il y a un tandem insertion-suppression, ou suppression-insertion, en supposant deux séquences de longueur égale. C'est en vertu de l'inclusion des ϕ dans le décor de la matrice d'alignement.

conditions, pour calculer $d(a,b)$, on doit calculer la valeur de la cellule d_{mn}, appartenant à la matrice $D(d_{ij})$ où *i=0,...,m* et *j=0,...,n.* Cette matrice contient *m+1* lignes et *n+1* colonnes. Puisque $a=(a_1,...,a_m)$ et que $b=(b_1,...,b_n)$, on comprend donc que les lignes *m* correspondent aux nombres de la séquence *a*, tandis que les colonnes *n* correspondent aux nombres de la séquence *b*. Mais la matrice possède en fait une ligne et une colonne supplémentaire (*m=0* et *n=0)* et c'est pourquoi la matrice au total contient *m+1* lignes et *n+1* colonnes.

Le calcul de $d(a,b)$ comporte deux étapes. La première consiste à initialiser la première rangée et la première colonne de la matrice, en fonction des opérations suivantes :

$$d_{0,0}=0$$
$$d_{i,0}=d_{i-1,0}+w(a_i,\phi) \quad i=1,...,m$$
$$d_{0,j}=d_{0,j-1}+w(\phi,b_j) \quad j=1,...,n$$

Au cours de la deuxième étape, les valeurs de toutes les autres cellules de *D* sont calculées de la manière suivante, à partir de trois valeurs précédentes (une en haut, une à gauche, et une en diagonale, en haut à gauche) :

$$d_{ij}=\min\begin{cases} d_{i-1,j}+w(a_i,\phi) \\ d_{i,j-1}+w(\phi,b_j) \\ d_{i-1,j-1}+w(a_i,b_j) \end{cases}$$

À titre d'exemple, construisons la matrice *D* des séquences des individus #1 et #2. Ces deux séquences sont *a(3,3,4,1,2,4) et b(3,4,1,2,4,2).* Remplissons les cellules de la matrice *D* en suivant les deux étapes, pour obtenir en fin de compte d_{mn}. Nous avons divisé chaque cellule en quatre coins. Le coin supérieur gauche donne le coût de substitution, le coin inférieur gauche le coût de suppression, le coin supérieur droit le coût de l'insertion, et le coin inférieur droit le coût minimal cumulatif à la cellule donné. d_{mn} se trouve dans la dernière cellule inférieure droite. d_{mn} = 8, donc la distance minimale entre les deux séquences est 8.

Tableau E.1
Tableau de calcul de la distance entre deux séquences

		3		**4**		**1**		**2**		**4**		**2**	
m=n=0	0	4	4	4	8	4	12	4	16	4	20	4	24
3	4	0	4	1	4	2	4	1	4	1	4	1	4
	4	4	0	4	4	4	8	4	12	4	16	4	20
3	4	0	4	1	4	2	4	1	4	1	4	1	4
	8	4	4	4	1	4	5	4	9	4	13	4	17
4	4	1	4	0	4	3	4	2	4	0	4	2	4
	12	4	8	4	4	4	4	4	7	4	9	4	13
1	4	2	4	3	4	0	4	1	4	3	4	1	4
	16	4	12	4	8	4	4	4	5	4	9	4	10
2	4	1	4	2	4	1	4	0	4	2	4	0	4
	20	4	16	4	12	4	8	4	4	4	7	4	9
4	4	1	4	0	4	3	4	2	4	0	4	2	4
	24	4	20	4	16	4	12	4	8	4	4	4	d_{mn} =**8**

APPENDICE E

LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE DE WARD (1963) (CHAPITRE V)

La CAH est une procédure de regroupement d'observations en classes emboîtées. Le regroupement est hiérarchique, en ce sens que le nombre de classes est réduit au fur et à mesure que progresse l'algorithme. Ainsi, à l'étape initiale de cet algorithme, chaque observation représente une classe en soi. Les étapes subséquentes consistent chaque fois à fusionner deux classes parmi l'ensemble des classes préalablement constituées, formées elles-mêmes aux étapes précédentes. En procédant le la sorte, les classes renferment alors de plus en plus d'observations. À l'étape finale, il reste deux classes, qui sont fusionnées pour ne faire qu'une classe : l'échantillon en soi.

Le modèle de classification de Ward (1963) peut s'appliquer dans deux situations : 1) une situation où les valeurs des observations à regrouper sont connues; 2) une autre situation où les valeurs des observations à regrouper sont inconnues, mais où les distances entre ces observations sont connues. Une classification ascendante hiérarchique qui repose sur les résultats d'une analyse d'appariements optimaux correspond à la deuxième situation.

Dans cet appendice, à partir d'un exemple simple, nous illustrons la procédure de calcul de l'algorithme de ce modèle. Plus précisément, nous illustrons la procédure dans les deux situations. Nous montrons enfin que ces deux situations s'équivalent.

-Situation #1 : classification ascendante hiérarchique de Ward (1963) où les valeurs des observations sont connues

À chaque étape, la fusion entre deux classes n'est bien sûr pas aléatoire, mais obéit à un critère. Dans le modèle de Ward (1963), ce critère est la minimisation de la somme des carrés ANOVA qui résulte de la fusion, selon le terme suivant :

$$\frac{\left(\overline{X}_i - \overline{X}_j\right)^2}{\frac{1}{N_i} + \frac{1}{N_j}} \text{ (terme 1)}$$

où $\overline{X}_i$ et $\overline{X}_j$ représentent les moyennes des valeurs des classes i et j, N_i et N_j représentent les tailles respectives de ces classes. Cette somme de carrés ANOVA porte

aussi le nom de *somme de carrés interclasse*, qui représente en fait le « gain » en *somme de carrés intraclasse* qui résulte d'une fusion entre deux classes.

Pour simplifier l'illustration de l'application concrète de ce critère, supposons un ensemble simpliste de quatre observations (OB1, OB2, OB3 et OB4) et un problème de classification univarié, c'est-à-dire où la classification ne tiendra compte que d'une valeur par observation. Supposons que ces valeurs sont respectivement 3, 9 et 4 et 13.

À l'étape initiale de l'algorithme, chaque observation forme une classe en soi, et la somme des carrés intraclasse est nulle dans les quatre cas. En effet, chaque observation est identique à elle même, donc il n'y a pas de variabilité. Six alternatives de fusion sont alors possibles : 1) OB1 avec OB2; 2) OB1 avec OB3; 3) OB1 avec OB4; 4) OB2 avec OB3; 5) OB2 avec OB4; 6) OB3 avec OB4. Dans l'alternative de fusion entre OB1 et OB2, le gain en somme des carrés intraclasse, tel que calculé au moyen du terme 1, est 18. Dans celle entre OB1 et OB3, il est de 0,5. Pour les autres alternatives, il est respectivement de 50, 12,5, 8, et 40,5. Le gain potentiel résultant de ces six alternatives de fusion varie donc. L'algorithme choisit le gain minimal : une fusion entre OB1 et OB3 s'avère donc indiquée, puisque une telle fusion implique un gain en somme des carrés intraclasse de seulement 0,5. On comprendra donc la logique de critère, qui conduit à fusionner, à chaque étape, des classes dont les observations ont les valeurs minimalement variables. C'est le principe même de la classification ascendante hiérarchique. OB1 et OB3 sont minimalement variables car leurs valeurs sont 3 et 4, ce qui est effectivement le plus petit écart constaté entre les trois paires d'observations.

Il reste donc trois classes, soit OB1-OB3, OB2 et OB4. À l'étape 2, trois alternatives de fusion sont possibles : 1) OB1-OB3 avec OB2; 2) OB1-OB3 avec OB4; 3) OB2 avec OB4. Dans la première alternative, quel serait le gain en somme des carrés réalisé ? D'abord, comme OB1 et OB3 forment une classe, la moyenne de cette classe est (3+4) / 2 = 3,5 et la taille de cette classe est 2. Or, la moyenne de OB2 est 9 et sa taille est 1. Donc en procédant au calcul du terme 1, on obtient que la fusion entre OB1-OB3 et OB2 réalise un gain en somme de carrés de (3,5-9) * (3,5-9) / (1/2 + 1/1) = 20,167. Selon le même calcul, le gain en somme des carrés serait, dans la seconde alternative, égal à 60,167. Dans la troisième, il serait de 8. L'alternative de fusion entre OB2 et OB4 est minimale, et donc l'algorithme procède à la fusion entre ces deux classes, pour former la classe OB2-OB4.

Quel est le gain total dans la somme des carrés aux deux étapes ? Ce gain total est égal à la somme des tous les gains intermédiaires réalisés lorsque deux classes ont été fusionnées précédemment. Dans notre exemple simpliste, ce gain total est 0,5 + 8 = 8,5. La somme des carrés est passée de 0 à un maximum de 8,5.

À l'étape 3, il reste une seule alternative de fusion : OB1-OB3 avec OB2-OB4. En procédant à cette fusion pour aboutir à la classe finale OB1-OB2-OB3-OB4, le gain en somme de carrés est de (3,5-11) * (3,5-11) / (1/2 + 1/2) = 56,25. Le gain total aux trois étapes est donc de 0,5 + 8 + 56,25 = 64,75.

Nous venons d'illustrer l'algorithme de Ward (1963) à partir d'un exemple qui n'a proposé que quatre scénarios de partition de l'ensemble des observations : un premier à quatre classes (OB1, OB2, OB3 et OB4), un deuxième à trois classes (OB1-OB3, OB2 et OB4), un troisième à deux classes (OB1-OB3 et OB2-OB4) et un dernier à une seule classe (OB1-OB2-OB3-OB4).

Les applications plus réalistes et par conséquent moins pédagogiques de la CAH de Ward (1963) fonctionnent selon la même procédure de regroupement et les mêmes calculs. Cependant, ces applications ont un nombre évidemment plus élevé de cas, et le problème de classification peut être multi-varié plutôt qu'univarié. En ce qui concerne le nombre d'observations, plus celui-ci est élevé, plus le nombre d'étapes de l'algorithme est élevé, et donc plus le nombre de scénarios de partition est élevé. Dans la plupart des applications, le chercheur est intéressé par une partition qui contient un nombre relativement modeste de classes, et il n'est pas rare que ce nombre soit inférieur ou égal à 10. Le choix de la partition est cependant guidé par d'autres critères que le nombre de classes. Deux de ces critères sont le caractère interprétable de la partition et le fait que celle-ci soit statistiquement optimale. Dans ce dernier cas, l'utilisation de la statistique Semi-Partial R Square (SPRSQ), qui est fondée sur le terme 1 en proportion de la somme des carrés de tout l'échantillon, et qui est calculée à chaque partition, permet de repérer la fusion qui conduit au plus grand gain minimal en somme de carrés intraclasse. Il est alors optimal de choisir la partition immédiatement précédant cette fusion, afin d'éviter une perte d'homogénéité substantielle à l'intérieur de la classe qui résulterait alors de cette fusion.

Plus généralement, le calcul des sommes de carrés renvoie à une égalité fondamentale. Ainsi, la somme des carrés d'une classe *k* (de moyenne $\overline{X}_k$ et de taille N_k), qui procède de la fusion entre deux classes *i* et *j* vérifie l'égalité suivante :

$$\sum_{n=1}^{N_k}\left(X_k-\overline{X}_k\right)^2=\sum_{n=1}^{N_i}\left(X_i-\overline{X}_i\right)^2+\sum_{n=1}^{N_j}\left(X_j-\overline{X}_j\right)^2+\frac{\left(\overline{X}_i-\overline{X}_j\right)^2}{\frac{1}{N_i}+\frac{1}{N_j}}$$

(égalité 1)[237]

En d'autres termes :

Sommes des carrés intraclasse (classe *k=i+j*) = Somme des carrés intraclasse (classe *i*) + Somme des carrés intraclasse (classe *j*) + Somme des carrés interclasse (classe *i* et *j*)

Ainsi, la somme des carrés intraclasse *k* procédant de la fusion entre la classe *i* et *j*, est égale à la somme des carrés intraclasse de *i*, plus la somme des carrés intraclasse de *j*, plus la somme des carrés interclasse entre *i* et *j* (ou gain dans la somme des carrés intraclasse qui résulte de la fusion de *i* et de *j*). Cette égalité, dans le cadre d'une CAH révèle un processus d'augmentation graduelle de la somme des carrés, qui culmine, à la dernière fusion, avec l'obtention de la somme totale des carrés de l'ensemble des observations. À chacune de ses étapes, la CAH choisit la fusion entre deux classes qui réalise le gain minimal.

- Situation #2 : classification ascendante hiérarchique de Ward (1963) où les valeurs des observations à regroupées sont inconnues, mais où les distances entre ces observations sont connues

L'égalité 2 relève d'un problème de classification univarié dans lequel on connaît les valeurs des observations. Or, le problème de classification auquel nous sommes confronté dans cette situation #2 est aussi univarié, mais contrairement au problème de la

---

[237] Sur demande, l'auteur peut fournir une démonstration de cette égalité.

situation précédente, on ne connaît pas les valeurs des observations, mais seulement la *différence entre ces valeurs, c'est-à-dire la distance* entre celles-ci.

Dans un tel problème de classification où seulement les distances sont connues, la CAH ne peut calculer le gain en somme de carrés qui résulte de la fusion de deux classes, à partir du terme 1. En effet, comme on ne connaît que les différences de valeurs, on ne peut calculer les moyennes des classes à fusionner, moyennes qui entrent dans ce terme.

En revanche, le terme suivant permet de calculer la valeur de ce gain, sans nécessiter les moyennes des valeurs pour les observations :

$$\frac{(Ni + Nj).d(i,j) + (Ni + Nk).d(i,k) - Ni.d(j,k)}{(Ni + Nj + Nk)} \quad \text{(terme 2)}$$

Dans ce terme $d(i.j)$, $d(i.k)$ et $d(j.k)$ sont calculées à partir des distances entre les classes *i* et *j*, *i* et *k*, et enfin *j* et *k*; Ni, Nj, Nk représentent les tailles de ces trois classes. Comme nous allons l'illustrer dans le prochain exemple, ce terme donne le gain en somme des carrés qui résulte de la fusion entre les deux classes préalablement fusionnées *j* et *k* d'une part, et la classe i, d'autre part.

Partons du même ensemble d'observations où OB1=3, OB2=9, OB3=4 et OB4=13. Ignorons ces valeurs et ne retenons que les distances entre celles-ci. De plus, imaginons-nous que ces distances ont été calculées au moyen d'une analyse d'appariements optimaux. La matrice de distances aurait été la suivante :

	1	2	3	4
1	0	6	1	10
2		0	5	4
3			0	9
4				0

Cette matrice équivaut à la représentation suivante des distances entre observations. Admettons une conversion des distances contenues dans cette matrice selon la formule $d(x.y) = \frac{1}{2}\left\|(x-y)^2\right\|$. Alors, d(OB1,OB2)=18; d(OB1,OB3)=0,5; d(OB1,OB4)=50; d(OB2,OB3)=12,5; d(OB2,OB4)=8; d(OB3,OB4)=40,5

La matrice de distance convertie est

	1	2	3	4
1	0	18	0,5	50
2		0	12,5	8
3			0	40,5
4				0

Premier constat : la distance convertie la plus faible se chiffre à la valeur 0,5, et cette distance sépare OB1 et OB3. À la première étape de l'algorithme, la CAH doit donc fusionner OB1 et OB3, puisque le gain en somme de carrés est minimal. En effet, la distance $d(x.y) = \frac{1}{2}\left\|(x-y)^2\right\|$ constitue exactement le gain en somme de carrés du terme $\frac{\left(\overline{X}_i - \overline{X}_j\right)^2}{\frac{1}{N_i} + \frac{1}{N_j}}$ de la situation précédente. Bien que nous avons « oublié » les valeurs des observations x et y (qui représentent OB1 et OB3 ici), on sait que la différence des moyennes de ces valeurs représente la différence proprement dite entre ces valeurs, laquelle

se chiffre à 0,5 comme on le sait. Donc cette différence, élevée au carré, et divisée par le dénominateur $\frac{1}{N_i}+\frac{1}{N_j}$, revient à $\frac{1}{2}\left\|(x-y)^2\right\|$.

Il reste alors trois classes : OB1-OB3, OB2, OB4. Trois alternatives de fusion sont possibles : 1) OB1-OB3 avec OB2; 2) OB1-OB3 avec OB4; 3) OB2 avec OB4. Au moyen du terme 2, ces trois alternatives comportent respectivement les gains en somme de carrés que l'on connaît, soit 20,167, 60,167 et 8.

-Gain en somme de carrés résultant de la fusion entre OB1-OB3 et OB2.

Selon la notation du terme 2, $d(j.k)$ représente la classe résultant de la fusion entre la classe *j* et *k*. Ici, cette classe est OB1-OB3, avec j=OB1 et k=OB3. Par conséquent, i=OB2. Par ailleurs, on sait de la matrice de distances converties que $d(j.k)$ = d(OB1,OB3)=0,5; $d(i.j)$ =d(OB2,OB1)=18; $d(i.k)$ =d(OB2, OB3)=12,5.

$$\frac{(Ni+Nj).d(i,j)+(Ni+Nk).d(i,k)-Ni.d(j,k)}{(Ni+Nj+Nk)}=\frac{2*18+2*12,5-1*0,5}{3}=20,167$$

-Gain en somme de carrés résultat de la fusion entre OB1-OB3 et OB4 :

En appliquant le calcul de nouveau, alors que *i* devient OB4, on obtient :

$$\frac{(Ni+Nj).d(i,j)+(Ni+Nk).d(i,k)-Ni.d(j,k)}{(Ni+Nj+Nk)}=\frac{2*50+2*40,5-1*0,5}{3}=60,167$$

-Gain en somme de carrés résultant de la fusion entre OB2 et OB4 :

Ce gain est de 8 (Cf. matrice de distances converties).

La CAH fusionne donc OB2 avec OB4, qui est l'alternative de fusion comportant le gain minimal. Finalement, en fusionnant OB1-OB3 avec OB2-OB4, on réalise un dernier gain de 56,25.

-Gain en somme de carrés résultant de la fusion entre OB1-OB4 et OB2-OB4 :

Selon la notation du terme 2, $d(j.k)$ représente la classe résultant de la fusion entre la classe j et k, où j=2 et k=4. Donc $d(j.k)$ = d(OB2,OB4)=8. Par ailleurs, $d(i.j)$ =d(OB1-OB3, OB2)=20,167. Enfin, $d(i.k)$ =d(OB1-OB3, OB4)=60,167 selon la matrice de distances converties. Donc

$$\frac{(Ni+Nj).d(i,j)+(Ni+Nk).d(i,k)-Ni.d(j,k)}{(Ni+Nj+Nk)}=\frac{3*20,167+3*60,167-2*8}{4}=56,25$$

Le gain total réalisé pendant les trois étapes de l'algorithme est alors 0,5 + 8 + 56,25 = 64,75.

- Équivalence entre les situations #1 et #2

En définitive, peu importe la situation, c'est-à-dire peu importe que l'on travaille à partir des valeurs des observations (situation #1) ou plutôt à partir des distances entre celles-ci (situation #2), les résultats sont les mêmes, et l'algorithme procède aux fusions de classes de la même manière.

Si c'est le cas, c'est parce que les termes 1 et 2 sont équivalents. En effet, en posant l'hypothèse que $d(x,y)=\frac{1}{2}\left\|(x-y)^2\right\|$ pour chaque paire d'observations, alors :

$$\frac{(Ni+Nj).d(i,j)+(Ni+Nk).d(i,k)-Ni.d(j,k)}{(Ni+Nj+Nk)}=\frac{\left(\overline{X}_i-\overline{X}_{jk}\right)^2}{\frac{1}{N_i}+\frac{1}{(N_j+N_k)}} \quad \text{(égalité 2)}$$

[238]

Le terme de gauche de l'égalité 2 se calcule en fonction des distances converties. Nous avons rapporté plus haut que ce terme constitue le gain en somme des carrés intraclasse qui résulte de la fusion entre les deux classes préalablement fusionnées *j* et *k* d'une part, et la classe *i*, d'autre part. Ce même gain est donné aussi par le terme de droite. Or, celui-ci, en revanche, requiert les valeurs des observations. En effet, sans ces valeurs, il est impossible de calculer $\overline{X}_i$ et $\overline{X}_{jk}$: il y a indétermination des moyennes.

[238] Nous avons démontré cette égalité dans Crespo (2005, p. 197-200) .

RÉFÉRENCES

Abbott, A. 1995. « Sequence Analysis, New Methods for Old Ideas ». In *Annual Review of Sociology*, vol. 21. p. 93-113

Abbott, A. et A. Hrycak. 1990. « Measuring resemblance in sequence data, An optimal matching analysis of musician's careers ». In *American Journal of Sociology*, vol. 96, no 1, p. 144-185.

An, Mark Y, Bent Jesper Christensen, Datta Gupta et Nabanita Gupta. 2004. « Multivariate Mixed Proportional Hazard Modelling of the Joint Retirement of Married Couples ». In *Journal of Applied Econometrics*, 196, p. 687-704.

Auer, Peter, et Mariàngels Fortuny. 2000. *Ageing of the Labour Force in OECD Countries : Economic and Social Consequences*. Geneva : International Labour Office, Employment Sector, 50 p.

Bajtelsmit, Vickie L, et Jack L. VanDerhei. 1997. « Risk Aversion and Pension Investment Choices ». In *Positioning Pensions for the Twenty-First Century*, sous la dir. de Gordon, Michael S. *et al.*, p. 45-66. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.

Baker, M., et D. Benjamin. 1999. « Early retirement provisions and the labor force behavior of older men : Evidence from Canada ». In *Journal of Labor Economics*, vol. 17, no 4, p. 724-756.

Baker, M., J. Gruber et K. Milligan. 2003. *The Retirement Incentive Effects of Canada's Income Security Programs*. SEDAP Research Paper #65, 52 p. http ://socserv2.mcmaster.ca/sedap/p/sedap65.pdf

Baldwin, B., et P. Laliberté. 1999. *Les revenus des aînés au Canada : les montants et les sources, 1973-1996*. Ottawa : Congrès du travail du Canada, Rapport de recherche no 15, 82 p.

Baldwin, Bob. 2004. *Pension Reform in Canada in the 1990s : What Was Accomplished, What Lies Ahead ?* Ottawa : Canadian Labour Congress, Research Paper #30, 32 p.

Bazzoli, Gloria J. 1985. « The Early Retirement Decision : New Empirical Evidence on the Influence of Health ». In *Journal of Human Resources*, vol. 20, no 2, p. 214-234.

Beaudry P., et T. Lemieux. 1999. *L'évolution du taux d'activité des femmes au Canada, 1976-1994 : une analyse de cohortes.* Ottawa : DRHC, Direction générale de la recherche appliquée Politique stratégique, document de travail W-99-4F, 38 p.

Beck, Scott H. 1985. « Determinants of Labor Force Activity Among Retired Men ». In *Research on Aging*, vol. 7, no 2, p. 251-280.

Bellemare, D., L. Poulin-Simon et D.-G. Tremblay. 1995. « Vieillissement, emploi, préretraite : les facteurs socio-économiques influant sur la gestion de la main-d'œuvre vieillissante ». In *Relations industrielles*, vol. 50, no 3, p. 483-513.

_____. 1998. *Le paradoxe de l'âgisme dans une société vieillissante : enjeux politiques et défis de gestion.* Québec : Université du Québec, Télé-Université, 265 p.

Benítez-Silva, Hugo, et Debra S. Dwyer. 2003. *What to Expect when you are Expecting Rationality : Testing Rational Expectations using Micro Data.* Ann Arbor : University of Michigan, Michigan Retirement Research Center, Working Papers wp03741.

Blau, D. 1994. « Labor Force Dynamics of Older Men ». In *Econometrica*, vol. 62, p. 117-156.

Bureau of Labour Statistics (BLS). 2006. http ://www.bls.gov/emp/emplab05.htm

Bolan, Marc et Katherine Stovel. 1999. *Residential Trajectories, Using Oprimal Alignment to Reveal Structure of Residential Mobility.* Washington : University of Washington, CSDE Working Paper No. 99-04, 42 p.

Bosworth, Barry, et Gary Burtless. 2004. *Supply-Side Consequences Of Social Security Reform : Impacts On Saving And Employment.* Boston : Center for Retirement Research at Boston College, Crr WP 2004-01, January 2004, 59 p.

Burtless, Gary. 1998. *Increasing the Eligibility Age for Social Security Pensions. Testimony before the U.S. Senate Special Committee on Aging.* Washington, DC.

Cain, Leonard. 1964. « Life Course and Social Structure ». In *Handbook of Modern Sociology*, sous la dir. de Robert E. L. Faris, p. 272-309. Chicago : Rand McNally.

Cappelli, Peter. 1999. « Career Jobs Are Dead ». In *California Management Review*, vol. 42, no 1, p. 146-167

Casey, Bernard, Howard Oxley, Edward Whitehouse, Pablo Antolin, Romain Duval et Willi Leibfritz. 2003. Policies for an Ageing Society : Recent Measures and Areas for Further Reform. Paris : OCDE, Economics Department Working Paper #369.

Casey, Bernard. 1998. *Incentives and Disincentives to Early and Late Retirement.* Paris : OECD, Working Paper AWP3.3, 47 p.

Castel, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat.* Paris : Fayard, 491 p.

Cavalli, Stefano. 2003. « Le parcours de vie : entre institutionnalisation et individualisation ». In *L'avenir. Attentes, projets, désillusions, ouvertures*, sous la dir. de Stefano Cavalli et Jean-Pierre Fragnière, p. ? Lausanne : Editions Réalités sociales.

Cheal, David. 2000. « Aging and Demographic Change ». In *Canadian Public Policy*, vol. 26, supp 2, p. S110-S122.

Cherlin, A. 1981. *Marriage, Divorce, Remarriage.* Cambridge : Harvard University Press.

Crespo, S., et J. Beausoleil. 1999. *La sortie anticipée d'activité des travailleurs de 45 à 64 ans.* Montréal : INRS, Culture et Société, Fiches techniques, présenté au Comité aviseur d'Emploi-Québec sur les travailleurs de 45 ans et plus, 142 p.

Crespo, Stéphane. 2003. « La composition du revenu en période de retraite anticipée, le cas des Canadiens âgés de 55 à 64 ans entre 1982 et 1997 ». In *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, no 1, p. 107-138.

_____. 2004. « Les nouveaux parcours de fin de carrière ». In *Retraite et Société*, no 42, p. 65-85.

Crespo, Stéphane, *et al.* 2005. *Une étude exhaustive des formes de transition vers la retraite.* Montréal : INRS-Urbanisation, Culture et Société, août, 272 p.

Crystal, Stephen, et Dennis Shea. 1990. « Cumulative Advantage, Cumulative Disadvantage, and Inequality Among Elderly People ». In *The Gerontologist*, no 30, p. 437-43.

Crystal, Stephen, et Keith Waehrer. 1996. « Later-Life Economic Inequality in Longitudinal Perspective ». In *Journal of Gerontology*, no 51, p. 307-318.

Crystal, Stephen. 1996. « Economic Status of the Elderly ». In *Handbook of Aging and the Social Sciences*, sous la dir. de Robert H. Binstock et Linda K. George, p. 388-407. NewYork : Academic Press.

Cuin, Charles-Henry. 1993. *Les sociologues et la mobilité sociale.* Paris : PUF, 1993, 304 p.

D'Amours, Martine. 2002. *Diversification et fragmentation du travail. Le passage de l'emploi salarié typique à des formes de travail atypiques chez des travailleurs de plus de 45 ans.* Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société/CRISES, 91 p.

Dang, Thai Than, Pablo Antolin et Howard Oxley. 2001. *Fiscal implications of ageing : projections of age-related spending.* Paris : OCDE, Economics Department Working Papers #305, 57 p.

Dannefer, Dale, et Peter Uhlenberg. 1999. « Paths of the life course : A typology ». In *Handbook of Theories of Aging*, sous la dir. de Vern L. Bengtson et K. Warner Schaie, p. 306-326. New York : Springer.

Dannefer, Dale. 1987. « Aging as Intracohort Differentiation : Accentuation, the Matthew Effect and the Life Course ». In *Sociological Forum*, vol. 2, no 2, p. 211-236.

Dentinger, Emma, et Marin Clarkberg. 2002. « Informal Caregiving and Retirement Timing among Men and Women : Gender and Caregiving Relationships in Late Midlife ». In *Journal of Family Issues*, vol. 23, no 7, p. 857-879.

Denton F., et B. G. Spencer. 2000. « Population Aging And Its Economic Costs : A Survey Of The Issues And Evidence ». In *Revue canadienne du vieillissement*, vol. 19, supp 1, p. 1-31.

Denton, F., C. H. Feaver et B. G. Spencer. 1998. « The Future Population of Canada, Its Age Distribution and Dependency Relations ». In *Canadian Journal on Aging*, vol. 17, no 1, p. 83-109.

Disney, Richard. et Sarah Tanner. 1999. What Can We Learn From Retirement Expectations Data ? Institute for Fiscal Studies, IFS Working Papers W99/1729 p.

DRHC. 2001. *Programmes de la sécurité du revenu, évaluation des incitations financières à la retraite des régimes privés et universels.* Ottawa : DRHC. Rapport SP-AH087-05-01F, 112 p. http ://www.rhdcc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/sm/ps/dsc/evaluation/sp-ah087f/page01.shtmleths=rzp

EPI (Economic Policy Institute). 2006. « International Comparisons. How does The United States Stack Up ? ». Chap. 8 in *The State Of Working America 2006/2007*, p. 1-36. Washington : EPI.

Elder, Glen. H., Jr. 1974. *Children of the Great Depression : Social change in life experience.* Chicago : University of Chicago Press.

Elder, G. H., Jr., et A. M. O'Rand. 1995. « Adult lives in a changing society ». In *Sociological perspectives on social psychology*, sous la dir. de K. S. Cook *et al.*, p. 452-475. Boston : Allyn et Bacon.

Elder, Glen H., et Eliza K. Pavalko. 1993. « Work Careers in Men's Later Years : Transitions, Trajectories and Historical Change ». In *Journal of Gerontology : Social Sciences*, no 48, p. S180-191.

Elder, Glen H. Jr., et Monica K. Johnson. 2002. « The Life Course and Aging : Challenges, Lessons and New Directions ». In *Invitation to the Life Course : Toward a New Understanding of Later Life*, sous la dir. de Richard Settersten, p. 49-81. Amityville, NY : Baywood.

Elder, Glen H. Jr., Monica K. Johnson et Robert Crosnoe. 2003. « The Emergence and Development of the Life Course ». In *Handbook of the Life Course*, sous la direction de Jeylan T. Mortimer et Michael J. Shanahan, p. 3-22. New York : Plenum, Howard Kaplan, series editor.

Elder, Glen H., Michael J. Shanahan et Elizabeth C. Clipp. 1994. « When War Comes to Men's Lives : Life-Course Patterns in Family, Work, and Health ». In *Psychology and Aging*, vol. 9, no 1, p. 5-16.

Esping-Andersen, Gøsta. 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism.* Princeton University Press.

Fernando, R. 1992. *Life history analysis, guidelines for using the program LIFEHIST (PC version).* London : University of Wester, Population Studies Centre Discussion Paper, No. 92-5.

Firbanks, Oscar. 1996. « Renverser le mouvement vers la préretraite ? L'effet des politiques sociales et du marché du travail ». In *Le travail et l'emploi en mutation. Actes du colloque « Le travail aujourd'hui : discontinuités et opportunités »* (25 mai 1995), sous la dir. de L. Mercier et R. Bourbonnais, p. 45-71. Montréal : Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

Fisher, David H. 1978. *Growing Old in America.* New York : Oxford.

Foot, David. 1989. « Public Expenditures, Population Aging And Economic Dependency In Canada, 1921-2021 ». In *Population Research and Policy Review*, vol. 8, no 1, p. 97-117.

Fougère, Maxime, et Marcel Mérette. 1999. « Population Ageing and Economic Growth in Seven OECD Countries ». In *Economic Modelling*, vol. 16, no 3, p. 411-427.

_____. 2000. « Population Aging, Intergenerational Equity, and Growth : An Analysis with an Endogenous Growth Overlapping Generations Model ». In *Using Dynamic General Equilibrium Models for Policy Analysis*, sous la dir. de G. Harrison et al, p. ? Amsterdam : North Holland.

Fougère, Maxime, Simon Harvey, Jean Mercenier et Marcel Mérette. 2005. *Population Ageing and the Effective Age of Retirement in Canada.* Ottawa : DRHC, Document de travail non publié, 33 p.

Fultz, Elaine. 2003. *Recent Trends in Pension Reform and Implementation in the EU Accession Countries. A paper presented at the Informal Meeting of Ministers at the International Labour Conference, Geneva* (10 June 2003), 25 p.

Gaullier, X. 1997, « Emploi et retraite. Du risque "fin de carrière" à la pluriactivité à tout âge ». In *Lien social et Politiques - RIAC : les jeunes visages du vieillissement.* no 38, p. 63-74.

Gauthier, Hervé. 1998. « L'interdépendance des générations dans un contexte de vieillissement démographique : application aux dépenses sociales ». In *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, p. 205-257. Québec : Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec,

Gautié, Jérôme. 2003. *Quelle troisième voie ? Repenser l'articulation entre marché du travail et protection sociale.* Noisy-Le-Grand : Centre d'études de l'emploi, document de travail no 30, 39 p.

Gazier, Bernard. 1994. *Emploi et transitions : les « Marchés Transitionnels du Travail » comme programme de recherche et comme pièce centrale d'un nouveau modèle social.* Communication au 72ème congrès de l'ACFAS (Montréal, mai 2004), 22 p.

Gee, E. M. 2000. « Population and politics : Voodoo demography, population aging, and Canadian social policy ». In *The overselling of population aging*, sous la dir. de E.M. Gee et G. Gutman, p. 5-25. Oxford : Oxford University Press.

George, Linda 1993. « Sociological perspectives on life transitions ». In *Annual Review of Sociology*, 1993, p. 353-373.

Gillion, Colin. 2000. « The Development and Reform of *Social Security* Pensions : The Approach of the International Labour Office ». In *International Labour and Social Security Review*, vol. 53, no 1, p. 35-62.

Gouvernement du Québec. 2003. *Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus.* Québec : Gouvernement du Québec, 29 p.

Gower, D. 1995. « Le point sur la retraite anticipée chez les hommes ». In *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, no 4, p. 33-37.

Gower, D. 1997. « L'âge de la retraite et l'estimation statistique ». In *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 9, no 2, p. 13-19.

Gower, David. 1998. « Retirement Patterns of Working Couples ». In *Perspectives on Labour and Income*, vol. 10, no 3, p. 27-30.

Graebner, William. 1980. *A History of Retirement, The Meaning et Function of an American Institution, 1885-1978.* New Haven : Yale University Press.

Gruber, Jonathan. 2001. *Programmes de la sécurité du revenu, incitatifs gouvernementaux liés à la retraite au Canada.* Ottawa : DRHC, 43 p. http ://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/edd/rapports/2001-000451/page01.shtml

Gruber, Jonathan, et David Wise. 1999. « *Social Security* Programs et Retirement Around the World ». In *Research in Labor Economics*, vol. 18, p. 1-40.

Guillemard, Anne-Marie. 1995. « Paradigmes d'interprétation de la sortie anticipée d'activité des salariés vieillissants : un bilan de la recherche comparée internationale ». In *Travail et emploi*, vol. 63, p. 4-22.

Guillemard, A. M. 1993. « Emploi, protection sociale et cycle de vie : Résultats d'une comparaison internationale des dispositifs de sortie anticipée d'activité ». In *Sociologie du travail*, vol 35, no 3, p. 257-284.

Gunderson, M. 2001. *Income Security Programs : Analysis of Factors Influencing Planned and Actual Retirement Decisions.* Ottawa : HRDC, 42 p.

Gustman, A. L., et T. L. Steinmeir. 2000. *Retirement Outcomes in the Health and Retirement Study.* National Bureau of Economic Research, Working paper 7588.

Gustman, Alan L., et Thomas L. Steinmeier. 1984. « Partial Retirement et the Analysis of Retirement Behavior ». In *Industrial et Labor Relations Review*, vol. 37, no 3, p. 403-405.

Hagestad, Gunhild O., et Bernice L. Neugarten. 1985. « Age and the Life Course ». In *Handbook of Aging and the Social Sciences. 2nd ed.,* sous la dir de Robert H. Binstock et Ethel Shanas, p. 46-61. New York : Van Nostrand Reinhold.

Han, S.-K., and P. Moen. 1999. « Clocking Out : Temporal Patterning of Retirement ». In *American Journal of Sociology*, vol. 105, no 1, p. 191-236.

Hansson, R. O., P. D. DeKoekkoek, W.M. Neece et D. W. Patterson. 1997. « Successful aging at work : Annual review, 1992-1996 : The older worker and transitions to retirement ». In *Journal of Vocational Behavior*, vol. 51, p. 202-233.

Hardy, Melissa. A. 1991. « Employment After Retirement. Who gets back in ? » In *Research on Aging*, vol. 13, no 3, p. 267-288.

Hayward, M. D., M. A. Hardy et M.-C. Liu. 1994. « Work after retirement : The experiences of older men in the United States ». In *Social Science Research*, vol. 23, no 1, p. 82-107.

Hayward, M.D., E.M. Crimmins et L.A. Wray. 1994. « The Relationship Between Retirement Life Cycle Changes et Older Men's Labor Force Participation Rates ». In *Journal of Gerontology, Social Sciences*, vol. 49, no 5, p. S219-S230.

Hayward, M.D., W.R. Grady et S.D. McLaughlin. 1988. « Changes in the Retirement Process Among Older Men in the United States, 1972-1980 ». In *Demography*, vol. 25, no 3, 371-386.

Heinz, Walter R. 1996. « Status Passages as Micro-Macro Linkages In Life Course Research ». In *Society et Biography, Interrelationships between Social Structure, Institutions et the Life Course,* sous la dir. de Ansgar Weymann et Walter R. Heinz, p. 51-65. Weinheim : Deutscher Studien Verlag.

Heinz, Walter R. et Helma Krüger. 2001. « Life Course : Innovations and Challenges for Social Research. In *Current Sociology*, vol. 49, no 2, p. 29-45.

Heisz, Andrew 1996. *Changes In Job Tenure and Job Stability In Canada.* Ottawa : Statistics Canada, Analytical Studies Branch research paper series, #095, 24 p.

Henretta, J. C. 1992. « Uniformitv and diversity : Life course institutionalization and late -life work exit ». In *Sociological Quarterly*, vol. 33, no 2, p. 265-279.

Henretta, J.C., et R. T. Campbell. 1976. « Status attainment and status maintenance : A study of stratification in old age ». In *American Sociological Review*, vol. 41, no 6, p. 981-992.

Henretta, John C., et Angela O'Rand. 1983. « Joint Retirement in the Dual Worker Family ». In *Social Forces*, vol. 62, no 2, p. 504-520.

Henretta, John C. 2002. « The life course perspective on work and retirement ». In *Invitation to the Life Course : Toward New Understandings of Later Life*, sous la dir. de Richard Settersten, p. 85-105. Amityville, NY : Baywood Press.

Henretta, John C., Angela O'Rand et Christopher G. Chan. 1993. « Joint Role Investments And Synchronization Of Retirement : A Sequential Approach To Couples Retirement Timing ». In *Social Forces*, vol. 71, no 4. p. 981-1000.

Henripin, Jacques. 1994. « The Financial Consequences of Population Aging ». In *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, vol. 20, no 1, p. 78-94.

Herz, D. E. 1995. « Work after Early Retirement, An Increasing Trend Among Men ». In *Monthly Labor Review*, vol. 118, no 4, p. 13-20.

Hicks, Peter. 1998. « Le défi du vieillissement ». In *L'observateur de l'OCDE*, no 212, p. 7-10.

Hicks, Peter. 2003. « The Policy Implications of Aging : A Transformation of National and International Thinking ». In *Horizon*, no 62, p. 12-16.

Hippisley-Cox, Julia, Katherine Fielding et Mike Pringle. 1998. « Depression as a risk factor for ischaemic heart disease in men : population based case-control study ». In *British Medical Journal*, no 316, p. 1714-1719.

Hogan, D. P. 1981. *Transitions and Social Change : The Early Lives of American Men.* New York : Academic Press.

Honig, Giora, et Marjorie Hanoch. 1985. « Partial Retirement as a Separate Mode of Retirement Behaviour ». In *The Journal of Human Resources*, vol. 20, no 1, p. 21-46.

Hurd, Michael. 1988. *The Joint Retirement Decision of Husbands and Wives.* National Bureau of Economic Research, Working Paper no W2803

Hutchens, Robert M. 1986. « Delayed Payment Contracts and a Firm's Propensity to Hire Older Workers ». In *Journal of Labor Economics*, vol. 4, no 4, p. 439-457.

Hutchens, Robert M. 1988. « Do Job Opportunities Decline with Age ? ». In *Industrial and Labor Relations Review* », vol. 42, no 1, p. 89-99.

Hviding, Ketil, et Marcel Mérette. 1998. *Macroeconomic Effects of Pension Reforms in the Context of Ageing Populations : Overlapping Generations Model Simulations for Seven OECD Countries.* Paris : OCDE, Economics Department Working Papers # 201.

Johnson, Julia Overturf, et Barbara Downs. 2005. *Maternity Leave and Employment Patterns of First-Time Mothers : 1961–2000.* US census bureau Issued October 2005 http ://www.census.gov/prod/2005pubs/p70-103.pdf

Kanter, Rosabeth Moss. 1977. *Men and Women of the Corporation.* New York : Basic Books.

Karlsen, Saffron, et Martin Blanchard. 2002. *Physical health, caring and mental health EMPIRIC Report.* http ://www.archive2.officialdocuments.co.uk/document/deps/doh/empiric/chapter5.htm#gen()

Kenc, Turalay et Serdar Sayan. 2001. « Demographic Shock Transmission from Large to Small Countries. An Overlapping enerations CGE Analysis ». In *Journal of Policy Modeling*, vol. 23, p. 677-702.

Keuschnigg, Christian, et Mirela Keuschnigg. 2004. « Aging, Labor Markets and Pension Reform in Austria ». In *FinanzArchiv*, vol. 60, no 3 p. 359-392.

King, Philip, et Harriet Jackson. 2000. *Public Finance Implications of Population Aging.* Ottawa : Department of Finance, Working Paper no 2000-08.

Kohli, M. 2002. *Le paradigme du parcours de vie, bilan, enjeux et nouveaux horizons. Présentation dans le cadre du Séminaire résidentiel du DEA romand de sociologie : le parcours de vie, entre individualisation et régulations* (3 mai 2002) Bulle : Suisse.

Kohli, M., et M. Rein. 1991. « The changing balance of work and retirement ». In *Time for Retirement. Comparative Studies of Early Exit from the Labor Force,* sous la dir. de M. Kohli *et al.*, p. 1-35. Cambridge : Cambridge University Press.

Kohli, M. 1986. « The World We Forgot : An Historical Review of the Life Course ». In *Later Life. A Social Psychology of Aging*, sous la dir. de V. W. Marshall, p. 271-303. Beverly Hills : Sage.

Kruskal, J. B. et D. Sankoff 1983. « An Anthology of Algorithms & Concepts for Sequence Comparisons ». In *Time Warps, String Edits, and Macromolecules, The Theory & Practice of Sequence Comparisons*, sous la dir. de J. B. Kruskal et D. Sankoff. Massachusetts : Addison–Wesley Co. Reading, p. 265–310.

Kubeck, J. E., N. D. Delph, T. K. Haslett et M. A. McDaniel. 1996. « Does Job-Related Training Performance Decline with Age ? » In *Psychology and Aging*, vol. 11, no 1, p. 92-107.

Laflamme, M. 2003. *Les politiques relatives aux salariés âgés et les programmes d'aide aux employés dans les conventions collectives*. Québec : Gouvernement du Québec, ministère du Travail, direction générale des politiques et de la recherche, direction des données sur le travail, 15 p.

Lazear, E. 1979. « Why is There Mandatory Retirement ? » In *Journal of Political Economy*, vol. 87, no 6, p. 1261-1284.

Leblanc, Suzanne L., et Julie Ann McMullin. 1997. « Falling through the Cracks, Adressing the Needs of Individuals between Employment et Retirement ». In *Canadian Public Policy*, vol. 23, no 3, p. 289-304.

Leisering, Lutz. 2003. « Government and the Life Course ». In *Handbook of the Life Course*, sous la dir. de Jeylan T. Mortimer et Michael J. Shanahan, p. 205-225. New York : Kluwer.

Lesemann, Frédéric, et Julie Beausoleil. 2004. « Les emplois postcarrière aux États-Unis, un bilan des connaissances ». In *Retraite et Société*, no 42, p. 10-45.

Lowe, Graham S., et Grant Schellenberg. 2001. *What's a Good Job? The Importance of Employment Relationships*. Ottawa : Renouf Publishing Co, CPRN Study no W-05.

Marshall, V. W., Ph. J. Clarke et P. J. Ballantyne. 2001. « Instability in the retirement transition. Effects on health and well-being in a Canadian Study ». *In Research on Aging*, vol. 23, no 4, p. 379-409.

Marshall, V. W., et M. A. Mueller. 2002. *Rethinking Social Policy for an Aging Workforce et Society, Insights from the Life Course Perspective*. Ottawa : CPRN, CPRN Discussion Paper W18, 50 p.

Marshall, V. W., et M. A. Mueller. 2003. « Theoretical Roots of the Life-Course Perspective ». In *Social dynamics of the life course. Transitions, institutions, and interrelations*, sous la dir. de W. R. Heinz et V. W. Marshall, p. 3-32. New York : Aldine De Gruyter.

Marshall, Victor W. 2000. *Agency, Structure, et the Life Course in the Era of Reflexive Modernization*. Presented in a symposium on The Life Course in the 21st Century, American Sociological Association meetings (August 2000). Washington DC.

Matte D., D. Baldino et R. Courchesne. 1998. *L'évolution de l'emploi atypique au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec, ministère du Travail, vol. 19, no 5, 100 p.

Mayer K. U. 2001. « The Paradox of Global Social Change and National Path Dependencies : Life Course Patterns in Advanced Societies ». In *Inclusions and Exclusions in European Societies*, sous la dir. de A.E. Woodward et M. Kohli, p. 89-110. London : Routledge.

Mayer, Karl U., et Urs Schoepflin. 1989. « The State and the Life Course ». In *Annual Review of Sociology*, no 15, p.187-209.

McDaniel, Susan A. 2003. « Politiques sociales, changements économiques et démographiques et vieillissement de la population canadienne : leurs interactions ». In *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, no 1, p. 77-105.

McGraw, L. A., et A. J. Walker. 2004. « Negotiating Care : Ties Between Aging Mothers and Their Caregiving Daughters ». In *Gerontol B Psychol Sci Soc Sci*, no 59, p. S324-S332.

McVicar, Duncan et Michael Anyadike-Danes. 2000. *Predicting Successful and Unsuccessful Transition from School to Work Using Sequence Methods.* Northern Ireland Economic Research Centre, 31 p.

Meredith, G. 1995. « Demographic Change and Household Saving in Japan ». In *Saving Behavior and the Asset Price Bubble in Japan*, sous la dir de U. Baumgartner et G. Meredith, p. ? IMF Occasional Paper no 124.

Mérette, Marcel 2002. « The Bright Side : A Positive View on the Economics of Aging ». In *Choices* (IRPP), no 81, p. 1-24.

Modell, John, Frank E. Furstenberg et Theodore Hershberg. 1976. « Social Change and Transitions to Adulthood in Historical Perspective ». In *Journal of Family History*, no 1, p. 7-32.

Modell, John, F., F. Fustenberg et Douglas Strong. 1978. « The timing of marriage in the transition to adulthood : Continuity and change, 1860-1975 ». In *American Journal of Sociology*, vol. 84, S120-S150.

Monette, M. 1996. *Canada's Changing Retirement Patterns.* Ottawa, Ministry of Industry.

Mutchler, J. E., J. A. Burr, A. M. Pienta et M. P. Massagli. 1997. « Pathways To Labor Force Exit. Work Transitions Et Work Instability ». In *Journal of Gerontology*, Series B, vol. 52B, no 1, p. S4-S12.

Myles, J. 2000. « The Maturation Of Canada's Retirement Income System, Income Levels, Income Inequality Et Low Income Among Older Persons ». In *Canadian Journal on Aging*, vol. 19, no 3, p. 287-316.

_____. 1981. « Income Inequality and Status Maintenance : Concepts, Methods, and Measures ». In *Research on Aging*, vol. 3, p. 123-41.

Neugarten, Bernice L. 1970. « Dynamics of Transition of Middle Age to Old Age ». In *Journal of Geriatric Psychiatry*, no 4, p. 71-87.

OCDE. 1988. *Reforming Public Pensions.* Paris : OECD.

_____. 1995. *Les travailleurs âgés et le marché du travail.* Paris : OCDE, Étude de politique sociale no 17, p. 151-192.

_____. 1998a. *Statistiques de la population active, 1978-1997.* Paris : OCDE.

_____. 1998b. *Maintining Prosperity in an Ageing Society. Policy Brief.* Paris : OCDE. http ://www.oecd.org/dataoecd/21/10/2430300.pdf

_____. 2001. *Policies to Promote the Labour Market Participation of Older Workers in the EU.* Paris : OCDE.

_____. 2005a. *Ageing and Employment Policies : Canada.* Paris : OCDE, 38 p.

_____. 2005b. *Trends in International Migration.* Paris : OCDE.

Office of the Auditor General of Canada. 1998. *Population Aging and Information for Parliament : Understanding the Choices. Report of the Auditor General to the House of Commons-1998.* http ://www.oag-bvg.gc.ca

Ogawa, Naohiro, et John F. Ermisch. 1996. « Family Structure, Home Time Demands, and the Employment Patterns of Japanese Married Women ». In *Journal of Labor Economics*, vol. 14, no 4, p. 677-702.

Oja, G., et R. Love. 1988. *Pensions and Incomes of Elderly in Canada, 1971-1985.* Ottawa : Statistics Canada.

O'Rand, Angela M. 2000. « Risk, Rationality, and Modernity : Social Policy and the Aging Self ». In *The Evolution of the Aging Self : The Societal Impact on the Aging Process*, sous la dir. de K. W. Schaie et J. Hendricks, p. 225-49. New York : Springer.

O'rand, A. et Henretta, J. C. 1999. *Age and Inequality : Diverse Pathways Through Later Life.* Boulder : Westview Press.

O'Rand, Angela M., et Janice I. Farkas. 2002. « Couples' Retirement Timing in the United States in the 1990s : The Impact of Market and Family Role Demands on Joint Work Exits ». In *International Journal of Sociology*, vol.32, no 2, p. 11-29.

O'Rand, Angela M., et John C. Henretta. 1982. « Delayed Career Entry, Industrial Pension Structure And Early Retirement In A Cohort Of Unmarried Women ». In *American Sociological Review*, vol. 47, p. 365-373.

Oreopoulos, Philip, et Laurence J. Kotlikoff. 1996. *Restoring generational balance in Canada.* Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, Choices, no 27, 52 p.

Pampel, Fred, et Melissa A. Hardy. 1994a. « Status Maintenance and Change During Old Age ». In *Social Forces*, vol. 73, no 1, p. 289-314.

Pampel Fred C., et Melissa Hardy. 1994b. « Changes in Income Inequality During Old Age ». In *Research in Stratification and Social Mobility,* no 13, p. 239-264.

Park, D. C. 1994. « Aging, Cognition and Work ». In *Human Performance*, vol. 7, no 3, p. 181-205.

Parnes, H. S., et D. G Sommer. 1994. « Shunning retirement : Work experience of men in their seventies and eighties ». In *Journal of Gerontology, Series B*, vol. 49B, no 3, p. S117-S124.

Paukert, L. 1984. *The employment and unemployment of women in OECD countries.* Paris : OECD.

PRI (Policy Research Initiative). 2004. *Population Aging and Life-Course Flexibility The Pivotal Role of Increased Choice in The Retirement Decision.* Ottawa : Policy Research Initiative, Discussion Paper, 38 p.

PRP (Projet de recherche sur les politiques). 2004. *Vieillissement de la population et flexibilité des parcours de vie : le rôle pivot de l'augmentation des choix dans la décision de la retraite.* Ottawa : Projet de recherche sur les politiques, 38 p.

Prince M. J., *et al.* 1997.« Impairment, disability and handicap as risk factors for depression in old age. The Gospel Oak Project V. ». In *Psychological Medicine*, vol. 27, no 2, p. 311-321.

Prus, Steven G. 2000. « Income Inequality as a Canadian Cohort Ages : An Analysis of the Later Life Course ». In *Research on Aging*, vol. 22, no 3, p. 211-237.

Pyper W. et Giles P. 2002. « Approaching Retirement ». In *Perspectives on Labour et Income*, vol. 3, no 9. http ://www.statcan.ca/english/freepub/75-001-XIE/00902/ar-ar_200209_01_a.html

Queisser, Monika. 2000. « Pension Reform And International Organizations : From Conflict To Convergence ». In *International Social Security Review*, vol. 53, no 2, p. 31-45.

Quinn J., R. V. Burkhauser et D. A. Myers. 1990. *Passing the Torch : The Influence of Economic Incentives on Work and Retirement.* Kalamazoo MI : WE Upjohn Institute for Employment Research, 240 p.

Quinn, J., et M. Kozy. 1996. « The Role of Bridge Jobs in the Retirement Transition : Gender, Race and Ethnicity ». In *The Gerontologist*, vol. 36, no 3, p. 363-372

Quinn, Joseph. 1996. *The Role of Bridge Jobs in the Retirement Patterns of Older Americans in the 1990s.* Boston : Boston College Working Papers in Economics 324., Boston College Department of Economics. 37 p.

Ravanera, Zenaida, Rajulton Fernando et T. K. Burch. 2004. « Patterns of age variability in life course transitions ». In *Canadian Journal of Sociology*, vol. 29, no 4, p. 527-542.

Ravanera Zenaida, Rajulton Fernando, T. K. Burch et C. Le Bourdais. 2002. The Early Life Courses of Canadian Men : Analysis of Timing and Sequences of Events. *Canadian Studies in Population*, vol. 29, no 2, p. 293-312.

Riley, Matilda White. 1979. « Introduction : Life Course Perspectives ». In *Aging from Birth to Death*, sous la dir. de M. W. Riley, p. 3-13. Boulder CO : Westview Press.

Robertson, A., et C. S. Tracy. 1998. « Health and productivity of older workers ». In *Scandinavian Journal of Work, Environmentet Health*, vol. 24, no 2, p. 85–97.

Rohwer, G et U. Poetter. 2002. *TDA User's Manual.* http ://steinhaus.stat.ruhr-uni-bochum.de/tman.html

Rosenbaum, J. E. 1984. *Career mobility in corporate hierarchy.* New York : Academic press.

Roseveare, Deborah, Willi Leibfritz, Douglas Fore et Eckhard Wurzel. 1996. *Ageing Populations, Pensions Systems, and Government Budgets*: *Simulations for 20 OECD Countries.* Paris : OCDE, Economics Department Working Paper # 168.

Rowe Geoff, et Nguyen Huan. 2003. « Older workers et the labour market ». In *Perspectives on Labour et Income*, vol. 15, no 1, p. 55-58.

RRQ. 2004. *Système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés.* Québec : Régie des rentes du Québec, Direction de l'évaluation et de la révision, 118 p.

Ruhm, C. 1995. « Secular Changes in the Retirement Patterns of Older Men ». In *Journal of Human Resources*, vol. 30, no 2, p. 362-385.

Ruhm, C., 1990. « Bridge Jobs and Partial Retirement ». In *Journal of Labor Economics.* Chicago : University of Chicago Press, p. 482-501.

Ruhm, Christopher J. 1990. « Bridge Jobs et Partial Retirement ». In *Journal of Labor Economics*, vol. 8, no 4, p. 482-501.

Rutter, M. 1996. « Transitions and turning points in developmental psychopathology : As applied to the age span between childhood and mid-adulthood ». In *International Journal of Behavioral Development*, vol. 19, no 3, p. 603-626.

Ryder, N. B. 1965. « The cohort as a concept in the study of social change ». In *American Sociological Review*, vol. 30, no 6, p. 843-861.

Sampson, R. J., et J. H. Laub. 1993. *Crime in the Making*: *Pathways and Turning Points Through Life.* Boston : Harvard University Press.

Schooler, Carmi, Leslie Caplan et Gary Oates 1998. « Aging and Work : An Overview ». In *Impact of Work on Older Individuals*, sous la dir. de K. Warner Schaie et Carmi Schooler, p.1-19. New York : Springer Publishing Company.

Settersten R.A. 2002. « Propositions and controversies in life-course scholarship », In *Invitation to the life course. Toward new understandings of later life*, sous la dir. de R. A. Settersten, p.15-45. Amityville : Baywood Publishing Company.

Settersten, R. A. 1999. *Lives in time et place, The problems et promises of developmental science.* Amityville : Baywood Publishing Company.

Siddiqui, Sikandar. 1997. « The Impact of Health on Retirement Behaviour : Empirical Evidence from West Germany ». In *Health Economics*, vol. 6, no 4, p. 425-38.

Siegel M., C. Muller et M. Honig. 2001. *The Incidence of Job Loss : The Shift from Younger to Older Workers, 1981-1996.* International Longevity Center Working Paper, 44 p.

Singh, G. 1998. *Work after Early Retirement.* Toronto : University of Toronto, School of Graduate Studies, Unpublished PhD Thesis, 204 p.

Singh G., et A. Verma. 2001. « Is There Life after Career Employment? Labour Market Experience of Early 'Retirees' ». In Res*tructuring Work and the Life Course*, sous la dir. de V. W. Marshall, W. Heinz, H. Krueger et A. Verma, p. 288-302. Toronto : University of Toronto Press.

Singh, Gangaram, et Anil Verma. 2003. « Work History And Later Life Labor Force Participation : Evidence From A Large Telecommunications Firm ». In *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 56, no 4, p. 699-715.

Sorensen Annemette. 1983. « Women's Employment Patterns after Marriage ». In *Journal of Marriage and the Family*, vol. 45. no 2, p. 311-321

Statistique Canada. 1997. *Documentation pour le fichier de microdonnées. Enquête sur les finances des consommateurs, particuliers âgés de 15 ans et plus, avec et sans revenu.* Ottawa : Statistique Canada. http ://sherlock.bib.umontreal.ca/ENQ-10090/doc/efc97pargid.pdf

Statistique Canada. 2002. *CANSIM.* http ://estat.statcan.ca/cgi-win/CNSMCGI.exe?Lang=FetCANSIMFile=EStat/Francais/CII_1_F.htm

Statistique Canada. 2003 *Fichiers de microdonnées de l'Enquête sur la population active.* http ://sherlock.crepuq.qc.ca

Statistique Canada. 2006. *CANSIM.* http ://estat.statcan.ca/cgi-win/CNSMCGI.exe?Lang=FetCANSIMFile=EStat/Francais/CII_1_F.htm

Stone, Leroy et Hasheem Nouroz. 2005. « Policy Concern With The Work-To-Retirement Transition Among Oecd Countries ». Document non publié, 21 p.

Stone, Leroy et Hasheem Nouroz. 2006. « Modèles de transition à la retraite des employés du secteur public au Canada ». In *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de*

la retraite, sous la dir. de L. O. Stone et H. Nouroz, p. 319-350. Ottawa : Statistique Canada.

Nouroz, Hasheem et Leroy Stone (avec la collaboration spéciale d'Harpreet Kaur Randhawa). 2006. « Les modèles distinctifs de transitions à la retraite chez les travailleurs autonomes ». In *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite*, sous la dir. de L. O. Stone et H. Nouroz, p. 279-318. Ottawa : Statistique Canada.

Stone, L. O., H. Nouroz, A. Genest et N. Deschênes. 2006. « Nouvelle perspective à propos des processus de retraite : les trajectories de transitions à la retraite ». In *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite : annexe technique*, sous la dir. de L. O. Stone et H. Nouroz, p. 7-58. Ottawa : Statistique Canada, #75-512-XPF.

Thomas, William, et Florian Znaniecki. 1974. *The Polish Peasant in Europe et America.* New York : Octagon Press publié originalement en 1920.

Touranchet A., F. Derriennic et S. Volkoff. 1992. *ESTEV : enquête santé, travail et vieillissement.* Paris : Ministère de la recherche et de l'espace, 260 f.

Turner, Dave, Claude Giorno, Alain De Serres, Ann Vourc'h et Pete Richardson. 1998. *The Macroeconomic Implications Of Ageing In A Global Context.* Paris : OECD, Economics Department Working Papers #193.

Uhlenberg, P. 1974. « Cohort Variations in Family Life Cycle Experiences of United States Females ». In *Journal of the Marriage and Family*, vol. 36, p. 284-292.

Uhlenberg, P. 1978. « Changing Configurations of the Life Course ». In *Transitions : The Family and the Life Course in Historical Perspective*, sous la dir. de T. K. Hareven, p. 65-97. New York : Academic Press.

UN (United Nations). 2004. *World Population Prospects.* http ://esa.un.org/unpp/index.asp?panel=2

Vallerand, Carole. 2002. *La transition travail-retraite : le rôle des régimes de pension publics du Canada.* Communication présentée au 57ème Congrès des relations industrielles.

Vanston, Nicholas. 1998. « Le défi économique du vieillissement ». In *L'observateur de l'OCDE*, vol. 212, p. 10-14.

Verma, Satyendra, et Sara Rix. 2003. *Retirement Age and Social Security Reform : The Macroeconomic Effects of Working Longer.* Research Report AARP Public Policy Institute, 13 p. http ://assets.aarp.org/rgcenter/econ/ib59_ssreform.pdf

Victor W. Marshall, et Margaret M. Mueller. 2003. « Theoretical roots of the life-course perspective ». In *Social Dynamics of the Life Course*, sous la dir. de W. R. Heinz et V. W. Marshall, p. 3-32. New York : Aldine de Gruyter.

Warr, P. 1994. « Age and Job Performance ». In *Work and Ageing : A European Perspective*, sous la dir. de J. Snel, R. Cremer et H. Kemper, p. 309-321. London : Taylor and Francis.

Warr, P. 1998. « Age, competence and learning at work ». In *Ageing of the workforce*, sous la dir de Å Kilbom, p. 23-62. Solna : Arbetslivsinstitutet, rapport : 24.

Williamson John B., et Sara E. Rix. 1999. *Social Security Reform : Implications For Women Crr Wp 1999-07.* Boston : Boston College, Center for Retirement Research at Boston College, 40 p.

Yao, S. 1999. « On the decomposition of Gini coefficients by population class and income source : A spreadsheet approach and application ». In *Applied Economics*, vol. 31, p. 1249-1264.